LE

PAYS DES NÈGRES

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

EN VENTE

Entre les Tropiques (Dentu, éditeur)..... 3 fr. 50
Une Lorraine, ouvrage couronné (Dentu, éditeur)... 3 »
Contes Anglais, traduction (Gilon, éditeur)..... » 60

EN PRÉPARATION

Ana-Magua, nouvelle exotique..... 1 vol.
La Laubetto, nouvelle patriotique..... 1 vol.
La lépreuse de la Désirade, nouvelle guadeloupéenne..... 1 vol.

LA LITTÉRATURE FRANÇAISE D'OUTRE-MER

Seconde édition, revue et complétée.

Guadeloupe, Martinique, Haïti, la Réunion, Maurice, Algérie, Sénégal, Canada, Louisiane.

2 volumes.

DOMPTEUR DE FEMMES

Roman parisien.

LE

PAYS DES NÈGRES

VOYAGE A HAITI

ANCIENNE PARTIE FRANÇAISE DE SAINT-DOMINGUE

PAR

EDGAR LA SELVE

OFFICIER D'ACADÉMIE

Ouvrage orné d'une carte et de 24 gravures

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

—

1881

Droits de propriété et de traduction réservés.

A

S. M. LÉOPOLD II

ROI DES BELGES

SIRE,

Votre Majesté a pris la généreuse initiative de l'*Association internationale africaine*, croisade digne de notre siècle, puisqu'elle se propose d'ouvrir à la civilisation l'Afrique, ce continent perdu, comme on l'a dit, où elle n'a pas encore pénétré; de mettre un terme aux horreurs de la traite; d'étudier les ressources du sol, de persuader, de protéger les peuplades qui viendront s'abriter sous le drapeau pacifique de ses établissements hospitaliers.

L'un de mes éminents confrères à la *Société des*

Gens de Lettres, qui a étonné l'Égypte, cette terre fabuleuse, par un travail autrement utile que les pyramides des premiers Pharaons, que la statue parlante d'Aménophis II, que le magnifique tombeau d'Osymandias; autrement grandiose que le lac de Mœris, que les constructions de Sésostris, que le canal de Néchao tant admiré d'Hérodote, et qui, jamais lassé, comme l'Hercule antique, va bientôt, nouvelle merveille, unir l'Atlantique au Pacifique, — M. Ferdinand de Lesseps, pour le désigner par son nom, — que répètent avec admiration les cinq parties du monde, a donné pendant l'Exposition universelle de 1878, dans une des salles de la maison égyptienne du parc du Trocadéro, des explications publiques sur le but, le résultat et l'avenir de l'association.

Il n'est point d'entreprise plus humanitaire.

On y est convié par les découvertes des Livingstone, des Baker, des frères Poncet, des Compiègne, des Burton, des Speke, des Grant, des Stanley, des Cameron, des Schweinfurt, qu'ont suivis le lieutenant Ernest Cambier, le capitaine Louis Crespel, le docteur ès sciences A.-J.-H.-H. Maes, explorateurs belges, non moins intrépides, mais dont les deux derniers sont

malheureusement tombés, après leurs premières étapes, — glorieux martyrs de la science et de la philanthrophie.

Veuillez donc, Sire, agréer la dédicace de cet ouvrage. L'honneur insigne d'une acceptation si pleine de condescendance est le plus grand dédommagement de ses peines, la plus glorieuse récompense de ses travaux, que puisse recevoir,

De Votre Majesté,

Le très dévoué serviteur,

EDGAR LA SELVE.

Paris, 1er janvier 1881.

CABINET DU ROI

Palais de Bruxelles, le 5 janvier 1881.

MONSIEUR,

Le Roi a reçu l'exemplaire de votre publication sur la *République d'Haïti*, que vous avez adressé à Sa Majesté, sous la date du 1er de ce mois.

Sa Majesté a accepté avec plaisir cette relation très intéressante; et Elle me charge de vous transmettre ses remerciements pour votre attention.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Secrétaire du Roi,

Comte DE BORCHGRAVE.

M. Edgar La Selve, à Paris.

Gravé par Erhard.

INTRODUCTION

Dans l'Atlantique, à l'entrée du golfe du Mexique, Haïti, la plus grande des Antilles après Cuba, s'étend entre le 17e 55′ et le 20e degré de latitude nord, et entre les 71e et 77e degrès de longitude ouest du méridien de Paris.

Aussi vaste que l'Irlande, cette île occupe, de l'est à l'ouest, du cap Tiburon au cap Engaño, un espace de cent soixante lieues de longueur, sur une largeur qui varie, de soixante à soixante-sept lieues, de la Grande-Pointe, au nord, à la pointe de la Béate, au sud.

On évalue sa superficie, indépendamment de la Tortue, de la Gonave, de la Saona, et des autres îles adjacentes, à cinq mille deux cents lieues carrées.

A vingt-deux lieues au N.-O., on trouve Cuba. A l'O.-S.-O., elle a la Jamaïque, distante de cent quatre-vingts kilomètres. Puerto-Rico est à vingt lieues, à l'O.-S.-E. Au N., se trouvent les Iles Turques (*Turck's islands*) et les autres débouquements. De la Colombie, située au Sud, elle est éloignée de deux cent cinquante lieues. Une distance

[1] De l'espagnol *defembocar*, sortir du passage.

beaucoup moindre la sépare des Iles Vierges et des Iles du Vent.

Sa population actuelle est de douze cent mille habitants, à peu près : quatre cent mille pour la Dominicanie (l'ancienne partie espagnole de l'île, que nous visiterons plus tard, à son tour), et pour Haïti proprement dit, huit cent mille, presque tous de race africaine ou sangs mêlés.

Dans l'île entière il n'y a pas plus de mille blancs.

Cette terre, si belle, présente des aspects si variés, que le seul nom d'Haïti — *Aïty*, d'après l'orthographe caraïbe, — lequel signifie *terre haute*, *élevée*, *montagneuse*, n'avait pas paru, à ses premiers habitants, suffire à la caractériser pleinement. D'après d'anciennes traditions, ils lui donnaient deux autres dénominations selon le point de vue d'où ils la considéraient. *Quisqueya*, qui désignait particulièrement la partie de l'est, signifie *grande terre*; *Bohio* ou *Babèque*, appliquée à la partie de l'ouest, veut dire *terre où il y a beaucoup de villages*.

Haïti était, du temps des Indiens, divisée en cinq *xis* ou *hios* (royaumes), la *Magua*, le *Marien*, le *Xaragua*, la *Maguana*, le *Higuey*, gouvernés par des Kaciks, chefs héréditaires, qui avaient au-dessous d'eux, comme tributaires et vassaux, les *nitaynos* ou gouverneurs de province.

Lorsque Christophe Colomb, après avoir touché à Guanahani, une des Lucayes, et à Cuba, découvrit cette île, le 6 décembre 1492, trouvant, entre ses côtes et celles de l'Espagne, de Barcelone à Carthagène, une ressemblance frappante, il lui donna le nom d'*Hispañola*, petite Espagne.

— *Hispañola*, écrivait-il à Ferdinand et à Isabelle, *es una maravilla*[1] !

[1] Hispañola est une merveille !

Récemment, un de ses nombreux poètes, M. Charles Villevaleix, chargé d'affaires d'Haïti à Londres, l'a saluée, à la façon lyrique, d'un vers harmonieux et qui fait image :

Ile aux vertes forêts, fille aimable des flots [1].

Puis, il a parlé de l'odeur enivrante de ses ombrages, de ses coquillages si délicatement coloriés et de son resplendissant soleil.

Quant à moi, si je ne l'avais pas visitée, je ne tenterais pas de la dépeindre, et même l'ayant habitée pendant de longs mois, j'hésite encore.

Au lieu d'une plume trempée dans une liqueur noire qui tache les doigts et le papier, il faudrait le pinceau de Diaz, ce peintre ordinaire du soleil, imbibé des plus chatoyantes couleurs délayées sur sa palette lumineuse.

Enfin, voici mon essai de paysage-marine dont je ne garantis pas la ressemblance.

Quelque fidèle que je m'efforce de le rendre, je n'espère pas reproduire l'original d'une façon parfaite et sans retouche. Inévitablement il restera au-dessous.

Figurez-vous donc, car j'ai besoin que votre imagination vienne à mon aide, figurez-vous une île, verte comme une grosse émeraude, s'élevant au-dessus d'une mer bleu-indigo, qui creuse sur ses côtes une infinité de petites baies, sur le sable d'argent desquelles viennent mourir des flots indolents.

De même que la mer a creusé des baies dans la terre, ainsi la terre, par revanche, a jeté sur la mer des promontoires et des îlots, de telle sorte que de loin on dirait d'une immense corbeille de verdure de près de cent cinquante lieues de tour, irrégulièrement festonnée et posée sur les eaux, au milieu de flottantes Délos.

[1] *Les Primevères.*

Trois nuances diversement fondues, diversement foncées, selon les accidents du paysage, dominent : le vert à la terre, l'opale au ciel, le bleu aux flots.

A l'intérieur, Haïti, comme sa voisine Cuba, est hérissée de chaînes de montagnes, formées de mornes de configuration différente et de hauteurs inégales, s'enfuyant dans tous les sens, et qui ressemblent à une succession de mamelles colossales. Entre ces mornes s'étendent des savanes, les unes vastes comme les prairies du continent américain, les autres resserrées comme les vallons de l'étroite Europe. Au milieu de ces plaines, de ces vallées, autres jardins des Hespérides, se mêlent dans l'exubérante confusion de la création, des orangers, des manguiers, couverts de leurs fruits d'or; des bananiers, chargés de lourds régimes savoureux; des figuiers, aux branches tortues; de sveltes palmiers, plus sonores que les pins d'Ionie; les cannes à sucre, les caféiers, les cotonniers, etc., etc. La nature a prodigué ici ses dons en mère qui donne sans compter. Eh bien! cette terre, vrai paradis terrestre, a été le théâtre de scènes horribles, de drames épouvantables. Son sol a bu plus de sang que de sueur!...

Bientôt après la découverte, la recherche de l'or y attira de nombreux colons qui se partagèrent les premiers occupants comme des troupeaux. Sous des maîtres aussi avides, ces malheureux furent forcés de se livrer aux pénibles travaux des mines, qui dévorèrent en peu de temps ceux que le fer avait épargnés [1].

[1] Je raconterai en détail dans la *Découverte de l'Amérique* la fin lamentable de ces intéressantes populations ; je retracerai les efforts héroïques de Kaonabo, de Kotubanama, d'Ana-Kaoua et du Kacik Enrique, qui repoussèrent parfois avec succès, toujours avec gloire, de 1503 à 1522, les *adelantados*. Chacun des membres de cette trinité de martyrs de la liberté de leur pays, quoique tombé obscurément, dans le cercle étroit des Karbets domestiques, mérite bien, ce me semble, d'être tiré de l'oubli, et a droit à l'admiration comme aux sympathies de ceux qui aiment les grands caractères et les imposantes figures.

Les Espagnols imaginèrent alors de transplanter sur ce sol, épuisé d'indigènes, des Africains à la traite desquels les Portugais se livraient déjà, parce que, si l'on en croit Herrera, un seul nègre faisait plus de travail que quatre Indiens.

En 1630, des aventuriers français expulsés par Frédéric de Tolède, amiral espagnol, de Saint-Christophe, dont ils s'étaient emparés, cinq ans auparavant, sous la conduite de Niel d'Enambuc, de Dieppe, se réfugièrent sur la côte occidentale d'Haïti que, de crainte d'y être inquiétés, ils abandonnèrent peu après, pour aller à la Tortue. Ils demandèrent alors la protection de la métropole.

En 1640, le commandant de Poincy, gouverneur des *Iles françaises d'Amérique*, envoya, pour les commander, Levasseur. Celui-ci, heureux dans ses rencontres avec les Espagnols, fut tué par Willis, chef des flibustiers anglais. Après lui, son lieutenant du Rausset réunit cinq cents hommes au Port-Margot, sur la grande terre, et reprit la Tortue, dont il se fit gouverneur d'abord, propriétaire ensuite. Appelé en France, pour rendre compte de sa conduite, du Rausset fut enfermé à la Bastille, d'où il ne sortit que le 15 novembre 1664, après avoir cédé ses droits sur la Tortue à la *Compagnie des Indes occidentales* substituée, par un édit du mois précédent, à la *Compagnie des Indes de l'Amérique*.

Pour prendre possession de l'île en son nom, la Compagnie choisit Bertrand d'Orgeron, gentilhomme angevin, qui habitait le Nouveau-Monde depuis huit ans. Son administration fut fort habile, mais il mourut en 1675. De Pouancey, son neveu, qui fut son successeur, transporta le siège du gouvernement de la colonie au Cap-Français. Mort en 1682, il fut remplacé, l'année suivante, par M. de Cussy. Chargés d'organiser le gouvernement de Saint-Domingue, d'après le système en vigueur à la Martinique,

MM. de Saint-Laurent et Bégon créèrent, à la même époque, au Petit-Goave, d'où il fut transféré à Léogane, un Conseil supérieur jugeant en dernier ressort. Ils établirent aussi quatre sièges particuliers dits royaux, au Petit-Goave, à Léogane, au Port-de-Paix et au Cap-Français.

Afin de maintenir dans l'ordre ses administrés, pas toujours paisibles, le nouveau gouverneur envoya au Mexique une expédition qui revint avec un riche butin; puis, il enleva San-Yago aux Espagnols. Il faut dire aussi qu'attaqué par eux l'année suivante, il fut défait et tué dans la plaine de Limonade. Les vainqueurs prirent le Cap qu'ils brûlèrent par représailles.

Le béarnais Ducasse, qui remplaça de Cussy, au mois d'octobre 1691, trouva la colonie dans un pitoyable état. En 1695, il eut à soutenir une guerre contre les Anglais et les Espagnols qui saccagèrent le Cap et le Port-de-Paix, pour venger l'enlèvement de 3000 esclaves qu'il avait pris, l'année précédente, sur les côtes de la Jamaïque.

Ce fut en 1697 seulement que le traité de Ryswyk vint mettre fin à ces luttes sauvages. Louis XIV obtint du roi d'Espagne, Charles II, la cession régulière de la partie occidentale de l'île conquise depuis quarante ans. Au nord, on fixa les limites à la pointe du cap Rose, et, au sud, à la pointe de la Béate. Dans cette dernière région, il n'y avait pas cent habitants sur cinquante lieues de côtes. Le marquis de Seignelay la concéda, en 1698, pour trente ans, à la Compagnie dite de Saint-Louis, qui s'engagea à y transporter, dans le délai de cinq ans, quinze cents blancs et deux mille cinq cents nègres. Cette compagnie usa mal de ses privilèges et fut ruinée par les profusions de ses agents.

A Ducasse, nommé chef d'escadre en 1703, succéda un ancien gouverneur de la Guadeloupe, M. Auger, créole de cette île. Le pouvoir civil, exercé jusqu'alors par le gou-

verneur avec le pouvoir militaire, fut déféré à un commissaire spécial, M. Deslandes, autrefois directeur de la Compagnie des Indes. Ces deux administrateurs, qui faisaient la colonie prospère, moururent en 1706. Le premier fut remplacé par le comte de Choiseul-Beaupré et le second par M. J.-J. Mithon de Senneville, qui reçut le titre d'intendant de justice, de police et des finances des îles sous le Vent. Le comte de Choiseul-Beaupré occupa sa charge à peine quatre ans. Il fut remplacé successivement par MM. de Gabaret, le comte d'Arquin, Charles de Blénac, de Château-Morand, le marquis de Sorel.

Sous le gouvernement de celui-ci, en 1722, les colons, se plaignant de ce que la Compagnie des Indes, qui avait le monopole de la traite des nègres, n'en fournissait pas assez pour les cultures, prirent les armes. Ils incendièrent les édifices de la Compagnie et se saisirent de la personne du gouverneur. M. Desnos de Champmélin, son remplaçant, fut obligé de transiger avec eux. Cette révolte s'apaisa, lorsque les privilèges de la Compagnie eurent été abolis par le traité de Léogane.

Deux ans après, la colonie fut de nouveau désolée par un tremblement de terre qui dura quinze jours. Le Port-au-Prince fut renversé tout entier. M. de Nolivos était alors gouverneur. Après lui, ces importantes fonctions furent remplies par le comte d'Ennery auquel on doit cette convention, connue sous le nom de *Traité des Limites,* qui fixa définitivement, en 1778, les frontières des deux possessions ; par M. d'Argout, en 1779 ; par M. Bellecombe, en 1780 ; par M. de la Luzerne, en 1784 ; par Barbé de Marbois, en 1785 ; par le marquis du Chilleau, en 1788.

Tandis que la colonie espagnole déclinait, l'établissement français, moins ancien, prenait, chaque année, un nouvel accroissement. A cette époque de sa plus grande

splendeur, — c'est un historien haïtien qui l'a écrit [1], — on ne pouvait imaginer spectacle plus beau que celui des cultures dans cette *Reine des Antilles*. On y comptait 792 sucreries, 2810 caféières, 3097 indigoteries, 705 cotonnières, en plein rapport. Les exportations s'élevaient par an à 193,000,000 livres-tournois [2] et les importations à 200,000,000. Ce mouvement d'échange occupait 1400 navires.

Mais, entre les colons et les esclaves, croissait une classe intermédiaire, composée d'affranchis. Cette classe s'était multipliée, autant par sa propre reproduction que par celle qui résultait du croisement des blancs avec elle. En 1789, le nombre des esclaves était de 500,000 et de 40,000 celui des colons, qui faisaient peser sur cette multitude d'opprimés la plus lourde servitude. D'autre part, les affranchis ne pouvaient exercer aucun droit politique.

A la suite de leurs réclamations, appuyées par la société des *Amis des Noirs*, formée à Paris en 1787 et qui comptait parmi ses membres Brissot, Grégoire, Mirabeau, Lafayette, Pétion, Robespierre, parurent, sur la proposition de Barnave, président du Comité colonial, les décrets des 8 et 28 mars 1790.

Irrités de voir admettre les hommes de couleur affranchis à l'égal partage des droits politiques, les colons refusèrent de s'y soumettre. Vincent Ogé, fils d'un boucher du Cap et l'un des Commissaires de sa classe à Paris, réussit à tromper la surveillance du Ministre de la marine, M. de la Luzerne, et, aidé par Clakson, philanthrope anglais, revint à Saint-Domingue, sous le nom emprunté de Poissac, afin d'en réclamer l'exécution. Après avoir tenté auprès du gouverneur, le comte de Peinier, des démarches

[1] Moreau de Saint-Rémy, dans *Pétion et Haïti*.
[2] La livre tournois valait 33 1/3 centimes forts.

restées infructueuses, secondé par son ami d'enfance, J.-B. Chavannes, il prend les armes au Dondon, avec deux cent cinquante hommes de couleur. Que pouvait cette poignée de désespérés contre les 1500 fantassins et les 2 pièces d'artillerie du colonel Cambefort envoyé contre eux ? Mis en déroute, ils cherchent un asile, les uns dans les bois de la Grande-Rivière, les autres dans la partie espagnole. Ogé est arrêté à Ilincha, Chavannes à San-Juan. Rouxelle de Banchelande, qui avait remplacé le comte de Peinier, demande leur extradition. Sourd aux supplications de son assesseur, don Vicente de Faura, le gouverneur espagnol, don Joaquim Garcia, l'accorde. Les rebelles furent condamnés par le Conseil supérieur du Cap à être roués. On attacha leurs têtes coupées à deux poteaux, celle d'Ogé sur le chemin du Dondon, celle de Chavannes, sur le chemin de la Grande-Rivière.

Le sang des martyrs a toujours fait lever, comme les dents du dragon de Cadmus, des moissons de guerriers.

A peu de jours d'intervalle se forment de nombreux rassemblements d'insurgés : le 14 août 1771, sur l'habitation Lenormand de Mézy, près du Morne-Rouge, dans le Nord ; le 21, sur l'habitation Râteau, et, le 26 du même mois, sur l'habitation Diègue, non loin du Port-au-Prince, dans l'Ouest. Prométhées en révolte, les esclaves saisissent le cou du vautour qui les ronge, le Régime colonial, et vont le tordre. Ils attestent Dieu, qui a pétri du même limon le noir et le blanc, puis ils agitent la torche incendiaire et la *manchette* plus terrible en leur main que la claymore dans celle des Écossais. Les chefs qui les conduiront à l'incendie, au meurtre, au viol, au pillage, ne leur manquent pas. Ils sont tous étranges, redoutables, horribles. Regardez ! Ils passent au flamboiement des habitations...

Beauvais et sa garde de trois cents noirs qu'il appelait

Suisses ; Bouckmann, de la Jamaïque, chef des cent vingt-cinq nègres marrons de la montagne Bleue, qui faisait boire à sa bande, pour la fanatiser, le sang d'un cochon égorgé par une *griote,* selon les sombres rites vaudoux ; la Martin, furie aux ciseaux terribles ; Romaine Rivière, ce charlatan mulâtre du Trou-Coffi, qui, se disant le filleul de la Sainte-Vierge, se faisait appeler la *Prophétesse*, et exerçait, grâce à leurs superstitions, je ne sais quelle puissance de fascination sur des malheureux qui ne se révoltaient que pour ne pas obéir ; Halaou qui, brandissant au milieu de la mitraille, le talisman qui le rendait invulnérable, une queue de taureau enchantée ! luttait corps à corps avec les canons ; Biassou, le *vice-roi des pays conquis,* qui, s'appuyant sur l'obi Habibrah, se contentait de brûler ses prisonniers à petit feu et leur arrachait les yeux avec un tire-balle ; Jean-François, qui s'attribuait les grades de *grand amiral de France* et de *général en chef*, se couvrait de galons et de croix, dépouilles de ses victimes ; inspectait ses hordes, monté sur un cheval richement harnaché ou porté dans une voiture traînée par quatre chevaux ; possédait un harem de blanches qu'il livrait à ses officiers et à ses soldats quand il en était las ; Jeannot, qui se constituait le vengeur d'Ogé et de Chavannes. Son étendard était le corps d'un enfant blanc fixé au bout d'une pique. Il entourait sa tente d'une haie de lances dont chacune portait une tête de blanc. Tous les arbres de son camp étaient pourvus de crocs où pendaient par le menton d'autres blancs. Il sciait ses prisonniers entre deux planches, amputait les pieds de ceux qu'il trouvait trop grands ou faisait étirer de six pouces ceux qu'il trouvait trop petits. Puis, le Procuste africain disait avec bonhomie : *Moé soéf !* Il coupait une nouvelle tête, en exprimait le sang dans un vase, ajoutait du tafia et buvait... Toussaint Bréda, ce cocher de M. Bayon de

Libertas, ce *fatras-bâton*, qui, sous le nom de Toussaint-Louverture, devait se faire une si grande réputation ; J.-J. Dessalines, qui semble être la seconde incarnation de Kaonabo ou du farouche Kotubanama ; enfin, le *Roy* du Nord, Henry Christophe, ancien garçon de l'*Hôtel de la Couronne* du Cap, devenu un Néron et qui finit comme le Romain.

Tous ces Spartacus déchaînés forcent le gouverneur général Blanchelande à fuir : ils lassent les commissaires civils Roume, Saint-Léger et Mirbeck ; Polverel, Sonthonax et Ailhaud. Ils battent à la Crête-à-Pierrot le général Leclerc, beau-frère de Napoléon Ier ; au morne de la Tranquillité, le général Pamphile de Lacroix ; et Rochambeau lui-même, Rochambeau qui, comme un boucanier, marchait précédé d'une meute formidable de ces limiers de Cuba, qui suivent la piste des nègres. Ils enterrent les Anglais, appelés à leur aide, dans les grèves de la Grande-Anse, de Léogane, de l'Archaie, de Saint-Marc, du Môle-Saint-Nicolas ; les Espagnols, un moment leurs alliés, sous les mornes de Ouanaminthe, de la Marmelade, de Plaisance, du Limbé, du Borgne....

La France, à laquelle la rupture de la paix d'Amiens créait mille difficultés en Europe, lâche prise. Profitant de cette occasion favorable, les insurgés affirment avec solennité leur indépendance, le 1er janvier 1804 ; et, l'on voit s'élancer d'un seul jet la flèche hautaine du palmier planté par Toussaint-Louverture.

J.-J. Dessalines, élu gouverneur général, se fait empereur sous le nom de Jacques Ier ! Sa conduite, immorale et impolitique, détache de lui un grand nombre de partisans. Il tombe au Pont-Rouge sous les trois coups de poignard d'un Yayou, Brutus obscur. Henry Christophe s'était distingué dans la révolte contre la métropole. Profiterait-il de l'exemple de son prédécesseur ?.... Amendo-

rait-il son naturel qui lui valait déjà une triste notoriété ?... A l'imitation de J.-J. Dessalines, il se fait proclamer roi sous le nom de Henry Ier. Pendant que, s'imposant par la terreur, il renouvelait dans le Nord les massacres de Toussaint-Louverture, dans le Sud Alexandre Pétion, sage, juste, pacifique, ménageait le sang de ses concitoyens et accueillait, comme des frères, ceux qui fuyaient le tyran du Cap, Henry ou que le sort des combats faisait tomber entre ses mains...

« Il ne fit couler des larmes qu'à sa mort ! » Le bel éloge à faire d'un chef d'État que de lui appliquer ce cri parti, lorsqu'il descendit au tombeau, du cœur de ses administrés, et que son biographe a enregistré fidèlement.

A Alexandre Pétion succéda Pierre Boyer.

De nouveau la colère enflamme Henry Ier. Il ordonne que Saint-Marc, le boulevard de son royaume, soit mis en état de défense. Une apoplexie, qui le frappe dans l'église de Limonade, l'empêche de poursuivre son entreprise.

Sous l'administration ferme et sage du nouveau Président, en treize mois l'ordre est rétabli, la prospérité semble renaître.

Il conquit la partie espagnole par force et par adresse, et fit un seul État des deux Républiques sœurs. Les relations extérieures, nouées depuis vingt-deux ans, étaient une reconnaissance toute tacite de l'indépendance de l'île. En 1825, après de longues négociations avec la France, son ancienne colonie, érigée en République, s'engagea à payer aux colons, pour les dédommager de la perte de leurs habitations, 30,000,000 de francs en trente ans, et Charles X ajouta, par une déclaration explicite, une dernière sanction à la reconnaissance de l'autonomie haïtienne.

Depuis lors, Rivière-Hérard, Guerrier, Pierrot, Riché, Soulouque, Geffrard, Salnave, Nissage-Saget, Michel

Domingue, Boisrond-Canal, Salomon, ont été successivement nommés présidents.

On se rappelle que le cinquième se fit empereur en 1848, tout comme Dessalines.

De nos jours, Haïti forme une République autonome. Son gouvernement se compose d'un président, chef du Pouvoir exécutif, d'un Sénat, d'une Assemblée nationale législative, et de cinq secrétaires d'État préposés aux départements de la Justice ; des Finances et des Affaires étrangères; de l'Intérieur, de la Police générale, de l'Agriculture et du Commerce ; de la Guerre et de la Marine ; de l'Instruction publique et des Cultes.

Son territoire est divisé en quatre départements : le Nord, l'Artibonite, l'Ouest, le Sud, administrés militairement, sous le contrôle du secrétaire d'État de l'Intérieur, par des généraux-commandants.

Ces départements se subdivisent en arrondissements, également administrés par des chefs militaires, choisis par le Président, excepté ceux ayant pour chef-lieu, le chef-lieu même du département, et qui restent, dans ce cas, sous la direction immédiate du commandant de département.

A leur tour, les arrondissements sont subdivisés en cantons, les cantons en communes, les communes en sections rurales.

Chaque commune a un *magistrat communal* assisté d'un conseil, issu du suffrage universel, et chargé de la discussion et de la surveillance de ses intérêts.

Tous les Haïtiens doivent le service militaire. La force armée se compose de l'armée proprement dite et de la garde nationale. La flotte compte, en moyenne, deux navires.

La justice est rendue, dans chaque canton, par des juges de paix. Au-dessus des justices de paix sont les

tribunaux de première instance, aussi nombreux que les arrondissements. Au Port-au-Prince, siège une Cour de cassation.

La très grande majorité de la population est catholique. Il y a trois diocèses, celui du Port-au-Prince, à la tête duquel est un archevêque, celui du Cap-Haïtien, sous la conduite d'un évêque, et celui des Cayes, dont le titulaire est encore à nommer.

Les autres cultes sont reconnus par l'État et librement professés.

Vous savez à présent où je vous amène, ami lecteur, mon cher compagnon de voyage. Si effrayé, ce que je ne crois pas, par ce que je viens de vous apprendre, vous aviez le désir de retourner sur vos pas, il n'est plus temps : nous sommes arrivés.

Estimez-vous donc heureux et ne soyez pas ingrat. Rendez plutôt grâce à Kouroumon, le Neptune Karaïbe, dans l'empire duquel nous sommes entrés, car vous n'avez pas eu le mal de mer, dont rient ceux qui n'y sont pas sujets, mais que Cicéron trouvait plus douloureux que la mort même, à ce que rapporte Victor Hugo.

E. L. S.

Paris, février 1881.

LE

PAYS DES NÈGRES[1]

I

Premier aspect du Cap-Haïtien. — Débarquement. — A la Place. — Une sentinelle. — Second aspect du Cap-Haïtien. — En route pour le Bonnet-à-l'Evêque. — Milot. — Le Palais de Sans-Souci. — Un prisonnier forcé. — Fin d'un tyran. — La citadelle Laferrière. — Philippe Guerrier. — Comment Henry Ier punissait les concussionnaires. — Mort du colonel Stanislas Desroches. — Un cabrouetier courtisan et ce qui lui advint. — Moyen de passer en voiture les torrents sans pont. — Lénave et Souverain.

Le 3 novembre 1872, à dix heures du matin, le *Caraïbe* entra dans la rade du Cap-Haïtien, fendant les flots avec une prudente lenteur, à cause des nombreux récifs dont elle est semée. Il avait plu abondamment la veille. Cette je ne sais quelle tristesse qui règne là-bas, après une avalasse, était répandue sur tout l'horizon. Les pays inter-tropicaux sans soleil sont une lanterne magique sans éclairage. Des

[1] Le manuscrit du *Pays des Nègres*, écrit au Port-au-Prince même, se trouvait dans une caisse, contenant des livres et des papiers, que, à mon retour en France, par l'Angleterre, la Douane arrêta à Douvres, je ne sais pas encore pourquoi. Ainsi s'explique le retard mis à la publication de cette relation, annoncée depuis longtemps, par plusieurs journaux tant américains qu'européens, et qui a fourni déjà la matière d'une série d'articles parus dans le *Tour du Monde*, en septembre et octobre 1879.

traînées de brouillard voilaient comme d'un crêpe blanc les sommets des mornes ; les eaux de la mer étaient d'un noir lugubre ; le vapeur lui-même avait un air triste. On désertait les cabines, Tous les passagers étaient montés sur le pont encombré de malles. Appuyé au bordage, je regardais la côte, écarquillant les yeux, sans découvrir le port. Nous n'étions donc pas arrivés. Tout à coup le steamer s'arrêta. Le capitaine Dardignac montait à ce moment sur la passerelle.

— Y aurait-il une avarie ? capitaine... lui demandai-je.

Le capitaine me regarda avec son nonchaloir créole et me répondit :

— Nous sommes arrivés...

— Vous voulez rire, capitaine ?

— Du tout. Voici le Cap....

— Où ?

— Sous vos yeux... A droite, cette maison qui arrondit, sous un toit de tuiles rouges, sa double rangée d'arcades superposées, c'est le bureau du port. Plus loin, vers le Picolet, s'étend le Carénage, faubourg habité par les pêcheurs et les bateliers. En face vous avez la Douane et les magasins des négociants consignataires.

— Le Cap, cela ! m'exclamai-je désappointé. Le Cap ! c'est là l'antique *Guariko*, la capitale de Guakanagarik, ce karik hospitalier du Marien qui engagea Colomb à se fixer dans ses états ? C'est là la grande et riche cité, siège de la juridiction du Nord et d'un conseil particulier d'Amirauté, dont Moreau de Saint-Méry a laissé une description et une vue babyloniennes et qu'on avait surnommée le *Paris de Saint-Domingue !*

— Oui ; c'est le Cap-Haïtien... répondit le capitaine.

Cependant au coup de canon, signal du mouillage, des canots détachés du warf étaient venus en forçant d'avirons s'accrocher au steamer. Attendant les passagers, qui de-

vaient débarquer, ils dansaient sous ses flancs, violemment secoués par le remous des vagues, agitées par les roues, comme des coquilles de noix sur un lac dont un cygne émeut l'eau en nageant.

Pendant la traversée, les officiers auxquels j'avais été recommandé par M. Adevisse, lieutenant de la *Ville de Saint-Nazaire*, depuis capitaine en second de la *Ville de Bordeaux*, m'avaient traité d'une façon fort civile, dont le souvenir m'est toujours agréable. Après avoir pris congé d'eux en les remerciant, je descendis dans un de ces canots pour me faire transporter à terre avec mes bagages. J'eus beau prendre mes précautions et faire prix d'avance avec le batelier, robuste Africain aux omoplates aussi larges que les pelles de sa pagaie, il m'écorcha impudemment, ainsi que vous le lirez plus loin.

En mettant le pied sur le petit warf en planches, qui s'avance devant le bureau du port, je dus, avec les autres débarqués, soumettre mon passe-port à l'examen du commandant et le faire enregistrer. Cette première formalité remplie, il fallut encore aller à la Place, sous la surveillance d'un agent de police.

A la Place, la sentinelle, fatiguée sans doute d'une faction prolongée, s'était assise devant le corps-de-garde, au mur duquel s'appuyait son fusil, ennuyeux fardeau, et déchirait à belles dents quelques nœuds de canne à sucre.

Nous attendîmes un quart d'heure au moins. J'employais ce loisir à examiner la salle, dans laquelle on nous avait fait entrer.

Deux poutres noircies par le temps, et les planches qu'elles portent, forment le plafond. Sous les pieds, des carreaux non vernissés. Aucun papier au mur, rien que le plâtre, qui, n'ayant pas reçu de coups de badigeon depuis longtemps, prend une teinte foncée et s'égraille. Voilà le bureau du commandant de la Place. En douterait-on après

ce premier examen, il suffit, pour achever de se convaincre, de jeter un coup d'œil sur le mobilier. L'inventaire ne sera pas long. Dans l'angle de gauche on voit une grande armoire qui rappelle à l'imagination la fameuse armoire de fer. A côté un bureau, encombré de paperasses couvertes de poussière, est adossé au mur. Un claque, à poil rebroussé et rouge, moisit, suspendu a un clou de la muraille, près d'une épée semblable à celles que portaient les officiers de l'ancienne infanterie française, et dont l'humidité verdegrise les ornements de cuivre.

J'eus aussi le temps de lire une ordonnance du commandant du département, le général Nord Alexis. Il y prohibait le port de toute arme, affirmant que la tranquillité, *qui régnait dans la ville*, donnait à chaque habitant un gage suffisant de sécurité.

Je m'appuyais sur un buisson servant de fourreau à une longue lance d'acier jaspée d'azur. Or, je me trouvai en contravention, ainsi qu'il appert, pour parler le langage de Dandin. Je réfléchissais à cela, quand parut un noir en cheveux blancs. Je le pris pour le commandant de place : il n'en était que le secrétaire. Avec un soin méticuleux, il examina nos passe-ports, surtout le mien. J'allais, à tout hasard, lui faire part de mes scrupules, lorsque entra un second personnage, infiniment plus maigre, et chauve comme une sapotille. Une longue lévite blanche flottait autour de son corps, comme autour d'un mât la voile dégonflée. Il jeta sur nous tous un coup d'œil incisif et prit un siège avec beaucoup de gravité. Je marchai vers lui, et, saluant de mon mieux, ainsi qu'il convenait, un fonctionnaire qui paraissait si haut.

— C'est au général Nord Alexis que j'ai l'honneur de parler ?...

— Non, monsieur, au général Médard, commandant la place du Cap-Haïtien.

— Ha ! fort bien ! je viens de lire l'ordonnance affichée sur la porte, et comme je suis armé d'une canne à lance, je voudrais savoir ce que j'ai à faire.

— Laissez-la dans la maison où vous allez descendre, répondit le commandant avec un sourire de bienveillante condescendance.

Je le remerciai de son conseil, qui dissipa mes inquiétudes causées par une canne à épée, achetée sur le boulevard Saint-Michel.

En sortant du bureau de la Place, je me rendis à la Douane afin de retirer mes bagages.

J'y retrouvai mon batelier. Bien que nous fussions tombés d'accord à une piastre, il en réclama quatre en plus. Ce pourboire imposé me parut par trop fort.

Débarrassé de mon *warfman*, je me mis en quête d'un hôtel. Je n'avais pas l'embarras du choix. Le seul et unique qu'il y avait se trouvait près du marché des Blancs, dans la rue Neuve, parallèle au quai Saint-Louis.

Je m'y fis conduire.

On a vu un poète menuisier, maître Adam, l'auteur des *Cherilles* ; un autre, maçon, Sédaine, l'auteur de *l'Epître à mon habit* ; un troisième, boulanger, Reboul, l'auteur des *Traditionnelles* ; un quatrième, perruquier, Jasmin, l'auteur des *Papillotes*. Au Cap je devais en rencontrer un, gargotier, maître Oswald Durand, auteur d'un recueil volumineux *Rires et Pleurs*, et, à cette époque, propriétaire-gérant de l'*Hôtel des Voyageurs*.

Je m'informai du prix de la pension, lequel fut fixé, après une courte discussion, à une piastre et demie par jour. L'accord fait à ce chiffre, je demandai la carte.

J'avais grand'faim. Les détestables plats, qu'on me servit et auxquels je n'aurais pas touché dans toute autre circonstance, me parurent, quoique assaisonnés de fourmis, dignes d'Apicius, et, comme j'étais très fatigué, je dormis sur un

cadre, — espèce de lit de camp, composé simplement d'une toile à voile tendue sur un pliant, — dans le réduit réservé aux passants, aussi profondément que sur le meilleur sommier, au fond d'une bonne alcôve. Tout est repos et lit aux voyageurs...

Le lendemain, après mon déjeuner, je commençai à visiter la ville, matériellement parlant.

Le *Cap-Haïtien*, comme le nomment les indigènes, ou *Cap-Haïti*, comme le nomment les Anglais et les Allemands, a des fastes bien remplis. Les flibustiers l'ont fondée en 1670; les Espagnols l'ont prise plusieurs fois. Ogé et Chavannes y ont été roués; Sonthonax y a déchiré le *Code Noir* de Colbert; d'Esparbès, d'Hinisdal, de Lassalle, de Montesquiou-Fezenzac y sont venus; Leborgne, Roy, Kerverseau, en sont partis; Villaret-Joyeuse l'a bloquée avec une puissante flotte; l'armée de la métropole y a été décimée par la fièvre jaune; Toussaint-Louverture y a été transbordé avec sa famille sur le *Héros*; le général Victor-Emmanuel Leclerc y est mort; le président Sylvain Salnave y est né.

De 1640 à nos jours, c'est-à-dire en moins de trois siècles, le Cap a essuyé quatre terribles incendies; le premier allumé par les Espagnols, en 1690; le deuxième, par Bouckman et les esclaves des habitations Turpin, Flaville et Clément, le 22 août 1791; le troisième, le 10 juin 1793, lors des troubles excités par le conflit survenu contre le gouverneur Galbaud et les membres de la seconde commission civile; — Les flammes que n'éteignirent point le sang qui ruisselait, dévorèrent, selon Pamphile de Lacroix, une centaine de millions; — le quatrième, par Christophe, en 1802, à l'arrivée du corps expéditionnaire. Ajoutez le tremblement de terre de 1842, et des bombardements qu'on ne peut pas compter. Le dernier a été fait en 1865 par le *Bull-Dog*, navire de

Casernes du Cap au temps de la possession française. (Page 21.)

guerre anglais, à l'instigation du président F. Geffrard, qui se servait des canons étrangers pour tirer sur ses concitoyens ! Aussi la vieille ville coloniale est-elle aujourd'hui méconnaissable. Dès les premiers pas qu'il porte à l'intérieur, le voyageur éprouve une désillusion pénible. Il y a loin, en effet, du port qu'il parcourt au Cap-Français, au Cap du règne de Louis XV !

A cette époque prospère, on comptait six fontaines monumentales, sans parler de celles des Prisons, des Casernes, du collége des Jésuites, du couvent des Religieuses. Huit places, le Champ-de-Mars, la place d'Armes, la place Montarcher, la place Royale, la place Saint-Victor, la place Cluny, toutes de la plus grande propreté, offraient chacune leur utilité et leur agrément. A présent on tient le marché sur la dernière.

Que différent d'alors le Cap apparaît aujourd'hui ! Je marchais, meurtrissant mes pieds aux aspérités d'un pavé inégal, dans des rues dont les côtés en pente forment au milieu une rigole qui sert de canal d'écoulement aux eaux pluviales.

Si Volney avait passé par là, il eût assurément ajouté quelques périodes à son amphigourique *Invocation.*

A droite et à gauche les maisons des colons achèvent de crouler brique à brique. Le soleil, la lune, les pluies, ont creusé les pierres, émietté le mortier. Partout les toits sont effondrés, les ouvertures béantes. Les portes ont perdu leurs vantaux. Les gonds restent. Des herbes, des graminées pendantes, couvrent le sol des corridors et des salles basses de leur mélancolique végétation. Des pans de murs, déchirés par d'énormes lézardes, tiennent en équilibre contre toute géométrie. Des festons de liane remplacent leurs corniches tombées.

Que sont devenus les monuments publics érigés par les Français ? Aucun ne subsiste, et, sans le pinceau conser-

vateur de M. Numa Desroches, qui les a restitués sur le papier, nous ne pourrions nous en faire une idée. Le palais des gouverneurs est un vestige. Christophe l'incendia en 1802 de sa propre main. « Il voulait que les soldats du général Leclerc ne trouvassent que des cendres. » Deux statues, acéphales et navrantes, gisant parmi les décombres, loin de leurs piédestaux, font l'effet, au clair de lune, de cadavres de décapités laissés sans sépulture. La Trésorerie offre le même aspect. Bâtie en 1774, en face du théâtre, sur le côté sud de la place d'Armes, qui lui servait de parvis, et restaurée en 1825, sous le président Boyer, par M. Besse, architecte français, l'ancienne église paroissiale, simple de construction comme une basilique, fait songer à un pâté dont on a enlevé la croûte supérieure. Elle n'a plus de toiture et son campanile est tronqué. Cependant ses murs, presque intacts, n'ont pas souffert des tremblements de terre. Gardiens solitaires de ce temple abandonné, où ne vont plus s'agenouiller les fidèles, deux saints de pierre, Paul et Pierre, prient tout bas dans leurs niches étroites, ménagées dans l'entrecolonnement des pilastres de la façade, de chaque côté du grand portail, au-dessus d'entrées plus basses.

Tout auprès, on aperçoit d'autres ruines, séparées de l'église par la largeur de la rue. Cet édifice, dont je n'ai pu connaître la destination, avait été construit par Christophe. Des restes de murs déchiquetés surgissent au hasard avec des silhouettes bizarres. Il y a là notamment un débris ayant conservé la forme d'une tour éventrée restée debout, qui m'a rappelé la tour de Vézone, toujours présente dans mes souvenirs de Périgordin.

Cette plante, surnommée *sans-cesse*, à cause de sa floraison perpétuelle, se plaît à décorer tous ces emplacements déserts, et mêlant les bouquets de ces jolies petites fleurs rose-tendre à cinq pétales à ceux couleur de safran

Ruines de l'Église Saint-Pierre-et-Saint-Paul. (Page 22.)

que porte une espèce de chardon, dont la multiplication est très rapide, les transforme indistinctement en parterres sauvages où les *anolis*[1] sautillent sur les troncs d'arbres, poussés dans l'aire des salles basses comme en pleine terre et auxquels les *lianes d'amitié*[2], enveloppant leur feuillage, font des perruques d'or.

Quelques centaines de maisons, épargnées par les désastres que j'ai énumérés plus haut ou rebâties depuis, d'un étage au plus, en pitchpin, en brique, de dates différentes, noires, blanches, jaunes, rouges, s'éparpillent avec un désordre qui n'a rien de commun avec l'alignement ni avec le beau, çà et là, au milieu de l'enceinte trop large maintenant de l'ancienne ville.

Le silence qui y règne n'est troublé que par les animaux de toutes espèces qui errent en liberté, sans crainte de la fourrière. Le singe, montreur de lanterne magique, trouverait là plus de spectateurs qu'il n'en voudrait. A son invitation,

> Chiens, chats, poulets, dindons, pourceaux,
> Arrivaient vite à la file.

En compensation de ces pauvretés, il y a deux monuments, ou, pour vrai dire, deux ruines grandioses, que le voyageur qui passe au Cap, soit pour affaires, soit pour son bon plaisir, ne peut en conscience se dispenser de visiter. Les Capois les montrent aux étrangers avec beaucoup de complaisance et encore plus de fierté : ce sont le palais de Sans-Souci et la citadelle Laferrière, résidences préférées par Christophe à sa *bonne ville* qu'il faisait démolir.

On m'en parlait avec un enthousiasme que je croyais entaché de chauvinisme ; mais, grâce à l'obligeance de M. Karnès Gourgues, avocat du barreau du Cap, il me fut

[1] Petits lézards.
[2] Lianes ténues comme les vrilles des vignes et de couleur jaune.

donné de constater que cet enthousiasme n'a, en réalité, rien d'exagéré.

Ces merveilles du Nord sont placées non loin du Cap, à peu de distance l'une de l'autre, et il est facile de les voir toutes les deux dans la même excursion.

Sans que j'aie eu besoin de m'occuper des préparatifs, attendu que mon prévenant cicerone avait pourvu à tout, nous nous mîmes en route vers les quatre heures de l'après-midi, le 26 janvier, montés sur d'excellents petits chevaux, sobres, légers et vigoureux, avec la jambe nerveuse et la corne dure, comme l'île en produirait beaucoup, si les propriétaires de hattes s'appliquaient à améliorer la race.

Nous nous étions munis d'un permis et d'une lettre de recommandation du général Nord Alexis pour les autorités que nous devions rencontrer. Le ciel, couvert, promettait, de la pluie. Cette considération ne suffisait pas pour arrêter deux voyageurs aussi déterminés. Nos précautions étaient prises d'ailleurs : des manteaux de caoutchouc nous enveloppaient de leur tissu imperméable et des jambières de cuir préservaient nos jambes des éclaboussures de la boue.

Pour sortir de la ville, nous passâmes l'embouchure de la rivière du Haut-du-Cap, dans un bac qui me transporta en idée sur les bords de ma chère Dordogne ; puis nous suivîmes quelque temps le rivage, le long de la mer qui montait, envoyant ses flots et son écume jusqu'aux poitrails de nos montures.

Prenant ensuite par la Saline, nous laissâmes le fort Saint-Michel, pris en 1802 par le général indigène Pétion, repris le même jour par le général français Clausel, à notre droite, et la petite Anse, à notre gauche. Cette bourgade mérite une mention à trois titres. D'abord, elle s'élève sur l'emplacement présumé du principal village de Guakanagarick ; ensuite le premier plan de bambous,

apporté de la Martinique, fut planté, en 1759, sur l'habitation Porte-Lance, dans la même commune ; enfin, durant les troubles de la colonie, Christophe y commanda quelque temps, avec le grade de capitaine de gendarmerie.

La route de Milot, qui a six bonnes lieues, est l'une des plus exécrables que j'aie faite en Haïti, à cette époque de l'année, alors que la pluie les change toutes en abîmes de bourbe, entremêlée de quartiers de rocher.

Je vous fais grâce de toutes nos infortunes, dignes néanmoins d'intérêt et de compassion.

Après avoir traversé la savane de Grand-Pré, champ de bataille sur lequel Christophe voulait attirer les troupes blanches, parce qu'il était avantageux pour ses hordes noires, et passé un torrent débordé, sur ce pont qui a gardé le nom d'un Français égorgé par son ordre, nous fîmes notre entrée dans le bourg d'une façon très peu triomphale, sur les huit heures du soir.

Il faisait nuit noire. Toutes les cases étaient fermées. Après bien des allées et venues, des tâtonnements et des demandes infructueuses de renseignements, nous prîmes gîte chez un M. Jolicœur, qui nous recueillit avec un empressement au-dessus de tous les remerciements. Nous passâmes la nuit dans une case qu'il faisait construire à quelques pas de celle qu'il habitait provisoirement, sur des nattes posées à terre, enveloppés de couvertures que nous avions eu soin d'apporter, car, dans les mornes, la température est très fraîche et même humide. Levés avec le soleil, nous cassâmes un biscuit qu'arrosa une bonne tasse de café chaud, accompagnée d'un grog *d'old brandy*. Ensuite, remontant sur nos chevaux, que M. Jolicœur avait lâchés la veille au soir dans son champ d'herbe, où ils avaient eu le loisir de paître toute la nuit, nous nous rendîmes au bureau du commandant de la commune, le général de brigade Turenne Jean-Gilles. Il était absent.

Son lieutenant, à la présentation de la lettre du général Nord Alexis, détacha du poste un soldat qui nous conduisit tout d'abord au palais appelé Sans-Souci, comme le château bâti près de Postdam par Frédéric II de Prusse.

Celui dont il s'agit s'élève sur les gradins inférieurs du morne du Bonnet-à-l'Évêque.

« — Autrefois, me dit tout en marchant mon cicérone, » une allée remblayée conduisait à l'entrée fermée par » deux grilles d'une serrurerie compliquée. Une guildive » et le magasin de l'État se montraient à droite, hors de » l'enceinte. A gauche, également en dehors, était l'église, » rotonde couverte d'ardoises, dont un fronton triangu- » laire surmontait le portail orné de quatre colonnes. » Derrière l'église on apercevait la salle du Conseil. »

A propos de la salle du Conseil, je vais vous raconter une histoire.

— Je vous écoute plus attentivement, s'il est possible.

« — On venait d'achever ce corps de logis. Seul, un » maître-couvreur était occupé à poser les dernières » tuiles. Le Roy, qui examinait les travaux, s'arrêta » devant la façade pour donner un coup-d'œil d'ensemble. » A un certain moment, il tira sa tabatière, y plongea » les doigts, et se mit à humer une large prise de ce » *macouba* qu'il faisait venir de la Martinique pour ses » nobles narines. Il paraît que le maître-couvreur, qui, » du haut du toit, suivait les mouvements du Roi, avait » aussi l'habitude du tabac.

» Mais, ayant perdu sa modeste queue de rat, il était » depuis plusieurs jours réduit à s'en passer, privation » intolérable pour lui, car il aurait volontiers soutenu » contre Aristote, sans le connaître, que

Le tabac est divin et n'a rien qui l'égale.

» La tentation était forte. Elle avait quelque chose du

Ruines du Palais de Sans-Souci, à Milot (extérieur). (Page 26.)

» supplice de Tentale. N'y pouvant résister, le maître-
» couvreur descend, s'avance vers le roi, s'arrête à une
» dizaine de pas, fait le salut militaire et s'incline trois fois.

» — Eh bien ! toi, que veux-tu ? demande Henry Ier.

» — Sire, sire, répond notre homme, voilà huit jours
» bientôt que je suis privé de ma tabatière. Y aurait-il de
» l'indiscrétion à demander une prise à Votre Majesté?

» — Avance, avance toujours, prends, prends encore,
» continua Henry Ier, dont cette feinte condescendance ca-
» chait le jeu cruel. Et, se tournant au même instant vers
» les soldats du Royal-Dahomey qui le suivaient partout,
» portant, enroulées autour de leurs jambes, dans leurs
» bottes, des *lianes à lampe*, verges terribles avec les-
» quelles ils exécutaient ses arrêts, il ajouta :

» — S'il a le malheur d'éternuer, battez-le à mort....

» Cet ordre qu'entendit le maître-couvreur refroidit
» singulièrement son désir de goûter le macouba royal. Un
» mouvement convulsif, dont tremblèrent tous ses mem-
» bres, le fit chanceler.

» — Allons, allons, dit Henry Ier.

» Le maître-couvreur enleva avec respect entre le pouce
» et l'index une mince prise, la porta à son nez, l'aspira
» avec non moins de respect, se gardant bien d'éternuer
» en présence du roi, ainsi que vous le pensez.

» — Prends, prends encore, reprit le roi.

» Le maître-couvreur, au comble de la surprise, restait
» immobile, tandis que ses yeux effarés allaient de
» Henry Ier aux soldats du Royal-Dahomey, qui avaient
» préparé leurs verges, et de ces comparses muets, mais
» prêts à agir, à l'acteur principal de cette scène comico-
» tragique.

» — Allons, allons, prends encore, commanda avec
» impatience le roi, qui ne pouvait souffrir qu'on hésitât à
» lui obéir.

» Notre priseur prisa de nouveau et encore sans éter-
» nuer. Le roi tendait toujours sa tabatière.

» — Sire, sire,... balbutia l'artisan, c'est trop de bonté,
» je crains d'abuser de...

» — Non, non; reprit Henry Ier dont l'irritation sem-
» blait croître, ou je te fais fouetter sur l'heure...

» Le maître-couvreur, tremblant, plongea de nouveau
» ses doigts dans la tabatière qui lui sembla bien pleine.
» Aucun éternuement, même étouffé, ne se fit entendre.

» — Allons, allons, encore, encore, commanda le roi.

» Le priseur, terrifié, ouvrit de grands yeux, et dit:

» — Plaît-il, sire?

» — Eh bien! reprit vivement le roi avec des yeux
» brillants de joie et de férocité, prends, prends jusqu'au
» dernier grain.

» Le sens de ces dernières paroles n'était pas équivoque.
» L'ordre donné aux gardes achevait de l'expliquer. Le
» maître-couvreur obéit avec désespoir. L'effet du macouba
» royal se faisait sentir fortement. Sa membrane olfactive
» était comme brûlée; mais il renfonçait ses éternuements,
» supportant cette torture inusitée en silence, devant le
» roi impassible et les soldats muets.

» Quand le contenu de la tabatière fut épuisé, sans que
» le priseur forcé eût laissé échapper le moindre bruit na-
» sal, ce qui est prodigieux : — dans la circonstance, vous
» comprenez qu'il dut faire son impossible afin de se rete-
» nir, — le roi lui dit :

» — Au diable, canaille! Tu as de la chance... Mon
» intendant te donnera deux gourdes, une tabatière et une
» bouteille de mon macouba que tu trouves si bon. Va...

» Et, content de s'être donné cette fantaisie à la Domi-
» tien ou à la Cambyse, Henry Ier rentra au palais.

» On dit qu'à partir de ce jour le maître-couvreur ne
» prisa plus.

Ruines du Palais de Sans-Souci, à Milot (intérieur). (Page 27.)

» — Sapristi ! m'exclamai-je, il y avait bien de quoi en » perdre l'habitude.

» — Nous voici dans la cour d'honneur, poursuivit mon » cicérone, revenant aux ruines ; elle était heptagone. Le » palais proprement dit se composait d'un pavillon central » et de deux corps de logis terminés par un pavillon carré. » Une large porte, de chaque côté de laquelle se dressait » un lion gardant un coffre plein d'or, donnait l'accès du » rez-de-chaussée, qui servait d'entrepôt et de magasin » pour les produits sortis des fabriques royales. Un double » escalier extérieur conduisait au premier. La reine habi- » tait le pavillon de gauche et le roi, celui de droite, près » duquel se trouvait une vaste salle de billard, car il » s'exerçait avec des billes d'ivoire à faire des carambo- » lages avec des têtes d'hommes. Dans la cour même, en- » close d'une grille où les barreaux de fer alternaient avec » les piliers de maçonnerie, s'élevait un caïmitier presque » aussi fameux, mais à un autre titre, que le chêne de » Louis IX. Le despote noir se plaisait à rendre, sous » son ombrage, ses sentences qui entraînaient toujours la » perte de la vie. Sur le côté et vis-à-vis s'étendaient les » logements des princes, les casernes et les écuries. Ces » différentes constructions étaient entourées de délicieux » jardins pleins de fraîcheur, de verdure, et tout coupés » de nombreux canaux d'irrigation.

» J'allais oublier un détail intéressant et important à la » fois.

» C'est dans la salle haute de son pavillon, dont il avait » fait sa chambre à coucher, qu'expira Henry Ier. Le 15 du » mois d'août 1820, on l'avait vu, frappé d'apoplexie dans » l'église de Limonade, se pencher trois fois sur son siège » et se relever brusquement, si bien que la dernière fois sa » tête heurta si fortement la muraille qu'il se fit une bles- » sure de laquelle le sang jaillit en abondance.

» On distinguait encore, il n'y a pas longtemps, une » tache sanglante sur cette même muraille.

» A dater de ce jour, le roi se sentit malade. Justamont, » médecin blanc, sauvé par lui des massacres de 1804, » mais que, dans un accès de fureur, il avait fait tuer à » coups de bâton sous ses yeux, en 1810, n'était plus là » pour le soigner. Au surplus les mauvaises nouvelles se » suivaient avec une rapidité désespérante. Le 2 octobre, » il apprit la défection du 8e régiment d'infanterie à Saint- » Marc ; trois jours après, le 5, la mort de Jean-Claude, » son lieutenant, dont la tête avait été portée à Boyer ; » enfin, à peine pouvait-il se tenir debout, tant il était af- » faibli, qu'on vint lui annoncer, dans la matinée du 8 du » même mois, la rébellion de ses troupes du Cap.

» Il tâcha de dissimuler son mal et ordonna qu'on lui » préparât sur-le-champ un bain de piment, de tafia, de » poivre et de macouba. Il espérait retrouver un peu de vi- » gueur dans cette infusion thermantique. En sortant du » bain, il se sentit, en effet, moins faible ; mais, lorsqu'il » voulut monter à cheval, il lui fut impossible, malgré » l'effort qu'il tenta, de passer la jambe sur la croupe et » de se mettre en selle.

» Deux gardes s'approchèrent et l'aidèrent en le soute- » nant sous les bras à regagner son appartement. Son » courage ne pouvait suppléer à ses forces épuisées. Là, il » demanda la reine Marie-Louise et ses enfants. Ceux-ci, » craignant qu'il n'eût l'intention de les faire périr avec lui, » puisqu'il avait perdu tout espoir de vivre, restèrent » sourds à ce dernier appel.

» Alors Henry Ier, ce roi, moitié héros et moitié tigre, » comme Voltaire l'a dit de Pierre-le-Grand, et qui, vou- » lant transformer son peuple, s'inquiétait peu des moyens ; » lui qui avait été la terreur de son entourage et de son » royaume, s'aperçut, à cette heure suprême, que ce n'est

» point par des cruautés qu'on gagne les cœurs et qu'on » affermit sa puissance. Fui des siens, haï par les popula- » tions du Nord, devenu impopulaire dans toute l'île, se » voyant sur le point de tomber aux mains de ses ennemis, » et peut-être en proie aux remords, il prit un pistolet sur » un meuble à portée de sa main et se le déchargea dans » le cœur.

. . . . . .

» Il s'était fait justice lui-même.

» Par les soins de sa famille, son cadavre fut transporté » dans un hamac à la citadelle où nous allons. Il n'eut » pas d'autre linceul.

» — Et que devinrent la reine et les enfants ?

» — L'aîné des fils, Ferdinand, parti, en 1802, avec le » général Boudet, pour aller en France faire ses études, » mourut misérablement dans un hôpital. Les autres le » prince Victor, le prince Eugène et le prince royal furent » tués sur les ordres de Richard, *duc de la Marmelade*, » gouverneur du Cap. Quant à la reine Marie-Louise, née » Coidavid, on la laissa fuir avec ses filles, madame Pre- » mière et la princesse Athénaïs. Afin de trouver une tem- » pérature qui ne leur fît pas trop regretter le printemps » éternel de notre île, elle alla en Italie où elle est morte à » Pise.

« Vous le voyez, le palais de Sans-Souci n'est aujour- » d'hui que débris sans forme, tristesse et solitude pro- » fondes. Les stupides démolisseurs qui utilisent les ruines » se sont abattus sur lui. Ils finiront par faire disparaître » ses derniers vestiges. Pour eux, c'est une carrière à » ciel ouvert et les matériaux qu'ils en tirent sont em- » ployés à la réédification de l'église de la Grande- » Rivière. O spectacle ! ainsi disparaît ce que nos pères » ont fait ! »

Comme ces débris explorés et fouillés, Milot ne nous

offrait rien d'autrement curieux, nous remontâmes à cheval et nous nous engageâmes dans les mornes, conduits par le soldat. Il nous restait à faire trois lieues, au milieu de forêts de pins, d'un chemin montant, glissant et si étroit que nous étions obligés d'avancer queue à queue. Le ciel était, ainsi que la veille, couvert de nuages. Bientôt une petite pluie fine nous assaillit, mais aucune case ne s'offrit à nous et nous continuâmes notre route, recevant toute l'averse avec un calme de stoïcien.

Après avoir chevauché deux heures, le chemin, taillé dans le roc, s'escarpa tellement tout à coup que, pour gravir cette espèce de talus, nous mîmes pied à terre, obligés de nous cramponner des mains aux arbustes et aux herbes, des pieds aux aspérités des larges pierres qui le garnissent, traînant par la bride nos pauvres montures qui n'étaient pas le moins à plaindre.

Au bout de trois quarts d'heure d'une ascension faite à la façon des quadrumanes, au tournant de ce sentier ardu, nous découvrîmes avec étonnement la citadelle sombre, énorme, qui avançait vers nous, comme pour nous repousser, son formidable éperon. Nous arrivâmes à ses pieds tout essoufflés.

C'est encore aujourd'hui une fière ruine, laquelle, à 2500 pieds d'altitude, attristant de son ombre la crête vertigineuse du Bonnet-à-l'Évêque,

Se dresse inaccessible au milieu des nuées,

pareille à un burg des bords du Rhin ou comme Ossa sur Pélion. A ce moment nous ne pouvions embrasser du regard sa masse colossale par cela même que nous la touchions. Nulle part, en France, en Angleterre, aux États-Unis, je n'ai rien vu de plus imposant. La citadelle Laferrière est véritablement une merveille qui surprend le visiteur, myrmidon dont l'œil ne peut apercevoir le faîte.

La citadelle Laferrière, vue prise au pied des murailles. (Page 33.)

Notre guide attacha les chevaux dans les hautes herbes, et nous entrâmes par une poterne dans un corps-de-garde. Trois soldats en haillons s'y chauffaient à un petit feu flambant sur les dalles. Je ramassai à terre un morceau de plâtre tombé du mur et sur une porte, qui est à droite, je crayonnai :

O Christophe, ô monarque insigne!
D'être né Français tu fus digne,
Et je t'admire avec effroi,
Nègre-Titan, esclave-roi!...

« — Henry Christophe, l'effrayant Titan de Laferrière, » comme vous venez de le nommer si justement, me dit » alors M. Karnès Gourgues, fut nommé président par » cinquante voix contre quatorze, accordées au général » Paul Romain et une donnée à Alexandre Pétion ; mais » lorsque Juste Hugonin, son ami, lui eût écrit du Port-» au-Prince, qu'avec la nouvelle constitution « il n'aurait » pas le pouvoir d'un caporal », il prit au sérieux, en » dépit du Sénat, le 2 juin 1811, la royauté qui lui échut » dans une partie de plaisir au Fort-Liberté, où l'on avait » découpé un gâteau à fève. Telle fut l'origine de cette » guerre civile entre le Nord et le Sud, qui dura neuf » longues années.

» Dès janvier 1804, n'étant encore que général de » division, conseiller d'État et commandant en chef du » département du Nord, sous les ordres du gouverneur-» général Dessalines, il commença cette forteresse, » d'après les plans d'un homme de couleur, officier du » génie, Henry Barré. Toute la population fut de corvée. » Les jeunes habitantes, même les plus délicates, por-» taient sur la tête des pierres, des briques, des boulets. » Quand elles succombaient sous leur fardeau, les soldats » les relevaient à coups de lianes.

» — Avons-nous refusé, disaient en créole ces malheureuses, lorsque nos frères et nos époux combattaient les blancs, de leur fournir, sous le feu de l'ennemi, des munitions ? Si l'indépendance était en danger, nous nous livrerions avec ardeur à ce travail de bête de charge. Nos oppresseurs sont chassés à tout jamais. Le règne de la légalité doit s'établir. Ces travaux, au-dessus de nos forces, nous rappellent trop les exigences de nos anciens maîtres. N'aurions-nous fait que changer de joug ?...

» Ces plaintes étaient justes. Le despote noir ne s'occupait point de si peu de chose. Il força la nature de toutes les façons. Ayant achevé sa citadelle après l'assassinat de J.-J. Dessalines, il y transporta ses archives, ses trésors que P. Boyer pilla ; des armes et des munitions de guerre dont il n'eut pas le temps de se servir. Derrière les murs de ce refuge inexpugnable, il bravait les assauts des soldats de la République. Il semble que Dieu pouvait seul démanteler cette nouvelle Babel. Dans le courant de l'année 1817, le feu du ciel tomba sur la citadelle, toucha au magasin des poudres et fit sauter une partie des constructions. Vous allez en juger. Avançons... »

Sur un mot de mon cicérone, notre guide prit au feu un tison et soufflant de toute la force de ses poumons sur cette torche improvisée, il éclaira notre marche en nous précédant dans les sombres galeries de cet antre profond.

L'intérieur de la citadelle n'est pas seulement lugubre, il est aussi délabré. Je tirai mon calepin, et, à chaque station que nous faisions, j'écrivis les notes que vous allez lire. Prises sur les lieux mêmes, elles ont du moins le mérite d'être précises et exactes.

Nous entrons dans une cour. — A droite, se dresse le

mur extérieur de la forteresse. — A gauche, est une porte par laquelle nous pénétrons dans une pièce obscure. — C'était la salle de bain. — Les murs du bassin sont ébréchés. — Nous prenons un corridor. — Il nous conduit à la salle de billard, qui est voûtée. — A la suite est le Trésor, salle basse, pleine d'eau croupie... Il n'y a plus que deux coffres de fer, vides et rongés de rouille. — Puis, les cachots, vastes oubliettes. — Par un escalier, sur les marches duquel l'herbe et la mousse ont étendu un tapis végétal de velours vert, nous montons au premier. — Nous sommes dans les appartements du Roi, nus comme une caverne. — Les murs sont verdis et ridés. — On dirait qu'ils ont la lèpre. — La pluie, filtrant à travers les pierres déjointes de la voûte qui s'effondre, a formé à la longue sur les dalles des dépôts calcaires, sur lesquels je trébuche. — La torche de notre guide s'est éteinte. — Pendant qu'il la rallume, nous nous arrêtons dans une cour. — Toutes les plantes des ruines s'y sont installées et y prospèrent. — Au milieu s'élève le tombeau du prince Noël, frère de la Reine, que Henry Ier fit mystérieusement disparaître. — Ce tombeau est de forme carrée. — On le dit vide. — La poudrière est devant nous. — De toutes parts pyramides de bombes, de boulets. — Nous montons encore. — Je jette par une meurtrière un regard sur la campagne. — L'horizon est très vaste. — Nous traversons les casernes : elles pouvaient contenir 10,000 hommes. — Nous parcourons les batteries supérieures. — De longues couleuvrines sur leurs affûts brisés ou chancelants. — Beaucoup d'embrasures vides. — Je demande pourquoi à mon compagnon. — Il me répond :

« — Sur les brisées de Dieu et du temps, cet auxi-
» liaire de Dieu, sont venus les brocanteurs. Ils ont em-
» porté les belles pièces sur le sort desquelles vous me
» questionnez et les ont vendues comme ferraille ! Les

» descendre était difficile et offrait de grands dangers. » La plus grosse, *Manpinba,* qu'on ne put retenir à » force de bras, roula dans les falaises, où elle est restée. » Sous le Roy, il y en avait 365, autant que de jours dans » l'année. On avait employé, pour les monter si haut, le » moyen qui avait réussi à l'armée française, passant le » Saint-Bernard. Des troupes d'hommes les tiraient, » enveloppées de deux demi-troncs, le long des ravins. »

Nous continuons nos explorations :

A droite, des logettes. — Je regarde dedans. — Elles sont remplies de pierres à fusil. — Sur les murs les noms foisonnent. — Mon compagnon ajoute le sien. — Je l'imite. — Nous montons encore. — L'escalade devient difficile. — Nous grimpons de terrasse en terrasse. — Cette opération occupe nos pieds et nos mains. — Les arbustes, posés comme des panaches au front de cette immense masure, agités par le vent, laissent tomber sur nos têtes les gouttes de pluie restées sur leurs feuilles.

Nous voici arrivés, non sans peine, sur le faîte.

De là, par le beau temps, on embrasse d'un seul regard la magnifique plaine du Nord, laquelle, depuis la rivière du Massacre jusqu'au Port-Margot, a cent quatre-vingts lieues carrées. Et cependant, Christophe, un peu avant sa mort, songeait à exhausser encore cet édifice inouï !

Appuyé à un mur, me raidissant pour ne pas céder à l'attraction de l'abîme, je contemplai. Tout en bas, au pied du Bonnet-à-l'Évêque, le palais de Sans-Souci paraissait comme un gros tas de pierres ; devant nous, le Cap, chétive ville abritée par la Bande-du-Nord, où est située l'habitation Cormier, sur laquelle J.-J. Dessalines naquit en 1758 ; à droite et à gauche, aussi loin que la vue peut s'étendre, une foule de forêts, des savanes sans fin, dont le Guayubin, la Grande-Rivière, la rivière du Massacre, la rivière du Haut-du-Cap rayent la verdure

foncée de leurs blanches sinuosités ; d'innombrables hameaux, portés sur le dos des mornes ou cachés dans leurs flancs, et que l'on aperçoit en tournant sur ses pieds, comme une girouette, vers les quatre points cardinaux : le Limbé, célèbre par les crimes du féroce Makandal ; l'Acul-du-Nord, visité par Colomb, en 1492 ; le Dondon, lieu natal de V. Ogé ; le Quartier-Morin, où fut fait le premier essai de culture de la canne à sucre ; Limonade, où a été retrouvée l'ancre de la *Niña*, naufragée dans la nuit du 24 au 25 décembre 1492 ; la Grande-Rivière, le *Guaraouai* des Indiens, le Sainte-Rose des colons, témoin du soulèvement de J.-B. Chavannes ; Sainte-Suzanne, dont les cafés sont recherchés ; le Terrier-Rouge, dans le voisinage duquel Colomb assit le fort de la Nativité ; le Fort-Liberté, ci-devant Fort-Dauphin, où se trouve le fort Labouque, prison d'État sous Soulouque, et lieu natal de Bruno-Blanchet, en 1760 ; Ouaminthe, appelé *Guanaminto* par les Indiens ; au-delà du Grand-Yaque, à quatorze lieues du Cap, dans la République dominicaine, San-Francisco de Monte-Plata, qui élève des bœufs estimés ; plus loin encore, Puerto-de-Plata, au pied de sa montagne éblouissante, que les Espagnols, la croyant, par une illusion d'optique, couverte de neige, nommèrent Sierra-de-Plata ; enfin, tout à l'extrémité, la mer, brillantée par les rayons de soleil, sorti des nuages qui les interceptaient, et, suivant le contour capricieux de la côte, formait le cadre étincelant de ce paysage auquel je ne trouvais rien à comparer.

M. Karnès Gourgues me donnait ces indications, me nommait tous ces lieux, en me les montrant de la main.

Dire ce que j'éprouvais à cette hauteur, me voyant si petit au milieu de choses si grandes, est impossible : j'en appelle à ceux qui les ont vues... Avec un plaisir mêlé d'effroi, je saisis tout l'ensemble de cet immense pano-

rama, dont il n'est pas un détail qui ne soit merveilleux. Je restai anéanti dans une contemplation muette, et, pris de vertige, je fus un moment obligé de fermer les yeux devant tant d'éblouissements.

Quand nous fûmes descendus de la citadelle, nous allâmes, avant de quitter le Bonnet-à-l'Évêque, voir le palais du Ramier, autre fort qui est écrasé, bien entendu, par sa voisine. Puis nous fîmes le tour de celle-ci. Au pied des murs, gisent dans l'herbe des canons, des mortiers de tout calibre. Je choisis, parmi les projectiles, qui se couvrent là de rouille depuis 1820, un biscaïen de deux livres que je conserve comme souvenir de mon excursion : je l'ai fait monter en presse-papier.

Dans le but d'en obtenir de nouvelles anecdotes, je me remis à faire des questions à M. Karnès Gourgues. Il n'était pas, en effet, à bout d'érudition.

« — Pendant la construction de cette citadelle cyclo-
» péenne, reprit-il, le froid vif, qui règne continuellement
» dans les régions montagneuses de l'île, bien qu'il n'y
» gèle jamais, avait encore redoublé, car on était en plein
» hivernage et la pluie tombait, comme lorsque Dieu ouvrit
» les cataractes du ciel pour faire le déluge.

» Les travailleurs, interrompant un instant leur labeur
» surhumain, s'étaient étendus en rond autour d'un grand
» feu allumé dans un endroit abrité du chantier. Le Roy,
» faisant sa ronde d'inspection, les surprit endormis.
» Irascible par tempérament et habitué à voir ses sujets,
» tremblant à son approche, redoubler d'activité et d'ef-
» forts sur son passage, il devint furieux à cette vue.

» Hors de lui, il tombe comme une bombe au milieu des
» travailleurs, brandissant au-dessus de leurs têtes le
» terrible *coco-macaque* qui lui servait de bâton de com-
» mandant, et les frappe à coups redoublés, en leur
» ordonnant de se mettre à l'ouvrage.

» Arrivé à l'un des généraux chargés de conduire les » travaux, vétéran de la guerre de l'Indépendance, le » même qui devait s'asseoir sur le fauteuil présidentiel, le » 3 mai 1844, Henry Ier lève le bras, en l'accablant d'in- » jures, pour le bâtonner comme les autres. Mais celui-ci, » portant la main à la poignée de son sabre :

» — Sire, nous avons combattu ensemble pour conqué- » rir la liberté et assurer notre indépendance. A présent » qui frappe Guerrier est mort....

» Cette réponse inattendue, l'accent ferme avec lequel » elle était dite, le caractère du vieux compagnon d'armes » qui la faisait, tout cela arrêta subitement, loin de l'ex- » citer davantage, la colère du Roy. Un mélange indéfi- » nissable de sentiments opposés, une étrange expression » de surprise passa rapidement sur ses traits. Reprenant » un empire immédiat sur son irritation, sa physionomie » redevint calme et froide. Le honteux instrument de » tyrannie retomba cette fois sans frapper.

» — Au diable, canaille !... se contenta de répliquer » avec dépit le despote.

» En effet, dans cette attitude pleine de dignité de » Philippe Guerrier, il n'y avait pas de bravade, mais » bien la réclamation de droits difficilement acquis. » Henry Ier, que la moindre résistance exaspérait, l'avait- » il compris ? Tout porte à le croire. »

Tandis que M. Karnès Gourgues me racontait ceci, notre guide avait amené les chevaux. Les pauvres bêtes avaient eu le temps et les moyens de se refaire en broutant, autour de la citadelle, l'herbe haute humectée de pluie.

Il était neuf heures. Nous nous remîmes en selle. Maintenant il s'agissait de descendre le Bonnet-à-l'Évêque, ce qui est plus périlleux, sinon plus difficile, que de le gravir. Bref, après trois heures de marche avec précaution sur ses

pentes rapides, nous découvrîmes, parmi les arbres, les ruines que nous avions visitées le matin.

— Tiens!... exclama mon compagnon, à la vue du palais, il me revient à l'esprit une histoire sanglante....

— Voyons ; vous n'avez pas idée à quel point vos récits m'intéressent....

« — Parmi les familiers du Roy se trouvait M. Roumage aîné, directeur des domaines. Un soir, tous deux » jouaient ensemble au lansquenet. Ce dernier, peu favorisé de la chance, perdit grosse somme sur grosse » somme. L'heure de se coucher venue, le Roy donna » congé au courtisan.

« Le lendemain matin, M. Roumage, venant déjeuner » avec Henry Ier, à la table duquel il mangeait, s'informa » si Sa Majesté avait bien dormi, et si Elle se trouvait bien.

» — Fort mal! Fort mal! mon compère, dit le Roy ; » j'ai fait un rêve singulier, qui m'a tourmenté toute la » nuit.

» — Sire, reprit M. Roumage, est-il permis de demander à Votre Majesté quel est ce rêve ?

» — Oui, oui ; j'ai rêvé, compère, que je vous coupais la tête...

» — Ah! Sire, c'est impossible. J'aurai plutôt cru que » vous aviez rêvé que vous me rendiez l'argent que j'ai » perdu hier au soir.

» — Non! Non! J'ai bien rêvé que je vous tuais, compère : c'est un avertissement de Dieu. Vous me trompez. Vous êtes un faux ami, un Judas. N'avez-vous pas » averti le général Bonnet, venu à Laferrière, après » l'assassinat de Dessalines, que j'avais envoyé à Macaya, » l'ordre de le faire disparaître à son passage à Camp-Coq ? et si vous avez tant d'argent à exposer sur des » cartes, n'est-ce pas parce que vous avez mal versé ? On » va vous conduire à la geôle.

» Prévenus de ce qui se passait, les enfants et la femme » de M. Roumage, sachant que le Roy exécutait toujours » ce qu'il disait, vinrent le supplier, les larmes aux yeux. » Ils se traînèrent à ses pieds, ils embrassèrent ses genoux. » Toutes leurs tentatives pour toucher son cœur furent » inutiles : Henry Ier resta inexorable. Fatigué de leurs » prières, il les fit mettre à la porte.

» M. Roumage se livra aux soldats sans souffler mot. » On l'enferma dans la prison du Cap, qui s'élevait alors » près de la Providence, non loin de la Grande-Ravine.

» Deux mois plus tard, Henry Ier faisait élargir le » prisonnier et l'invitait à dîner. Celui-ci entrait chez le » Roy au moment où le majordome annonçait que le repas » était servi. On passa dans la salle à manger. Les deux » convives se mirent à table, en face l'un de l'autre, — » comme autrefois. Le Roy mangea et but de bon appétit. » M. Roumage, content d'être rentré en grâce, fit hon- » neur à tous les plats. Le dîner dura une bonne heure. » Au dessert, Henry Ier remplit son verre et celui de son » invité, puis élevant la main.

» — A votre santé ! mon compère, fit-il.

» M. Roumage, si joyeux qu'il ne remarqua pas le ton » ironique du Roy, répondit à son toast.

» Sur un signe les gardes s'approchèrent. Henry Ier, » sans se lever, tira du fourreau le sabre de l'un d'eux, » et, avant que son convive eût deviné son intention, il » lui enleva la tête.

» Puis, sans paraître plus ému que s'il avait fait la » chose du monde la plus simple, il rendit au garde le » sabre dégouttant de sang, quitta la table, et descendit » à la salle de billard. »

J'avais écouté cet horrible récit, tout haletant d'intérêt, et quand je connus son dénouement, l'indignation m'arracha ce cri : O la bête féroce !

— Mais, demandai-je à M. Karnès Gourgues, êtes-vous bien sûr que l'affaire se soit passée de la sorte ?... De qui tenez-vous ces détails ?...

— Eh ! mon cher monsieur, que voulez-vous que je vous réponde ?... De la tradition....

Nos pères l'ont contée et moi je la redis.

Avec une complaisance que ma curiosité, toujours plus avide, pouvait bien fatiguer, mais ne lassait pas, M. Karnès Gourgues voulait bien m'instruire de ce que le règne de Henry Ier avait de particulier. A mon sens, insister aurait été peu convenable. Je ne poussai donc pas plus loin ma critique historique.

D'ailleurs nous étions déjà devant la porte de notre hôte. Au bruit des pas de nos chevaux, M. Jolicœur avait paru sur le seuil pour nous recevoir avec son bon sourire et sa franche cordialité. Il nous invitait à mettre pied à terre, ce qu'il n'eut pas besoin de répéter. Nous entrâmes dans sa maison, où nous attendait sur une table carrée, ornée de la plus belle vaisselle de son dressoir, un de ces plantureux dîners créoles, avec lesquels, si l'on a bon appétit, on se restaure à merveille avec le *pois-riz*, les bananes bouillies, qui remplacent le pain, et le *tasso* de rigueur.

« — Puisque je suis en train de souvenirs, permettez-» moi encore une petite histoire, qui sera le pendant de la » précédente, me dit mon compagnon en me servant. Par » les différents traits que j'ai rapportés, vous savez déjà » que, d'après les croyances du Roy, tout devait céder à » ses désirs fougueux. Le fait suivant vous prouvera qu'il » faisait aussi tuer les gens sans grands indices ni preuves » certaines de culpabilité. Il pensait et agissait comme » Tibère.

» Vainqueur des troupes du Sud à Sibert, le 1er janvier

» 1807, il marcha incontinent sur le Port-au-Prince avec » son armée. Les généraux Pétion, Yayou, Lys et » Caneaux s'enfermèrent dans la ville et organisèrent la » défense, de telle sorte que le Roy, qui croyait pouvoir » s'en emparer sans tirer un coup de canon, se trouva » réduit à l'assiéger dans les formes. Il établit son quar- » tier-général sur le champ de bataille, dont il était resté » maître, et de là dirigea les opérations militaires.

» Un jour, il envoie le colonel Ambroise bombarder la » ville. Celui-ci va prendre au magasin d'artillerie, confié » à la garde du capitaine Stanislas Desroches, les muni- » tions dont il avait besoin. Naturellement le capitaine » livre la quantité demandée et tire un reçu.

» Malheureux dans son attaque ou inhabile, le colonel » fut repoussé par les assiégés, et, forcé d'abandonner ses » batteries, il rentra au camp avec ses artilleurs en » désordre.

» Le Roy l'accueille avec ces reproches qui soufflètent » lourdement la face d'un soldat.

» — Colonel, vous êtes un lâche, et vous allez être » fusillé.

» — Sire, ce n'est pas ma faute. Je manquais de mu- » nitions.

» — Il fallait en avoir.

» — Sire, le garde-magasin d'artillerie a refusé de » m'en livrer.

» Sur cette réponse, qui invoquait les circonstances » atténuantes, le Roy, transporté d'une grande colère, se » rend au magasin. Le capitaine Stanislas Desroches, » assis dans son bureau, jouait tranquillement aux dames » avec un de ses amis, le capitaine Étienne Léo, mort » commandant de l'arrondissement du Cap, et dont vous » verrez le tombeau sur le Champ-de-Mars, auprès de » l'autel de la patrie, sous le palmier de la Liberté.

» — Capitaine, dit le Roy à l'officier, qui s'était levé à » son entrée, vous avez refusé des munitions au colonel » Ambroise ?...

» — Comment, Sire ? Mais c'est faux. Que Votre » Majesté veuille... Et, en prononçant ces mots, le capi- » taine alla vers la table sur laquelle étaient ses deux » pistolets. Henry Ier crut qu'il voulait faire usage de ces » armes :

» — Bayonnettez cette canaille !... ordonna-t-il à ses » soldats d'un ton qui n'admettait pas d'hésitation.

» — Ah ! ma pauvre femme ! exclama le capitaine » Desroches, et il tomba presque aussitôt lardé de coups.

» Sur l'ordre du Roy, les officiers qui l'accompagnaient, » dressèrent, séance tenante, l'inventaire des objets con- » fiés au capitaine. En ouvrant le tiroir de la table, les » premières pièces sur lesquelles ils mirent la main, » étaient le reçu du colonel Ambroise, reçu que le Roy » n'avait pas laissé au capitaine le temps de lui montrer, » et une lettre de sa femme lui annonçant la naissance de » son troisième fils.

» Henry Ier, revenu de son emportement, mais trop » tard, prit sous sa protection les trois enfants qu'il venait » de faire orphelins si injustement. Il les plaça à l'École » Royale, instituée à Milot, et que dirigeait alors M. Hip- » polyte Gélin, qui, envoyé en France avec plusieurs » autres jeunes créoles par le commissaire civil Roume, » en 1799, avait fait ses études au collège de Liancourt.

» L'aîné de ses enfants est M. Numa Desroches, le » peintre que vous connaissez. Vous pouvez lui demander » si ce que je vous raconte est exact... »

Après avoir déjeuné avec un appétit de cavalier, rien ne nous retenait plus à Milot ; le beau temps était revenu ; et nous songeâmes à regagner le Cap. Au lieu du chemin que nous avions suivi en venant, nous prîmes, pour varier,

la large route tracée par Henry Ier, pour sa commodité personnelle, à travers la savane du Grand Pré.

« — Par la voie que nous suivions, mieux entretenue » alors qu'aujourd'hui, me dit tout à coup M. Karnès » Gourgues, Henry Ier se rendait au Cap, entouré de » grands officiers de sa Cour et suivi de ses gardes. Un » cabrouétier, son cabrouet et ses bœufs, venaient en sens » contraire. — C'était l'époque où le Roi avait rompu » avec Pétion. — Le cabrouétier, où la flatterie, qui est » le propre des courtisans, dit-on, va-t-elle se nicher ? le » cabrouétier, afin de se rendre agréable à Sa Majesté, se » mit à pester contre l'un de ses bœufs auquel il avait » donné le nom de Pétion.

» — Hi Pétion ! hi rosse ! hi salop ! Voilà un Pétion » fatras, tonnerre m'écrase !...

» Henry entendit ces imprécations, et s'arrêtant, fit » signe au cabrouétier d'approcher.

» — Ah ! tu appelles ton bœuf Pétion, et pourquoi ?... » demanda-t-il.

» — Eh ! Sire, répondit celui-ci, satisfait d'avance de » l'effet qu'allait produire sa réponse, c'est parce que » Pétion est un mauvais mulâtre qui fait la guerre à Votre » Majesté. Aussi, lorsque je donne des coups à mon bœuf, » il me semble que je frappe votre ennemi.

» — Au diable, canaille ! exclama le Roy, c'est ainsi » que tu manques de respect à mon compère...

» Et lui, qui surnommait Dessalines, de son vivant, » l'*Empereur-sauteur*, et, après sa mort, l'*Hydre dé-* » *vorante*, ajouta :

» — Qu'on fouette à mort cet insolent....

» L'ordre fut exécuté à la lettre. Tandis que le bœuf » Pétion et son compagnon de joug poursuivaient, à leur » guise, leur chemin vers l'habitation à laquelle ils appar-

» tenaient, le cabrouétier, passé aux verges, crevait dans » le fossé comme un chien.

» Ainsi l'avait ordonné la justice du Roy. »

Galopant à franc étrier, ainsi que de vrais courriers extraordinaires, mon compagnon reconnaîtra cette comparaison, — à cinq heures du soir, nous arrivions à la Fossette, second faubourg du Cap, à l'opposite du Carénage, en traversant sans trop nous mouiller, une ravine qui est un torrent après une averse, quand M. Karnès Gourgues me dit :

— Vous voyez cette ravine ?...

— Oui, eh bien ?

« — Sortant du théâtre achevé en quarante jours, » quoiqu'on eût été obligé de refaire la charpente, et qui » est aujourd'hui la loge l'*Haïtienne,* le Roy rentrait à » Sans-Souci vers minuit. Pendant le spectacle, la pluie » était tombée en abondance. Le cortège royal trouva un » fleuve impétueux dans la ravine qu'il avait facilement » traversée deux heures auparavant. Savez-vous com- » ment le Roy s'y prit pour passer ?

— Ma foi, non.

— C'est tout simple. Il fit descendre dans la ravine un escadron de cavalerie qui rompit et divisa le courant, en sorte que sa voiture roula à marche-pied sec. M. Demesvar Delorme rapporte ce fait dans ses *Théoriciens au pouvoir.* Vous avez lu ce livre?

— Quel livre ?

— *Les Théoriciens au pouvoir...*

— Non, mais je compte le lire.

J'achevais de parler, lorsque nous entendîmes dans la rue Dauphine où nous étions entrés, ce chant bizarre :

C'é pas moé qui dit
Tête à Lénave gro, gro ;

C'é August qui dit
Tête à Lénave gro, gro.

Sur le trottoir était assis je ne sais quoi de difforme qui chantait ce je ne sais quoi d'incompréhensible. Ce n'était pas un nègre comme un autre : c'était un composé de Vulcain, de Caliban, d'Habibrah, de Quasimodo. Je n'ai jamais vu être plus hideux... Court comme un gnome, ventru comme une idole hindoue, la tête, — est-ce bien tête qu'il faut dire ? — lourdement enfoncée entre les épaules et hérissée d'une laine noire et crépue, les mains et les pieds palmés, la bouche faite comme une gueule armée de dents disposées en mâchoires de requin, ce monstre, qu'on ne peut pas désigner d'une autre façon, — était là, accroupi, chantant sa chanson inintelligible pour moi, ne se doutant pas de l'attention dont il était l'objet, ce phénomène de première catégorie que tout Paris irait voir, qui détrônerait Millie-Christine et l'Homme-Chien, s'il était exploité par un de ces barnums de foire qui savent faire des recettes à rendre jaloux le Théâtre-Français, avec les bizarreries vivantes de la nature.

D'abord il m'avait attiré, maintenant que je l'avais vu, il m'attristait.

— Quel est ce prodige de laideur? demandais-je à mon compagnon.

— Cette espèce d'animal manqué !... C'est Souverain, le « garde-soute de M. Nemours Bernardin. »

— Et que signifie ce qu'il chante?

— Mot à mot : « Ce n'est pas moi qui dis que la tête à » Lénave est grosse, grosse ; c'est Auguste qui dit que la » tête à Lénave est grosse, grosse. »

— L'explication de cela, s'il vous plaît?

— A la Fossette végète une espèce de nain, appelé Lénave, qui a, comme tous les nains, la tête énorme.

C'est à lui que la chanson de Souverain fait allusion.

— C'est trop fort !... m'exclamai-je ; Tersite raillant le marquis de Roquelaure ; l'aveugle jetant le sarcasme et le dédain au paralytique. Hélas ! Il n'y a pas de monstre qui ne le soit moins par la comparaison d'un plus monstre que lui.

J'étais tellement fatigué en rentrant à l'*Hôtel des Voyageurs*, jusqu'à la porte duquel m'avait accompagné M. Karnès Gourgues, que, sans entendre l'aubergiste-poëte, me demandant sans doute s'il fallait servir mon repas, j'entrai dans mon réduit, et me jetai tout habillé sur le cadre, lequel me parut, comme la nuit où j'avais fait connaissance avec ce genre de lit, une couchette fort moëlleuse.

II

Courouille. — Le Limbé. — Clameille. — Repas sur l'herbe. — Le *mal-mouton*. — Le Dondon.— La *Voûte-à-Minguet*. — Nuit splendide. — Histoire de Corsino, de sa femme Cocotte-Liqueur et de son rival Petit-Zozo. — Prise du Cap par J.-J. Dessalines. — Tuerie des blanches.

Après le palais de Sans-Souci et la citadelle Laferrière, il me restait encore à voir, en fait de curiosités locales, une caverne que M. Karnès Gourgues, connaissant mon faible, m'avait recommandée.

Beaubrun Ardouin affirme que cette grotte, appelée la Voûte-à-Minguet, tient son nom d'un colon. Pour Demesvar Delorme, ce serait du grand nombre de muguets, en créole *minguettes*, qui croissent alentour. Ces deux opinions sont également soutenables; je n'ai pas de préférence pour celle-ci plutôt que pour celle-là ; ni vous non plus, je pense.

Le jour qui suivit notre retour de la citadelle, fut employé par moi à faire les préparatifs de cette seconde excursion. Mon complaisant cicérone, retenu à la ville par ses affaires, ne pouvait m'accompagner cette fois, à mon très grand regret, car, ainsi qu'on a pu s'en apercevoir, c'était un vrai répertoire d'anecdotes, et le lecteur perd à son absence.

Je partis donc sans lui, à quatre heures du matin, le 29 janvier. Pour me conduire il m'avait donné un jeune sacatra du nom de Courouille, natif du Dondon, et qui, familier avec les localités que nous allions traverser, pour les avoir parcourues en tous sens et fréquemment, était bien le guide qui convenait.

C'est avec Courouille que j'ai pris ma première leçon de créole. Je l'accablais, chemin faisant, de questions auxquelles il répondait le plus souvent par un invariable : *moé pa connai*, qui m'éclairait très peu, je dois l'avouer.

Nous cheminions, lui marchant allègrement pieds nus, moi à cheval, à travers les fameuses savanes de l'Acul, qui font partie de la plaine du Nord, et où, en 1791, le 93 haïtien, retentirent pour la première fois les redoutables chants d'*Oua-Nassé* et du *Camp du Grand-Pré*.

La route, plate pendant trois lieues, devient ardue tout à coup. On s'engage dans ces mornes du Limbé que Lamartine a chantés dans sa tragédie intitulée *Toussaint-Louverture*.

En 1715, une chapelle, ayant été bâtie à l'endroit où se trouve aujourd'hui le village du même nom, quelques cases vinrent aussitôt se ranger autour d'elle. En 1789, ce n'était encore qu'un hameau ; mais les vingt-deux sucreries établies dans sa petite plaine lui donnaient de l'importance. C'est dans cette commune, au Bas-Limbé, que fut inventé par M. Bélin de Villeneuve et exécuté sur son habitation, en société avec M. Raby, un équipage à sucre fort ingénieux. Un congo, Makandal, appartenant à M. Le Normand de Mézy, planteur du Limbé, épouvanta longtemps par ses crimes ce quartier laborieux. On retrouvera cet effrayant personnage dans les *Drames d'Haïti*.

J'étais occupé à lire ces détails dans la géographie de

Beaubrun Ardouin, que j'avais emportée avec moi pour m'en servir comme d'un itinéraire, lorsque n'entendant plus Courouille qui, depuis une heure, chantait une chanson dont il avait répété le refrain invariable si souvent que je l'ai retenu :

Madame Fiat, oh !
A la madame qui canaille !
Fiat allé Pot-au-Prince,
Li di : « Cassé feuille, couvri ça. »

et, ne le voyant plus devant moi, je me retournai, afin de voir s'il me suivait au moins. De Courouille pas même l'ombre. Il avait disparu. J'appelai :

— Courouille !... Courouille !...

J'étais seul dans le chemin. Je commençais à croire qu'il usait de l'occasion de me jouer un mauvais tour. Quand je me trouvai au bord d'un torrent d'une dizaine de pieds de large, lequel, gonflé par les pluies de la saison, coupait le chemin, en courant sur son lit incliné, blanchâtre et bouillonnant à grand bruit.

Sec comme un morceau d'amadou, Courouille, à genoux sur un quartier de roche bleuâtre de la rive opposée, semblait adresser à la Couleuvre ou à la Vierge, lui seul le sait, une oraison jaculatoire.

Je le regardai avec surprise, pensant qu'il était pris d'un accès de folie ; mais il interrompit sa prière pour me dire :

— *Général, passez vite, Clameille capable vini...*

Désireux d'apprendre ce qu'était Clameille, je piquai ma monture, qui m'eut bientôt porté auprès de Courouille.

— Que voulez-vous dire, lui demandai-je, avec votre Clameille ?

Cette fois il se signa, et, persuadé que, par ce geste, il avait éloigné le malin esprit :

— *Clameille,* répondit-il, *c'est Zombi qui rété isit. Si moune pas passé vite, li égaré yo.*

Ma curiosité satisfaite par cette explication, qui me prouva que Clameille était un cousin du nain Roulon, domicilié dans un lac des Vosges, je continuai mon chemin, ordonnant à Courouille de marcher devant moi. Je lui recommandai aussi de vouloir bien, lorsque nous rencontrerions des cours d'eau, m'indiquer les gués, qui lui permettaient de les passer comme les Hébreux traversèrent la mer Rouge, c'est-à-dire à pied sec. Cela ne lui avait pas paru nécessaire, me dit-il, puisque j'étais à cheval.

Prenant au sérieux le titre de général que m'avait donné mon guide, je commandai : halte ! en descendant moi-même de cheval vers midi. Il était bien temps de déjeuner. Courouille ne fit aucune objection. Ce fut chose aussitôt commencée que proposée. De la besace de cuir attachée à la selle, nous tirâmes les provisions apportées. Nous nous installâmes au bord du chemin, au pied d'un campêche en fleur, qui nous prêta son ombrage parfumé. Il ne nous manquait qu'une source dans le voisinage. Courouille m'affirma qu'il n'était pas sain de boire de l'eau en voyageant parce qu'on était en transpiration, et il me le prouva en ingurgitant sans sourciller un grog d'un demi-setier de tafia blanc. Quant à la cotelette de mouton que je lui donnai, il n'y toucha point. Je lui marquai mon étonnement de cette abstinence. Il me répondit naïvement qu'elle lui donnerait le *mal-moulon*. Les nègres, je n'ai jamais su pourquoi, attribuent à la viande du plus tendre des herbivores, ce gonflement de la partie inférieure de la face qu'ils appellent ainsi, quoiqu'il ait une tout autre cause. En revanche, Courouille dévora jusqu'à l'arête un hareng-saur, qui puait plus qu'un fromage attendu. Par dessus il avala une bonne demi-timbale de tafia, ce qui me fit appréhender qu'il ne s'endormît sur l'herbette. Quand nous nous remî-

mes en route, il n'y parut pas plus que s'il avait bu de l'eau distillée.

Une seconde étape de six heures nous conduisit au Dondon où nous entrâmes avec la nuit. Courouille me présenta à sa mère *déplacée*, — quelque chose comme veuve, mais d'une façon particulière, — et flanquée d'une demi-douzaine de négrillons et de négrillonnes de tailles et de nuances différentes. Ils m'offrirent une hospitalité qui, pour n'être pas désintéressée, ne laissa pas que de me charmer par ses prévenances. Je l'acceptai avec reconnaissance. D'ailleurs, il n'y avait pas possibilité de faire autrement.

Le Dondon est un groupe de cases pittoresques accrochées aux flancs d'un morne, à cinq cent mètres au-dessus du niveau de la mer. Des montagnes, entrecoupées de vallées étroites, couvrent toute la commune, dont il est le chef-lieu. Elles recèlent, dit toujours Beaubrun Ardouin, de l'or, de l'argent, du cuivre, du fer, de l'antimoine, du marbre, du porphyre, de l'albâtre, du jaspe, de l'agathe, du silex, du grès, du granit, du talc, des spaths, de la terre glaise, des pétrifications, des cristallisations et des fossiles.

Le Dondon a des souvenirs. On commença à y faire en grand la culture des caféiers importés de la Martinique et plantés en premier lieu au Terrier-Rouge. Le révolutionnaire V. Ogé, on se le rappelle, y naquit. Le tombeau du général haïtien Clervaux, mort en 1804, est dans son cimetière, près de celui du jésuite Le Pers, qui fournit à Charlevoix les matériaux de son *Histoire de Saint-Domingue*. Après lui, la cure fut occupée, en 1791, par le fameux abbé de la Haye, promoteur de l'insurrection des esclaves dans le nord. Ce prostituteur tonsuré engageait au confessionnal ses pénitentes à se livrer à Jean-François et à Biassou. Arrêté par ordre du capitaine-géné-

ral Rochambeau, il fut noyé en 1803, dans la rade du Cap, fin digne de sa vie.

Le souper, préparé par mon hôtesse, me parut excellent. Comme il se faisait tard et que j'étais fatigué, je passai de la table au lit rustique qui garnissait le plus grand compartiment de la case mis à ma disposition.

Imaginez-vous quatre pieux de trois pieds de haut à peu près, portant une claie de bois de chêne, sur laquelle était étendu un matelas. Je n'eus pas lieu de m'en plaindre, car, le lendemain matin, le *pipiri* avait chanté depuis longtemps, lorsque quelques coups, frappés discrètement à ma porte, me tirèrent d'un doux sommeil. C'était la sœur de Courouille, Sicliclaise, qui m'apportait une tasse de café et de l'eau fraîche pour ma toilette.

Je sortis pour faire mes ablutions devant la porte. La case de mes hôtes, détachée du bourg, étant sur la hauteur culminante, je découvris aux premiers rayons du soleil, une vue magnifique ; au plan avancé, le pic Karabras isolé, dont la cime paraissait dorée, et toute la chaîne diversement ondulée des Mornes-Noirs, gibbosités énormes de cette terre volcanique; au second plan, les savanes immenses de Guaba et de San-Raphaël qui s'étendent, couvertes de hattes, jusqu'aux pieds du Loma del Peligro et du Morne du Diable, tandis qu'au-dessous de moi, à je ne sais combien de pieds de profondeur, je voyais se tordre et reluire la rivière de Vasé. Elle descend des sommets du Bonnet-à-l'Evêque, serpente capricieusement dans toute la longueur de la savane, et finit par se jeter et se perdre dans le Guayamuco, l'un des affluents de l'Artibonite.

Le frère cadet de Courouille, le jeune Septimus, qui, pendant que j'admirais ce payage, avait sellé mon cheval, me le présenta comme je sortais de la case, prêt à partir. Je sautai dessus et je commandai :

— En avant, marche !

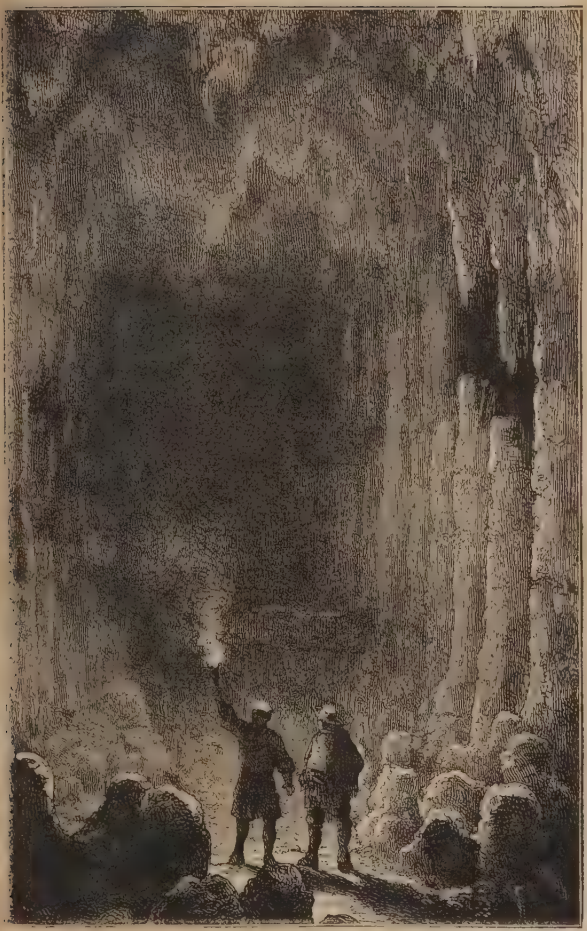

La voûte à Minguet. (Page 55.)

Je voulais prouver à mon guide que si, en réalité, je n'étais pas général, je pouvais du moins l'être, comme il semblait porté à le croire.

Le chemin de la grotte, tortueux et inégal, n'est rien moins que facile. Cependant, nous parvînmes, après mille détours, au bord de la rivière de Vasé. Courouille retroussa son pantalon jusqu'aux genoux, descendit bravement dans le torrent, et, se retournant vers moi, me dit :

— *Vini, général* ..

A ce mot il me vient à l'idée que la Voûte-à-Minguet pouvait bien être sous l'eau comme la grotte de la nymphe Cyrène, et je fus sur le point de demander à Courouille s'il fallait descendre de cheval. Avant que j'eusse parlé, celui-ci prit au mors ma monture qui, profitant de mon indécision, s'était tranquillement mise à boire.

Je me laissai conduire.

Nous avançâmes quelques minutes dans le lit de la rivière, contre le courant, puis, arrivés à un endroit peu escarpé, Courouille monta sur la berge et m'invita à mettre pied à terre.

Pendant qu'il déroulait le licou tressé dans la crinière de mon cheval, pour l'attacher à un arbre, je promenais mes regards autour de moi, afin de découvrir la grotte. Je ne vis rien qui seulement y ressemblât.

L'entrée, présentant la figure d'une arche, est fermée par un rideau naturel de lianes verdoyantes qui descendent jusqu'à terre. Courouille les souleva et nous entrâmes. Quand ce rideau fut retombé derrière moi, nous nous trouvâmes dans une obscurité profonde. Mon guide me demanda alors en son patois, avec lequel je commençais à me familiariser :

— *Général, ou pas gagné z'alumettes ?...*

Je lui passai un de ces peignes, importation des Etats-Unis, dont les dents de bois sont soufrées et phosphorées.

Avec deux ou trois de ces dents il enflamma un morceau de pin qu'il avait préparé en venant, et, aux clartés de cette torche fumeuse, j'avançais sur un terrain manquant sous les pieds et dans lequel j'enfonçais plus profondément à chaque pas. C'est tout simplement du guano, déposé depuis trois siècles par les oiseaux de toutes espèces qui ont fait leurs latrines, ô sacrilège! de cette grotte, autrefois temple indien.

La Voûte-à-Minguet mérite sa réputation. Elle est divisée en trois parties parfaitement distinctes : une large nef entre deux bas-côtés séparés d'elle par deux rangs de stalactites irrégulières, mais placées sur une ligne droite. Quelques-uns de ces piliers ont été travaillés, il semble. D'autres ne sont que dégrossis. Plusieurs, auxquels la goutte éternelle ajoute sans cesse son dépôt calcaire, n'ont pas encore rejoint la voûte. On dirait d'autant de bras que des Encelades, engloutis sous la montagne, ont dégagé par un suprême effort.

A l'extrémité de la nef, on voit des pierres carrées, sur lesquelles sont posées d'autres pierres plates, qui ressemblent beaucoup aux dolmens bretons. Une semblable disposition décèle la main de l'homme. Ces tables grossières étaient des autels. Chaque année, au rapport de Moreau de Saint-Méry, le Kacik et les nitaynos du Marien y venaient, à la tête de leurs tribus, sacrifier aux Zémès, dieux tutélaires, dont les *butios*, tout ensemble médecins et prêtres, interprétaient les oracles. Ils conjuraient Kouroumon aussi puissant que Michabou, génie des eaux ; aussi terrible qu'Adamastor, génie des tempêtes, et l'*Urucane* qu'il soulève. A l'époque de la nouvelle lune, ils allaient y attendre le lever de la blonde divinité des nuits, et aussitôt qu'elle se montrait dans la blancheur du ciel, ils s'élançaient au dehors, en criant selon les rites : *Nonun ! Nonun !*

Les parois de la grotte, qui paraissent blanchies à la

chaux, conservent, parfaitement lisibles encore, des dates, des inscriptions; des noms, espagnols pour la plupart, charbonnés ou gravés depuis la fin du XVI[e] siècle par les Européens qui l'ont visitée. Aidé de Courouille, je cherchai quelque silex taillé, quelque sculpture indienne, parmi les monceaux de débris qui couvrent le sol. Mon guide eut la main plus heureuse que moi. Il trouva une statuette de six pouces, grossièrement sculptée, mais très bien conservée, dont il me fit cadeau sur les lieux, ne se doutant pas du prix que j'y attachais. Cette statuette représente un Zémès accroupi, l'air effaré, prêt à s'élancer, faisant une menace de la main gauche; de l'autre dardant sa zagaie. Content de cette trouvaille, que je conserve précieusement, je sortis après avoir inscrit, comme le Georges et le Paul de M. Delorme, mon nom à la suite de ceux qui s'y trouvent.

Pendant notre exploration, la mère de Courouille avait fait un de ces *gros bouillons* substantiels qui produisent sur les voyageurs le même effet que la terre sur le géant Antée. Il fut fort goûté par son fils et par moi. A nous deux nous le fîmes entièrement disparaître.

Le repas terminé, je me couchais sur le lit que j'avais trouvé, la nuit précédente, préférable au cadre de l'*Hôtel des Voyageurs*, et je dormis comme un bienheureux jusqu'au souper.

Nous quittâmes le Dondon deux heures après le coucher du soleil.

Les mouches luisantes, appelées *Coucouilles*, par corruption de l'espagnol *cucuyos*, et qui avaient donné à mon guide son nom, décrivaient leurs capricieux zigzags dans les intervalles des massifs de verdure. Une brise, qui venait de l'est, agitait les arbres au bord de la route et me soufflait au visage sa fraîche haleine, toute imprégnée des fragrances enivrantes des campêches fleuris. Au-dessus

de ma tête, dans un ciel de lait, la lune répandant des gerbes de lumière bleuâtre et veloutée, suivait paisiblement sa course au milieu des constellations étincelantes, tandis que mon cheval, allant l'amble, continuait la sienne, sans butter, à travers les cailloux du chemin, et berçait mes rêveries.

C'est une des plus belles nuits que j'ai passées hors d'un lit.

Devant moi, à six pas, Courouille marchait, dodelinant de la tête. Ce brave garçon, qui chantait du matin jusqu'au soir, ainsi que le savetier de La Fontaine, subissant, sans doute à son insu, l'influence de la scène ravissante que nous traversions comme des ombres, restait silencieux, à mon grand étonnement.— Mais les profondes admirations ne sont-elles pas muettes ?

— Eh bien ! à quoi songes-tu ? lui criai-je.

Pas de réponse. Je le rejoignis. Le barbare dormait. Il dormait en marchant, par une si belle nuit ! Je fus obligé de le secouer avec force pour le réveiller.

— Hé ! hé ! repris-je, on fait de la sorte du chemin sans s'en apercevoir, n'est-ce pas ? et c'est fort agréable.

— *Oui,* fit Courouille en se frottant les yeux, *pourvu nous pas joindre Corsino.*

Cette réponse me rendit perplexe. Que voulait dire mon guide ? Parlait-il de quelque roi des montagnes arrêtant les voyageurs pour en tirer grosse rançon ? Aussi, voulant me renseigner là-dessus, je continuai :

— Qu'est-ce que Corsino ?

— *Oh ! voilà ! c'est gnon cousin moé...*

— Je te félicite d'avoir pour cousin un brigand, car ce n'est pas autre chose, à en juger par ce que tu sembles craindre.

— *Non, li pas brigand...*

— Dis-moi alors ce qu'il est

— *Général, c'est gnon histoire trop longue.*

— Raison de plus. Je te donnerai quelque chose pour cela.

Ce dernier argument, que j'avais employé en désespoir de cause, manque rarement son effet, et, dans cette circonstance, il en fut ainsi. Courouille se serait volontiers fait payer à la ligne comme un romancier-feuilletoniste. Il se plaça à ma droite, et, avec une simplicité à laquelle je tâche de conserver son cachet créole, en traduisant, aussi littéralement qu'il est possible, il me raconta ce sombre drame d'amour.

« Corsino, mon cousin, habitait à Plaisance une case » que son grand-père avait laissée à son père et que celui- » ci lui avait transmise à son tour. Les caféiers qui garnis- » saient les glacis d'alentour, étaient à lui. Il possédait, » en outre, un grand jardin où il y avait des bananiers en » grande quantité et plusieurs champs d'herbe.

» A la fin de son congé, il songea à prendre femme. » Dans le bourg, la fille de Bernadotte Coco, commandant » de la section, faisait tourner toutes les têtes, — des » vieux comme des jeunes. Sa peau était lisse et violette » comme une caïmite. En un mot, c'était un vrai bonbon : » aussi l'appelait-on Cocotte-Liqueur, et jamais nom ne fut » mieux porté.

» Corsino l'aimait depuis qu'il avait l'âge de connais- » sance. Il savait bien qu'elle regardait d'un *œil de ra-* » *padou* le Petit-Zozo, fils de Chachoute, le potier, et » que le dimanche, au bamboula, elle dansait avec lui la » *djouba* en écoutant avec plaisir ses fleurs. Mais il » crut que ce n'était pas sérieux et qu'elle l'oublierait. Il » demanda Cocotte-Liqueur au père Coco. Celui-ci, » qui trouvait le placement avantageux, lui donna sa » fille.

» Cependant Cocotte-Liqueur, apprenant que son père

» allait la marier, marier à Corsino, engagea Petit-Zozo à » lui parler bien vite. Chachoute fit aussi des démarches » pour son fils. Coco ne voulut rien écouter, parce que » Petit-Zozo, sans conduite, était toujours dans les gal- » lières ou sous les tonnelles. Corsino, lui, n'avait pas » demandé un *cob* ; il avait du bien ; il était économe. » Préféré par tous ces bons motifs, il devint le mari de » Cocotte-Liqueur.

» Neuf ou dix mois après les noces qu'avait bénies le » P. Chatté, curé du Cap, et pour lesquelles on avait tué » tant de coqs d'Inde, tant de cabris, tant de poules, tant » de porcs, — sauf votre respect, — que les invités purent » emporter chez eux de quoi manger pendant huit jours, » Corsino, revenant du Borgne, par une nuit aussi claire » que celle-ci, vit un zombi sortir de sa case et s'enfuir » à travers les bananiers, pas assez vite cependant pour » qu'il n'eut pas le temps de le reconnaître.

» — C'était Petit-Zozo, n'est-ce pas ?...

» — *Oui, ou avoir deviné juste, général.*

» — Diable ! Cocotte-Liqueur n'était pas blanche !...

» — *Moé di ou général, li être couleur caïmite vio-* » *lette..*

» — C'est vrai ; continue, je n'aurais pas dû couper le » fil de ton récit.

» — *En vérité de mon Dieu trois fois saint ! moé* » *plus connaître, nen qui bord moé yé.*

» — Au moment où Petit-Zozo se glisse dans les bana- » niers...

» — Bien. Je reprends. — Corsino, horriblement verdâ- » tre, tremblait non de peur, car il était de force à rompre » les reins à six fatras-bâtons comme Petit-Zozo ; mais » vous comprenez, la colère... Enfin il avança vers la case » et frappa à la porte. Cocotte-Liqueur se leva et ouvrit. » Son mari lui parut bien sombre. Elle le questionna. Il

» répondit qu'il était fatigué, qu'il avait besoin de sommeil,
» et finalement se coucha.

» Depuis longtemps Corsino avait le projet de bâtir une
» case plus grande. L'ancienne n'était pas digne de la belle
» Cocotte-Liqueur. Il voulait que sa femme habitât un pe-
» tit Sans-Souci. Le lendemain, il se mit à l'œuvre. Il
» charroya les gros arbres qu'il avait coupés à cette inten-
» tion. Il rassembla aussi une grande quantité de bambous,
» d'écorces sèches de palmier, de feuilles de bananier,
» pour la toiture. Tous ces matériaux furent placés tout
» contre la vieille case, excepté devant les portes, afin que
» l'entrée restât toujours libre. De loin, cet entassement
» faisait l'effet d'un énorme bûcher. Cocotte-Liqueur ne fit
» pas cette comparaison ; et d'ailleurs, lorsqu'elle ques-
» tionna là-dessus son mari, Corsino répondit qu'il voulait,
» sans attendre, construire la nouvelle case.

» Pendant deux jours, il ne s'occupa que de transporter
» des bois sur le chantier, à pied d'œuvre. Dans la matinée
» du troisième, il dit à Cocotte-Liqueur. « Je vais au
» Limbé prévenir le cousin Courouille, qui me donnera
» un bon coup de main. — Je suis en effet charpentier de
» mon état. — De là je descendrai au Cap. Je ne serai pas
» de retour avant cinq jours. Sois tranquille... »

» A l'annonce de cette longue absence, Cocotte-Liqueur
» parut attristée. Mais son mari, enfourché sur son mulet,
» avait à peine disparu dans les détours du sentier, qu'elle
» ferma sa porte, et, toute joyeuse, descendit vers la Ra-
» vine, son *canari*[1] vide sur la tête : elle allait le remplir.

» Le même jour, ou plutôt la nuit du même jour, à huit
» heures, un homme frappa à la case de Corsino :

» — Qui est là ?... demanda Cocotte-Liqueur.

» — Moi, Petit-Zozo, répondit l'homme.

[1] Vase en terre pour conserver l'eau.

» La porte s'ouvrit et se referma promptement.

» Quatre heures après, à minuit, une ombre se glissait » dans le jardin. Le chien, au lieu d'aboyer, vint sauter » autour d'elle. L'ombre le repoussa et le chien alla se cou- » cher en rond. L'ombre, — c'en était bien une, — puis- » qu'elle ne faisait pas de bruit en marchant, approcha de » la porte de la case qui ouvre sur le jardin, mit une clef » dans la serrure et pénétra dans l'intérieur.

» Sur le lit, pareil à celui que vous avez vu chez ma » mère, que vit-il ?... Je n'ai pas besoin de vous le dire. » Cocotte-Liqueur et Petit-Zozo avaient même oublié, » tant ils étaient occupés d'autre chose, d'éteindre la » lampe de Versenet dont j'avais fait cadeau à mon cou- » sin le jour de son mariage, en sorte qu'ils lui appara- » rent vêtus comme Adam et Eve.

» Se baisser, frotter une allumette sur la lame de sa » manchette, mette le feu à la paille sous le lit, puis se » redresser vivement, sortir de la case, refermer la porte, » appuyer contre elle de grosses souches et des fagots » tenus en réserve, jeter d'autres allumettes enflammées » dans les matériaux parfaitement secs, entassés autour de » la case : tout cela fut fait par Corsino en moins de temps » que je mets à vous le dire.

» La case fut en flammes en un moment; le toit, tout » embrasé, tomba; des cris horribles éclatèrent à l'inté- » rieur.

»— N'ayez pas peur, dit Corsino, n'ayez pas peur, Cocotte- » Liqueur. Vous êtes en sûreté avec votre amant. Personne » ne viendra vous déranger. Votre mari veille à la porte.

» Les cris de l'intérieur redoublèrent. On eût dit des » supplications.

» Corsino considérait toujours d'un œil fixe sa case » incendiée. Soudain, il se précipita dans les mornes, en » criant :

Vue du Cap-Haïtien, prise des hauteurs de Marchegalie. (Page 63.)

— Au feu ! Au feu !

» Depuis ce moment il est fou. Il vit dans les bois, et » s'il aperçoit, d'aventure, un cavalier ou un piéton dans » le sentier de ces montagnes, il court sur lui en s'escri- » mant avec sa manchette. Il n'y a pas huit jours qu'il a » blessé, dans le chemin de Bidorette, une femme qui reve- » nait seule du Cap. »

— On devrait l'enfermer puisque sa folie est méchante, observai-je.

— *Sans doute, général, mai pas facile d'attrapé li. Li connai couri passé gnon cabri.*

Courouille avait, depuis plusieurs heures, achevé le récit des déceptions conjugales et de la terrible vengeance de son cousin, lorsque, ayant marché le reste de la nuit, sans rencontrer l'Othello de ces mornes, je descendis de ma monture à la porte de l'*Hôtel des Voyageurs*. Neuf heures sonnaient au coucou toujours en retard de la salle à manger. C'était le moment de prendre à la table d'hôte, pour le déjeuner, ma place que je n'aurais pas cédée pour beaucoup.

La chevauchée nocturne que je venais de faire avait singulièrement creusé mon estomac.

Le lendemain, un bruit de pas de chevaux devant la porte de l'auberge, me réveilla vers six heures. Mon sommeil avait suffisamment duré. Je m'assis sur le bord du cadre et je m'habillai.

— Encore au lit ? me cria de l'extérieur quelqu'un.

— Entrez donc mon ami, répondis-je, car j'avais reconnu la voix de M. Karnès Gourgues.

La porte ne fermant ni à clef ni à loquet, il n'eut qu'à la pousser.

— Oh ! vous voilà déjà debout, reprit-il, vous êtes infatigable. Vous avez excité l'admiration de Courouille, qui m'a raconté votre excursion. Aussi je viens vous

chercher pour faire une petite promenade aux environs. Les chevaux sont tout prêts, et ils nous attendent devant la porte, mais, avant de partir, laissez-moi vous poser une question.

— Faites.

— Admirez-vous le courage chez vos ennemis comme chez vos amis ?

— Pouvez-vous en douter ? A l'exemple de Pierre Mathieu, je loue la vertu fût-elle sous un turban ; je blâme le vice fût-il sous la tiare, et c'est, je crois, le devoir strict, non-seulement de tout historien, mais encore de tout homme.

— A la bonne heure. Nous allons prendre un bain à Dalban, dans la rivière du Haut-du-Cap, et là je vous raconterai quelque chose.

Il n'en fallait pas davantage pour me décider.

— Volontiers, répartis-je ; je suis tout disposé.

En effet, je n'avais que ma jaquette à mettre et mon panama à prendre. A la porte de l'auberge, nous trouvâmes les deux chevaux amenés par M. Karnès Gourgues. Nous montâmes dessus et nous nous mîmes en route.

Sortis de la ville par la Barrière-Bouteille, nous fîmes halte au bout d'une demi-heure sur les bords de la rivière, devant une petite cascade, formée par un rocher dressé au milieu de son lit.

Quand nous fûmes dans l'eau, mon compagnon étendit la main vers les montagnes, et, me montrant, par une échappée de vue entre les arbres, un mornet surmonté de ruines, il me dit :

— C'est le fort Vertières qui, naturellement défendu, dans la saison des pluies, par le torrent de la ravine Charrier, avait été armé de douze canons par les Français. Il défendait les abords du Cap avec les forts Champin, Pierre-Michel et Belair.

— Où voulez-vous en venir avec tous vos forts ?...

— A vous raconter la prise du Cap par Jean-Jacques Dessalines.

— Ha ! voyons...

« — A la suite de la capitulation du Port-Républicain, » Dessalines laissa aux troupes onze jours de repos, en » leur annonçant toutefois, afin que leur ardeur ne se » refroidit point, son dessein de marcher sur le Cap-» Français. Le 21 octobre 1803, il quitta la plaine du » Cul-de-Sac. Le 1er novembre suivant, ayant passé en » revue, aux Gonaïves, les 3e, 4e, 11e et 20e demi-» brigades, il arriva, le 6 du même mois, au carrefour du » Limbé, rendez-vous des forces du Sud, de l'Ouest et du » Nord.

» Les dragons de l'Artibonite, armés de longues lattes » et coiffés de vieux casques ombragés de panaches verts, » l'accompagnaient. Cette cavalerie était commandée par » le colonel Charlotin Marcadieux et par les chefs d'esca-» dron Paul Prompt et Bastien.

» Outre toutes espèces de difficultés, on eut encore à » braver les rigueurs de la saison. Le temps était affreux. » Des pluies torrentielles, tombant depuis plusieurs se-» maines, avaient défoncé les chemins. Bref, le 15 novem-» bre, l'armée atteignit le Morne-Rouge où Dessalines » établit son quartier-général sur l'habitation Lenor-» mand.

» Le jour suivant, toutes les dispositions prises, por-» tant la victoire dans ses yeux, il inspecta les soldats au » nombre de 27,000, leur parla, les anima chacun de » l'ardeur dont il était plein et les prépara à l'assaut « qui » devait assurer une indépendance incontestée à leur » patrie. »

» Ensuite, les divers corps de l'armée, formés en co-» lonnes serrées, défilèrent devant lui. Les fantassins, bien

» armés depuis l'occupation du Port-Républicain, avaient » d'abondantes munitions qu'ils portaient dans des havre- » sacs de peau de cabri ou dans des macoutes. Leur uni- » forme se composait simplement d'un chapeau de paille. » Amaigris par les marches forcées, par les privations de » toutes sortes, les lèvres hérissées de moustaches re- » belles, ils étaient terribles d'aspect. Si la discipline » n'avait maintenu dans leurs rangs un ordre parfait, on » eût pu les prendre pour des hordes sauvages. Les géné- » raux, au contraire, paradaient, revêtus de magnifiques » costumes tout brodés d'or. C'étaient Gabart, Jean- » Philippe Daut, Clervaux, Christophe, Romain, Cangé, » Vernet et Capoix *la mort*, tous rivaux d'ambition.

» Dessalines savait que Rochambeau n'avait aucun » soupçon de son audacieuse entreprise. Au milieu de la » garde qui veillait autour de son palais, le capitaine- » général se croyait inattaquable. Plongé dans d'enivrantes » voluptés, il ne songeait pas, l'imprudent ! que le Cap » serait sa Capoue.

» Avant d'attaquer les forts Bréda et Vertières, Dessa- » lines envoya Christophe et Romain s'emparer de la Vi- » gie, qui domine la ville du côté opposé. Ceux-ci, ayant » enlevé plusieurs postes, mandèrent au général en chef » qu'ils attendaient qu'on donnât l'assaut à Bréda pour » tenter celui de la Vigie. Dessalines s'avança sous le feu » de l'ennemi pour reconnaître le fort qu'entourait un » fossé. Entre ce fossé et les remparts, se dressait une » haie impénétrable d'aloès, de cadasses et d'autres » plantes épineuses, entrelacées de fortes lianes. Dans la » nuit du 17 au 18 novembre, Capoix reçut l'ordre de » marcher sur le Cap avec l'avant-garde, sitôt que l'action » commencerait, et de ne s'arrêter qu'à la Barrière- » Bouteille. Clervaux fit dresser à quatre cents mètres de » Bréda une batterie confiée à Zénon et à Lavelanet. Le

» matin, quand la diane résonna dans le fort, un boulet » vint tomber sur ses remparts. Il répondit immédiate- » ment. Nos artilleurs furent tués sur leurs pièces. A ce » moment Rochambeau sortit du Cap. Sa garde d'honneur » se rangea au pied de Vertières. Dans le même temps, » Christophe, descendant de la Vigie, s'emparait de » Destaing au pas de charge. Comme les divisions Gabart, » Vernet et Cangé, se trouvaient exposées, dans la » grande route, au feu du fort Pierre-Michel, Dessalines » se détermina à tourner Bréda pour assaillir les blancs à » la fois dans toutes leurs positions. Il envoya l'ordre à » Capoix, qui approchait du Cap, d'enlever l'habitation » Charrier, bâtie sur un plateau, au-dessus de Vertières. » En face même de ce fort, un ponceau, à moitié rompu, » traversait le ravin qui coupe le plateau. Sur son tablier, » étaient braqués quatre canons dont Capoix devait » essuyer le feu en montant. Parvenus à la tête du pont, » ses grenadiers reçoivent une décharge si effroyable » qu'ils reculent. Lui qui n'avait jamais battu en retraite, » releva leur courage en leur faisant entendre sa voix » terrible :

» — Il faut, mes braves, emporter cette butte. La » victoire est à cette condition. En avant !...

» Les indigènes recommencent l'attaque. Une décharge » les disperse. Capoix les rallie encore et arrête les » blancs qui, franchissant le ravin, les poursuivaient, la » baïonnette dans les reins. Il s'avance le premier, » bravant la mort. Les soldats le suivent, mais ils sont » repoussés une troisième fois. Alors Capoix s'indigne. Il » jure d'enlever la batterie. Un boulet renverse son che- » val. L'intrépide général tombe : on le croit mort. Bien » vite il se relève, marche à pied et commande : « En » avant ! En avant ! » Un autre coup de canon éclate. » Son chapeau, garni de plumes, est emporté au loin.

» D'enthousiastes acclamations retentissent dans Ver-
» tières. Les tambours battent. Un hussard, sorti du fort,
» s'arrête à la tête du pont et crie aux indigènes :

» — Le capitaine-général Rochambeau envoie son
» tribut d'admiration à l'homme de couleur qui se bat si
» vaillamment.

» Ces paroles jetées, le cavalier se retire et le combat
» recommence.

» Dessalines comprit que le succès de la bataille dépen-
» dait de l'enlèvement de la butte Charrier.

» — Je veux, s'écrie-t-il, dût toute l'armée tomber
» brigade par brigade, que le drapeau haïtien flotte sur le
» sommet de Charrier avant une demi-heure !...

» Gabart et Jean-Philippe Daut s'engagent avec deux
» bataillons dans l'allée qui s'étendait le long du ravin.
» Les blancs dirigent tous leurs coups sur la petite co-
» lonne, qui avance toujours, à travers les projectiles, au
» pas de charge, sans être ébranlée. Enfin elle s'établit
» sur le plateau, et de là répond au feu de Vertières, au
» pied duquel Capoix faisait des prodiges de valeur. En
» même temps Christophe canonnait le Cap des hauteurs
» de la Vigie. Une épaisse fumée, traversée sans cesse
» par les obus et par les bombes, obscurcissait le jour.
» Assis sur un quartier de rocher, Dessalines se repaissait
» de ce spectacle épique.

» Sur l'étroit plateau de Charrier, les trois demi-bri-
» gades qui s'en étaient rendues maîtresses, ne trouvèrent
» aucun abri, car les projectiles, lancés de Vertières,
» avaient démoli l'habitation. Jean-Philippe Daut traça,
» sous la pluie des balles, la ligne des retranchements que
» les soldats élevèrent en moins d'une heure. Un caisson
» fit explosion dans Vertières. Les blancs en sortirent avec
» deux canons. Daut descend dans la savane Champin
» pour les combattre. Il est repoussé. Profitant du désor-

» dre causé par cet accident, Dessalines veut forcer le » passage de la Barrière-Bouteille. Il demande Paul » Prompt. Le chef d'escadron des dragons de l'Artibonite » se présente devant le général en chef qu'il salue en » abaissant son sabre.

» — Prompt, il faut que, dans quelques minutes, il » n'y ait pas un blanc hors de Vertières ou que j'apprenne » ta mort....

» Prompt, — nul ne fut jamais mieux nommé, — sans » répondre un mot, fond, à la tête de son escadron, sur » le carré que formaient les Français. Chaque compagnie » charge séparément. Les blancs restent inébranlables. » Leurs rangs s'ouvrent, par moments, pour laisser partir » la décharge des canons qu'ils renferment au milieu » d'eux. Alors Dessalines apercevant Dominique à ses » côtés :

» — Je t'ai ôté ton bataillon à cause de ta faiblesse dans » divers engagements. Voici l'occasion de regagner mon » estime et de t'illustrer. Je te rends ton bataillon.

» Dominique se précipite, pousse son cheval sur les » bayonnettes ennemies et reçoit la mort.

» Les dragons de Paul Prompt, électrisés par son » exemple, s'efforcent d'enfoncer le carré. Leurs chevaux, » en se cabrant sur les bayonnettes, y mettent enfin le dé- » sordre, et les blancs rentrent dans Vertières. Paul » Prompt, ardent à les poursuivre, pénètre dans les fossés, » où il est tué. Mitraillés par le fort, les cavaliers se re- » plient et rapportent au quartier-général le cadavre de » leur chef.

» Dessalines parut vivement affligé de cette perte.

» Le courage et la détermination des indigènes décon- » certaient Rochambeau. Il exhorta ses troupes à faire un » dernier effort pour reprendre Charrier. Sa brillante » garde d'honneur se prépara à donner. Clervaux, averti

» de ce mouvement par ses éclaireurs, cacha plusieurs » compagnies de la 3e demi-brigade dans un bois que les » blancs devaient traverser. Quelques décharges de mous- » queterie, reçues en flanc, les contraignirent à rétro- » grader.

» Il était cinq heures et l'acharnement des combattants » ne diminuait pas.

» Tout à coup des éclairs brillent, le tonnerre gronde, » les nuages crèvent et la pluie inonde le plateau.

» Le combat s'arrête.

» A six heures le beau temps étant revenu, Dessalines, » accompagné de Bazelais, chef de son état-major, monta » à Charrier, où il fut accueilli par les acclamations des » soldats :

» — Vous êtes aujourd'hui le commandant de mes géné- » raux, dit-il à Clervaux qui avait perdu, dans l'action, » une de ses épaulettes.

» Par son ordre, on transporta les blessés à Vaudreuil. » Puis, il rentra au quartier-général.

» Le lendemain, Clervaux recommença l'attaque, au » point du jour.

» Le commandant de Vertières abandonne le fort après » y avoir mis le feu. La 7e y entre aussitôt. Pendant » qu'elle éteignait l'incendie, un cri s'élève : Les blancs » prennent la fuite ! En avant ! Les indigènes courent sus » aux Français. Ceux-ci, toujours en garde, font volte- » face, leur demandent ce qu'ils veulent et continuent leur » retraite.

» Les indigènes, répandus dans la savane Champin, » mettent le feu au fort. A la faveur de la nuit, les Fran- » çais, qui occupaient Pierre-Michel, se replient sur le » Cap. L'avantage définitif resta donc à Dessalines.

» L'embarras de Rochambeau était à son comble. Du » côté de la mer, une escadre anglaise, commandée par le

» commodore Loring, du *Bellérophon*, — sur lequel Na-
» poléon 1er devait s'embarquer douze ans plus tard à Ro-
» chefort, — bloquait étroitement la ville, investie du côté
» de terre par les troupes de Dessalines. Le capitaine-gé-
» néral traita avec l'un et avec l'autre aux conditions
» qu'ils lui dictèrent. Les Français évacuèrent le Cap, dont
» les indigènes prirent possession. Ceux-là, en sortant de
» la rade, engagèrent avec l'escadre anglaise un combat
» naval. Inférieurs en nombre, ils furent défaits et con-
» duits à la Jamaïque. Rochambeau, envoyé en An-
» gleterre, fut échangé en 1811 contre d'autres prison-
» niers de guerre. Il trouva la mort à la bataille de
» Leipsick. »

Pendant que M. Karnès Gourgues me faisait ce récit historique, qui m'amusait moins que ses anecdotes, nous avions eu le temps de nous baigner, de nous rhabiller, de redescendre vers la ville. Déjà nous touchions à la Fossette.

— Voici donc, dis-je à mon interlocuteur, la partie de la ville qui souffrit le plus de l'assaut.

— Hélas ! Pis que cela. Elle a vu la tuerie des blanches...

— Quelle tuerie des blanches ?...

— Oui. Du 1er février au 22 avril 1804, Dessalines fit égorger tout ce qu'il y avait de blancs dans l'île. A cette dernière date, il disait : « Je puis mourir à présent, j'ai
» vengé les tribus indiennes et les Africains éteints dans
» la servitude. Haïti est devenu une terre rouge de sang
» que le Français fuira désormais. » Cependant les fem-
» mes blanches vivaient encore. Alors qu'on massacrait
» sans exception leurs maris, personne n'avait demandé
» leur sang. Des gens, grands fourbes et grands voleurs
» de leur métier, s'insinuèrent auprès du gouverneur-gé-
» néral par leurs flatteries. Ils devinrent ses conseillers et

La Providence et le Calvaire. (Page 74.)

III

La *Conception*. — Mon embarquement. — A fond de cale. — Baie de l'Acul. — L'Acul-du-Nord. — Le Port-Margot. — Le Borgne. — Saint-Louis-du-Nord. — La Tortue. — Boucaniers et flibustiers. — Le Port de-Paix. — Vos Passe-ports?... — Padre Juan, Maurepas, Capoix, Rébecca. — Pas de patron !... — Jean-Rabel. — Derenoncourt. — Le Gibraltar du Nouveau-Monde. — La Plate-Forme. — Le Jardin du diable. — Le Port-à-Piment. — Les eaux de Boignes. — Les Gonaïves. — Sentiment de Louverture à l'égard des blancs. — Proclamation de l'Indépendance.

Outre le fort Vertières et le faubourg de la Fossette, presque entièrement détruit en 1865 par le président F. Geffrard, j'avais visité le Calvaire, admirablement situé de l'autre côté de la ville, les cahutes de la Providence, étrange Cour des miracles, que je suis bien tenté de dépeindre ici, mais dont je vous épargne pour le moment la description, que vous trouverez dans les *Drames d'Haïti*, et, sur le chemin de Machegalle, les vestiges d'un cimetière qui, du temps de colons, servait aux Juifs de lieu de sépulture, et où on trouve un puits fort profond, dans lequel Christophe fit précipiter pas mal de mulâtres.

Il ne me restait donc plus rien à voir au Cap où dans ses environs. Je songeai à le quitter.

Aujourd'hui, le voyageur n'a plus à attendre que le vent, devenu propice, permette aux barques de sortir du port.

La Providence et le Calvaire. (Page 74.)

Il peut choisir un vapeur comme on choisit en Europe un train de chemin de fer. La *Compagnie générale transatlantique,* l'*Hamburg american packet company*, le *Service accéléré des bateaux à vapeur d'Haïti*, se disputent le profit de le transporter. Les agents de ces différentes compagnies font à l'envi les yeux doux à ses dollars, et, rivalisant de réclame, déclarent, à l'imitation des fabricants du chocolat Perron, que les bateaux les plus confortables, les plus rapides, les plus élégants, sont les leurs.

A l'époque où je passai au Cap, toutes ces lignes ne se faisaient pas concurrence. Les communications entre les ports de l'île étaient, par conséquent, très rares ; et, se rendre d'un point à une autre de la côte, quelque rapprochés qu'ils fussent, était beaucoup moins facile, je vous le garantis pour en avoir fait l'expérience, que d'exécuter le tour du monde en quatre-vingts jours, comme le Philéas Fogg de Jules Verne.

Aller par terre n'était pas non plus sans difficultés avec des bagages. Il fallait, dans ce cas, un cheval, des bêtes de charge, un guide, toutes choses qu'on se procure avec peine et qui coûtent des prix exorbitants. Sans doute j'aurais aimé le pittoresque d'un voyage de plusieurs journées à travers les mornes, par des sentiers qui ne le cèdent pas en escarpement à ceux des Pyrénées ou des Alpes, mais c'était à la fois imprudent et peu sûr.

Restaient les bateaux caboteurs.

Le général de division, inspecteur des fortifications, M. Martin, dont j'avais fait la connaissance au *Cercle des négociants,* me mit en rapport avec le subrécargue de la *Conception*, goëlette qui allait sur lest au Port-au-Prince, en touchant à presque tous les ports de la côte septentrionale. Elle devait mettre à la voile incessamment, *si Dieu voulait*, pour me servir d'une locution fort usitée là-bas à

laquelle il était rationnel d'ajouter... et le vent aussi. Je ne laissai pas échapper cette occasion et j'arrêtai mon passage, dont le prix fut fixé à neuf piastres, la nourriture comprise. Cela me parut très cher, vu le pauvre ordinaire de la goëlette, invariablement de morue et de bananes.

Le jour où nous devions prendre la mer, il ne s'éleva pas même de terre ce que les nominalistes appelaient *flatus vocis*. Le départ fut forcément remis. Le lendemain, le vent souffla un peu ; nous sortîmes de la rade en courant des bordées.

Mon embarquement fut assez plaisant. Peut-être en lirez-vous volontiers les particularités.

Lorsque je voulus envoyer mes malles à la goëlette, plus de huit fainéants, qui faisaient la sieste dans la rue, la tête au mur, se présentèrent pour se charger de deux ou trois colis que le moins fort eût pu voiturer. Un d'entre eux saisit une caisse assez lourde qui contenait des livres, et, avec l'aide de quatre de ses compagnons, la hissa sur une brouette, chacun ne la soutenant que du bout des doigts. Le reste de mon bagage, dont un commissionnaire n'aurait pas été embarrassé, en occupa une demi-douzaine. Trois bouteilles de *pale-ale*, cadeau utile de l'inspecteur des fortifications, furent portées par trois hommes. Une boîte de biscuits dont je m'étais muni, car le menu du bateau ne m'affriandait guère, et mon sac de voyage, suivaient, l'un devant l'autre, portés sur la tête par deux nègres de taille à soutenir le monde sur leurs épaules, à l'égal d'Atlas. Je conduisais l'escouade, tenant sous le bras les menus objets dont je ne me sépare jamais en voyage. A notre vue, les passants s'arrêtaient ; les commis paraissaient sur les portes des magasins, curieux de voir un blanc marchant en si grand équipage. Ma suite nombreuse leur donnait de ma personne une opinion si haute, à en juger par l'expression de leur physionomie

ébahie, que je ne pus, malgré le peu d'envie que j'en avais, ne pas rire de cette friponnerie qui me coûta deux ou trois piastres.

A bord, je trouvais une famille capoise, composée de la mère, de deux fils et de trois filles ; une femme voyageant seule et un Cubain d'origine française. Tous ces passagers se rendaient, comme moi, au Port-au-Prince.

Deux ou trois heures après, — je ne sais plus au juste, — la *Conception,* fuyant le Cap-Haïtien, qui décroissait derrière nous, tour à tour gravissait et descendait les vagues. Le jour baissait. Une pluie subite nous assaillit. Dans la nécessité de chercher un abri dans la cale, puisque l'unique chambre de la goëlette était réservée aux femmes, je passai la nuit fort mal à l'aise, sans lit, pêle-mêle avec les matelots, sur les barriques pleines d'eau qui formaient le lest. Pour surcroît d'infortune, la pluie, filtrant à travers les joints mal calfatés du tillac, me tombait sur le corps goutte à goutte. En vain, je changeais de place, au risque de marcher dans l'obscurité sur le ventre de mes voisins, ce qui aurait été peu agréable pour eux, cette inondation agaçante me poursuivait dans tous les coins. Le tillac de la goëlette était un crible à vanner les vagues. Pendant mes évolutions à fond de cale, la pluie continuait de tomber avec la nuit, et je n'ai pas pu jeter un coup d'œil, même à la dérobée, sur la profonde baie où se trouve *l'île à rats*, et que Colomb, qui y entra le 21 décembre 1492, appela *Puerto de San-Tomas,* dénomination que le temps n'a pas conservée, car elle se nomme aujourd'hui *baie de l'Acul*, et le village qui s'élève au fond, à quatre lieues du Cap-Haïtien, l'*Acul-du-Nord*. Je ne vis pas non plus le Port-Margot, situé à une lieue et demie de l'embarcadère du même nom, dans lequel est *l'île-à-Cabris* où se réfugièrent les flibustiers français, chassés de la Tortue par les flibustiers anglais, que commandait le

fameux Willis, fait prisonnier en 1660 par du Rausset.

Après le Port-Margot, on trouve le Borgne, ainsi appelé parce que, vu sa position, derrière une haute croupe de rochers, on n'en aperçoit qu'un côté à la fois. Ce village est bâti sur un terrain d'alluvions, près de l'Ester, rivière dangereuse dans la saison des pluies. Je dois le dire vite, le Borgne dont je parle, c'est le nouveau. Au temps des colons, ce n'était que l'embarcadère de l'ancien, qui existe encore à trois lieues dans l'intérieur sous le nom de Petit-Bourg. A présent, c'est le chef-lieu d'un arrondissement montagneux qui donne le meilleur café du Nord.

A cinq kilomètres de la mer, sur le chemin du Petit-Bourg, se precente une caverne divisée en sept salles, dans lesquelles on a retrouvé, comme à la Voûte-a-Minguet, des ossements humains, des fétiches et des fragments de poterie indienne. Il y a de plus, aux environs du Borgne, un étang salé.

Qui se doute que le joyeux chansonnier Desaugiers, venu à Saint-Domingue, au moment où éclata « une guerre dont l'histoire n'offrira jamais d'exemple » fut sur le point d'être fusillé « par les cannibales ? »

Au petit jour, la goëlette, qui avait doublé le cap Rouge pendant la nuit, aborda à Saint-Louis-du-Nord, ou plus brièvement Saint-Louis. Ce bourg, commodément assis dans une petite plaine, au bord de la mer, doit son établissement à l'abandon de la Tortue par les flibustiers, en 1675. On trouve dans le voisinage d'excellents bois, de la craie, des spaths calcaires et de l'albâtre. Son port, petit, entouré de récifs, exposé à tous les vents, n'est pas accessible aux navires de fort tonnage.

Nous ne fîmes à Saint-Louis qu'un arrêt de deux heures, et, continuant notre navigation, nous nous engageâmes dans le canal, large d'environ huit kilomètres, qui sépare de la grande terre la Tortue.

Cette île, berceau de la plus riche colonie que la France ait possédée dans les Antilles, est fameuse. On se souvient que des aventuriers français, sous la conduite de Pierre Vadrosque et de Blain d'Enambuc, et des aventuriers anglais, sous la conduite de Warner, chassés de l'île Saint-Christophe vinrent s'y fixer en 1630. C'est là que vécurent, pendant de longues années, ces redoutables hôtes, appelés d'abord *boucaniers*, parce qu'ils faisaient cuire leur viande, assaisonnée de piment et de jus d'oranges amères, sur un *boucan*, espèce de gril de bois en usage chez les Indiens. Leur vêtement était très simple : une chemise et un caleçon teints de sang. Ils ceignaient leurs reins d'une courroie à laquelle pendait, soit un sabre fort court, soit un coutelas ou un poignard. Ils marchaient les jambes nues, attachant simplement à leurs pieds de grossières sandales, faites de peaux séchées au soleil. Leur seule ambition consistait à avoir un fusil à longue portée et une meute de vingt-cinq à trente chiens.

Leur genre de vie était singulier. Ils choisissaient des chefs que souvent ils égorgeaient. Ils ne souffraient point de femmes parmi eux. Ils formaient à deux des associations. Tout ce qu'ils possédaient personnellement, mis en commun, restait au survivant, si l'un des membres de la société venait à mourir. Ils chassaient les sangliers et les bœufs sauvages dont il y avait dans l'île de grands troupeaux. Quand ils en avaient réuni un certain nombre, ils les faisaient porter aux navires, qui trafiquaient avec eux, par des engagés, émigrants qui se vendaient en Europe pour servir dans les colonies durant trois ans. Un de ces malheureux osa faire une fois observer à son maître, qui choisissait toujours le dimanche pour se mettre en route, que ce jour devait être consacré au repos, ainsi que l'ordonne le commandement de Dieu :

Les dimanches tu garderas,
En servant Dieu dévotement.

— Moi, répliqua le farouche chasseur, je dis : Six jours tu écorcheras les taureaux que je tue, pour porter les peaux au bord de mer le septième.

Et des coups de bâton accompagnaient cette injonction péremptoire.

Plus tard, traqués par les Espagnols, les boucaniers se livrèrent à la piraterie et changèrent leur nom en celui de flibustiers, de *fly-boat*, vaisseau qui vole, ou de *free-booter*, francs butineurs. Imaginez des tigres qui auraient un peu de raison, dit Voltaire dans son *Essai sur les mœurs*. Ils ne craignaient rien. Ils affrontaient la mort pour le plus léger butin. On distinguait parmi eux Pierre-le-Grand, de Dieppe, qui, avec une barque armée de quatre canons et montée par vingt-huit hommes, captura le vaisseau d'un vice-amiral espagnol ; Michel-le-Basque, qui enleva un navire de guerre portant un million de piastres ; Nau l'Olonnais, et Montbars le Languedocien, surnommé *l'exterminateur*. Rien n'égalait l'intrépidité de ces forbans, si ce n'est leur courage, ou plutôt leur audace. Aussi le bruit de leurs exploits remplit-il le Nouveau-Monde de terreur.

Le repaire de ces fabuleux coureurs des mers devint, lorsqu'ils eurent disparu, l'asile des lépreux de la colonie de Saint-Domingue. Le conseil supérieur du Cap-Français, voyant le nombre de ces malheureux s'accroître de jour en jour, rendit, le 25 avril 1712, un arrêté ordonnant le transport des « ladres » à la Tortue.

Cette île a une longueur de neuf lieues sur une largeur de dix-huit cents mètres. Elle s'élève sur le bleu foncé des vagues comme l'écaille d'une tortue gigantesque. La pointe occidentale ressemble à la tête de ce crustacé, tandis que l'extrémité orientale figure la partie postérieure. De là

son nom. Une végétation épaisse revêt de haut en bas ses flancs, creusés de petites anses. Elle est peuplée de cabris, de cochons marrons et de crabes rouges, fort estimés des gourmets. L'arbre dont l'ombrage est mortel et qui porte un fruit semblable à de petites pommes, en espagnol *manzanas*, ce qui lui a valu son nom, le mancenillier en un mot, empoisonne ses forêts d'acajous, dont l'exploitation était faite d'une façon intelligente par un ingénieur français, M. Arnoux, le dernier des boucaniers, mort depuis à la peine.

Quand nous arrivâmes devant le Port-de-Paix, éloigné de Saint-Louis, seulement de quelques lieues, il était midi. Pas une barque dans la rade. Le bourg paraissait désert comme le jour où Colomb, venant du Môle, y toucha.

Partout, sur ces côtes, on retrouve les traces du grand navigateur.

La goëlette ne devant reprendre la mer que le lendemain, je profitais de cette relâche pour descendre à terre avec M. Lambert, mon compagnon de traversée. A peine avions-nous fait deux pas sur le rivage où, à côté d'énormes piles de bois de campêche, de longues couleuvrines gisent éparses sur le sable, pareilles à des serpents de bronze, qu'un homme de police nous accosta. Il s'exprimait en créole, qui est du français pour le moins aussi corrompu que le grec parlé par les habitants de Soles. Je le compris peu. Mon compagnon, qui entendait parfaitement ce patois, me traduisit ses paroles. Il demandait nos passe-ports. Justement nous les avions laissés à bord.

— Allons chez le commandant, dis-je, et nous suivîmes l'homme de la *Force à la loi*.

Devant le bureau de l'arrondissement, un factionnaire, le fusil entre les jambes, montait la garde, assis sur un banc.

L'hôtel du commandant n'avait rien de particulier qui

le distinguât du commun des cases. Un rez-de-chaussée, divisé en deux compartiments par une cloison de bois à hauteur de tête : c'est tout. Dans la partie où nous étions, on voyait à droite, en entrant, un pupitre de pitchpin, à gauche un lit de camp.

Entendant du bruit dans la pièce de devant, le commandant qui se tenait dans celle du fond, s'avança. Ramassé dans sa petite taille, il avait la peau de la nuance d'un marron d'Inde. Une expression assez prononcée de raideur caractérisait sa figure ornée de côtelettes.

— Général, dis-je en le saluant, nous venons du Cap et nous allons au Port-au-Prince. Nous sommes descendus sans nos papiers, pensant qu'ils ne nous étaient pas indispensables pour entrer dans la ville, où nous séjournerons quelques heures à peine...

Le commandant bredouilla sur le ton d'un homme habitué à porter le hausse-col, que nos raisons étaient fort plausibles, sans doute, mais que tout étranger, voyageant, sur le territoire de la République, devait, afin de s'assurer la protection des autorités, leur présenter des papiers en règle *et cætera*. Je connaissais la litanie.

De nouveau, je priai ce rigide fonctionnaire de vouloir bien considérer que nous passions seulement. Bast ! Il n'entendait pas ou plutôt il ne voulait pas entendre. Or, il n'est pire sourd... vous savez la fin.

Nous fûmes obligés de retourner à la goëlette. Le commandant constata que nos passe-ports étaient en règle ; puis il les visa. Dès lors nous pûmes circuler en toute liberté.

Le rivage sur lequel s'étale le Port-de-Paix, décrit un croissant dont la corne gauche porte le Petit-Fort, près du Morne aux Pères, et celle de droite, le Grand-Fort. Visité par Colomb, en 1492, ce mouillage fut surnommé par lui *Valparayso*, vallée de délices. Un nitay-

Le commandant Ouest-et-Nord. (Page 82.)

no, tributaire du Kacik du Marien, y avait sa résidence.

Plusieurs autres choses m'ont intéressé. Les flibustiers français, chassés de la Tortue par les flibustiers anglais et espagnols, s'y fixèrent en 1665. Ce fut leur second établissement sur la grande terre. Ils y trouvèrent un repos sans inquiétude et l'appelèrent Port-de-Paix. En 1666, d'Orgeron y planta le cacaoyer trouvé par Colomb dans une île de la baie de Honduras. Là toujours éclata, en 1678, la première révolte des esclaves, fomentée par Padre Juan. Les insurgés s'étaient retranchés dans les mornes. Pouancey les réduisit avec le secours de vingt flibustiers qui, cherchant aventure, étaient venus au Port-de-Paix. En 1685, le gouverneur de Cussy en fit la capitale de la colonie.

Les indigènes dont les noms ont laissé trace dans la mémoire des habitants, sont Maurepas, Capoix et Rébecca.

Le premier qui y commandait pour la France, accusé de trahison en 1802, fut tué après avoir subi, au rapport de T. Madiou, un traitement sauvage.

Afin de le détacher de Toussaint Louverture, dont il était partisan zélé, Leclerc lui fit bon accueil au Gros-Morne, lui conserva son grade, lui confia le commandement du Port-de-Paix. Lorsque le général Brunet, d'après les instructions du capitaine-général, évacua la ville, Maurepas, sa famille, le chef de bataillon René Vincent et plusieurs compagnies de la 9e coloniale, restées fidèles à la métropole, s'embarquèrent sur les bâtiments de guerre en rade, qui gagnèrent le canal de la Tortue, sitôt que le vent enfla leurs voiles.

A bord du vaisseau-amiral il y eut une scène atroce. Déjà René Vincent était tombé sous le poignard. Maurepas, craignant le même sort, implore la protection de Brunet, qui ne répond point. Les matelots le saisissent à son tour, le dépouillent de ses vêtements, l'attachent au

grand mât. Sa femme, autre Arrie, l'exhorte à braver la mort. Elle-même est pendue à une grande vergue au milieu de ses enfants. Maurepas voit leur supplice sans pousser un cri. «Tu ne parles pas,hurlaient ses bourreaux, nous te ferons pleurer » et ils le passent aux verges, châtiment réservé aux esclaves. Puis ils fixent sur ses épaules, avec de longs clous, deux épaulettes de général de division. Les yeux du patient s'injectent de sang. Aucune plainte ne sort de sa bouche. « Le soleil est bien chaud, observe le commandant, donnez au général Maurepas la coiffure de son grade. » Un matelot cloue par dérision un vieux chapeau galonné sur la tête de la victime dont les yeux s'éteignent. Alors une voix s'élève sur le tillac : — Le général Maurepas, convaincu d'avoir conspiré contre la République française, sa bienfaitrice, sera noyé.

Son cadavre, jeté par dessus le bord, fut entraîné sous les flots par un boulet.

Pamphile de Lacroix dit que Maurepas fut simplement noyé. Il était sans doute coupable. N'avait-il pas, en février 1802, fait assassiner les deux parlementaires, Breton et Bistaret, que lui avait envoyés le général Humbert?

Capoix, le général aux cent guides, qui enleva le Port-de-Paix aux Français, y commanda en 1804 sous Dessalines. C'est lui qui fit élever dans les mornes, à quelques lieues de la ville, le fort des Trois-Pavillons, pour servir d'asile aux indigènes, dans le cas où les Français tenteraient une nouvelle invasion.

Sa fin fut aussi tragique que celle de Maurepas.

Christophe, informé, dès les premiers jours d'octobre 1806, qu'une prise d'armes devait avoir lieu dans l'arrondissement des Cayes, résolut de se débarrasser de l'ancien compagnon d'armes, dont l'influence pouvait balancer la sienne, après la chute de Dessalines, qui paraissait certaine. Capoix fut mandé au Cap pour affaire de service.

Les généraux Romain et Dartiguenave et l'adjudant-général Gérard posèrent en embuscade, dans les fossés de Limonade, un bataillon d'infanterie. Sitôt que Capoix, sortant du Fort-Liberté, parut dans le chemin, Romain et Gérard allèrent à sa rencontre et l'engagèrent à s'arrêter pour prendre quelques rafraîchissements. Capoix, qui ne se doutait de rien, descendit de sa voiture et tendit la main à Romain. Au même instant Gérard, faisant avancer les soldats apostés, lui enleva son épée, en déclarant qu'il était prisonnier. Capoix n'opposa aucune résistance. Il se contenta de dire à Romain : « Ton maître Christophe est bien heureux de m'avoir pris dans ce piège ; j'allais bientôt lui faire sentir la vigueur de mon bras. Finissons. »

Et, il offrit sa poitrine aux balles des soldats du peloton d'exécution.

Ce même jour, 8 octobre 1806, Mécerou campait à Garata, coïncidence qui prouve, selon certains, l'intelligence de Christophe avec les révolutionnaires du Sud.

Enfin Jean-Louis Rébecca, ancien adjudant de la 9e demi-brigade, cassé pour insubordination, usa de son ascendant sur ses camarades pour les porter, en janvier 1807, à reconnaître le gouvernement établi au Port-au-Prince.

Le commandant de l'arrondissement était alors le général Guillaume. Les troupes, qu'il maltraitait, l'avaient en haine. Le 13 du mois de mai, les soldats et les officiers de la 9e, excités par Rébecca, lui demandèrent avec force menaces trois gourdes par revue au lieu de deux. Il refusa. Quelques heures après les soldats envahirent sa demeure pour lui couper la tête ; mais ils ne le trouvèrent pas, car il s'était caché à l'approche des séditieux. Il resta enfermé plusieurs jours. Apprenant que l'effervescence s'était calmée, il revint occuper son hôtel et fit donner trois gourdes à chaque soldat. Les troupes ne l'en huèrent pas moins, après la revue, et, aux cris de : Vive Pétion ! Vive

la République ! nommèrent Rébecca leur chef suprême. Guillaume se sauva auprès de Christophe.

Rébecca s'empara du Grand-Fort, enleva les munitions. Ensuite, par le chemin du Gros-Morne et des Trois-Rivières, il gagna les Trois-Pavillons. De là il envoya un courrier à Pétion, lui demandant de prompts secours.

Aussitôt après l'arrivée au Cap de Guillaume, Christophe expédia à Pourcely, colonel de la 9e, le brevet de général de brigade et le décret le nommant commandant du Port-de-Paix. Les officiers de la 9e conférèrent avec lui. Le 3e bataillon, quoique animé du même esprit que les deux autres, n'avait pas suivi Rébecca. Il occupait les postes de la ville et son drapeau était à l'arrondissement.

Le lendemain, un soldat descendit des Trois-Pavillons. Il portait une lettre adressée à Pourcely. Voici la teneur :

« Général — en nous insurgeant nous n'avons pas été » guidés par l'ambition ; nous réclamons nos droits, qui » sont méconnus par Christophe ; nous demandons d'être » libres ; venez vous joindre à nous, général ; emmenez » avec vous tous les officiers ; qu'ils viennent reprendre » leurs places à notre tête ; nous sommes tous frères ; ne » combattons pas les uns contre les autres. Christophe est » notre ennemi commun ; aujourd'hui, il dépouille le peu- » ple ; demain, ce sera le tour des chefs.

Après avoir lu cette lettre en présence du colonel Jacques-Louis, un des intimes de Christophe, Pourcely dit au messager :

– Allez répéter à Rébecca qu'il est un brigand et que je n'embrasserai jamais la cause de la rébellion.

Le soldat retourna aux Trois-Pavillons. Les officiers sortirent de l'arrondissement et le nouveau commandant entra dans sa chambre pour faire la sieste. L'adjudant de place Alain s'approcha de lui :

— Général, pourquoi ne vous mettez-vous pas à la tête de la 9e ? Par sa lettre, Rébecca ne vous reconnait-il pas pour son chef ? Faisons la guerre à Christophe, tant qu'il en est temps encore, car plus tard, amis ou ennemis, nous serons tous ses victimes...

Pourcely, incertain, réfléchissait et ne répondait pas. Le colonel Jacques-Louis survint là-dessus. Il avait tout entendu. Il jeta à Alain un regard courroucé. Pourcely, sur son conseil, écrivit à Christophe que le fort des Trois-Pavillons était occupé par les insurgés.

Quand la nuit fut venue, le 3e bataillon se souleva à son tour au cri de : Vive Pétion ! enleva son drapeau de l'arrondissement, pilla le trésor et tira sur l'arrondissement, occupé par les officiers de la brigade. Quelques soldats entrèrent même dans la maison de Jacques-Louis avec l'intention de le tuer. Celui-ci, qui se cachait depuis deux jours, eut le temps de se jeter dans un canot, sur lequel il gagna la Tortue, puis le Cap.

Les officiers étaient fort perplexes. Ils craignaient d'être égorgés. Un d'eux, Théodore Desvilles sortit, et, manœuvrant seul une pièce de quatre, délogea les soldats qui occupaient la place d'Armes. Le bataillon revint en masse, reprit la pièce et se dirigea vers l'arrondissement pour le canonner. Le capitaine Alain réussit à le détourner de ce dessein.

Le général Pourcely et les autres officiers, jugeant que la position n'était plus tenable, abandonnèrent la ville.

Sur ces entrefaites, et au milieu de ces complications, Christophe avançait à marches forcées avec une division et le général Romain. Il trouva le Port-de-Paix presque désert. Tous les habitants qu'il put arrêter, hommes, femmes, enfants, furent bayonnettés. Rébecca, après la fuite de Pourcely, devait incendier la ville. Christophe passa la nuit dans le Grand-Fort qu'il quitta au petit jour pour

établir son camp sur l'habitation Lallemand, à un kilomètre des Trois-Pavillons. Ce fort fut cerné et bombardé. Rébecca répondit par des décharges de mousqueterie ; mais ne voyant pas arriver les autres soldats de son corps, dispersés dans les mornes, il évacua, le soir, les Trois-Pavillons. Romain le poursuivit avec de la cavalerie et l'atteignit sur l'habitation Petite-Place-Payette. Rébecca, qui n'avait plus que soixante hommes, les échelonna dans les bayaondes et fit feu sur les troupes de Christophe. Le combat dura au plus une demi-heure. Le nombre triompha sans peine de l'héroïsme.

Romain donna l'ordre d'achever les blessés. Les soldats, reconnaissant le chef des insurgés, qu'une balle avait atteint à la cuisse, l'enlevèrent et le portèrent à leur général. Celui-ci lui demanda :

— Êtes-vous Rébecca ?

— Oui.

— Ce Rébecca qui a eu l'audace de soulever la 9e ?

— Oui.

— Pourquoi avez-vous agi ainsi ? Quel grief aviez-vous contre le généralissime ?

— J'ai pris les armes contre Christophe, parce que c'est un tyran qui rétablit l'esclavage, tout en parlant de liberté. Et vous-même, Romain, vous n'êtes que le vil séide de ce monstre...

Romain entra en fureur et reprit :

— Que voulez-vous ?

— La mort...

Aussitôt on trancha la tête à ce terrible blessé.

Cette tête, portée à Christophe, fut fixée au bout d'une pique et exposée aux regards de l'armée. Après quoi, plusieurs régiments, lâchés dans les mornes, y répandirent la nouvelle de la mort de Rébecca, annonçant en même temps qu'amnistie pleine et entière serait accordée à ceux

qui se rendraient. Quelques vieillards des deux sexes, qui ne pouvaient suivre les révoltés, à cause de leurs infirmités, firent leur soumission. Le reste de la population, redoutant la férocité bien connue du vainqueur, prit la fuite ou se cacha.

Ne connaissant pas le bourg, nous prîmes au hasard la direction que nous tracèrent nos premiers pas. Après avoir traversé une place dite autrefois de Louis XVI, nous nous engageâmes dans un petit bois, et nous arrivâmes au bord d'une petite calanque, derrière le promontoire couronné des ruines du Grand-Fort. Les flots calmes léchaient doucement les sables de la grève d'où une légion de crabes, blottis sous les varechs et les goëmons, s'enfuit à toute vitesse au bruit de nos pas.

Les environs du Port-de-Paix fournissent beaucoup de café, de vivres, et, notamment, des artichauts. Il y a des carrières d'albâtre, de craie, des mines de fer, de cuivre, de zinc, une d'argent au canton de la Plata. On a découvert au lieu appelé *la Cuivrière*, des sources d'eau minérale. Le Haut-Moustique offre de beaux bois de construction, l'acajou moucheté et ondé, ainsi que plusieurs espèces de lataniers.

Une multitude d'animaux vivent en paix dans ces retraites, à l'abri des poursuites de l'homme. Au milieu des clairières, les cochons marrons fouillent du grouin la terre sablonneuse ; les pintades sauvages poussent leur cri rauque ; les *musiciens* montent la gamme ; les moqueurs sifflent ; les perroquets au plumage bariolé brillent sur la verdure des arbres ; et, des couleuvres, suspendues par leur queue flexible à l'extrémité d'une branche basse, font vibrer leur dard pour fasciner leurs voisins ailés.

Le patron de la *Conception* était allé, dès notre arrivée, visiter sa famille domiciliée loin de la ville. Il ne revenait plus. De nouveaux voyageurs, qui faisaient la

côte, c'est-à-dire allaient de port en port, transportant des pacotilles qu'ils cherchaient à placer aux conditions les plus avantageuses, avaient pris passage sur la goëlette et nous avions tous hâte de poursuivre notre navigation interrompue. On ne pouvait point cependant partir sans patron. Notre attente devenait impatiente. Le subrécargue s'accommodait seul de ce retard : il avait retrouvé une de ses maîtresses.

Le troisième jour, vers quatre heures, le brisement de la mer, augmentant par degrés sur les grèves, indiquait que le vent s'était levé. Le capitaine revint enfin. On déploya les voiles, nous reprîmes la mer et le Port-à-l'Ecu que la *Conception* rasa légèrement, s'effaça dans le lointain, sous les ombres du soir.

Le canton offre toutes les espèces de raquettes, des opuntia, du gayac, de l'ébène, du grigri. On y trouve aussi des sources d'eau ferrugineuse et des salines naturelles qui donnent du sel d'une cristallisation régulière et très blanc.

La soirée était splendide. Une forte brise nous faisait voler sur la surface des eaux qui, resplendissantes de lumière, ressemblaient à un lac sans bord de métal en fusion. L'ombre allongée de la goëlette avec ses agrès, que la mobilité des flots variait, changeait, modifiait de la manière la plus fantastique, complétait ce tableau.

Connaissez-vous façon plus agréable de voyager que d'aller à la voile? Vous riez !.... Le négociant, désireux d'importer des jambons d'York ou du beurre de Nantes, doit à la navigation à vapeur l'avantage immense, j'en conviens, de les recevoir à temps pour répondre aux demandes de ses clients ; mais le touriste,

Avide seulement d'horizon et d'espace,

ne dit pas *time is money*. Il goûtera toujours les lentes

traversées en vue des terres. Vivent les belles nuits, pour faire un agréable voyage, alors que le ciel est prodigue de clartés, et que la lune, penchée sous son dôme bleu, comme une courtisane de Venise à son balcon, vous cligne de l'œil.

Quels beaux paysages aux changeantes perspectives se déroulaient à nos yeux !

Dans la nuit, nous reconnûmes la pointe Jean-Rabel, avant le bourg du même nom, qui date de 1743, époque de la construction de son église. Il s'élève à une bonne lieue de son embarcadère situé à l'embouchure de la rivière de Jean-Rabel. C'est dans ce petit port que l'indigène Dorenoncourt fit sauter, en 1807, le garde-côtes *La Constitution* qu'il commandait pour Pétion, afin de ne pas le laisser capturer par un brick de guerre de Christophe qui le poursuivait. La commune de Jean-Rabel donnait autrefois un indigo de qualité supérieure.

Ayant doublé le cap Saint-Nicolas, nous entrâmes le matin, laissant à tribord le fort Saint-Georges en ruines, dans le havre d'Haïti, qui le premier reçut les *balanadès*, c'est-à-dire les hommes de mer, comme les Indiens appelaient les Européens. La *Santa-Maria* et la *Nina* y mouillèrent le 6 décembre 1492. Colomb lui donna le nom de *San-Nicolas*, en l'honneur du saint dont on célébrait la fête ce jour-là. Celui de *Môle* lui vient de la pointe de rochers qui protège son entrée, comme une jetée naturelle. Le grand explorateur s'y arrêta une seconde fois, deux ans plus tard, le 29 avril 1494, quatre jours avant de découvrir la Jamaïque.

Jusqu'en 1693, le môle Saint-Nicolas, qui fait partie du département de l'Artibonite, servit seulement de refuge aux flibustiers. A cette date, le gouverneur Ducasse commença à en tirer parti. Toutefois ce port que son importance comme station navale a fait surnommer par Raynal

le Gibraltar du Nouveau-Monde, n'a eu d'habitants qu'en 1764. Ce furent d'abord des Acadiens, qui s'étaient compromis à jeter dans la mer les cargaisons de thé de lord North; ensuite des émigrants allemands pour lesquels des baraques avaient été préparées.

On y construisit des fortifications considérables dans le but d'en interdire l'entrée aux vaisseaux de la Grande-Bretagne, rivale dangereuse qui a toujours disputé à la France la souveraineté des mers. On comptait de gauche à droite, la batterie Basse, la batterie des Frères, les deux Retranchements, la batterie du Carénage, la batterie d'Orléans, la batterie Valière, la batterie de Grasse, la batterie de Mortiers. Les colons Deneux, O' Farel, Jaunas et Chaumette, traîtres à la métropole, livrèrent la ville au commodore Ford, le 21 septembre 1793. Celui-ci éleva de nouvelles défenses du côté de terre. Les Anglais l'occupèrent jusqu'en 1798, époque à laquelle le général Maitland la rendit à Toussaint Louverture, qui jouait Hédouville, l'agent du Directoire. Vers le milieu de l'année 1803, la *Poursuivante*, frégate française de 40 canons, commandée par Willaumez, soutint près de ce port, en revenant de Santiago-de-Cuba un combat très vif contre l'*Hercule*, vaisseau anglais de 74 canons. Le navire de S. M. B. perdit son capitaine et abandonna la frégate française.

Après la proclamation de l'indépendance de la colonie, le Môle, occupé par les troupes que Pétion avait envoyées pour seconder l'insurrection du Port-de-Paix, fut assiégé par Christophe. Lamarre, Eveillard, généraux sudistes, s'illustrèrent en le défendant, et plus heureux que Toussaint, tombé aux griffes du tigre du Nord, ils trouvèrent sur la brèche une mort glorieuse.

Après sa reddition, cette ville, qui avait beaucoup souffert pendant le siège, fut complètement démantelée. Depuis lors elle n'est pas sortie de ses ruines.

Sa baie, éloignée de la pointe Maysi de la côte de Cuba, seulement de vingt-cinq lieues, est couverte par une presqu'île de 6,400 mètres de long sur 2,600 mètres de large. Les navires y sont en sûreté par tous les temps.

L'aridité des terres environnantes repousse le cultivateur. Elles produisent cependant, à ce que l'on m'a dit, car je n'en ai pas mangé, d'excellents raisins et des figues savoureuses. J'ai vu tant de moutons dans la ville qu'on peut bien la surnommer comme Ithome dans l'antiquité : μητερα μηλῶν. Je ne sais pas jusqu'à quel point il est vrai « que la rivière du Môle, qui procure de l'eau à toutes les maisons, en rend l'air fort sain, » ainsi que je l'ai lu dans la *Géographie* de Beaubrun Ardouin.

Notre navigation, sauf la chaleur, était charmante. La goëlette voguait, tantôt rasant le flot de ses deux voiles, comme une mouette de ses ailes, et tantôt, glissant le long des hautes falaises, elle mêlait son mât aux arbres du rivage qu'une écume ondoyante frangeait d'argent.

Que faire pendant qu'on suit les côtes, à moins qu'on ne les regarde ? L'occasion est admirablement propice à cela.

Après le Cap-à-Foux et la Pointe-à-Perles, nous longeâmes la Plate-Forme. Cette forteresse naturelle, qui réunit tous les avantages que recherche le génie militaire, vaut la peine qu'on la décrive. C'est une longue chaîne de rochers qui trempent perpendiculairement dans la mer et dont le sommet forme un plateau sur lequel on pourrait facilement placer plusieurs batteries. Du côté de la terre, ces rochers, à pic comme la falaise, sont inaccessibles. L'espace de terrain qui s'étend derrière, couvert d'arbres, a reçu le nom de *Jardin du Diable*. Le gayac, le bois de fer, le bois à brûler, y sont abondants. Partout où le roc vif laisse à la végétation quelque place, on aperçoit des cierges épineux de différentes espèces qui croissent pres-

que horizontalement ou du moins qui ne s'élèvent pas à un pied et demi de terre, tandis que le nopal, arbuste des lieux arides, monte à plus de huit pieds et présente quelques cochenilles. Çà et là poussent des opuntia isolés.

Nous ne tardâmes pas à traverser la baie de Henne, laissant derrière nous le Petit-Paradis, hélas ! et l'Anse-Rouge.

Le Port-à-Piment, qu'il ne faut pas confondre avec la bourgade du même nom que nous rencontrerons dans le Sud, se montra bientôt à nous. Ce village possède une source d'eaux thermales, appelée *Eaux de Boignes*. Du temps des colons, il y avait un établissement de bains. Beaucoup de malades que les médecins considéraient comme incurables, lui durent leur guérison.

Non loin des eaux de Boignes, dans un vallon fermé par deux montagnes, se cache Terre-Neuve, fondée avant la Révolution au milieu d'une commune fertile en café et en bois de construction. On y voit des mines de fer et de cuivre, dans lesquelles on a retrouvé des outils, ce qui démontre que les Espagnols les exploitaient. Des minéralogistes y ont découvert des particules de la variété de mica appelé *or du chat* ou sable doré. Il y a de remarquables grottes, décorées de stalactites et de stalagmites fort belles.

Après le Port-à-Piment, nous reconnûmes à la chûte du jour, la Pointe-Corydon. La *Conception*, grâce au bon vent, fila de nombreux nœuds pendant la nuit. La brise continua de souffler le lendemain, mais le soleil, brûlant, monta vers le zénith et l'air devint chaud.

Je m'étendis sur le pont dans l'ombre projetée par les voiles et je dormais presque, lorsqu'une manœuvre ayant changé leur position, je me trouvai sans abri. Je me relevai. La goëlette doublait la pointe de la Pierre. J'aperçus un tohu-bohu bizarre et compliqué de maisons en bois et de

halles en briques, disséminées sur une grève plate. Nous étions devant les Gonaïves.

Cette ville, dont le nom est indien, érigée en paroisse en 1738, n'était, avant la Révolution, qu'un petit bourg. Depuis elle a pris de l'accroissement, surtout par l'ouverture de son port au commerce étranger, qui tire du coton et du café de sa plaine de vingt-quatre lieues carrées, bordée à l'Est par les Monts-Noirs et qu'arrosent l'Ester et la rivière des Gonaïves.

Son port offre un mouillage sûr aux plus gros navires.

Le seul édifice à visiter est l'église où Dessalines fut sacré empereur. Elle est bizarrement décorée et paraît pimpante au premier coup-d'œil au voyageur habitué à l'aspect sombre des chapelles des villages d'Europe.

C'est aux Gonaïves que le libérateur d'Haïti, prédit par Raynal, fut embarqué sur *la Créole* pour le Cap-Français par le général Brunet. Le *Premier des Noirs*, qui n'était en somme qu'un affreux coquin, Tartuffe et Maudrin fondus ensemble [1], habitait un canton de la paroisse de la Marmelade, appelé d'Ennery en 1776, à la conclusion du traité des limites entre les Français et les Espagnols, sous l'administration du comte de ce nom. On y bâtit un bourg auquel la flatterie donna le nom de Louverture, parce que ce dernier s'était adjugé plusieurs habitations des alentours.

Veut-on connaître quels étaient ses sentiments à l'égard des blancs ? Lorsque la nouvelle des préparatifs en France d'une formidable expédition contre Saint-Domingue arriva au Port-Républicain, il dit aux officiers de son armée qu'il fallait exterminer les blancs. « Je veux, s'écria-t-il, qu'avant peu, l'on ne puisse trouver ici une parcelle de chair d'homme blanc, surtout de Français.

[1] Voir *les Drames d'Haïti*,

pour s'en servir comme remède, si c'était prescrit contre la maladie la plus grave. »

Le fait historique le plus important, dont le chef-lieu du département de l'Artibonite ait été témoin, est, sans contredit, la proclamation de l'indépendance d'Haïti, comme me l'a dit dogmatiquement celui de mes compagnons de traversée qui me l'a raconté.

Dessalines fixa au 1er janvier 1804 la déclaration solennelle de l'indépendance qu'il avait affirmée, ainsi que Pétion, dès sa prise d'armes d'octobre 1802. A la fin de décembre 1803, les généraux du Sud, de l'Ouest, de l'Artibonite et du Nord, se réunirent aux Gonaïves pour célébrer cette fête nationale. Chareron et les autres secrétaires du général en chef avaient été chargés de rédiger le fameux acte qui, « de même que la proclamation adressée au peuple pour lui faire part de cet événement capital, devait être fortement raisonné et écrit avec conviction. »

Après plusieurs jours d'incubation, Chareron et ses collaborateurs firent éclore un pastiche de l'acte de l'indépendance des États-Unis qui déplut à Dessalines, à cause de l'emploi trop fréquent, disait-il, des mots : *droits*, *principes*, *justice*. Boisrond-Tonnerre, comprenant sa pensée, s'écria : « Tout ce qui a été fait n'est pas en har-» monie avec nos dispositions actuelles. Pour dresser » l'acte de naissance de notre liberté, il nous faut la peau » d'un blanc pour parchemin ; son crâne pour écritoire ; » son sang pour encre et pour plume une bayonnette ! »

A cette sauvage sortie, Dessalines répondit : « C'est » justement cela. Boisrond, je vous charge d'exprimer » au peuple ce que je pense. »

Boisrond s'enferma dans sa chambre, où il passa toute la nuit du 31 décembre au 1er janvier à développer ses idées.

A l'aube, les tambours battirent la générale. Le peuple

s'entassa sur la place d'Armes autour de l'autel de la patrie qu'ombrageait le palmier consacré à la Liberté.

Il était déjà sept heures et l'on ne savait pas ce qu'était devenu Boisrond-Tonnerre, sans lequel la cérémonie ne pouvait avoir lieu. On le chercha vainement dans toute la ville. Enfin quelqu'un eut l'idée de regarder par le trou de la serrure dans sa chambre. Une lampe brillait encore sur la table, et l'on dut réveiller d'un profond sommeil cet autre Tyrtée. Il se baigna à la hâte et se rendit au gouvernement.

Peu de temps après, les acclamations de la foule saluèrent l'arrivée sur la place d'Armes du cortège des généraux. A leur tête, Dessalines, tenant entre ses doigts enrichis de pierreries — l'expression est de mon conteur, — l'acte de l'indépendance, signé par tous ses illustres compagnons, brillait de tout l'éclat de son costume rouge, couvert de broderies d'or. Monté sur l'autel de la patrie, après avoir rappelé dans un discours fait en créole les cruautés exercées sur les indigènes par les Français, il s'écria : « Jurons de combattre jusqu'au dernier pour l'indépendance de notre pays. »

Les généraux, les troupes, le peuple, répétèrent ce serment patriotique. Alors Boisrond-Tonnerre lut, d'abord la proclamation adressée à la nation, ensuite l'acte de l'indépendance, qui furent publiés dans toute la République en même temps que l'élévation du général en chef à la dignité de gouverneur-général.

Le reste de la journée fut consacré, suivant l'usage, aux réjouissances publiques.

Nous séjournâmes cinquante-six heures aux Gonaïves, la ville aux larges rues, qui, blanches de sel, semblent toujours couvertes d'une gelée étincelant au soleil.

IV

L'Artibonite. — Petite-Rivière-de-l'Artibonite. — Le naturaliste Descourtils, sauvé par la femme de Dessalines. — La Crête-à-Pierrot. — Marie-Jeanne. — Marchand. — Le carabinier. — La princesse Coëmène et le capitaine Chancy. — Saint-Marc. — L'assemblée coloniale. — P. Pinchinat. — L. Gobart. — La Gonave. — L'Archaïe. — La Croix-des-Bouquets. — Les *sources puantes*. — Attentat contre Louverture. — Affaire du *Hornet*.

A mesure que la *Conception* avançait, s'ouvraient de nouvelles perspectives et se présentaient de nouveaux points de vue. Des bourgades, des ruines, des fleuves, des mornes, échelonnés sur la côte ; des îles, semées sur les flots, se montraient tour à tour. Je vis distinctement l'embouchure de l'Artibonite, l'*Altibonito* des Indiens, le Nil d'Haïti, qui, du haut du Monte-Gallo, l'un des contre-forts du Cibao, où elle prend sa source, se précipite à travers les rochers dans la savane de Guaba, entraînant avec elle le Libon à droite et le Rio-de-Canas à gauche ; creuse son lit entre le Loma del Peligro et le mont Honduras ; emporte en courant la Rivière des Indiens, le Guayamuco et la Rivière du Fer-à-Cheval ; passe entre le Morne-au-Diable et le Mont-Garry, qui lui font un arc de triomphe ; traverse la plaine de Saint-Marc, cette Vega Real en petit, et repliée à chaque instant sur elle-même pendant soixante lieues, comme un gigantesque

serpent aux larges squames bleues, lassée de ces longs détours, heureuse de trouver le repos, se jette sans regret dans la mer, près de la Grande-Saline.

Sur la rive droite de l'Artibonite, à cinq lieues de la mer en ligne directe, et à deux cents mètres du fleuve, au bord d'un de ses affluents, on trouve un village qui a pris le nom du petit et du grand cours d'eau : Petite-Rivière-de-l'Artibonite.

C'est dans ce village qu'en 1794 le commissaire civil Polverel fit arrêter le chef de bande Guiambois qui conspirait en faveur des Espagnols et voulait leur livrer l'Artibonite. Plus tard Lully y tailla en pièces Blanc Cassenave et sa horde de nègres appelés *Congos tout nus*. Blanc Cassenave était un mulâtre, à la solde de l'Espagne, ivrogne et féroce, qui buvait du sang dans un crâne. Un autre Artibonitien, un nègre, Cotro, indigné des massacres ordonnés par Toussaint-Louverture, prit les armes. Dessalines l'invita à une entrevue. Sur la foi de ses promesses, Cotro se rendit au rendez-vous. On l'assassina, et ses membres furent jetés dans le fleuve.

En 1802, lorsque Toussaint-Louverture porta la guerre dans le Nord, il remit le commandement de la Petite-Rivière-de-l'Artibonite à Dessalines. Apprenant que le général Leclerc allait attaquer l'Artibonite, celui-ci fit battre la générale. Les blancs des Gonaïves se cachèrent dans les fours, dans les jardins de cannes, sous des lits, sous des branchages. Mais l'indigène avait le flair du tigre. Il les découvrit partout. Ces malheureux furent conduits hors de la ville, garrottés et presque nus. Dessalines frappa trois coups sur sa tabatière. C'était le signal. Les soldats tirèrent sur le groupe.

Pendant que les plaintes déchirantes de ceux qui n'étaient que blessés épouvantaient les habitants, deux jeunes Français se précipitèrent dans la chambre de

la femme de Dessalines, en ce moment à la Petite-Rivière, en lui disant : « Madame, de grâce, sauvez-nous ! »

Pleine d'humanité, Mme Dessalines n'avait jamais laissé passer l'occasion de faire une bonne action. Pourtant elle eut un moment d'irrésolution. Elle se voyait menacée de la colère de son mari. Les instants étaient précieux. Le retard le plus court compromettait la vie des deux suppliants. On entendait les voix bruyantes des officiers de l'état-major de Dessalines qui approchait : « Cachez-vous sous le lit », dit-elle avec énergie. Presque en même temps, Lamartinière, Bazelais, Laurette, entraient dans la chambre. « Chaque goutte du sang des blancs, leur disait Dessalines, donne à l'arbre de la liberté une nouvelle vigueur ». Appuyés au lit, ils s'entretenaient des ressources de Toussaint-Louverture, quand tout à coup un fort éternument éclate dans la chambre, malgré l'effort fait pour l'étouffer. « Eh quoi ! s'écria Dessalines, y aurait-il un blanc caché ici ? » Les officiers regardèrent sous le lit et virent les deux jeunes gens. Ils percèrent de plusieurs coups de sabre celui qui était devant. L'autre fut tiré par les pieds. Mme Dessalines se jeta aux genoux de son mari, disant avec un accent capable de toucher un cœur d'airain. « Grâce ! grâce ! Messieurs, criez grâce avec moi ! c'est un médecin ; ne le tuez pas : il peut nous être utile ». Dessalines ne l'écoutait point. Elle se cramponne à son cou, demandant, les larmes aux yeux, la vie de cet infortuné. Il la repousse avec brutalité, répondant : « Il mourra ». Elle tombe évanouie. Les officiers, émus par ses instances courageuses, unissent leurs supplications aux siennes. Le Français fut sauvé. C'était un naturaliste, Descourtils. Envoyé, en 1801, à Saint-Domingue, par une société savante, pour étudier les plantes et les minéraux du climat, il a publié *La Flore des Antilles*.

Au sud-est de la Petite-Rivière-de-l'Artibonite, sur la

Fort de la Crête-à-Pierrot, avant 1804. (Page 101.)

même rive, à deux cents pieds d'élévation, on voit la Crête-à-Pierrot, sur laquelle se dresse un fort construit par Laplaine Sterling et Guy l'ainé, à l'époque de leurs démêlés avec Borel et ses *saliniers*, qui reçurent des couronnes *coloniques* pour avoir traqué les affranchis. Prise dans son ensemble, cette fortification, à laquelle conduit une montée insensible, a cent pieds de longueur. Elle est rectangulaire et à redan.

A l'arrivée de l'expédition française en 1802, Dessalines y mit une forte garnison et l'arma de douze canons. Ces préparatifs étaient à peine terminés, lorsque des éclaireurs lui annoncèrent que Rochambeau, venant du Mirebalais, avait pénétré, guidé par quelques indigènes, dans les mornes du Cahos. Laissant aussitôt le commandement du fort à Magny et à Lamartinière, il s'engagea dans ces montagnes avec trois cents hommes afin d'arrêter quelque temps au milieu de ces Thermopyles haïtiennes les troupes de la métropole.

Lamartinière et Magny, craignant d'être attaqués d'un moment à l'autre, ordonnèrent à un officier, qui avait leur confiance, de veiller et de donner l'alarme dès qu'il apercevrait les ennemis. Cet officier, en faisant sa ronde, trouva un poste assoupi. Il fit bayonnetter le sergent sur place et demanda aux soldats si c'était de la sorte qu'on montait la garde. Dans la nuit des cultivateurs vinrent au fort : ils avaient vu les Français. En effet, à l'aurore, les échos des mornes répétèrent les crépitations sèches de la mousqueterie. Une colonne française, après avoir culbuté Dessalines, traversait l'Artibonite, et, ne rencontrant aucun autre obstacle, s'avançait hardiment pour enlever la Crête-à-Pierrot à la bayonnette.

Une vive canonnade l'arrêta au bord des fossés, tandis que la fusillade éclatait à l'est du fort. Quelques centaines d'indigènes escarmouchaient avec les chasseurs français.

Le feu cessa par degrés. Quatre cavaliers entrèrent dans le fort à bride abattue. C'étaient Dessalines, Bazelais, Laurette et Roux.

— Que font ces hommes autour de cette pièce? demanda le premier à Magny.

— Général, ils la transportent dans l'embrasure qui domine la Petite-Rivière.

— *Moutié*[1] ! quelle lenteur....

Dessalines fait un geste d'impatience et la pièce vole à sa place. Soudain on entend des cris :

— Un espion ! un espion !...

Un nègre, porteur d'une proclamation adressée à la garnison par le général Boudet, proclamation qu'il avait cachée dans son catogan, est conduit à Dessalines, qui le poignarde de sa propre main, sans l'interroger.

Cependant les autres divisions françaises s'étaient mises en marche.

Le 12 mars, ayant fait sauter en passant un dépôt de poudre enfoui par Dessalines dans l'habitation Ducasse de Plassac, sur laquelle s'étaient armés en 1790 quatre-vingts mulâtres, refusant d'ajouter à la formule du serment civique la *promesse de toujours respecter les blancs*, elles s'arrêtèrent à portée de canon de la Crête-à-Pierrot.

Du haut du fort, Dessalines les vit, aux premiers rayons du soleil, se déployer dans la savane. Il s'assit auprès de la poudrière et réfléchit quelques instants. Puis, sortant brusquement de sa rêverie, il saisit une torche enflammée et dit en l'approchant d'un caisson :

— Je ne veux garder avec moi que les braves; nous serons attaqués avant midi. Que ceux qui veulent redevenir esclaves des Français sortent du fort et qu'ils restent autour de moi ceux qui veulent mourir en hommes libres....

[1] Juron particulier à Dessalines.

La garnison répondit unanimement :

— Nous mourrons tous pour la liberté !

— Si les Français, continua Dessalines, pénètrent dans cette enceinte, *Moutié!* je vous ferai sauter.

On attendit l'attaque avec impatience.

Arrivée à deux cents mètres environ de la Crête-à-Pierrot, la division Boudet fit halte. Quatre cavaliers s'avancèrent jusqu'aux fossés et examinèrent avec scrupuleuse attention le fort qui paraissait abandonné. Dessalines avait fait mettre ses soldats à plat ventre. Avec Magny et Lamartinière, il suivait les mouvements de l'ennemi. Les quatre cavaliers se retirèrent. L'un d'eux revint au galop, tenant à la main un pli cacheté. Il demanda à le remettre à Dessalines. Pour toute réponse celui-ci pointe un canon et commande : feu! La mitraille emporte le parlementaire en lambeaux.

Aussitôt la division française s'ébranle; on sonne la charge; l'attaque commence.

Le brillant panache qui ornait le front de Dessalines, attirait les coups des assaillants. Le bras nu comme la lame de son sabre, il frappait d'estoc et de taille, tuant tous ceux qui l'approchaient.

Les Français firent d'incroyables efforts pour s'emparer des redoutes, mais l'artillerie les repoussa. A la nouvelle de cet échec, le général Leclerc quitta le Port-Républicain et prit la direction du siège. Pamphile de Lacroix remplaça les généraux Boudet et Dugua, blessés dans le premier combat.

Les opérations traînaient en longueur. Dessalines, quoique malade, sortit du fort, ne s'y croyant pas en sûreté, et courut dans les communes voisines, où il pouvait rassembler encore quelques soldats.

— Examinez, dit-il à Lamartinière avant de partir, cet anneau que je porte au médium. Lorsqu'un de mes officiers

vous le présentera, vous battrez en retraite. Jusque-là tenez bon...

Il s'élança sur son cheval et disparut, suivi de Bazelais et de Laurette. A Plassac, il ne retrouva pas ses munitions que le général Boudet avait fait sauter comme on le sait déjà. Cette circonstance hâta l'évacuation de la Crête-à-Pierrot. La garnison manquait de poudre.

Cependant elle résistait toujours. Une griffe d'une beauté brûlante et d'une intrépité au-dessus de son sexe, native du Port-Républicain, Marie-Jeanne, la maîtresse de Lamartinière, l'exhortait à s'ensevelir sous les ruines. Armée d'un sabre et d'une carabine, cette terrible amazone prêchait l'exemple.

Pétion, qui servait alors sa patrie, dirigeait le bombardement. Toutes les fois qu'un projectile tombait dans l'enceinte du fort, les assiégés qui connaissaient la justesse du pointage de l'adjudant-général, criaient : C'est Pétion ! gare Pétion !

Enfin, dans la matinée du 24 mars, un vieux nègre boiteux, arrêté aux avant-postes par les soldats qui le prenaient pour un espion, fut amené devant Leclerc qui le questionna. Il répondit par des bêlements. Le capitaine-général crut avoir affaire à un idiot et le renvoya. Notre nègre se dirigea clopin clopant vers l'Artibonite, se jeta dans le fleuve qu'il traversa sans difficulté, tantôt disparaissant, tantôt reparaissant. Lorsqu'il eut atteint la rive opposée, il fit plusieurs bonds, agile comme un cabri, dansa la chica, invectiva les postes avancées et s'élança vers la Crête-à-Pierrot où il présenta à Lamartinière l'anneau de Dessalines. C'était l'ordre d'évacuer le fort, ce que les restes de la garnison firent à la faveur de la nuit.

Le siège de la Crête-à-Pierrot doit être regardé comme un des faits d'armes les plus mémorables de notre guerre de l'indépendance, dit l'historien haïtien Madiou.

La Crête-à-Pierrot n'est plus qu'un poste militaire ruine et mal gardé.

Il faut que je vous parle à présent de Marchand et d Dessalines. Rassurez-vous : c'est tout un.

La prédilection de Dessalines par la plaine de l'Artibonite, théâtre de ses exploits, le porta à y établir sa résidence, lorsqu'il eut été fait empereur. En 1804, il transforma l'habitation Marchand, placée à l'entrée des gorges du Cahos, en une ville qui s'appela de son nom *Dessalines-ville*. La population des quartiers circonvoisins travailla à la construction des maisons et les fortifications, commencées pendant la guerre contre la métropole, furent promptement terminées. C'est là, selon les uns, et selon d'autres, plus tard, au siège de Santo-Domingo, que les soldats, pour se délasser, composèrent un chant et une danse, *le carabinier*, espèce de pyrrhique qui ne tarda guère à passer des camps dans les salons haïtiens. Sur le versant méridional de la montagne qui domine la nouvelle ville, on voit encore six forts : *La Source, Culbuté, Décidé, Innocent, Ecrasé, Fin du monde,* où Bedouet fut enfermé. Tout près de Marchand, à Baurin, habitation arrosée par la rivière de la Courte-Haleine, on installa une manufacture de poudre, afin de ne pas en manquer, si les Français bloquaient l'île.

Sa capitale achevée, Dessalines, se reposant dans sa force, songea sérieusement à unir, chose difficile, les nègres et les mulâtres. Pour cela il se proposa de donner en mariage à Pétion, qu'il appelait *papa au bon cœur*, sa fille Célimène. Caressant ce projet, il partit de Marchand pour le Port-au-Prince. Au portail Saint-Joseph, il fit un accueil plein d'affabilité au gendre de ses pensées, venu à sa rencontre.

Le lendemain, il y eut audience au palais. L'Empereur reçut dans ses appartements privés Pétion et plusieurs

autres intimes. Il leur dit que son désir était de voir le peuple haïtien *se bronzer* par la fusion des mulâtres et des nègres, et qu'il allait donner l'exemple en mariant sa fille à Pétion.

Celui-ci fut tout à fait décontenancé. Un de ses aides-de-camp, qu'il affectionnait d'une façon particulière, le capitaine Chancy, neveu de Toussaint-Louverture, lui avait fait des confidences : la princesse Célimène, éperdument éprise du jeune officier, s'était rendue à ses supplications amoureuses.

Il répondit à l'empereur qu'il était très flatté de la préférence, mais qu'il se trouvait dans la nécessité de refuser cet excès d'honneur, n'ayant aucun penchant pour la vie conjugale.

Le vrai motif de ce refus fut connu quelques jours après.

Dès 1802, le capitaine Chancy, bel officier de vingt-trois ans, avait inspiré de l'amour à Célimène. Partageant sa passion, il l'appelait, à la cour de son oncle, sa fiancée, disant souvent à Dessalines qu'il serait son gendre un jour. Celui-ci voyait d'un œil favorable, à cette époque, les assiduités du neveu du gouverneur auprès de sa fille. Fait empereur, il se prononça contre cette alliance, déclarant que son sang ne se mêlerait jamais à celui de Toussaint-L'Ouverture.

Toutes les fois que Pétion expédiait des dépêches à Marchand, c'était Chancy qui les portait. Ses voyages du Port-au-Prince à la capitale devinrent plus fréquents. Il continua clandestinement ses relations avec son impériale amoureuse, si bien qu'elle devint enceinte.

Lorsque Dessalines eut connaissance de la chose, il entra dans une telle exaspération que ses familiers n'osaient plus l'approcher. Roulant avec rapidité la main autour de sa tête, ce qui était chez lui l'indice d'une grande surexci-

tation, il formait mille projets de vengeance, et n'en trouvait aucun d'assez horrible.

Mentor, son conseiller, qui ne laissait jamais passer l'occasion de le pousser au mal, se hasarda à lui dire :

— Sire, je ressens toute votre douleur. Un mulâtre seul pouvait avoir la témérité de porter le déshonneur dans l'auguste famille de Votre Majesté. Jamais un de vos sujets noirs n'eût eu la pensée d'un tel crime. Cet affront ne peut être lavé que par du sang.

Saget, honorable habitant de l'Artibonite, qui avait sauvé la vie à Dessalines, dans un engagement avec les Français, vint aussi lui porter ses condoléances :

— Sire, dit-il, nous partageons tous votre douleur. Mais l'affront que Votre Majesté a reçu n'est pas irréparable.

L'empereur se leva pour le chasser.

— Pardon, Sire, continua Saget, non ; il n'est pas irréparable. Donnez la main de la princesse au capitaine Chancy.

— *Moutié !* il ne l'épousera pas ! jura Dessalines avec fureur.

Peu de jours après cette scène, il envoya en mission au Port-au-Prince le capitaine Daran de son état-major avec une compagnie de dragons commandée par Prophète.

Ces deux officiers, laissèrent leurs hommes à la Source-Matelas, distante de sept lieues de la ville, où ils entrèrent seuls. D'après les instructions qu'ils apportaient, le commandant de l'arrondissement, ce fameux Germain Frère, qui se coiffait d'un bonnet à poil sur lequel il avait écrit : *mort aux Français*, appela à son bureau le capitaine Chancy, auquel il annonça qu'il allait être envoyé à Marchand.

En attendant, il le tint en prison.

Aussitôt que Pétion apprit le sort de son aide-de-camp, il lui fit passer dans un garde-manger ses pistolets de poche.

L'empereur persistant à refuser la main de sa fille, il n'avait plus qu'à se suicider pour éviter le supplice.

Dans la nuit qui suivit, les soldats de garde accoururent au bruit d'une détonation dans le cachot du jeune prisonnier.

Chancy avait cessé de vivre.

M. Liautaud-Ethéart a fait de ce tragique [1] évènement un drame intitulé : *La Fille de L'Empereur,* dans lequel la princesse, apprenant la mort de son amant, dit à son père : « *Sire, vous avez tué le père de mon enfant...* »

Le vingtième jour après notre départ du Cap-Haïtien, l'aurore embellissait les cieux, lorsque la goëlette entra dans le Canal de Saint-Marc, qui sépare Haïti de la Gonave, l'ancienne *Guanabo* ou *Guanarana* des Indiens du Xaragua, dont elle devint le dernier asile après le supplice d'Ana-Kaona [2].

Quand nous eûmes doublé la Pointe-du-Diable, Saint-Marc se présenta à nous.

Fondée en 1716, cette ville ne fut d'abord qu'une agglomération de maisons sans ordre, séparées par des rues étroites et irrégulières. Elle grandit peu à peu. Avant 1791, c'était une des plus jolies cités de la colonie. Ses rues ont trente, quarante-huit et soixante pieds de largeur. Les carrières qu'on trouve aux environs ont permis de construire les maisons en pierre de taille. Parmi les ruines qui bordent le rivage au nord, j'en ai remarqué une surtout, celle qu'on appelle *maison Saint-Macary.* Au clair de lune, elle fait l'effet des restes d'un temple grec.

Saint-Marc a vu se réunir dans ses murs, le 25 mars 1790, les 212 membres de l'Assemblée coloniale, sous la pré-

[1] Voir dans les *Romans exotiques* la nouvelle historique portant ce même titre.

[2] Voir *Los Indios* ou *la Découverte de l'Amérique.*

sidence de Bacon de la Chevalerie. Cette espèce de Convention, à laquelle les assemblées provinciales avaient délégué la direction des affaires intérieures de la colonie, dominée par l'influence des planteurs, déclara siéger *en vertu du pouvoir de ses commettants*, contrairement à l'avis de la minorité qui proposait de dire : *En vertu des décrets de la métropole*. Le 15 avril suivant, elle prit le nom *d'Assemblée générale de la partie française de Saint-Domingue*, et fit écrire sur le rideau de la salle des séances : *Saint-Domingue, la loi et le roi*. Le gouverneur de Peinier, appuyé par la partie saine du tiers-état colonial, dissipa ce conventicule insurrectionnel.

Saint-Marc, incendiée en 1802 par Dessalines, devint, dans la guerre entre le Sud et le Nord, la ville-frontière du royaume de Henry Ier. Le 8e régiment s'y tourna contre lui et la livra à Pétion.

Les deux illustrations de Saint-Marc sont : la première, Pierre Pinchinat, qui conspira toute sa vie contre la métropole. Mis à Sainte-Pélagie, le 26 octobre 1803, sur la demande de Rochambeau, il mourut à l'infirmerie de la Force, le 8 mars 1804. Le colon Delmas disait de lui : « Ce mulâtre a joué un grand rôle à Saint-Domingue. C'est lui qui a été le guide, comme l'oracle de sa caste. Il avait de l'instruction, même le talent de s'énoncer et d'écrire avec méthode. » La seconde, Gabart, *brave comme jamais homme ne le fut*, l'ami de Dessalines, décédé à l'âge de vingt-neuf ans. Son corps fut enseveli dans l'église de la ville, et son cœur, porté à Marchand, enterré dans le fort Culbuté. Par ordre de l'empereur, on grava sur la pierre tombale cette inscription que je transcris textuellement :

CI-GIT LOUIS GABART,

Général de division, conseiller d'Etat, commandant en chef

la 1re division de l'Ouest, né le 28 octobre 1776, dans la paroisse de Saint-Martin du Dondon, département du Nord, décédé à Saint-Marc, département de l'Ouest, le 30 octobre 1805, 2e année de l'indépendance d'Haïti, et la première du règne glorieux de Jacques I.

Tant qu'il vécut, il consacra ses moments à la liberté de son pays et mérita le titre d'ami de son souverain.

Soldat, si tu aimes la gloire, repose un instant tes regards sur sa tombe et plains celui qui fut un héros avant d'avoir atteint l'âge où les grands hommes se font même deviner.

Il y avait sur la goëlette, comme je l'ai déjà dit, plusieurs indigènes enthousiastes de leur île. Je les questionnais comme un juge d'instruction, au dire de l'un d'eux, et ils me nommaient les lieux que je voyais : Cette pointe, c'est le cap Saint-Marc ; ces îlots à fleur d'eau, près de la Gonave, ce sont le Gros-Ilot, l'Ile à la Mar, perles fines ; ces villages, ce sont Montrouis, Willamson, fortifié par les Anglais en 1795; les Vases, sans beaucoup d'importance; ce morne, c'est le mont Terrible, géant superbe qui se dresse sur la côte, comme un guerrier en sentinelle. Nous ne sommes plus qu'à onze lieues du Port-au-Prince. Voilà l'Arcahaie sur la route de Saint-Marc, sur la rive gauche d'une petite rivière qui porte son nom, au milieu d'une plaine plantée de cannes à sucre, qui a cinq lieues de l'E. à l'O., sur six kilomètres du N. au S. Les Anglais ont occupé ce village en 1798. Détruit de fond en comble par Lapointe, lors du départ du général Maitland, brûlé en 1802, il fut abandonné pendant la guerre du Nord et du Sud, et reconstruit en 1820. Il tire son nom de la province de Cayaba, laquelle faisait partie du royaume de Xaragua. Dans les mornes Pensez-y bien, qui s'élèvent derrière lui, il y a des mines de fer et de cuivre, dit-on. Voilà encore la plaine du Cul-de-Sac, dont l'étendue de huit lieues de l'E. à l'O., varie, du N. au S., de deux à quatre. La rivière du même

Village de Sainte-des-Bouquets. (Page 444.)

nom la fertilise et les cannes à sucre y viennent à merveille. Là s'élève le village de la Croix-des-Bouquets où les hommes de couleur, sous la conduite de Pinchinat, de Beauvais, de Lambert, *prirent les armes pour conquérir les droits que l'orgueil colonial leur disputa si longtemps*. Dans la même commune sourdent les sources d'eaux thermales connues sous le nom de *sources puantes*, qui ont parfois guéri des maladies réputées incurables.

Dans un de ses voyages au Port-Républicain, Toussaint Louverture, arrivé à la hatte Aubry, voisine de ces sources, faillit tomber dans un guet-apens. La voiture, qui le précédait, mais dans laquelle il n'y avait personne, fut criblée de balles. Aussitôt que cet attentat fut connu à la Croix-des-Bouquets, un bataillon de la 10e, qui y tenait garnison, arrêta trente hommes de couleur suspects. Mais le capitaine Peronneau, mulâtre, rallia soixante des siens, attaqua l'escorte des prisonniers, les délivra et se jeta avec eux dans les bois.

Poussée par une brise mourante, la goëlette, laissant à babord les Arcadins, îlots qui émergent des flots, en face de la Grosse-Pointe, cap le plus méridional de la Gonave, jeta l'ancre dans la petite rade du Port-au-Prince, par une belle soirée, un mois après notre départ du Cap-Haïtien.

Le ciel était, au-dessus de nos têtes, d'un azur fleurdelisé. Au couchant, l'horizon, enflammé par le soleil, qui formait sur l'arc mouvant de la mer une tangente d'or, offrait l'aspect d'un vaste incendie. Les cimes des mornes Pensez-y-bien, du côté du nord ; les promontoires opposés de l'Arcahaie et du Lamentin, la baie de la Gonave, brillaient de la plus chaude lumière.

Dans la grande rade, un aviso espagnol était en observation. On parlait beaucoup des causes de sa présence, que l'on s'empressa de me raconter.

Les Espagnols accusaient l'équipage du *Hornet*, steamer

appartenant à des Américains et naviguant sous le pavillon des Etats-Unis, d'avoir fait passer des armes et des munitions aux Cubains, alors en révolte contre la métropole, mais depuis pacifiés. Pourchassé par leurs croiseurs, capturé, puis relâché, le *Hornet* arriva, après bien des périls, dans les eaux du Port-au-Prince, préparant mille embarras au gouvernement.

D'un côté, le comte de Valmaceda, capitaine-général de Cuba, exigeait, en menaçant, qu'on lui livrât le corsaire ; de l'autre, M. Basset, ministre des Etats-Unis, le réclamait comme étant de sa nation, en sorte que la République d'Haïti se trouvait entre enclume et marteau, dans l'alternative de déplaire aux Américains en le livrant, ce qui eût été dangereux, ou de le voir saisi de vive force par les Espagnols, ce qui l'eût humiliée.

La *Churruca* se tenait aux aguets, prête, si le *Hornet* sortait du port, à le happer au passage, pour l'emmener à toute vapeur à la Havane, où officiers et matelots, jugés sommairement, seraient pendus haut et court.

A mon arrivée, les choses étaient à ce point et la question restait pendante, faisant autant de bruit que celle du *Virginus* devait en faire plus tard.

Survint une complication. Ayant reçu une dépêche, par laquelle le consul de S. M. C. se plaignait d'outrages faits à sa personne par le gouvernement, l'amirauté de Cuba envoya sur-le-champ la *Zaragoza* et le *Pizarro* se joindre à la *Churruca*, pour appuyer les réclamations du consul. Vingt-quatre heures étaient accordées pour la réflexion. Ce délai expiré, on agirait.

L'effroi fut grand au Port-au-Prince. Le bruit courait que les Espagnols bombarderaient la ville. Le Président, alors en tournée dans le sud, rentrait à la hâte. Il convoquerait les deux Chambres qui aviseraient.

Le commandant de l'arrondissement, le général Polémon

Lorquet, et le se rétaire d'Etat des relations extérieures, M. Darius Denis, chargés conjointement des affaires de la République, en l'absence du chef du pouvoir exécutif, se trouvèrent dans les plus grandes perplexités. Ainsi que leurs devanciers ont toujours fait dans les conjonctures semblables, ils prièrent les trois chargés d'affaires étrangers, résidant au Port-au-Prince, de les aider de leurs conseils et de leur influence.

Le comte de Lémont, consul-général de France, M. Spencer Saint-John, d'Angleterre, M. Basset, des Etats-Unis, reconnurent que le *Hornet*, même convaincu du fait de piraterie, n'était justiciable, selon les droits maritimes et internationaux, que des tribunaux de la nation, dans les eaux de laquelle il se trouvait. Au gouvernement seul appartenait le droit de le faire juger. Devant la sentence rendue, les Etats-Unis et l'Espagne devraient s'incliner.

Cette affaire traîna encore en longueur. La *Churruca* restait en station à l'entrée de la grande rade ; l'équipage du *Hornet* ne passait pas en jugement.

On décida en dernier lieu que la question serait réglée définitivement entre les cabinets de Washington et de Madrid.

D'après les derniers avis officiels, reçus par le secrétaire d'Etat des relations extérieures, le gouvernement espagnol désapprouvait le commandant de la *Churruca* et le consul Oliveira.

Ainsi prirent fin ces démêlés internationaux. On peut en conclure que si l'Espagne a parfois la velléité de reprendre la devise de son grand empereur, Haïti, sauvé, en maintes occasions, par sa faiblesse, renouvelle en politique les errements de Fabius Cunctator, et l'*Armada* la plus formidable échoue contre cette force de temporisation et d'inertie.

V

J.-J. Dessalines s'élève à l'Empire. — Cérémonie de son sacre. — — « Moi seul suis noble !... » — Célébration du premier anniversaire de l'Indépendance. — Ordonnances, lois, décrets, réglements. — Publication de la *Gazette politique et commerciale* d'Haïti. — Création des commissaires d'îlets. — Cartes de sûreté. — Situation faite aux blancs. — Brochard et Daransan. — Ducoudray, Noblet. — Arsenal, fabrication de poudre. — Vols des fonctionnaires. — Culture. — Ignorance de Dessalines. — Dureté de son cœur. — Dalégrand. — Un fils obligé d'ordonner le supplice de sa mère. — Tentatives de Dessalines pour rapprocher les nègres et les mulâtres. Gilles Bambara. — Affaire Tendant Bedouet. — Corruption des mœurs. — Désordre dans les finances. — Les inspections de Vastey. — Mot de Dessalines sur son ministre des Finances.

Puisque je m'attache, comme on a dû le remarquer, à faire entrer dans cette relation les faits principaux de l'histoire et tous les détails, qui méritent de quelque façon l'attention des lecteurs curieux, c'est ici le lieu de raconter dans quelle conjoncture Dessalines fut élevé à l'empire.

Depuis la proclamation de l'indépendance, Boisrond-Tonnerre, Juste Chanlatte et les bandits admis à sa familiarité, lui répétaient sans cesse que le titre de gouverneur-général qu'on lui avait donné, comme à Toussaint-Louverture, rappelant l'idée d'une métropole, ne convenait point au chef d'un état autonome. Parmi les signataires de l'acte de l'indépendance, plusieurs étaient d'avis qu'on adoptât celui de président et qu'on fît une constitution

démocratique. Ainsi pensaient Pétion, Geffrard, Férou, J.-L. François, et, en général, les anciens partisans de Rigaud. Entendant parler de monarchie, ils craignaient qu'on n'ouvrît la porte au despotisme et que l'autorité suprême, dont on peut abuser, ne restât par hérédité dans la famille de Dessalines. D'autres inclinaient vers une monarchie élective, trouvant indifférent que le chef de l'Etat s'appelât président, roi ou empereur.

Précisément, dans le temps qu'on agitait ces questions contradictoires, Dessalines apprit que le glorieux soldat d'Arcole et de Rivoli, nommé consul à vie, en 1802, après l'explosion de la machine infernale, avait été proclamé Empereur par le Sénat, sous le nom de Napoléon I, à la suite de l'attentat de Georges Cadoudal, le 28 mai 1804, et que le peuple français, qui ne marchandait pas un titre de plus à qui lui donnait gloire et sécurité, avait ratifié, par 3,572,329 de suffrages, contre 2,569, l'établissement d'une dynastie nouvelle qui, née de la révolution, devrait en conserver les principes.

Au premier bruit de ce grand événement, Dessalines jusqu'alors incertain du parti qu'il devait prendre, n'eut plus d'hésitation. Boisrond-Tonnerre et Juste Chanlatte s'empressèrent de remplir ses vues. Ils crurent très sérieusement procéder en règle en rédigeant une pétition par laquelle le peuple et l'armée demandaient le changement de la forme actuelle du gouvernement et décernaient au gouverneur-général le titre d'empereur. Cette pétition fut adressée au général Pétion avec recommandation de la retourner dans dix jours, revêtue des signatures des autorités de l'Ouest et du Sud. A l'égard du Nord et de l'Artibonite, on procéda de la même façon. Voilà quels ressorts honteux et peu cachés, il fallut faire jouer.

Les mesures furent si bien prises que la pétition revint à Marchand à la fin d'août. Les secrétaires du gouver-

neur-général travaillèrent, sans désemparer, à l'acte de sa nomination par les généraux et à sa proclamation à la nation. Le premier reçut la date du 25 janvier, la seconde, celle du 15 février 1804, pour éviter qu'on dit que Dessalines avait pris le titre d'empereur à l'imitation de Bonaparte.

L'artifice était grossier, mais la haine des Haïtiens contre la France demeurait si vivace qu'ils ne voulaient point qu'on supposât qu'ils eussent emprunté d'elle, même une idée.

On arrêta que la cérémonie du couronnement aurait lieu à Marchand, le 8 octobre, et qu'on la célébrerait le même jour dans tout Haïti.

Ce délai gênait l'impatience de Dessalines. Il annonça, le 2 septembre, à son état-major, qu'il n'attendrait pas plus longtemps. Il sortit du palais et se montra à la 4e demi-brigade, qui était en garnison dans la ville. Les officiers l'acclamèrent. Les soldats répétèrent machinalement : *Vive l'Empereur!* Il rentra au palais et les officiers de son état-major signèrent l'acte de sa proclamation, sur lequel ils portèrent, par surcroît de précaution, les noms des absents. Voici cet étrange document historique inséré, à l'époque, dans *la Gazette du Cap*. Je l'ai fidèlement copié :

NOMINATION DE L'EMPEREUR D'HAITI

JÉAN-JACQUES DESSALINES

Nous, généraux de l'armée d'Haïti, désirant consacrer par un acte solennel, le vœu de notre cœur, et répondre à la volonté fortement prononcée du peuple d'Haïti ; persuadés que l'autorité suprême ne veut point de partage, et que l'intérêt du pays exige que les rênes de l'administration soient remises entre les mains de celui qui réunit la confiance, l'affection et l'amour de ses concitoyens ;

Bien convaincus, par une nouvelle expérience et par

l'histoire des nations qu'un peuple ne peut être convenablement gouverné que par un seul, et que celui-là mérite la préférence, qui, par ses services, son influence et ses talents, a su élever l'édifice de notre indépendance et de notre liberté ;

Considérant qu'après une longue série de malheurs et de vicissitudes, il convient d'assurer la garantie et la sûreté des citoyens d'une manière immuable et irrévocable, et que le plus sûr moyen d'atteindre ce but est de décerner au seul chef capable de représenter et de gouverner dignement la nation un titre auguste et sacré, qui concentre en lui les forces de l'Etat, qui en impose au dehors et qui soit au-dedans le gage de la tranquillité ;

Considérant que le titre de gouverneur-général décerné au citoyen J.-J. Dessalines ne remplit pas d'une manière satisfaisante le vœu général, puisqu'il suppose un pouvoir secondaire, dépendant d'une autorité étrangère, dont nous avons à jamais secoué le joug ;

Sans avoir plus longtemps égard aux refus constants et obstinés du citoyen Jean-Jacques Dessalines d'accepter une puissance que le peuple et l'armée lui avaient déléguée dès l'époque où notre indépendance a été proclamée, puisque ce refus contrarie les intérêts, la volonté et le bonheur du pays, déférons audit citoyen Jean-Jacques Dessalines le titre d'empereur d'Haïti et le droit de se nommer un successeur.

Désirons que cette expression libre de nos cœurs, et déjà provoquée par le peuple, soit offerte à sa sanction sous le plus bref délai et reçoive sa prompte et entière exécution par un décret du peuple, qui sera extraordinairement convoqué à cet effet.

Port-au-Prince, 25 janvier 1804.

Signé : Vernet, Clervaux, Christophe, Pétion, Gabart, Geffrard, J.-L. François, Férou, Guérin, Magny, Raphaël Lalondrie, Paul Romain, Capoix, Cangé, J.-Ph. Daut, Toussaint Brave, Moreau, Yayou, Magloire, Ambroise, Bazelais, *général de brigade, chef de l'état-major général de l'armée.*

On publia également à Marchand, le 2 septembre, la proclamation à la nation.

Des copies de ces deux pièces furent envoyées à tous les commandants d'arrondissement, avec cette recommandation sur l'enveloppe : *Ce paquet ne sera ouvert que le 8 octobre.*

Dessalines, paraissant céder au vœu public, se rendit au Cap, où son élévation à la dignité d'Empereur devait être solennisée avec la pompe et l'appareil, déterminés par un programme communiqué à Christophe.

Le 8 octobre, au matin, Dessalines sortit du palais du gouvernement. Son cortège était formé des diverses corporations d'arts et métiers, des habitants, des représentants du commerce national et étranger, des magistrats du corps législatif, — composé uniquement des généraux, conseillers d'Etat, — des officiers de santé, des troupes. Arrivé au Champ-de-Mars, Dessalines, au bruit de la canonnade de tous les forts et de la plus terrible musique militaire qu'on puisse imaginer, gravit les degrés de l'autel de la patrie, que surmontait un arc, portant cette inscription :

Jean-Jacques Dessalines, 1^er^ empereur d'Haïti.

Il s'assit sur le trône préparé pour lui, au milieu du cercle formé par les généraux de l'empire, et mit sur sa tête un diadème en papier doré. On n'avait pas eu le temps ni les moyens de s'en procurer un de plus présentable. Trois salves d'artillerie saluèrent le souverain fraîchement couronné et le cortège se dirigea vers l'église.

L'office divin, célébré par le capucin Corneille Brêle, curé du Cap, fut suivi d'un *Te Deum,* chanté avec accompagnement d'une triple salve de canons.

De l'église, le cortège retourna au Palais. Là, l'ex-maire de la ville, César Télémaque, qui, autrefois, avait failli être victime de son dévouement à la métropole, chanta et présenta à l'empereur la cantate suivante, qui fut très applaudie.

Chantons, célébrons notre gloire,
Amis de l'île d'Haïti ;
Marchons, soutenons la victoire,
Le bonheur de notre pays.
Chérissons sans cesse
Avec allégresse
Celui qui fait notre bonheur ;
Vive l'Empereur ! *(bis)*.

C'est lui qui punit l'arrogance
Des Français nos vrais ennemis ;
Et qui, par sa douce clémence,
Fait de ses sujets, ses amis !
Chérissons sans cesse
Avec allégresse
Celui qui fait notre bonheur :
Vive l'Empereur ! *(bis)*.

Son nom, sa valeur, son courage,
Font trembler tous les intrigants ;
Ennemi du vil esclavage,
Il voit en nous tous, ses enfants ;
Chérissons sans cesse
Avec allégresse
Celui qui fait notre bonheur :
Vive l'Empereur ! *(bis)*.

Reçois de moi le doux hommage,
Mon respectable souverain ;
Que Dieu t'inspire des lois sages
Et te protège de sa main.
Je chéris sans cesse,
Avec allégresse
Celui qui fait notre bonheur :
Vive l'Empereur ! *(bis)*.

La nuit venue, toutes les maisons illuminèrent.

Au Port-au-Prince et dans les autres villes, une cérémonie à peu près semblable eut lieu, *par ordre*. Dans le peuple, l'enthousiasme, surexcité par les rasades de tafia,

les danses frénétiques, la cacophonie des instruments, tenait du délire. Un amour bien naturel de la vie chez le plus grand nombre des mulâtres, l'entraînement chez beaucoup d'autres, et un véritable fanatisme de dévouement chez quelques-uns, firent rédiger une foule d'adresses, expédiées en hâte à Marchand.

Jamais on ne vit dans une Cour plus d'intrigues et plus d'espérances qu'après l'avénement de Dessalines. Tous ceux qui avaient combattu avec lui convoitaient des titres. Il n'y en eût aucun qui ne demandât au nouvel empereur la création d'une noblesse. Jacques 1er, plus rusé en cela que Faustin 1er, leur répondait invariablement: « *Moi seul suis noble!* » Bien plus, il ne forma aucun corps de troupes privilégié. La 4e demi-brigade, dont la fidélité avait été éprouvée, faisait à Marchand le service du Palais, et les compagnies d'élite des régiments en garnison dans les villes qu'il visitait, lui servaient de gardes.

Environ deux mois après, les hauts fonctionnaires civils et militaires, reçurent du cabinet de l'empereur l'invitation de se rendre à Marchand, pour assister au premier anniversaire de l'Indépendance. En même temps, le ministre des finances, Vernet, manda, dans les derniers jours de décembre, les administrateurs et les directeurs des domaines, pour vérifier leurs comptes de l'exercice de 1804.

Haïti fut rempli de mouvements. On rencontrait dans les quatre départements, sur les chemins qui conduisaient à Marchand, des fonctionnaires d'ordres différents, qui s'y rendaient à cheval à grandes journées.

Cette ville nouvelle, qui commençait à être un séjour agréable, prit, à partir du 29 décembre 1804, l'aspect d'un vaste campement. On avait groupé plus de 3000 ajoupas pour abriter les hôtes attirés par cette fête nationale, qui surpassa par l'entrain celle du 8 octobre précédent.

Il y eut d'abord, le 31 décembre, des courses. Dessalines

aimait avec passion ce genre de divertissement. Commencées à neuf heures du matin, elles furent suspendues à deux heures après-midi, à cause du désordre. Ceci est tellement vrai que chaque propriétaire soutint que son coureur était arrivé le premier.

Dessalines, pour ne pas faire de jaloux, réserva les prix.

A quatre heures, 400 tambours et autant de fifres jouèrent l'assemblée générale. Au palais impérial, la musique de la 4e demi-brigade — il n'y en avait pas d'autre — exécutait les plus beaux morceaux de son répertoire.

A cinq heures et demie, deux cents pièces de gros calibre, dressées dans les forts et sur les remparts de la ville, commencèrent à tirer. Cette canonnade, capable de faire courir les morts dans la vallée de Josaphat, dura jusqu'à six heures.

Le lendemain, qui était donc le 1er janvier 1805, dès sept heures, 5000 hommes, infanterie, cavalerie et artillerie, occupèrent une enceinte immense, au milieu de laquelle s'élevait l'autel de la Patrie, portant le trône de S. M. On pouvait étudier chez eux les innombrables gradations qui séparent l'homme nu de l'homme vêtu; mais les moins bien partagés, compensaient largement par la dignité de l'attitude, la primitive simplicité de leur uniforme.

Vers huit heures, Dessalines quitta le palais, ayant le général Christophe à sa droite et le général Bazelais à sa gauche. Il portait un habit rouge brodé d'or, des épaulettes constellées de sept étoiles de diamant, un chapeau galonné d'or, avec plumes aux couleurs nationales. Un ataghan pendait à son côté ; sa main droite tenait une canne à pomme d'or. A quelques pas derrière lui, marchaient de front les généraux de l'empire : F. Capoix, T. Brave, Vernet, Clervaux, L. Gabart, Pétion, Geffrard, Férou, J.-L. François. Puis venait à une petite distance l'impératrice,

qui avait de la beauté, en robe de satin bleu de ciel, brodée d'or et d'argent et semée d'abeilles. Douze dames d'honneur et quatre aides de camp l'accompagnaient.

A peine Dessalines fut-il monté sur l'autel de la Patrie que Christophe commanda : « Présentez armes ! genou terre ! » Les soldats s'agenouillèrent sur le champ. Quoique surprise de ce mouvement, la foule, ce troupeau de Panurge, se prosterna aussi. Alors les canons, les tambours, les fifres, les clairons, la musique de la 4e demi-brigade et les deux cents canons détonnèrent. Cette apothéose rendait sourds et aveugles ceux qui en étaient témoins.

Le vacarme cessa. Le peuple, toujours agenouillé, entendit un discours que Boisrond-Tonnerre, seul avec Dessalines sur l'autel de la Patrie, débita d'un ton véhément. Pendant qu'il retraçait les cruautés des Français et les exploits des indigènes, S. M. paraissait animée d'une fureur terrible : Elle grinçait des dents. Boisrond-Tonnerre se tut. Elle prononça d'une voix rugissante le serment de vivre libre ou de mourir ; l'impératrice et les dames d'honneur s'agenouillèrent.

Ensuite Christophe fit avancer les troupes, qui défilèrent devant l'empereur. Il était midi lorsque S. M. rentra au Palais. On y avait préparé un repas somptueux, auquel prirent part les officiers de la garnison et les employés civils et militaires.

Enfin, au coucher du soleil, à six heures, un bal fut ouvert par l'empereur, Christophe, Vernet, Bazelais, d'une part ; l'impératrice, la princesse Célimène, mesdames Daut et Vernet, d'autre part ; sous les tonnelles, la *Chica*, le *don Pèdre*, la *Maduca*, le *Vaudou*, disloquaient les épines dorsales et les hanches de la populace.

Dessalines, empereur, songea à réformer les lois. Il y travaillait avec son conseil privé, composé de gens animés du même esprit, tels que J. Chanlatte, secrétaire-général,

tenant la plume, Mentor, Boisrond-Tonnerre, Diaquoi, Alexis Dupuy. Quand le conseil siégeait à Marchand, il était augmenté, sans compter les secrétaires de l'empereur, de J.-J. Charreron, administrateur de Saint-Marc ; de L. Auguste Daumec, procureur-général impérial ; de Jean-Baptiste, juge et chef de la justice à Saint-Marc. Au Cap, on y admettait toujours le général Christophe, Charrier, les frères Roumage, C. Télémaque et Beaubert.

L'empereur, qui présidait toujours, se faisait lire les anciens réglements concernant l'espèce dont on s'occupait. Quand il désirait y apporter quelque modification, il exposait son idée et disait : « Ce serait mieux ainsi. Qu'en pensez-vous, messieurs ? » Naturellement, les conseillers étaient toujours de son avis. D'autres fois il y avait divergence. Alors il se montrait mécontent et commandait : « J'entends qu'il en soit comme je veux ; écrivez, monsieur le secrétaire-général. » J. Chanlatte s'empressait d'obéir et lui donnait lecture de ce qu'il venait d'écrire. Dans les cas où la loi à faire n'avait aucun rapport avec celles existant déjà, il formulait sa pensée en créole, puis demandait leur sentiment aux membres du conseil. Ceux-ci répondaient comme un seul homme : « Très bien ! très bien ! » et la loi était acceptée. Ces séances législatives duraient une heure, une heure et demie, jamais plus de deux heures.

Les capitaines au long cours, vendant en cachette et en détail la plus grande partie de leur cargaison aux petits marchands, exportaient les espèces en circulation, et par là appauvrissaient l'île. Pendant un de ses séjours au Cap, le 14 octobre 1804, l'Empereur décréta : « Qu'il était défendu à tous les capitaines de bâtiments étrangers qui arriveraient dans les ports de l'empire, de vendre leurs cargaisons en détail aux marchands ou aux particuliers ; que les négociants, établis en vertu de lettres-patentes de

l'Empereur, auraient seuls le droit de traiter des cargaisons pour un ou plusieurs, etc.

A cette même époque, la *Gazette du Cap*, disparue après l'évacuation des Français, fit sa réapparition. Le premier numéro portait la date du 13 novembre 1804, et le titre de *Gazette politique et commerciale d'Haïti*. Ce journal reproduisait les arrêts, décrets et ordonnances de l'empereur.

Le 1er août 1805, celui-ci décréta que, vu le départ furtif de la *Louisiane*, navire américain, qui avait appareillé sans avoir payé les droits d'exportation, « tout capitaine étranger, à son arrivée dans un port de l'île, serait tenu de faire cautionner son bâtiment par une maison de commerce, haïtienne ou américaine, expressément commissionnée *ad hoc*, à laquelle il confierait le dépôt et la vente des marchandises par lui importées, sinon bâtiment et marchandises seraient confisqués.

Le 30 août suivant, il rendit un autre décret déterminant le tarif des frais de justice, des taxes de notaires et des officiers de l'état-civil ; le tarif des droits curiaux, des frais d'impression ; le prix des écoles et des pensions particulières.

Ayant appris que certains négociants intéressaient à leurs spéculations des commandants militaires et recevaient toujours à leur consignation, les navires dont les chargements étaient les plus importants, au détriment des autres et au mépris des arrêtés du ministre des finances, il décréta, le 6 septembre, pour mettre fin à ces abus, que chaque consignataire serait saisi, à tour de rôle et suivant l'ordre de numéro de sa patente, de la vente et de la responsabilité des marchandises des bâtiments étrangers. Nul négociant, de quelque nature que fût sa réclamation, ne pouvait prétendre recevoir plus de navires que les autres consignataires.

La police intérieure était entièrement négligée. Le 25 octobre, il ordonna d'arrêter les vagabonds et de les contraindre à travailler sur les habitations de l'Etat. Par la même ordonnance, il institua les *commissaires d'ilets*, qui sont d'ordinaire les citoyens notables de leurs quartiers. Ils exercent gratuitement leurs fonctions, et leur surveillance ne s'étend pas au-delà de leur quartier respectif. Ils furent aussi chargés de faire le recensement de la population, qui s'élevait alors à 825,000 habitants.

Le 7 décembre 1804, les généraux, commandant les départements, furent autorisés à faire imprimer des cartes de sûreté qui seraient délivrées, aux sujets des deux sexes, par les commandants d'arrondissement et de place. Ces cartes coûtaient un gourdin aux personnes aisées, un escalin aux indigents. Ceux qui n'en étaient pas munis étaient employés aux travaux publics.

Il fut défendu à tout indigène, sous peine de mort, de sortir de l'empire. Haïti avait besoin de tous ses enfants. L'empereur déclara que les marins qui, au lieu de se faire sauter, se rendraient à l'ennemi, seraient décapités à leur retour dans leur patrie. Dalégrand, capitaine d'un corsaire capturé par un brick de guerre français, ayant réussi à s'évader, était rentré chez lui. Il fut fusillé.

Quant à ses sentiments à l'égard des étrangers, ils n'avaient rien perdu de leur férocité. Les rares blancs épargnés ne jouissaient d'aucune sécurité. Ils n'étaient que tolérés. Pour conserver leur vie, ils étaient obligés de s'attirer la bienveillance générale, à force de concessions à ceux avec lesquels ils étaient d'ordinaire en relation. Maltraités, ils n'obtenaient jamais justice; tués, leurs assassins n'étaient pas poursuivis.

L'exemple suivant le prouvera.

A Saint-Marc, habitaient M. Brochard, négociant, et M. Daransan, médecin, tous deux Français et si universel-

lement estimés que Dessalines, même pendant les Vêpres haïtiennes, avait dû leur faire grâce. Un officier de la 4e, dont je n'ai pu savoir le nom, prenant le moment d'un voyage de l'Empereur au Cap, alla trouver ces deux étrangers et leur dit que Dessalines, pour s'emparer de leurs fortunes, avait l'intention de les faire mettre à mort. Cet avertissement inspira, on doit le penser, une vive inquiétude aux deux Français. Ils résolurent de partir ; et, trompés par les démonstrations d'amitié de l'officier, ils le prièrent de leur en procurer les moyens, lui confiant argent, bijoux, valeurs, tout ce qu'ils possédaient. Dans la journée même, le bénévole donneur d'avis transporta ces objets sur un navire en partance pour Boston. A la nuit tombante, Brochard que suivait sa maîtresse, jeune femme de couleur, et l'enfant qu'il en avait eu, se rendit avec Darransan, déguisé en matelot, au bord de la mer. Au lieu d'y trouver le canot du commandant du port qui, selon les promesses de l'officier, devait les recevoir et les porter à bord, ils rencontrèrent des assassins, qui les massacrèrent à coups d'eustaches. Après cela, l'officier fit descendre à terre les malles des deux infortunés, et, ayant distribué quelques doublons à leurs meurtriers, il s'adjugea le reste.

Peu de temps après ces assassinats qui restèrent impunis, un créole des îles du Vent, du nom de Ducoudray, débarqua aux Gonaïves. Signalé aux autorités comme espion, on le conduisit à Marchand. Quoique les papiers trouvés sur lui ne prouvassent d'aucune façon qu'il eût mission d'explorer l'île, il fut fusillé trois jours après son arrestation.

Un autre Français, nommé Noblet, ancien trésorier à Miragoane, sous Rigaud, était revenu dans l'île après les massacres de 1804. Mandé à Marchand, il fut bayonnetté pour avoir osé rentrer en Haïti en dépit de la publication qui anathématisait les blancs.

Tous ces crimes inutiles étaient-ils le résultat de la crainte d'une nouvelle invasion que Dessalines croyait certaine?

Dans cette prévision, il avait formé à Marchand un dépôt d'armes et de munitions. L'arsenal était garni de 50,000 fusils, 50,000 briquets, 5000 sabres de cavalerie, de nombreuses pièces de rempart et de campagne et de deux millions de livres de poudre. On commença dès 1805 à en fabriquer près de Marchand, à Baurin. Des officiers polonais qui, restés dans l'île après le désastre du corps expéditionnaire, avaient passé du service de la France à celui d'Haïti, dirigeaient la fabrication. Outre cette manufacture, Dessalines projetait d'établir plusieurs fonderies, sur les différents points de l'Empire, lesquelles l'auraient mis en état de se passer des armes et des munitions tirées jusqu'alors de l'étranger. On fit venir des Etats-Unis un assez grand nombre de bons ouvriers.

Tout avait une apparence de prospérité matérielle. Le commerce était florissant. Les ports ouverts étaient fréquemment visités par des navires anglais, américains, danois.

Chaque commandant militaire dans son département, dans son arrondissement ou dans sa commune, était maître absolu. Il avait de fait droit de vie et de mort sur ses administrés. Les commandants de place remplissaient les fonctions de juges. Les administrateurs des finances n'osaient rien leur refuser. Ils retiraient du Trésor de fortes sommes sans même en donner reçu. Ils toléraient la contrebande quand on leur donnait quelques parts secrètes dans les bénéfices. Les mulets de l'Etat, malgré un arrêté de l'empereur, servaient à leurs besoins particuliers. Dans beaucoup de communes, ils s'appropriaient en souverains le quart des subventions en nature déposé dans le magasin de l'Etat.

Pendant que les hauts fonctionnaires, civils et militaires, faisaient de la sorte une fortune aussi rapide que scandaleuse, le peuple, principalement celui des campagnes, foulé à l'excès, portait tout le fardeau de l'Etat. Le plus petit larcin, commis par un habitant, était toujours puni de mort, et le coupable expirait sous les coups de bâton des soldats, qui remplissaient le triste office de bourreaux. Aussi, avec ce régime terrible, l'agriculture était en plein développement, quoique les habitants fussent toujours employés en foule à l'achèvement des fortifications intérieures. Les femmes de corvée chantaient un carabinier dont le refrain était : « *L'Empereur ménagé maman pitites* ».

La plaine de l'Artibonite se couvrait de cotonneries. Les sucreries incendiées pendant la guerre, étaient relevées. La culture du café n'était pas négligée. On exporta 30,870,114 livres de cette denrée, sans tenir compte de la quantité, presque égale, sortie par contrebande.

Tout cela était le résultat de l'administration d'un homme qui n'avait rien appris. Dessalines ne savait pas même lire. Il n'avait pas eu le faculté de s'instruire, mais si l'on n'exige pas d'un Chef d'Etat qu'il soit le Pic de la Mirandole de son temps, on lui demande au moins qu'il ait de la dignité, qu'il se tienne à l'abri du ridicule.

Tel n'était pas le cas de Jacques Ier. Un administrateur, accusé de prévarication, fut mandé à la capitale pour faire approuver ses comptes. Dessalines lui ordonna de repasser ses calculs à haute et intelligible voix devant son état-major. A la fin de plusieurs colonnes successives, le fonctionnaire obtint des zéros et retint naturellement les unités, comme l'indique Barême. Dessalines, sans le laisser achever, s'écria : « Je ne m'étonne pas que vous ayez été dénoncé puisque, moi présent, vous osez tout retenir, et ne laissez à l'Etat que les zéros. »

Il le destitua sans autre explication.

Toujours à cause de l'ignorance de l'empereur, Inginac faillit tomber en disgrâce. Une femme, à laquelle il avait refusé de la mettre en possession d'un bien qu'elle réclamait sans présenter de titre de propriété, lui avait dit des injures, et il l'avait mise à la porte en lui jetant l'épithète de *Messaline*. Celle-ci fit le voyage de Marchand et dit à l'empereur que le directeur des domaines l'avait appelé une Dessalines. Si Inginac ne fut pas jeté dans un cachot, c'est que le général Bazelais parvint à faire comprendre à S. M. ce que l'on entend par une *Messaline*.

Voilà pour ses qualités intellectuelles et son esprit; maintenant, voici pour son cœur et sa sensibilité.

Attiré un jour par les menaces que se faisaient deux officiers en querelle, Pontu, ancien partisan de Rigaud, et Laurore Gabart, capitaine dans la 4e demi-brigade, l'empereur mit la tête à la fenêtre et leur commanda de se battre de suite. Ces deux officiers se mirent en ligne à vingt pas de distance et avancèrent l'un sur l'autre en déchargeant leurs pistolets. Pontu, atteint, tourne sur lui-même et tombe. Dessalines, qui paraissait jouir vivement du spectacle de ce duel improvisé, s'écrie : « Quelle belle pirouette ! » Et Bigot, ancien officier du Sud, revenu naguère dans l'île, connaissant ses sentiments à l'égard de l'antagoniste de Toussaint-Louverture, pour le flatter ajouta cette réflexion : « C'est ainsi que crève un *rigaudin* ».

Une autre fois une femme lui porta plainte contre un officier général. Pour toute réponse, Dessalines ordonna de la passer aux verges. Le capitaine de service au palais fut au désespoir : la plaignante était sa mère.

Les officiers de l'état-major général, quoique habitués à des scènes horribles, étaient touchés jusqu'aux larmes. L'infortunée, placée entre deux haies de soldats armés de

lianes, avait la mort devant les yeux. Charlotin Marcadieux, le seul qui osât dire la vérité à Dessalines, se précipita dans la cour du palais au moment où il commandait aux soldats : Exterminez-là. — Arrête, monstre, cria-t-il; serais-tu capable d'ordonner la mort d'une femme innocente? Tu as mis les choses dans un tel état que bientôt je serai forcé de me faire tuer pour toi. Dessalines rentra dans ses appartements sans répondre. Marcadieux mit la femme en liberté.

On doit cette justice à Dessalines de constater les efforts qu'il a faits pour rapprocher les nègres et les mulâtres, lorsque, comprenant que la rivalité des castes, mettait en péril la nationalité haïtienne, il voulut éteindre jusqu'au dernier brandon de discorde par des moyens qui n'étaient pas toujours bons, il faut bien le dire, à atteindre le but proposé.

Ainsi le colonel Giles Bambara, convaincu d'avoir tenu des propos hostiles aux mulâtres, dans les mornes du Petit-Goâve, fut mis dans un cachot. Il y mourut.

Au Port-au-Prince, deux officiers nègres, Michel Tendant et Bastien, se prirent de querelle sous la galerie de l'église, devant Chervain et Bedouet, mulâtres. Celui-là aurait dit : « Allons-nous en. Cela ne nous regarde point. Ne mettons pas le doigt entre l'arbre et l'écorce. » Tendant dénonça Bedouet, qui était commandant de place, pour n'avoir pas puni Chervain à propos de ces paroles. Dessalines les appela tous les deux à Marchand. Dès qu'ils furent introduits auprès de l'empereur, Tendant se jeta à ses pieds, implorant justice. Dessalines le releva et donna ordre de conduire de suite Bedouet au fort *Fin-du-monde*. Celui-ci, qui n'avait point été entendu, éclata en récriminations :

S. M. connaissait assez ses sentiments pour ne pas le condamner sans l'entendre ; depuis quelques temps, Elle

écartait ses vieux compagnons d'armes, ceux qui avaient partagé, dans les bois, dans les mornes, ses fatigues et ses dangers, pour accueillir de vils flatteurs qu'on n'avait jamais vus nulle part, avant l'expulsion des Français. « Montrant du doigt avec hardiesse les hommes qui étaient auprès de Dessalines, il ajouta : « De tous ceux qui vous entourent il n'y avait avec vous, pendant la guerre, que Bazelais, Roux, Diaquoi et Marcadieux. »

L'empereur, irrité davantage par ces paroles, le fit traîner en prison où il demeura un mois. L'impératrice, qui avait assisté à cette scène, finit par obtenir sa grâce en disant à S. M. qu'Elle devait profiter de ces vérités. Bedouet fut réintégré dans son commandement; Michel Tendant de lieutenant passa chef de bataillon dans la 12e demi-brigade.

Dessalines, qui domptait son peuple, ne pouvait maîtriser ses passions ni celles de ses favoris. Il se laissait aller à toutes sortes de débordements. Il faisait un usage immodéré de liqueurs fortes. Dans chaque ville il entretenait des maîtresses, agents secrets de sa politique que le trésor public payait. Il employait toutes les séductions pour vaincre les résistances des femmes entourées d'une certaine considération. La corruption était si grande que beaucoup allaient au-devant de ses désirs. Loin d'être honoré, le mariage était presque un objet de dérision. La plupart des grands dignitaires étaient *placés*, c'est-à-dire vivaient publiquement en concubinage. Plusieurs se donnaient le luxe de la pluralité des femmes.

Sous Toussaint-Louverture, les coffres de l'Etat étaient ceux du gouverneur-général; sous Dessalines, ils furent ceux de l'empereur avec cette différence, toutefois, que Toussaint s'était réservé le droit de dilapider, et, qu'à la façon du lion de Phèdre, il gardait tout pour lui, tandis que Dessalines, moins glouton, disait aux administrateurs :

« Plumez la poule ; mais prenez garde qu'elle ne crie : », ce qui signifie : « Faites votre fortune au détriment de l'Etat ; mais tremblez, si la voix publique vous dénonce. »

Pour rétablir l'ordre dans les finances, quand il y eut par trop d'abus, il envoya chaque année le ministre vérifier la comptabilité des administrateurs. Il ne pouvait, en effet, s'en rapporter qu'à Vernet, qui lui-même était mené par Vastey, le chef de ses bureaux. Celui-ci, dans une de ses inspections, s'arrêta à Léogane. Les livres de l'administrateur chez lequel il était descendu et qui l'avait parfaitement traité, étaient très irrégulièrement tenus ; mais, en sortant du bain qu'on lui avait préparé avant son départ, il aperçoit sur la table un rouleau de doublons, et son rapport fut favorable à un hôte qui faisait si bien les choses. Il fit révoquer d'autres fonctionnaires dont les livres étaient en règle.

Ceux-là avaient négligé de lui faire un présent.

Vernet est représenté comme un homme très borné et incapable. Il est à croire qu'il l'était. Dessalines disait de lui : « Mon pauvre compère ne s'occupe qu'à faire de bons déjeuners et sa partie de bête ; il s'en rapporte à Vastey, dont la bourse se remplit chaque jour. » Pourtant, après l'avoir choisi pour ministre, il lui conservait sa confiance, et ne prenait à l'égard de Vastey, qu'il aimait aussi, aucune mesure de rigueur. Mais un souverain est responsable des maux que ses sujets endurent par sa faute, et le dérangement des finances et les abus de l'administration, auxquels il ne remédiait point, aliénaient les cœurs. Il perdit bien vite dans l'esprit de ses contemporains, qui lui devaient certainement en partie leur indépendance, tout ce qu'il avait fait pour eux de grand, de mémorable, et il n'est pas étonnant que le peuple, souvent féroce, ait déchiré son cadavre après son assassinat, comme vous le verrez plus loin.

VI

La capitale. — Le tremblement de terre de 1770. — Pétion, enfant, échappe à la mort. — Le Port-au-Prince devient la ville du feu. — Souvenirs historiques : *Pompons blancs*, *Pompons rouges*, *Pompons jaunes*. — Praloto, la Martin. — Assassinat du colonel de Mauduit. — Beau trait d'un esclave. — Mort de Praloto. — Polverel et Sonthonax au Port-Républicain. — La Guillotine. — Tentative du commodore Ford pour s'emparer de la ville. — Ferme attitude de Sonthonax. — Halaou et les nouveaux libres. — Le combat des Trois-Rigoles. — Luttes intestines. — Bébé Coutard. — Sir Charles Grey prend le Port-Républicain. — Escarmouche. — Traité entre l'Angleterre et L'Ouverture. — Le capitaine-général Leclerc vient au Port-Républicain. — Rochambeau emprunte ses mises en scène à Lucrèce Borgia. — Le général Lavalette livre le Port-Républicain à Dessalines. — Les Vêpres haïtiennes. — Le P. Lecun et son sofa.

Voici, au fond d'un golfe profond, sur des grèves basses, la capitale d'Haïti, vaste agglomération de cases de bois et de halles ou *fire-proofs* en briques, dressées, à côté d'amas de ruines, le long de rues larges, se coupant à angle droit, mais sans noms, sans numéros, véritable labyrinthe où l'étranger s'égare et se perd.

Des mornes, rangés en cercle derrière la ville, étendent vers elle leurs pentes où l'on distingue de nombreuses habitations qui ressemblent de loin à des fleurs blanches, répandues sur le gazon vert foncé. Le plus haut de ces mornes porte, comme un diadème, le fort Alexandre, du haut duquel la vigie signale les navires qui viennent au port. C'est sous ce fort, construit par lui en 1804, que

Pétion est enterré. Depuis les halles les plus rapprochées de la mer, sur les quais, jusqu'aux *warves*, le terrain est plat, entrecoupé de rigoles, couvert d'objets et de débris de toute sorte.

Appelée *L'Hôpital* par son fondateur, M. de la Caze, en 1749, cette ville doit le nom de Port-au-Prince, suivant Charlevoix, à M. André, commandant du vaisseau *le Prince*, qui y aborda en 1706, et, au dire du comte d'Estrée, aux îlets du Prince, situés dans sa rade.

Les affranchis, en butte aux vexations des *petits blancs*, firent, en 1793, du Port-au-Prince, *Port-aux-Crimes*. A son tour, Polvérel changea ce nom en celui de *Port-Républicain*, lorsqu'il eût fait signer aux planteurs la déclaration de la liberté de leurs esclaves. En 1806, Christophe, en guerre avec Pétion, l'appela de nouveau Port-aux-Crimes ; en 1811, elle reprit la dénomination de Port-au-Prince.

Sa position topographique, favorable aux relations avec les quatre départements ; sa proximité de la riche plaine du Cul-de-Sac, dont les produits alimentent ses marchés, furent les motifs de la préférence qui lui a été accordée, au préjudice du Cap. On évalue sa superficie, y compris les places et les édifices publics, à neuf cent soixante mille mètres carrés, divisés en cent et un îlets inégaux. Les rues, au nombre de vingt-six, sont larges de trente à trente-trois mètres, mais mal entretenues. Les ménagères en font l'égoût collecteur des balayures de leurs cuisines.

Aussi dit-on qu'elles sont *cacadamisées*.

Pour pénétrer dans les maisons, on est obligé de passer des ruisseaux, où croupissent des eaux infectes, sur des passerelles vermoulues, si peu sûres que, sous les pas, elles semblent crier de passer à côté. Si la pluie vous surprend au milieu de la rue, gardez-vous bien de quitter la chaussée pour chercher l'abri des galeries. L'élévation du sol, qui

Ruines du Palais National incendié par le président S. Salnave en 1868. (Page 435.)

ne forme pas trottoir continu, varie devant chaque maison. Il est, de plus, coupé de petits fossés qui séparent les propriétés. En marchant sous les galeries, on s'expose soit à tomber dans un trou, soit à se heurter aux piliers, et les suites d'une chute ou d'un choc peuvent être également funestes.

Plusieurs places ornent la ville. Les quatre principales portent les noms de Pétion, de l'Indépendance, de Vallière, de Geffrard. Sur cette dernière, entourée d'une grille, s'élèvent un kiosque et quelques escabellons auprès desquels gisent, dans l'herbe, leurs statuettes renversées. Les autres sont couvertes d'ajoupas, boutiques foraines sous lesquelles les détaillants tiennent le marché le samedi.

La plupart des fontaines, que l'on doit à Barbé de Marbois, sont en mauvais état. Souvent il n'y en a qu'une à laquelle puissent s'approvisionner d'eau les porteurs, qui la transportent sur la tête à domicile, dans des *quarts*, petits barils dont le contenu coûte de cinq à dix centimes forts, selon la rareté.

Sous l'administration de l'intendant nommé plus haut, le plus intègre et le plus sage de la colonie, d'après le jugement des historiens haïtiens eux-mêmes, on creusa le Réservoir ; on fit les deux terrasses de l'Intendance ; on posa les tuyaux de fonte qui conduisent l'eau en ville.

L'église, pompeusement décorée du titre de cathédrale, a été réparée sous le règne de l'empereur Soulouque. Derrière elle est situé le palais épiscopal entre cour et jardin. A quelques pas de là, sur la place dite la *Terrasse*, on montre un manguier énorme planté, si l'on en croit la tradition, toujours par Barbé de Marbois.

Le Palais-National, terminé en 1772, n'existe plus. Salnave le fit sauter en le quittant. Le président actuel habite, dans la rue de l'Egalité, une maison en bois, sans architecture, sous les galeries de laquelle le passant voit

les soldats de la Garde couchés à l'ombre sur des bancs ou sur les dalles. Leurs pacifiques fusils, réunis en faisceaux devant les portes, veillent tout seuls sur le chef de l'Etat.

Les prisons, l'hôpital, l'arsenal, le lycée, la douane, l'école lancastérienne, les secrétaireries d'Etat, l'administration principale, le trésor, les tribunaux, édifices qui n'ont que le nom, sont dispersés dans l'enceinte. Tous exigent des réparations. Le magasin de l'Etat, détruit par l'explosion de quelques livres de poudre, le 2 février 1827, n'a pas été relevé.

Primitivement on bâtissait en pierre. Ce mode de construction fut abandonné après le tremblement de terre, survenu en 1751, lequel était un bercement, en comparaison de celui de 1770, beaucoup plus désastreux.

Le phénomène commença à se produire à l'endroit appelé le *Gouffre*, d'où sortent les rivières du Cul-de-Sac et de Léogane, au pied des mornes de la Selle, qui semblèrent sur le point de s'écrouler dans la savane.

Le 3 juin, jour de la Pentecôte, à sept heures du soir, les habitants prenaient le frais sous les galeries, lorsqu'ils sentirent le sol trembler sous leurs pieds. Ils se précipitèrent dans les rues, larges comme aujourd'hui et bordées d'ormeaux, qui ont disparu. La terre fut mouvante toute la nuit. Jusqu'au 18, on compta en moyenne cent secousses par jour.

Les usines du Cul-de-Sac furent renversées ; la rivière qui traverse cette plaine, après avoir cessé de couler pendant seize heures, vit ses eaux revenir tout d'un coup et déborder avec violence. Dans la ville, le palais du gouverneur, l'intendance, le conseil, l'église, le magasin à poudre, les casernes, les maisons des particuliers, tout ne forma qu'un entassement de décombres.

Cent personnes périrent dans cette catastrophe.

Alexandre Pétion était alors à la mamelle. Sa mère,

Le President Fabre Geffrard. (Page 135.)

troublée par la frayeur, par le tumulte, par les cris, l'avait abandonné dans sa chambre, endormi dans son berceau. La malheureuse prononce le nom de son enfant; elle implore des secours; la terreur et le danger glacent tous les courages; personne ne bouge... La nourrice se précipite au risque de sa vie dans la maison chancelante et apporte sain et sauf le *petit Sansandre*.

La population logea plusieurs mois sous des tentes. Pour prévenir la disette, le comte de Nolivos, gouverneur-général, et le président de Bongars, intendant, requirent les vaisseaux en rade, de fournir du pain jusqu'à ce qu'on eût reconstruit les fours. Les habitants des quartiers circonvoisins, moins éprouvés, envoyèrent avec la plus grande générosité des vivres de toute espèce.

Dans la suite, une ordonnance de police enjoignit à tous les citadins d'élever leurs demeures en bois. C'était éviter un danger pour s'exposer à un autre, non moins destructeur, tout aussi terrible, et surtout plus fréquent, — le feu. Les incendies de la Saint-Pierre 1784, du 21 novembre 1794, du 25 août 1820, du 16 décembre 1822, etc., ont tour à tour dévoré la ville en totalité ou en partie.

Peu de temps avant mon arrivé, la rue des Fronts-Forts, la plus commerçante et la plus fréquentée, avait été réduite en cendres en quelques heures.

Menacés à chaque instant par ce second danger, les propriétaires, afin de le conjurer, sont revenus à la brique, ce qui n'empêche pas le Port-au-Prince d'être tout en flammes, deux fois par an au moins, ainsi que je l'ai constaté à mes dépens.

Les détails que l'histoire nous transmet sur la capitale de la République d'Haïti sont nombreux.

Elle nous apprend tout d'abord que ce fut dans cette ville, en janvier 1790, que les planteurs organisèrent l'Assemblée dite de l'Ouest, autant pour favoriser la révolution

que pour contrarier le gouverneur de Pénier. Celui-ci, forcé de prêter le *serment civique à la nation, à la loi et au roi,* forma, pour contenir les anarchistes, une ligue d'hommes également dévoués à l'ancien régime et à la métropole. Chacun d'eux porta à son chapeau un pompon blanc : c'était la couleur de la royauté. Chaque parti voulut alors avoir son pompon : le rouge fut celui des révolutionnaires; le jaune, celui des hommes de couleur.

Quoique soutenus par le régiment de M. de Mauduit, d'une ancienne famille de Bretagne, les *Pompons blancs* perdirent bientôt leur prépondérance. Les *Pompons rouges* étaient plus audacieux. Ils avaient à leur tête un aventurier italien Praloto et une virago, la Martin, qui, la tête chargée de plumes rouges comme un kacik, les épaules simplement couvertes de ses cheveux dénoués, ayant à la ceinture un sabre et des pistolets, fréquentait les clubs, excitant à la révolte la populace qu'elle s'attachait par des distributions de viande et de pain. L'acharnement de sa haine contre le colonel de Mauduit n'étonne plus, quand on sait qu'elle venait d'un amour dédaigné.

L'administration de la colonie était alors aux mains de M. Rouxelle de Blanchelande, gouverneur très faible, qui laissa mettre le comble à la confusion en mars 1791, à l'arrivée des troupes commandées par M. de Villages. Les régiments d'Artois et de Normandie fraternisèrent avec la populace. Cédant à leurs pernicieuses insinuations, les soldats de M. de Mauduit abandonnèrent leur colonel pour faire avec eux cause commune.

C'était l'époque où s'opérait en France la grande transformation sociale.

M. de Mauduit, surpris dans sa demeure, fut traîné au Gouvernement, où l'on devait prendre Blanchelande, afin de les conduire ensemble au Comité de l'Ouest, déjà en permanence. Mais le gouverneur, sorti de son palais par

une porte dérobée, était allé attendre sur une habitation à trois lieues du Port-au-Prince, le dénouement de cette affaire.

M. de Mauduit, amené seul au Comité, qui siégeait dans une maison de la rue du Centre, près de la rue des Fronts-Forts, en face de la maison Bouzy, déclara qu'ayant toujours agi dans l'intérêt de la patrie, il ne ferait pas l'amende honorable qu'on exigeait de lui.

— A la lanterne, l'aristocrate!...

A ce cri poussé par une foule irritée, le gentilhomme, toujours ferme, répondit par un sourire de mépris. Les mégères, qui entouraient la Martin, enivrées de fureur, se jetèrent sur lui, et un sapeur de son régiment, fidèle encore la veille, lui trancha la tête qu'on promena dans la ville au bout d'une pique. Son corps fut, en outre, dépécé, et la Martin coupa avec des ciseaux ses parties sexuelles qu'elle emporta en guise de trophée.

Après cet acte de sauvagerie, la populace se rua à l'église où un *Te Deum* fut chanté avec pompe. Le soir on illumina et les navires en rade, tout pavoisés, lancèrent des fusées si nombreuses qu'on eût dit d'une pluie d'étoiles.

Un nègre du nom de Pierre, esclave de M. de Mauduit, rassembla les membres de son maître dispersés dans les différents quartiers et les enterra près du cimetière. Les révolutionnaires avaient défendu au clergé de l'inhumer en terre sainte, voulant que son cadavre devint la pâture des chiens et des pourceaux. Pierre s'agenouilla, son pieux devoir accompli, sur la fosse comblée, fit une prière, et se brûla la cervelle.

Ne dirait-on pas un des traits rapportés par Valère-Maxime?

Le Port-au-Prince resta à la discrétion de Praloto. Les affranchis de l'Ouest l'assiégèrent, mais inutilement. Ceux de Jacmel s'en emparèrent en 1792 et le livrèrent aux

flammes. Ils furent chassés par le capitaine Bessière, qui commandait la corvette *le Serin*.

La même année, les coalisés investirent la ville. Un *Pompon blanc* proposa d'armer les esclaves et de ne pas laisser un être vivant ni une maison debout dans cette *abominable Babylone*. Le Port-au-Prince, sommé de se rendre, ouvrit ses portes, malgré les efforts de Praloto, qui menaçait de l'incendier, si les habitants ne se défendaient pas. Le 5 juillet, l'armée des coalisés entra, Blanchelande prit contre les insurgés des mesures énergiques. Praloto, arrêté, fut embarqué pour Saint-Marc d'où l'on devait l'envoyer en France. Dans la nuit du 9 au 10 juillet, un *Pompon blanc*, que les *Pompons rouges* avaient persécuté, Roy de Lagrange, se rendit avec plusieurs sicaires à bord du navire qui portait le dangereux agitateur, le descendit dans un canot, sous prétexte de le conduire dans les prisons de la ville, mais, en réalité, pour le tuer et jeter son cadavre à la mer.

La domination des révolutionnaires succéda de nouveau à celle des métropolitains, mais ils possédèrent le Port-au-Prince à peine un an. Polverel et Sonthonax, en ayant expulsé Borel et ses *saliniers*, firent leur entrée solennelle, le 14 avril 1793. On exigea de la ville une contribution de 450,000 livres. Il y eut même de nombreuses déportations et quarante soldats du régiment ci-devant d'Artois, furent renvoyés en France pour apprendre à être patriotes et pour perdre leurs préjugés de couleur. Une guillotine, dressée sur la place de l'Intendance, fut essayée par un *Pompon blanc* natif de Rouen, du nom de Pelou, condamné par la cour martiale à être fusillé. Tout le peuple remplit la place pour voir fonctionner l'horrible machine. Quand la tête de Pelou roula dans le panier, un cri d'horreur s'éleva de la foule, qui se rua sur l'odieux instrument et le mit en pièces.

En 1793, les Anglais en guerre avec la France, occupaient déjà le Môle-Saint-Nicolas, Saint-Marc et l'Arcahaie. Pour être maîtres absolus de la baie de la Gonave, il ne leur restait plus qu'à s'emparer du Port-au-Prince, devenu depuis peu le Port-Républicain. Dans la nuit du 1 au 2 janvier 1794, le commodore Ford parut devant la ville, dont la garnison était faible, avec l'*Eutrope*, le *Sceptre* et la *Pénélope*, et prit mouillage en face du fort Bizoton. Au courant de la mésintelligence qui existait entre les commissaires civils et les autorités, il comptait de plus sur les sympathies des hommes de couleur. Il envoya à Sonthonax, Rowley, commandant de la *Pénélope* que la foule escorta jusqu'au palais en vociférant : *Vive la République! Mort aux traîtres! A bas les Anglais!*

Introduit auprès du commissaire civil, le parlementaire demanda à lui exposer en particulier l'objet de sa mission.

— Un républicain n'a rien à entendre en secret répondit froidement Sonthonax; parlez publiquement ou retirez-vous.

Rowley reprit alors, s'adressant à la foule :

— Je suis venu sommer le délégué de la République française de me remettre cette place que le roi Georges III, mon auguste souverain, prendra sous sa protection aux mêmes conditions que Saint-Marc. Au surplus, à la fin de la guerre, S. M. accordera de grands privilèges aux hommes de couleur.

Et se tournant vers Sonthonax, il ajouta :

— Le commodore Ford attend de la Barbade un renfort imposant : votre résistance sera inutile.

— Sa Majesté Britannique ne désire-t elle pas aussi les navires marchands qui sont dans le port? demanda Sonthonax avec ironie.

— Ces navires sont de bonne prise, répliqua Rowley, puisque S. M. fait la guerre à la France.

— Eh bien, reprit Sonthonax, si nous sommes contraints d'abandonner le Port-Républicain, Sa Majesté Britannique n'en aura que la fumée, car les cendres seront à la mer...

Le parlementaire se retira, toujours poursuivi des cris de : *Vive la République! Vive le commissaire civil!*

Aussitôt Sonthonax mit la ville en état de résister. Le lendemain, Ford menaça de bombarder, s'il ne la rendait pas.

— Commencez.... monsieur le commodore, répondit le commissaire civil; nos boulets sont rouges et nos canonniers à leurs pièces.

L'escadre anglaise vira de bord.

Cependant Sonthonax, craignant encore que les anciens libres ne livrassent la ville, se rapprocha des nouveaux libres. Plusieurs émissaires, entre autres Guiambois, envoyés dans la plaine du Cul-de-Sac, soulevèrent les ateliers. Une formidable insurrection éclata. Le meneur était un Africain d'une stature gigantesque, d'une force herculéenne, et qui est devenu légendaire : Halaou.

Il marchait, précédé d'un orchestre de bamboulas et de lambis, et entouré de papas-lois, agitant des queues de vaches qui, disait-il, détournaient les balles. Sous son bras, il portait un grand coq blanc, qui lui transmettait les volontés de la Couleuvre. Désireux de voir Sonthonax, qu'il appelait *le bon Gîu*, Halaou partit, par une nuit obscure, de l'habitation Meilleur, et arriva devant le Port-Républicain, au point du jour, avec 12,000 nègres, vraie armée d'Hanouman.

Tout à coup sa musique infernale joue. Les habitants accourent sur les remparts pour voir ces bandes

effrayantes. Sonthonax va au devant de son allié, l'embrasse, lui parle à l'oreille et l'invite à faire entrer son armée dans la ville. Les nouveaux libres inondent le Port-Républicain ; et, sans l'énergie de Pinchinat et de Montbrun, appuyés par la légion de l'Ouest sous les armes, ils auraient égorgés les anciens libres.

Sonthonax conduisit Halaou au Palais-National où un repas d'apparat fut servi. La joie, l'orgueil, l'enthousiasme de ces bandes de congos, de caplaous, d'aradas, d'ibos, n'eurent plus de bornes, quand ils virent leur chef suprême, presque nu, couvert de wangas, conservant son coq près de lui, assis vis-à-vis du représentant de la France, ceint de l'écharpe tricolore.

Après ce repas, Sonthonax porta, dit-on, Halaou à assassiner le général Beauvais, qu'il lui représenta comme opposé à l'émancipation des esclaves.

Halaou retourna donc à la Croix-des-Bouquets où Beauvais était cantonné avec un détachement de la légion de l'Ouest. Prévenu du danger, celui-ci conserva sa présence d'esprit et invita Halaou à se rafraîchir. Le chef de bande s'assit à la même table, sans façon. Aussitôt des hommes du détachement cernèrent la maison. Sans s'en douter, il était leur otage.

On ne s'entretenait au Port-Républicain que du conseil donné à Halaou par Sonthonax, conseil qui avait transpiré dans le public. Pinchinat et Montbrun expédièrent à la Croix-des-Bouquets deux officiers avec mission de tuer le premier ; Marc Borno, capitaine des dragons, envoya pour sa part un détachement. De nombreux fantassins partirent de leur gré. Quand les deux officiers pénétrèrent dans la maison de Beauvais, un sergent les suivit. Irrité de cette infraction à la discipline, le général se leva pour lui brûler la cervelle. Mais, auparavant, le sergent eut le temps de décharger son fusil sur Halaou.

Alors tout fut compris. Les soldats de la légion de l'Ouest tirèrent sur les insurgés qui, formant des masses compactes, étaient mitraillés presque à bout portant. Les queues de vaches que brandissaient les popas-lois en chantant :

Halaou ! tym, pan, dam !
Canon cé bambou : tym, pan, dam !
La poud' cé de l'au : tym, pan, dam !

disparaissaient, emportées au loin.

Le carnage fut affreux aux Trois-Rigoles, près de la Croix-des-Bouquets. Beauvais resta maître du bourg et Sonthonax vit son autorité contestée par les anciens libres.

Cela se passait en février 1794.

Pourtant le commissaire civil ne se rebuta point. Il continua à enrôler les nouveaux libres. Il complèta également le 48e régiment, commandé par le colonel Desfournaux, entièrement à sa dévotion.

De son côté Montbrun se préparait à la lutte. Le 17 mars, à onze heures du soir, il marcha avec la Légion de l'Ouest et de l'artillerie, sur la caserne du 48e qu'il mitrailla. Les soldats tinrent ferme jusqu'à l'arrivée de Desfournaux. Celui-ci tourna le Palais-National, pénétra dans l'appartement de Sonthonax déjà menacé et l'entraîna au milieu des rangs du 48e vers le fort Saint-Clair.

En passant devant la geôle, le commissaire civil ordonna de mettre en liberté les prisonniers, de peur que les blancs qui se trouvaient parmi eux, ne fussent massacrés.

A cinq heures du matin, les affranchis et les colons étaient toujours aux prises. On vit alors rentrer en ville 6000 nouveaux libres ayant à leur tête Yacinthe, successeur de Halaou, qui demanda à Sonthonax l'ordre de marcher contre Montbrun. Se rappelant la catastrophe survenue au Cap,

le 21 juin de l'année précédente, le commissaire civil refusa. A huit heures, il reçut une lettre de Montbrun. Celui-ci exigeait l'embarquement du 48e, sinon il ne répondait de la vie d'aucun blanc. Sonthonax se trouva obligé de consentir. Montbrun vint le chercher au fort Saint-Clair et le ramena au Palais-National. Le commissaire civil, comprenant que son autorité était perdue, délivra des passe-ports à tous les blancs désireux de quitter la colonie.

Quelques jours plus tard, plusieurs milliers de nouveaux libres sous la conduite d'un certain Bébé Coutard, envahirent la Croix-des-Bouquets, pour venger l'affront de Sonthonax. Les affranchis se retranchèrent dans l'église. L'un d'eux, Daguin, sortit armé d'un fusil, sous prétexte de parler à Bébé Coutard. On ne le lui eût pas plus tôt montré qu'il l'ajusta et l'abattit. Ce trait d'audace répandit la terreur parmi les bandes, qui se dispersèrent.

Le Port-Républicain était dans la plus profonde détresse. Depuis le départ du 48e, la garnison, réduite à la légion de l'Ouest et à un bataillon de *régénérés,* manquait d'armes, de vêtements, de munitions.

Précisément vers le même temps, le 19 mai, sir Charles Grey, général anglais, qui avait conquis la Guadeloupe et les autres Iles françaises sous le vent, envoya au môle Saint-Nicolas, le *Belliqueux*, *l'Irrésistible* et le *Flysloop*, portant 1600 hommes, sous le commandement du brigadier-général Whyte. Le 23 du même mois, Whyte mouillait dans la rade de l'Arcahaie et ordonnait aux colons Hanus de Jumécourt et Lapointe, qui avaient embrassé le parti des Anglais, de marcher sur le Port-Républicain. Lui-même jeta l'ancre dans la rade de cette ville, le 30. L'escadre, dont le commodore Ford conserva le commandement, compta dès lors douze vaisseaux, portant 1465 hommes et 316 canons.

Le Port-Républicain n'avait que 800 défenseurs. Cette

garnison, trop faible contre les ennemis, se disposa cependant à se défendre. Montbrun promit de s'ensevelir sous les ruines de la place. Sonthonax, qui avait des raisons de douter de son patriotisme, fit venir de Jacmel un autre homme de couleur, Martial Besse, auquel il confia le commandement. Les Anglais ouvrirent le bombardement, le 31 mai. En même temps ils dirigèrent contre la ville, trois colonnes : la première de 1000 hommes, sortant de Léogane, était commandée par le baron de Montalambert : la deuxième de 1200, venait de l'Arcahaie, sous les ordres de Lapointe et de Hanus de Jumécourt ; la troisième de 1465 était composée de débris des régiments de Hompech, de Rohan-Hussards et des uhlans de Bouillé, qui n'étaient point entrés dans l'armée du prince de Condé.

Le 1er juin, à onze heures du matin, la frégate *la Pénélope* s'embossa devant le fort Touron, et le *Belliqueux* et le *Sceptre* devant le fort Bizoton, armé de cinq canons, de douze mortiers, et occupé par Montbrun, ayant avec lui 450 hommes de la légion de l'Ouest et quelques artilleurs. Il répondit faiblement aux bordées de l'escadre anglaise qui favorisèrent la descente au Lamentin de 800 hommes, commandés par le colonel Spencer. A six heures du soir, la pluie tomba avec tant d'abondance que les feux cessèrent entre les deux armées. Le capitaine Daniel, à la tête de 60 hommes, s'élança vers Bizoton. Montbrun, croyant que les Républicains cherchaient un abri contre l'averse, ouvre la porte. Le capitaine l'aborde et lui dit : « Vous trahissez, je vous fais prisonnier. — « Pas encore, répond Montbrun, et il lui casse la tête d'un coup de pistolet. Le moment d'après, le colonel Spencer pénétrait à son tour dans le fort que lui livra celui-ci.

Le lendemain, le drapeau anglais flottait sur Bizoton. Dans l'après-midi, Hampfield débarqua avec 200 hommes à la pointe de la Saline et s'empara du fort Touron.

En cette extrémité, Polverel et Sonthonax réunirent les nouveaux libres et les engagèrent à combattre en désespérés, leur disant que, s'ils étaient vaincus ils retomberaient dans la servitude. Sa harangue fut accueillie par des bravos frénétiques ; mais cette étrange troupe ne songeait qu'à piller la ville, loin de vouloir la défendre.

Maître du Port-Républicain, le général Whyte s'y fortifia. Il éleva un blockhaus au milieu du cimetière extérieur, dans le quartier du Morne-à-Tuf, et, au sommet des mornes de l'habitation Cauvin, un fort qui dominait la ville. Il fit faire aussi sur l'habitation Dessources, au haut du morne l'Hôpital, une redoute qu'il arma de quelques canons. Ses soldats, exposés au soleil pendant le jour et faisant la garde la nuit, souvent sous la pluie, furent rapidement emportés par la fièvre jaune.

Les colons, qui avaient appelé les Anglais, profondément découragés, envoyèrent à Londres un des leurs, Venant de Chamilly, pour demander des renforts. Le général Whyte, craignant de succomber à son tour sous ce climat meurtrier, retourna en Angleterre. Il fut remplacé par le brigadier-général Horneck, qui vint de la Jamaïque au Port-Républicain, en septembre 1794. N'ayant pas assez de forces pour attaquer, celui-ci garda la défensive.

Le 18 mars 1791, Bauvais et Rigaud tentèrent de reprendre le Port-Républicain. Horneck envoya contre eux le lieutenant-colonel Markham et 1,000 hommes qui les repoussèrent jusqu'à Léogane.

A la fin du mois suivant, les Anglais reçurent un renfort de 2,500 hommes. Le général Williamson, gouverneur de la Jamaïque, succéda au brigadier-général Horneck, avec le titre de gouverneur-général commandant en chef des possessions de S. M. B. à Saint-Domingue.

La guerre continua. Les Anglais s'avancèrent jusqu'à Léogane dans la journée du 17 au 18 mars 1796, mais sans

réussir à s'en emparer. Quelques mois plus tard, le 5 décembre 1797, Pétion leur enleva le fort de la Coupe. En 1798, le général Whyte fut remplacé par le major Nesbit, mort peu de temps après. Thomas Maitland, désigné pour être son successeur, reconnut l'impossibilité de se maintenir plus longtemps : les masses se prononçaient contre l'Angleterre qui avait rétabli l'esclavage. Il importait peu d'ailleurs à cette puissance que son pavillon flottât à Saint-Domingue, pourvu que cette colonie fût perdue pour la France et qu'elle y trouvât des débouchés pour ses marchandises.

Le 30 avril 1798, l'adjudant-général Huin et le capitaine Nightingal, en conférence sur le vaisseau *l'Abergavenny*, mouillé dans la rade du Port-Républicain, dressèrent et signèrent le premier, au nom de Toussaint-Louverture, le second, au nom du gouverneur anglais, un traité dans lequel il fut stipulé que le Port-Républicain, Saint-Marc et la paroisse de l'Arcahaie, seraient remis au général Toussaint-Louverture; cinq semaines étaient accordées aux Anglais pour évacuer Saint-Marc, l'Arcahaie et le Port-Républicain; le général Toussaint-Louverture prenait l'engagement solennel de protéger les propriétés et la vie de tous les habitants qui, soumis autrefois à S. M. B., voudraient rester dans l'île.

L'escadre anglaise appareilla le 9 mai 1798. Toussaint-Louverture prit possession, le même jour, du Port-Républicain, au milieu d'un grand concours du peuple, qui le reçut comme un libérateur. Ce fut une véritable ovation. Il passa sous des arcs triomphaux dressés dans les rues et ornés de tout ce que le climat fournit de décorations naturelles.

En 1802, dans les premiers jours du mois de mars, le général Leclerc vint au Port-Républicain, où le rejoignit bientôt son épouse Pauline Bonaparte, attendre les escadres de Flessingue et du Havre. Trois partis s'y disputaient

alors la suprématie : celui de Toussaint-Louverture, le plus faible, mais le plus énergique ; celui des Indépendants, qui souhaitaient l'expulsion des Français, mais après la chute de Toussaint-Louverture, dont la domination leur paraissait trop lourde ; enfin, le parti français, hostile à Toussaint et aux indépendants, aidant de bonne foi au triomphe des armes de la métropole, mais voulant avant tout l'établissement de la liberté et de la légalité.

Donatien Rochambeau, qui succéda à Leclerc, enlevé, le 2 novembre suivant, par la fièvre jaune, dans la trentième année de son âge, entra au Port-Républicain le 20 mars 1803. Son arrivée répandit une terreur profonde parmi la population de couleur. Le parti français manifesta sa joie par des illuminations et des fêtes. A cette occasion, le nouveau capitaine-général donna au palais national un bal auquel furent invitées les dames noires et jaunes.

Les salles de réception étaient splendidement décorées : la musique de la garde d'honneur exécutaient les airs les plus dansants ; l'amphitryon se montrait d'une courtoisie exquise. A minuit, il pria les dames de couleur de vouloir bien passer dans un salon où elles trouveraient d'autres plaisirs et de nouvelles émotions. Au bout d'un long corridor, une porte, s'ouvre silencieusement à deux battants pour leur livrer passage. Que virent ces malheureuses qui les glaça d'épouvante ?... Une vaste pièce, tendue de noir, éclairée d'une seule lampe, dans laquelle étaient rangés par mornes files des cercueils. Soudain le chant des morts sort de bouches invisibles. Beaucoup, chancelantes, s'évanouirent, d'autres éperdues, prirent la fuite, tandis que Rochambeau leur disait : « Vous avez assisté aux funérailles de vos époux et de vos frères. »

Le lendemain, commencèrent de nombreuses exécutions de nègres et de mulâtres. On avait donné l'ordre aux hommes de police, parmi lesquels se trouvaient des indi-

gènes fort animés contre leurs consanguins, de faire égorger, dans la cour de la geôle, les indépendants qui y étaient détenus.

Environ ce temps-là, les troupes de la métropole perdirent du terrain. Le Port-de-Paix, la Tortue, furent enlevés par Capoix, et le Port-Républicain, cerné par plusieurs chefs de bandes : Jean Rouge occupait le chemin de la Coupe ; Adam Duchemin, Turgeau ; Toby, le morne Piémont ; Bassou Langlade, le Canapé vert, Condé, la ravine Décayette ; Patience et Lubin Hudicourt, Bizoton ; Chavannes, la Rivière-Froide ; Métellus, Truttier ; Lamérique, le Morne-à-Bâteau.

Rochambeau transféra son quartier-général au Cap, après avoir confié le commandement de l'arrondissement au général Lavalette et celui de la place au général Panis. La famine ne tarda pas à se faire sentir. Craignant que la ville ne fût saccagée, si elle était prise d'assaut, Lavalette se résolut à capituler. Il envoya un parlementaire à Turgeau où se trouvait Dessalines. Celui-ci, prenant la fierté d'un vainqueur, répondit : « Que le général Lavalette m'envoie ses propositions par écrit et je verrai ce que j'ai à faire. » Il réunit ensuite les officiers de son armée, et leur demanda quelle conduite on devait tenir à l'égard du Port-Républicain. La plupart furent d'avis qu'on le livrât au pillage pour le punir de s'être montré si longtemps dévoué à la France. L'adjudant-général Bonnet et le général Pétion combattirent cette opinion. Le second pria fortement ses compagnons d'épargner cette calamité à sa ville natale. Dessalines céda à leurs instances réitérées. Il fit rédiger un manifeste dans lequel il promettait aux habitants que leurs vies seraient sauves et leurs propriétés respectées.

Le 5 octobre 1803, un second parlementaire, porteur d'une lettre signée par le général Lavalette, se présenta à

Turgeau. Le commandant s'engageait à évacuer le Port-Républicain, si Dessalines accordait le temps nécessaire à ses préparatifs de départ. Cette condition fut acceptée. On décida même que les noirs et les mulâtres esclaves, qui ne voudraient pas suivre leurs maîtres, étaient libres de rester avec les indépendants.

Très peu profitèrent de la permission.

Enfin, le 15 suivant, Lavalette avisa Dessalines que les troupes dont on n'avait pas besoin pour le service des postes étaient embarquées, et le 16, jour de l'expiration du délai accordé, les navires gagnèrent la grande rade. Dans la soirée, ils appareillèrent. Le jour suivant, à sept heures du matin, l'armée indépendante, partagée en trois colonnes, fit son entrée par les portails Saint-Joseph, de Léogane et Montalet.

Le préfet apostolique, un P. Lecun, prêtre infâme, prêt à tout sacrifier, même son prochain, pour conserver une dignité, qui lui rapportait richesses et honneurs, fut cause que les blancs perdirent la seule occasion qui leur restât d'échapper à une mort certaine. Il les exhorta à ne pas s'embarquer avec les troupes, affirmant avec force serments, du haut de la chaire de vérité, que Dessalines était devenu *Jacques le Bon*.

Hélas! à peine une année s'était-elle écoulée que *Jacques le Bon* oubliait ses promesses. Le sang des blancs coulait à flots. Après une tournée dans le sud, où l'égorgement s'était fait sans bruit dans chaque ville, Dessalines, revenu au Port-au-Prince, poursuivit le cours de ses assassinats en masse.

Le 16 mars 1804, à dix heures du soir, des pelotons de soldats pénétraient dans les maisons des blancs. Un vieillard nommé None, habitant la rue des Fonts-Forts, fut égorgé un des premiers. Beaucoup et de ce nombre un M. Bobœuf, sur la place du Poste-Marchand, retranchés

dans leurs appartements, résistèrent plusieurs heures, car il n'était pas permis de les tuer avec des armes à feu. Dessalines évitait le scandale... Un pharmacien, Saladin, défendu avec vigueur par son fils, jeune homme de couleur, soldat de la 4e indigène, s'empoisonna au moment qu'on allait enfoncer la porte de la chambre où il était enfermé. Des enfants, traînant de vieux sabres, mutilaient les assassinés et jouaient dans les rigoles avec le sang. Le massacre dura jusqu'au point du jour. Les égorgeurs respirèrent alors un instant. A huit heures du matin, ils recommencèrent. Les blancs, qui n'avaient pas été tués pendant la nuit, furent conduits hors de la ville et sacrifiés en plein jour, à la Croix-des-Martyrs, auprès de laquelle Toussaint-Louverture avait fait bayonnetter tant de partisans de Rigaud.

Le directeur des domaines, Balthasar Inginac, apposait les scellés sur leurs demeures pour en empêcher le pillage. Les biens mobiliers devaient être transportés au magasin de l'Etat.

Le soir de ce même jour, il y eut bal au Palais du gouverneur. Toute la population de couleur était en liesse. Des hommes couverts de sang, ayant les poches pleines de doublons, volés dans les maisons de leurs victimes, entraient avec cynisme chez les femmes indigènes, leurs parentes, qui avaient des amants blancs, et les contraignaient à se rendre au bal avec eux. Une d'elles pria ces monstres d'avoir pitié de sa douleur. Ils lui répondirent : « Si tu ne viens pas, nous refroidirons ton blanc : nous savons où tu l'as caché. »

Le lendemain, le gouverneur-général parcourut la ville pour voir par lui-même si ses instructions avaient été suivies de point en point. Il n'eut pas lieu d'être mécontent. Les galeries et les places étaient inondées de sang. Comme il arrivait à la hauteur de la maison Boisblanc, dans la rue

Bonnefoi, quelques indigènes lui présentèrent un horloger français, dont ils demandaient la grâce en termes pressants.

Dessalines prit sa montre, la brisa sur le sol, et s'écria en levant les yeux au ciel : « Quel besoin avons-nous de son industrie? Quand le soleil sera perpendiculairement au-dessus de nos têtes, nous saurons qu'il est midi. »

Il fit sabrer l'horloger par les soldats de son escorte, et continua son inspection.

En revenant au Palais, il passa devant la prison. Plusieurs blancs qu'on conduisait à la mort en sortaient au même moment. Un de ces infortunés s'échappe des mains des soldats, s'élance vers le gouverneur-général, se jette à genoux : « Gouverneur, crie-t-il de toutes ses forces, c'est votre bottier qu'on va tuer : sauvez-moi. » Dessalines s'arrêta et dit à ses aides de camp : « Quel blanc audacieux! » mais il ordonna qu'on lui laissât la vie.

Jean Zombi, mulâtre d'une figure ignoble, louche et rouge, s'était maintes fois fait remarquer par sa cruauté. Traité de modéré par ses pareils, qui ne l'avaient pas vu à l'œuvre, il sort de sa demeure, arrête un blanc, le met nu, l'emmène sur le perron du palais et lui coupe la gorge avec un rasoir ébréché. Après cela, il va par la ville, tirant vanité de ce qu'il appelait *son fait d'armes*. Un autre, tout aussi scélérat, Jean Zépingle, montra à la tuerie un acharnement sauvage.

Tous deux méritent qu'on voue leur nom à l'exécration.

Dessalines, informé par ses espions que des indigènes avaient refusé de verser le sang français, leur ordonna de lui apporter des têtes de blancs. Il fallut obéir. — « Ce que nous faisons, disait-il, est nécessaire à l'affermissement de notre indépendance : Je veux que le crime soit national; que chacun trempe sa main dans le sang; que les faibles, les modérés que nous rendons heureux, malgré eux, ne

puissent pas dire plus tard : nous n'avons aucune part à ces atrocités. Le seul responsable, c'est Dessalines, — Jean-Jacques *le brigand*.

Quoique l'ordre eût été donné d'épargner les prêtres, Juste Chanlatte saisit l'occasion qu'il croyait favorable de prendre du préfet apostolique, qui avait eu une intrigue amoureuse avec sa femme, une vengeance depuis longtemps cherchée. Il communiqua son projet à plusieurs officiers de ses amis qui s'entendirent avec lui pour attirer le P. Lecun dans un guet-apens. Le colonel Germain Frère se chargea aisément de l'affaire. Il envoya au préfet apostolique une invitation à dîner. Ce dernier, avisé à temps qu'on devait le châtrer au dessert, se déguisa en femme, et, favorisé dans sa fuite par plusieurs dévotes, monta sur un bâtiment américain, à la nuit tombante.

Le jour qui suivit son départ, on trouva dans les salons du presbytère un sofa à ressort qui se développait en forme de lit. C'est sur ce meuble, digne de figurer dans un dispensaire, que ce Claude Frollo confessait ses pénitentes.

Dessalines, voyant cela, se déclara chef de la religion, comme un czar, et nomma des prêtres. Un nommé Félix eut la cure de Saint-Marc, singulière retraite pour un ancien tambour-major de la légion Dessources !

A tout prendre, il valait bien le P. Lecun.

VII

Des acrobates. — Le comte de Lémont. — La dette franco-haïtienne. — Le tombeau d'Alexandre Pétion. — Un clarinettiste éleveur de porcs. — Le Dr Jean-Baptiste Dehoux. — L'école de médecine. — Aspects divers du Port-au-Prince. — M. Baudet et son alezan. — Le Pont-Rouge. — Dessalines marche sur le Port-au-Prince. — Il est assassiné. — Fidélité de Charlotin Marcadieux. — Biographie de Dessalines. — Complications politiques. — Manifeste de Christophe. — Défaite des républicains à Sibert. — Pétion, en danger d'être tué, est sauvé par Coutilien Coutard. — Manette Bonnaire. — Assaut donné au Port-au-Prince. — Christophe lève le siège. — Notice sur Coutilien Coutard. — Nous rentrons en ville. — L'hôtel des Voyageurs.

Peut-être vous paraîtrai-je tomber fréquemment dans le défaut reproché par Horace à ces écrivains qui placent, dans le but de varier leurs descriptions, un dauphin au milieu des forêts, un sanglier au sein des flots. Mais vous devez considérer une fois pour toutes que ce n'est point ici une histoire suivie, mais bien une relation de voyage; que les sujets d'observation ou d'études se présentent sans lien apparent, comme par hasard; qu'il faut enfin les saisir au passage sans avoir les moyens de préparer les transitions.

Le dimanche qui suivit mon débarquement, j'eus l'occasion d'aller au spectacle. Un pompeux programme m'avait alléché. Ce programme est trop singulier pour n'être pas rapporté. Le voici :

THÉATRE D'ACROBATES

Rue du Port, presqu'en face du bureau du général, commandant la place du Port-au-Prince.

AU PUBLIC,

En dressant le programme de la fête de dimanche dernier, les acrobates n'attendaient pas moins de votre bonté et de l'empressement que vous avez mis à répondre à leur gracieuse invitation. Leur bonheur a été si grand de voir tant de jeunes beautés, en qui rayonnaient les plus rares qualités, former un imposant encadrement à ce tableau de fleurs, de parures, de dentelles et de rubis ; leur bonheur a été si grand de se voir honorés de la présence de tant de jeunes demoiselles, *vrais bijoux des Antilles*, dont l'éclat surpasse celui même du diamant, que le vieux Timothéo Sanchez s'est cru un moment dans un de ces rêves dorés, si bien décrits dans les *Mille et une nuits*. Il ne pouvait se croire fait pour mériter de telles faveurs ; mais l'illusion a bien vite fait place à la réalité quand, au milieu de ce vaste océan de parfums, il a vu s'offrir à ses regards étonnés des yeux doux comme ceux de la colombe, des lèvres pures comme le lys des champs, des sourires gracieux comme ceux qui inspirent le poète, chantant la beauté par l'harmonie. — Une représentation toute pareille est encore offerte pour dimanche, à la même heure. Tout ce qui avait manqué la dernière fois sera remboursé au mieux des artistes. Ainsi Acebedo, le navigateur aérien, qui devait, en se perdant dans l'espace, revenir avec une lettre d'amour adressée à la plus belle, remplira son office dont l'empêchement a été occasionné par le mauvais temps ; et le petit Leonardo, heureux rival de Juan Antonio, vous dira pourquoi il a su mériter un jour, d'un certain député, le surnom d'enfant-couleuvre.

La clôture se fera quand le 10e numéro sortant aura gagné six grosses bouteilles de bière ; le 20e, quatre demi-bouteilles de champagne ; le 30e, une boîte de cigares ; le 40e, trois boîtes de fruits cristallisés ; le 50e, un gros flacon de prunes ; le 60e, une demi-douzaine de flacons d'odeur ; le 70e, quatre bouteilles d'eau de Florida ; le 80e, quatre verres de pommade ; le 90e, un assortiment d'odeur, de pommades et de peignes ; le

100e, un magnifique pot en argent estimé P. 30, rempli d'eau : il fera les délices de la table.

Les cartes pour les loges 15, 16, 21, 22, 23, se vendent chez J.-J. Audain, et les autres numéros au théâtre même. Afin de prévenir toute confusion, il est arrêté qu'après 7 heures, les chaises ne seront plus acceptées.

Personne n'a le droit d'entrer au théâtre sans payer. Bien que le prix soit de 50 centimes forts pour tout le monde indistinctement, les enfants qui ne voudront pas râfler pourront avoir des cartes pour 25 centimes.

Public, je vous attends ; public, je vous salue. »

Le théâtre en question était tout simplement une baraque en planches. Les tréteaux s'élevaient au milieu des sièges disposés tout autour. Les dames étaient nombreuses dans l'assistance et le directeur de la troupe, *el senor* Timothéo Sanchez, promenait avec satisfaction le regard dans l'enceinte remplie, supputant dans sa pensée le total de la recette.

J'allai me coucher assez désappointé. Auprès des frères Risareli ou des demoiselles Washington, ces acrobates étaient des écoliers de gymnastique. Ils me rappelaient ces saltimbanques, qui, par les grandes routes, vont de ville en ville, dans nos départements, attendant leur dîner, sur la place où ils arrivent à la brune, d'une représentation extraordinaire, pendant laquelle les *Exercices sur la corde* succèdent au *grand jeu des anneaux romains*, à la lueur de maigres suifs dont le vent du soir échevelle la flamme.

Le lendemain de cette représentation, je montai à cheval et j'allai à Martissant faire une visite au comte de Lémont, chez lequel j'avais dîné quelques jours auparavant.

En sortant du Port-au-Prince par le portail de Léogane, je suivis un chemin inégal qui s'enroule au pied des mornes, près de la mer. Des cases dans le goût des wiwangs

indiens, disséminées sur les deux côtés, blanchissent au milieu des bananiers. A main gauche, un petit sentier resserré entre deux haies d'acacias sauvages, enguirlandés de lianes folles, monte, tournant et pas trop raide, vers la demeure d'alors du ministre plénipotentiaire de France.

Un parc vaste et bien soigné, dont un jardinier vint ouvrir la grille au bruit des pas de ma monture sur le cailloutis de l'avenue, étend ses pelouses d'herbe de Guinée sur les pentes du morne de Piémont qui descendent en amphithéâtre jusqu'à la mer. Assise sur un des gradins de la montagne, dominée par ses plus hautes cimes qui se dressent derrière elle, voilée en bas par un rideau de palmiers et de manguiers, l'habitation se décèle néanmoins aux visiteurs par son toit d'ardoises qui domine les arbres. Retirée à l'écart, elle surgit de terre comme un nid que l'alouette a caché dans les blés, entre deux sillons. Elle est carrée, elle a un étage et le toit de sa galerie extérieure, supporté par des piliers de bois, en fait le tour. Le pavillon français la surmontait, et les brises tropicales, jouant dans ses plis, caressaient amoureusement les trois couleurs. Devant la façade, le parterre où les fleurs du climat marient leurs vives nuances brille à l'œil, bigarré comme un tartan d'Ecosse. Un ruisseau, qui dérive de la source de *madame Leclerc*, y court dans l'herbe et s'enfuit à travers la savane, invitant à la rêverie par son murmure mélancolique et assoupissant.

Le comte m'indiqua le chemin de cette fontaine dont on pourra lire la description dans les *Drames d'Haïti*. Il me montra aussi la case de Jean-Pierre Ibos, papa-loi vénéré que le Président Salnave consultait souvent.

De ce lieu élevé le regard plonge, par une échappée de vue entre les arbustes du parterre, sur un paysage de dimensions colossales et d'aspect vraiment grandiose. Les mornes du Cabri, de la Chandelle, du Diable, toujours

Une habitation de plaisance aux environs du Port-au-Prince. (Page 158.)

nébuleux, bornent l'horizon, comme un paravent peint de vertes forêts. Sur le golfe, des îlots, couverts de mangliers et de palétuviers, semblent des pontons de verdure à l'ancre au milieu de flots jamais troublés. Flers et Cabat trouveraient là des inspirations nouvelles pour leurs pinceaux.

Il y avait chez le comte de Lémont compagnie intime : le chancelier du consulat, M. Huttinot et sa dame. La France fut le sujet de notre conversation. L'île eut aussi sa part.

Nos relations diplomatiques étaient très tendues à ce moment.

Les porteurs de titres de l'emprunt, contracté en France par Haïti en 1825, réclamaient des dividendes. A cette dette s'ajoute l'indemnité due aux colons ruinés par l'affranchissement de l'île. Tout compté, la somme atteint le chiffre d'environ vingt-cinq millions de francs. Le service de cette double dette avait été prévu et le budget d'octobre 1870 portait quatre cent cinquante mille piastres, réservées à cet effet. Cependant on n'avait pas encore donné une gourde. La France réclamait près de cinq millions d'arriérés. Malgré et peut-être à cause des promesses de payement réitérées par le secrétaire d'Etat des finances, le comte de Lémont n'avait pas réussi à faire rentrer au moins une partie des intérêts. Les dates des diverses échéances passées, M. Darius Denis envoya au général Brice un million de francs pour être déposé dans la Caisse des dépôts et consignations en attendant le règlement des comptes en retard.

Un tel procédé porte en soi son commentaire.

En rentrant en ville, j'examinai les ruines du Palais-National et des bâtiments élevés sous Geffrard pour loger les bureaux des secrétaireries d'Etat ; le fort Riché, qui n'est qu'un vestige ; le tombeau de Pétion d'où il me sembla entendre sortir une voix qui disait : « En politique, il faut compter sur les institutions et jamais sur les hom-

mes. » Près de ce mausolée, je vis les sarcophages destinés à contenir les restes du Père de la république et de sa fille Célie. Ils sont en marbre blanc et d'un beau travail. Une guirlande de laurier, avec une épée romaine, orne le couvercle de celui du héros. Sur le sarcophage de sa fille se déroule une guirlande de roses autour d'une croix sur laquelle on lit : « Je suis la résurrection et la vie. » La pluie, le hâle, le soleil, brunissent la blanche pierre dont les soldats ont brisé les angles en aiguisant leurs manchettes dessus.

A quelques jours de là, j'allai avec trois rédacteurs du *Civilisateur*, MM. Enélus Robin, Dumézile Marcellin et Félix Richicz, rendre visite à un artiste français, M. A. Auroux, ancien concertant des concerts populaires, organisés à Paris par M. Pasdeloup.

Des ânes, chargés, que poussaient devant elles des négresses, vêtues d'un long peignoir de *gingar*, ballonné par le vent ; de cabrouets attelés de bœufs, conduits par des habitants qu'un tablier de peau, attaché aux reins, préserve des coups de cornes, répandaient la vie dans le paysage et le mouvement sur le chemin qu'ils encombraient souvent avec obstination.

Une avenue de hauts cocotiers, partant du sentier que nous prîmes dans les mornes, aboutit à l'habitation que l'on aperçoit avec peine, cachée qu'elle est par des bouquets d'arbres.

Nous trouvâmes M. Auroux dans sa basse-cour. Chargé de la direction d'une école de musique, dont les cours sont très irrégulièrement suivis, il délaissait la clarinette Bohn, à laquelle il devait de nombreux succès, pour élever des porcs américains et des coqs chinois qu'il cherchait à acclimater. Mal lui en avait pris. Cet essai lui donnait mille tracas sans aucun profit. Chaque nuit il avait à veiller sur sa basse-cour et sur ses étables dans lesquels les ma-

raudeurs du quartier faisaient de fréquentes descentes. L'infortuné en perdait la tête, et il y avait de quoi.

— Encore, me disait-il d'un ton de rieur, si je pouvais la repeupler avec les canards sortis de ma clarinette, la perte me serait légère.

On tolère les enjambements des poètes ; on peut bien accorder aux voyageurs la permission de faire des coqs-à-l'âne.

Je vous dirai en conséquence que le Port-au-Prince n'est pas seulement doté d'un Conservatoire, mais qu'il a aussi une Ecole de médecine. Le directeur d'alors, M. Jean-Baptiste Dehoux, docteur en médecine de la Faculté de Paris, est un Haïtien fort hospitalier, de manières charmantes et d'une science profonde. Privé d'éléments, peu soutenu par l'Etat, il luttait néanmoins avec une prodigieuse constance contre des difficultés insurmontables, afin de constituer une véritable école, rêve de sa vie. On doit vraiment admirer l'énergie avec laquelle il se dévouait à cette œuvre patriotique.

Il eut la courtoisie de m'inviter aux examens de fin d'année.

Une fois installé, la chose que je voulais voir la première et sans retard, était ce pont historique, témoin, le 17 octobre 1806, de l'assassinat de Dessalines.

La course n'étant que de cinq à six lieues pour pousser jusqu'à Sibert, habitation sur laquelle Christophe défit Pétion, aller et revenir, ne demande pas plus d'une matinée. Afin d'avoir une monture, je m'adressai rue des Casernes à M. Baudet, prédestiné, comme on le voit à son nom, à être le Chéri-Lyon du Port-au-Prince. Il me donna son alezan, fine bête, dominicaine d'origine, *qu'il ne louait qu'aux gentilshommes*. Je fus très sensible, on le pense bien, à cette marque de considération que quatre piastres payèrent largement. M. Toulmé-Duplessis, qui

porte un nom cher à l'enseignement et aux lettres [1], s'offrit gracieusement à m'accompagner, proposition qui me fut particulièrement agréable, ce que prouva mon empressement à l'accepter.

Le Pont-Rouge est presque aux portes du Port-au-Prince. Nous sortîmes de la ville par le portail de Saint-Joseph près duquel s'élève une église récemment construite sur les plans de M. Brébant, architecte français ; nous prîmes la route de la Croix-des-Bouquets, et, après avoir laissé à gauche le fort Lamarre, nous arrivâmes au bout d'un petit temps de galop, devant un ponceau d'une seule arche ogivale aux parapets en moellons, jeté sur le lit d'un ruisseau à sec la majeure partie de l'année et qui ne mériterait pas d'être visité s'il n'avait été rendu sinistrement fameux par l'assassinat que mon compagnon, alors jeune homme, aujourd'hui homme d'une instruction solide, m'a raconté, d'après Ardouin et Madiou, car il ne pouvait pas dire comme Enée du siège de Troie : J'y étais.

— C'est à Marchand que Dessalines apprit la révolte de Mécerou, dans le Sud. A cette nouvelle, il s'écria : « Je veux que mon cheval piaffe dans le sang jusqu'à Tiburon. « Ignorant que Christophe eut été proclamé chef de l'insurrection, il lui écrivit de se tenir prêt à entrer en campagne. Il envoya aussi au général Pétion l'ordre de marcher sur les Cayes à la tête des troupes de la seconde division de l'Ouest.

Le commandement de Marchand confié à Vernet, ministre des finances, il courut éteindre lui-même la rébellion. Ceux qu'il avait appelé à l'honneur dangereux de l'accompagner étaient : les généraux Mentor et Bazelais, les colonels Roux et Charlotin Marcadieux, les secrétaires Dupuy

[1] Voir *La Littérature française d'outre-mer*.

et Boisrond-Tonnerre. Le 1er et le 2e bataillon de la 4e demi-brigade formaient l'escorte.

Arrivé à Saint-Marc, il ordonna au 3e bataillon de la 4e, qui y tenait garnison, de se joindre aux deux premiers. En sortant de la ville, il rencontra dans la grand'route un de ses aides-de-camp, Delpêche, qui, fuyant l'insurrection, était parti du Petit-Goâve pour venir se ranger à ses côtés. Celui-ci conseilla à l'Empereur de n'approcher du Port-au-Prince qu'avec une armée imposante. Dessalines, aussi inébranlable dans ses projets que vif dans ses actions, sans lui demander aucun éclaircissement, l'appela *traître*, et lui ordonna de sortir de sa présence. Delpêche, mortifié, s'achemina vers Saint-Marc, y entra, changea de cheval, et, poussé par une fidélité aveugle, s'élança à la suite de l'Empereur. Des soldats du 3e bataillon de la 4e le bayonnettèrent à Lanzac.

En entrant à l'Arcahaie, Dessalines aperçut une fumée épaisse du côté du Sud : « En ce moment, dit-il, mon compère Pétion donne du feu aux révoltés. » Il envoya en avant les six compagnies de la 3e demi-brigade qu'il trouva dans le bourg, sous la conduite du colonel Thomas et du chef de bataillon Gédéon : « Vous sentez-vous le cœur, demanda-t-il à ces deux officiers, de marcher dans le sang jusqu'aux Cayes ? et il ajouta : « Le département du Sud sera bientôt une solitude telle qu'on n'y entendra même plus le chant du coq. »

Thomas et Gédéon répondirent qu'ils feraient leur devoir. Vers dix heures du soir, le 16, ils n'étaient plus qu'à trois kilomètres du Pont-Rouge. Un voyageur, qui les précédait, annonça en ville que l'avant-garde de l'armée de l'Empereur avançait.

Les généraux Guérin, Vaval et Yayou, se portèrent aussitôt au-devant des soldats, qui marchaient en désordre, et, par des promesses, les gagnèrent à la cause des répu-

blicains. Quant au colonel Thomas et au chef de bataillon, on s'assura de leurs personnes. « Il n'y a pas à balancer, leur dit Guérin, choisissez entre mourir ou adhérer à la révolution. » Ils déclarèrent qu'ils ne prendraient aucune détermination avant d'avoir vu Pétion. On les conduisit au bureau de la division militaire où celui-ci se trouvait. Thomas, qui montra de l'hésitation à abandonner l'Empereur, fut placé sur le champ à la tête de la 3e demi-brigade rangée sur la place Vallière, et à laquelle Pétion donnait un témoignage de sa confiance en ne la faisant pas désarmer.

Gédéon avertit Guérin que l'Empereur lui avait recommandé de l'attendre au Pont-Rouge et qu'il voulait en arrivant le voir de loin à ce poste. Guérin le pressa alors de se déshabiller et fit endosser son uniforme par un adjudant-major de la 21e de Léogane qui lui ressemblait. Cet officier fut placé au Pont-Rouge à la tête d'un bataillon de la 15e, afin de mieux attirer l'Empereur dans le piège.

Le 17, à cinq heures du matin, Sa Majesté quitta l'Arcahaie, suivie de son état-major seulement. La 4e demi-brigade, qui eût pu l'escorter, avait été renvoyée à Montrouis pour s'y faire habiller. Chemin faisant, on rencontra plusieurs habitants venant du Port-au-Prince. Questionnés sur ce qui se passait en ville, ils répondirent tous qu'il n'y avait rien d'extraordinaire. L'Empereur continua à chevaucher sans soupçon.

Parvenu à Drouillard, habitation que nous venons de laisser à gauche, où il y avait alors un atelier nombreux, on n'entendit aucun cri qui annonçât la révolte.

A neuf heures, étant déjà à deux cents pas du Pont-Rouge, l'Empereur se tourna vers Boisrond-Tonnerre, qui se trouvait près de lui.

— Vois-tu Gédéon au milieu du pont ? dit-il. Il est l'esclave de la discipline. Je le récompenserai.

Celui qu'il prenait pour Gédéon était l'adjudant qui en

avait revêtu l'uniforme, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire plus haut.

— Mais, Sire, observa le colonel Léger, officier du Sud, faisant partie de son état-major, je me trompe singulièrement ou ce sont des soldats du Sud.

— Vous voyez mal, répondit Dessalines. Que seraient-ils venus chercher ici ?...

Au même instant, il entend le commandement d'apprêter les armes et les cris : Halte, Empereur ! Halte, Empereur !...

Avec cette impétuosité qui n'appartenait qu'à lui, il s'élance au milieu des bayonnettes.

— Soldats, s'écrie-t-il, ne me reconnaissez-vous pas ? Je suis votre Empereur.

Il saisit un coco-macaque [1], suspendu à l'arçon de la selle, fait le moulinet, écarte les bayonnettes qu'on lui dardait. Le sergent Duverger, de la 15e, ordonne au fusilier Garat de tirer. Celui-ci lâche son coup. L'Empereur, qui n'est pas atteint, lance son cheval à toute bride. Un second coup de feu part des rangs de la 16e, et Dessalines, frappé cette fois, s'écrie : « A mon secours, Charlotin ! » Marcadieux se précipite vers son ami, veut le couvrir de son corps. Le chef d'escadron, Delaunay, du Sud, lui fend la tête d'un coup de sabre. Dessalines restait encore en selle. Yayou lui plongea trois fois son poignard dans la poitrine et l'acheva. Il tomba comme une masse inerte aux pieds de son assassin tout ruisselant de son sang, qui avait rejailli sur ses vêtements. Les officiers, qui étaient avec lui, le voyant mort, s'enfuirent, excepté Mentor, son conseiller, qui s'écria : « Le tyran est abattu ! Vive la Liberté ! Vive l'Égalité ! »

Il y eut alors une scène affreuse. On dépouilla l'Empe-

[1] Espèce de gourdin.

reur ; on ne lui laissa que son caleçon ; on lui coupa les doigts pour enlever plus facilement les bagues dont ses mains étaient couvertes. Cependant Yayou ordonna à quelques grenadiers d'enlever le cadavre mutilé. Les soldats obéirent avec effroi. Ils disaient que Dessalines était un papa-loi. Quand on l'eût placé sur des fusils disposés en brancard : « Qui dirait, exclama Yayou, que ce petit misérable faisait trembler Haïti, il n'y a qu'un quart d'heure! »

Cette masse informe et hideuse de chair et d'os, à laquelle il ne restait aucune apparence humaine, transportée en ville, fut jetée sur la place du Gouvernement. Tandis que la populace profanait les restes défigurés du chef suprême, naguère son idole, une pauvre folle, la Défilée, vint à passer. Elle demande quel est ce supplicié. « Dessalines... », lui répond-on. A ce nom, ses yeux égarés devinrent calmes ; une lueur de raison brilla dans son cerveau troublé. Elle courut chercher un sac à café, y jeta ces lambeaux pleins de sang et souillés de boue que les porcs errants se disputaient déjà, les porta au cimetière intérieur, et, les ayant déposés sur une tombe, s'agenouilla auprès. Pétion envoya deux soldats qui les mirent en terre, sans qu'aucune cérémonie religieuse accompagnât cet enfouissement clandestin.

Ainsi périt le cruel Jean-Jacques Dessalines, dit Jacques Ier, gouverneur-général, puis Empereur d'Haïti, dont la fortune était pour le moins aussi singulière que celle de son prédécesseur, Toussaint-Louverture, et de son successeur, Henry Christophe. Né en 1758 à Cormier, habitation de la Bande-du-Nord, près du Cap-Français, il avait été élevé par Duclos, colon blanc dont il avait gardé le nom, selon l'habitude des esclaves, qui prenaient celui de leur maître, jusqu'au moment où il fut acheté, tout jeune encore, par Dessalines, noir libre au service duquel il resta jusqu'à l'âge de trente-trois ans, et dont il fit

son maître d'hôtel, lorsqu'il devint gouverneur-général.

En 1791, il entra dans les bandes de Bouckmann et de Jeannot. Il passa ensuite dans celles de Jean-François et de Biassou. Bientôt il quitta les drapeaux de S. M. C. pour suivre Toussaint-Louverture et se rallier à la République française, dont les commissaires avaient proclamé la liberté générale. Il reçut les épaulettes de capitaine. Dès lors il se fit remarquer par une haine implacable contre le parti colonial. Quand on organisa les troupes indigènes, exclusivement composées de noirs et de mulâtres, il fut promu, en octobre 1794, au grade de chef de bataillon par le gouverneur Laveaux, à la demande de Toussaint-Louverture. En 1795, il devint colonel de la 4e demi-brigade coloniale, et deux ans après, général de brigade. Il combattit les Anglais et ne contribua pas peu à leur expulsion de l'Artibonite. Après la déportation du *Premier des Noirs*, il tenta de réunir les deux castes : « Noirs et jaunes, disait-il, que la duplicité raffinée des Européens a cherché si longtemps à diviser, vous ne faites aujourd'hui qu'une seule famille. Maintenez parmi vous cette précieuse concorde : c'est le gage de votre bonheur, de votre triomphe. C'est le moyen d'être invincibles. »

En octobre 1802, lorsque la métropole se disposa à rétablir l'esclavage, les nègres et les mulâtres, liés momentanément d'intérêt, coururent aux armes et la guerre de l'indépendance commença. Dessalines parut. Il arracha du drapeau tricolore le blanc, et, rapprochant le rouge du bleu, il symbolisa l'alliance de l'Africain et de ses descendants. Plus tard, fait Empereur par ceux dont il avait été le libérateur, il exerça les vengeances les plus atroces et s'abandonna au despotisme le plus tyrannique. Sa fermeté devint opiniâtreté ; sa libéralité dégénéra en profusion ; son courage fut poussé jusqu'à la témérité ; sa justice alla souvent jusqu'à la cruauté.

— Diable ! mon ami, vous me paraissez indulgent. Toutefois, me plaçant à votre point de vue, je comprends jusqu'à certains égards votre admiration pour un homme qui, d'après ce que nous apprend votre propre histoire, s'est toujours montré brutal dans ses plaisirs, féroce dans ses mœurs, barbare dans ses mesures politiques. Mais la réflexion que je fais là n'est peut-être pas de votre goût. Faites comme si je n'avais rien dit et achevez votre récit ; vous m'instruisez.

M. Toulmé-Duplessis, qui est fort aimable, reprit :

— Aussitôt, on rédigea au Port-au-Prince une relation de cette affaire, intitulée : *Campagne Haïtienne contre la tyrannie*. Il y était dit : « Il y a eu du côté de l'ennemi quelques blessés et du nôtre un seul tué. »

Le poids de l'autorité de Dessalines avait été accablant. Quand le peuple le sentit enlevé, il respira. Tous les citoyens firent éclater une joie indécente. Ils se mêlaient aux soldats. On chantait, on dansait, on buvait, on s'appelait *frères*. Cependant les hommes réfléchis éprouvaient des inquiétudes. Christophe avait été proclamé chef du gouvernement, mais ils craignaient que la patrie fût déchirée encore une fois par la guerre civile. En effet, Haïti eut bientôt deux chefs : celui que j'ai déjà nommé, dans le Nord, qu'il opprima d'une manière horrible ; l'autre, dans l'Ouest, le général Pétion, aussi pernicieux que le premier.

Voici à quel propos les choses s'embrouillèrent. Christophe, peu satisfait d'avoir été nommé Président avec une Constitution qui faisait de lui le simple mandataire du Sénat, seul représentant de la nation, quitta Laferrière, durant les délibérations de ce corps, le 24 décembre 1806, et descendit au Cap. Ce fut dans cette place qu'il publia un manifeste que je vais tâcher de me rappeler, car je l'ai appris quand j'étais élève à l'École polymathique.

Le voici tel que ma mémoire l'a conservé :

Pétion, Bonnet, Boyer, les deux frères Blanchet, Daumec, Lys, Caneaux et quelques autres de leurs infâmes complices, viennent de lever le masque ; ils ont mis au jour leurs projets. Ils sont en pleine révolte contre l'autorité ; ils veulent établir une constitution qui mettra le pouvoir entre leurs mains et livrera les finances et les places à leurs dispositions. Le général en chef vient de donner l'ordre de la marche, pour soutenir vos droits et pour maintenir votre liberté, que l'on veut vous ravir. Ces scélérats, une fois parvenus à leurs fins, ne vous laisseront pas seulement la faculté de vous plaindre.

Il faut marcher; notre devoir nous oblige de maintenir l'ordre et l'exécution des lois. Que tous les maux qu'ils ont préparés retombent sur leurs têtes coupables. Votre général ne veut point transiger avec les ennemis de la liberté ; il ne veut point transiger avec eux.

Il attend de vous, militaires de tous grades, de remplir votre devoir, comme vous l'avez toujours fait ; il compte sur tous les chefs et officiers de corps, et sur leur attention au service. Les factieux ont levé l'étendard de la révolte, il est juste qu'ils payent de leur fortune leurs complots funestes. Le pillage de tous les lieux, où les rebelles seront trouvés, vous est abandonné sans restriction. Marchez, et la victoire va couronner la justice de notre cause !...

Cela fait, Christophe envoya l'ordre à la 4e, en garnison à Laferrière, de l'attendre à Milot. De retour à ce bourg, il lui reprocha sévèrement d'avoir participé à l'émeute de l'Artibonite, quand, au contraire, elle eût dû venger l'Empereur assassiné *par les brigands du Port-au-Prince*. Les soldats jurèrent d'anéantir cette ville, appelée depuis Port-aux-Crimes. Le général Vernet fut envoyé avec la 14e, des Gonaïves à Saint-Marc, lieu désigné pour la concentration des troupes.

Pour lui, suivi de l'élite de son armée, il marcha à grandes journées contre ses ennemis. A Marchand, il fit arrêter plusieurs officiers dont il suspectait la fidélité, entre autres, Manuel, ex-aide de camp de Dessalines, et les

généraux Dartiguenave et Cangé. Le deuxième fut passé par les armes à la Crête-Rouge, et le troisième, tout près de Marchand.

Christophe entra à Saint-Marc, le 26 décembre. Le même jour, la 7e demi-brigade et les dragons de l'Artibonite partaient pour l'Arcahaie. Lui-même y arriva dans la nuit du 27 au 28, et procéda tout de suite à l'arrestation de tous les officiers en qui il n'avait pas confiance.

A son approche, le Port-au-Prince fut dans l'épouvante et dans la désolation. Les habitants s'attendaient à tout moment à voir les Nordistes piller la ville.

Cette crainte était si forte que beaucoup de familles, qui avaient de l'argent et des objets précieux, se préparèrent en confusion à partir pour le Sud, soit par terre, soit par mer.

Dans ce moment critique, le Sénat déclara d'une commune voix Christophe ennemi de la république, s'il se présentait devant le Port-au-Prince avec son armée.

Celui-ci était au Boucassin, à neuf lieues du Port-au-Prince, depuis le 30 décembre. La 4e et la 7e, qui formaient son avant-garde, ainsi que le gros de ses troupes, fortes, disait-on, de 18000 hommes, avançaient toujours. Quoiqu'il ne put disposer que de 3000 hommes, Pétion partit le 1er janvier 1807, à dix heures du matin, pour le surprendre. A peine arrivé à l'Arcahaie, des transfuges de la 7e lui apprirent que l'ennemi, qu'il croyait encore éloigné de plus de vingt lieues, en ayant fait soixante en six jours, allait déboucher dans la savane du Boucan-Brou, et lui couper la route du Port-au-Prince. Il se retira aussitôt et ne s'arrêta qu'à Sibert, situé à quatre lieues de la ville, comme vous pouvez en juger par le temps que nous avons mis. Il respirait en cet endroit lorsque Christophe parut tout à coup derrière lui. Avoir une idée nette de cette bataille n'est pas difficile, puisque nous voilà au lieu où elle

fut livrée. Il faut se figurer simplement les républicains postés sur la rive gauche de ce cours d'eau, nommé rivière de Sibert ou Batardeau, et les Nordistes se montrant sur la rive droite.

Le ciel, couvert de nuages, était sombre ; la pluie tombait sur le Port-au-Prince.

Christophe envoie son avant-garde attaquer. Elle arrive et s'arrête, sans être inquiétée, au bord de la rivière. Le colonel Métellus, de la 11e, crie aux généraux Guerrier et Longuevalle qui la commandaient : « Où allez-vous ? — Au Port-au-Prince, punir les méfaits de plusieurs traîtres. » — « Que peuvent venir faire tant de troupes en pleine paix ? » reprit Métellus. La Constitution permet-elle au Président d'Haïti de se transporter en armes dans la ville où le Sénat tient ses séances ?..... Mais déjà les soldats de Christophe criaient à ceux de Pétion : « Camarades, quoi ! allons-nous nous battre à propos d'une Constitution absurde, pour l'ambition de Pétion, qui est un ennemi de la patrie, frères contre frères, nègres du Nord contre nègres du Sud ? Vive le général Christophe, chef légitime de l'Etat ! » — Ces paroles ébranlaient les soldats républicains. Pétion fit ouvrir le feu. Ils hésitent, ne sachant pas de quel côté est le bon droit. Christophe, qui était près du petit pont que vous voyez là-bas, vis-à-vis de l'habitation Moléard, ne perdit pas un moment. Il lança ses soldats et le combat fut dès lors engagé.

Le choc violent de cette troupe, tombant sur les républicains dans l'instant qu'ils formaient leurs lignes, les mit en désordre. Sans disputer plus longtemps le terrain, ils s'enfuirent tous, les uns par terreur, les autres par mauvaise volonté. Christophe remporta une victoire complète. Il ne s'arrêta pas sur le champ de bataille, ayant plus de peine à les poursuivre qu'à les défaire, et marcha droit au Port-au-Prince.

Pétion, coiffé d'un chapeau galonné d'or, qui le faisait remarquer au milieu des fuyards, serré de près par les dragons de l'Artibonite, était en danger d'être fait prisonnier ou tué à tout moment, car le chef d'escadron Barthélemy Mirault, qui l'avait reconnu, avait ordonné de tirer sur sa personne.

Par un mouvement de magnanimité rare, un jeune officier du nom de Coutilien Coutard, capitaine d'une compagnie des grenadiers de la 3e, prit, comme Christoval au combat d'Escalona, le chapeau sur lequel s'acharnaient tous les coups, sans même faire réflexion que pour sauver la vie de son chef, il s'exposait à une mort certaine. Entouré en un instant par une foule d'ennemis, son cheval, forcé, s'abattit au pont de Blanchard. Cet accident donna à ceux qui le poursuivaient le loisir de le hâcher à coups de sabre...

Mirault ramassa le chapeau fatal, et, le présentant à Christophe, lui dit :

— Général en chef, voilà le cadeau que je vous offre.

Grâce au dévouement de Coutard, Pétion put se jeter dans les bois. Avançant avec difficulté dans des sentiers à peine praticables pour des piétons, il arriva à l'embarcadère de l'habitation Truttier, voisine de la mer, dans le temps qu'une barque de pêcheurs gagnait le large. Il fit signe qu'on vînt le chercher. Mais la barque s'éloignait toujours, car le patron, ne sachant pas à qui il avait à faire, hésitait à retourner. Une femme, qui était dans la barque, reconnut le général. Elle obtint, à force d'instances, qu'on le recueillît avec Bedouet, David Troy, Meyronnet et Bouzy, qui l'accompagnaient.

Quand on entendit au Port-au-Prince la fusillade de Sibert, le général Magloire Ambroise, sortit avec la 12e demi-brigade et quatre pièces de campagne pour voler au secours de Pétion. Il n'était pas arrivé au Morne-Pelé qu'il aperçut de nombreux blessés et le général Yayou,

fuyant : — « L'ennemi est sur nous, s'écria celui-ci ; ne songeons qu'à nous jeter dans la ville pour la défendre ou y mourir. »

Il eut assez de présence d'esprit pour fermer les portes aux vainqueurs, rallier les fuyards et prendre le commandement, car on ignorait le sort de Pétion. Le long des fossés, il échelonna tous ceux qui étaient en état de porter les armes. On mit en liberté les prisonniers. Aussitôt après sa sortie de geôle, le colonel Lamarre se présenta en habit civil à la 14e, son ancien corps. Il avait été dégradé et condamné à quatre ans de réclusion pour avoir oublié, à l'égard de Yayou, tous les devoirs d'un subalterne envers son chef. Celui-ci l'embrassa, lui promit d'oublier le passé et lui donna son cheval.

Au milieu des préparatifs de résistance, une femme, Manette Bonnaire, vint au portail Saint-Joseph demander ce qu'était devenu le général Pétion. — « Que ne demandez-vous plutôt des nouvelles de votre fils ? » lui répond-on. — « Mon fils ! reprit cette mère spartiate en haussant les épaules, qu'importe sa vie à la République ? C'est la vie du général qui est précieuse. » Le danger public lui faisait oublier ses douleurs particulières. Quand on lui dit qu'on craignait que Pétion ne fût resté parmi les morts, elle tomba en pâmoison.

Cette fausse nouvelle, crue quelque temps, jeta tous les esprits dans l'étonnement et dans l'incertitude ; mais on fut bientôt détrompé. A deux heures après midi, on apprit que Pétion était débarqué à Mariani.

Presque en même temps, une partie des troupes de Christophe arriva au portail Saint-Joseph. Un feu vif de mousqueterie et d'artillerie la repoussa.

Une seconde colonne, dirigée par le colonel Apollon, marcha sur le Fort-National, qui domine la ville et sans gardes à ce moment-là. La 21e l'arrêta devant le fort ap-

pelé depuis Eveillard. Dans cet intervalle, un bataillon de la 12e put occuper le fort, d'où il dirigea sur les assaillants un feu plongeant, qui les contraignit à battre en retraite.

Dans cet état de trouble et d'incertitude, les cris de : *Vive Pétion !* retentissent de tous côtés. Les Port-aux-Princiens revoient, avec une joie augmentée d'espérance, leur chef qu'ils croyaient mort.

Le 6 janvier, à trois heures du matin, Christophe donna l'assaut général. Les colonnes furent repoussées sur tous les points. Craignant que des insurrections éclatassent sur les derrières, dans le nord et dans l'Artibonite, il abandonna le siège, après avoir fait brûler vifs deux cents prisonniers républicains. Le 8, il prit la route de l'Arcahaie, laissant la plaine du Cul-de-Sac en feu. Le général Yayou répétait à qui voulait l'entendre : « J'avais bien dit qu'on ne tarderait pas à connaître cet homme inflexible et de sang. »

Pendant que Christophe rentrait au Cap, une seconde révolte éclatait dans le Sud, à la Petite-Anse, devenue fameuse en Haïti, par la lutte que soutint pendant seize ans, Goman.

Pétion vit alors la république dont on devait le surnommer le père, tout entière en proie à des luttes intestines sans fin. J'allais oublier de vous dire qu'il fit à Coutilien Coutard, tué précisément à sa place, de magnifiques obsèques.

— Et ne savez-vous aucun autre détail sur cet officier admirable de dévouement pour son chef ? demandai-je à mon gracieux conteur qui semblait avoir fini son récit historique.

Tandis que, après avoir jeté un dernier coup d'œil sur le champ de bataille, nous reprenions le chemin de la ville, il continua :

— Je puis ajouter que Jérôme-Marc Coutilien Coutard naquit à Bellevue, dans l'arrondissement du Port-au-

Prince, le 10 novembre 1778. Incorporé dans la 4e demi-brigade sous Toussaint-Louverture, il se distingua toujours par un rare courage. En 1804, il fut fait lieutenant de grenadiers. A l'assassinat de Dessalines, il se trouvait avec sa compagnie à Saint-Marc ; l'horreur que lui inspirait Christophe était si grande qu'il se jeta dans le parti des Républicains.

Comme M. Toulmé-Duplessis achevait sa biographie succincte du sauveur de Pétion et que je sentais des tiraillements d'estomac assez vifs, nous mîmes nos chevaux au galop, et, sans nous arrêter à Drouillard où le Président F. Geffrard avait installé une guildive-modèle très productive, nous franchîmes en moins d'une heure, — je dois le dire à l'éloge de l'alezan de M. Baudet, — la distance qu'il nous restait à parcourir pour arriver à la ville.

Nous fîmes halte dans la rue du Magasin de l'Etat, à la porte de l'*Hôtel des Voyageurs*, tenu par un Guadeloupéen, M. Louizy Gratien, dont j'étais à la fois le locataire et le pensionnaire.

— Eh bien, monsieur, au plaisir de vous revoir, me dit mon compagnon.

— Non pas, non pas, lui répondis-je ; après avoir été si aimable, vous le serez encore assez pour ne pas vous débarrasser de moi aussi brusquement. J'entends que vous ne me quittiez qu'après avoir mangé.

M. Toulmé-Duplessis accepta de bonne grâce mon invitation sans cérémonie, et nous nous mîmes en devoir de dévorer, — c'est le mot, — en tête à tête, un affreux dîner de restaurant qu'il trouva excellent, à ce qu'il m'affirma. Mais si ventre affamé n'a pas d'oreilles, il est peut-être aveugle aussi.

Nous sommes exposés à tant d'illusions dans ce monde des sens !

VIII

Kinscof, Furcy et Pétionville. — Retour du Président. — Un arc de triomphe de l'Etoile. — Un mot de *Vaudoux*. — Mesures prises par Louverture. — Un discours présidentiel. — Réflexions. — Un Anniversaire politique. — Une phrase à effet. — Dessalines II!... — Distribution des prix au pensionnat des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny. — Bachelière?.. . — Les Haïtiennes. — Les enfants haïtiens. — L'asile des Orphelins. — Un Bazar de charité. — La Noël et ses réjouissances nocturnes. — Le lycée Pétion. — L'instruction publique sous Dessalines. — Le Théâtre. — Opinions émises par M.Geoffrin-Lopez et le général Salomon.—Une singulière affaire. — Soirée chez M. Charles Miot. — Un Mariage. — Le *Placement*.

Quelques jours après mon excursion au Pont-Rouge, j'allai en compagnie d'un ingénieur civil de beaucoup de science, M. Miguel Boom, ancien élève de l'Ecole centrale de Paris, visiter Kinscof, situé dans des mornes où l'on retrouve la température d'Europe, Furcy, célèbre par ses pêches, rivales des fruits de Montreuil, et Pétionville, la cité des villas.

Pierre Boyer, le successeur du père de la République, l'illustre Pétion, et l'exécuteur de plus d'un de ses projets politiques, comprenant que, par sa situation sur le littoral, le Port-au-Prince restait perpétuellement exposé aux tentatives de débarquement, fonda dans l'intérieur des terres, à deux lieues environ de la capitale, une ville qui conserve le nom de ce grand citoyen.

Un paysage splendide, digne du pinceau d'un Théocrite ou d'un Virgile, l'encadre dans des lignes d'une grandeur inconcevable.

Sur le côté oriental, vous apercevez une partie des mornes de Bellevue et des Grands-Bois. Entre ces derniers et la montagne du Fond-Parisien, le beau lac d'Azuei, que ne ride aucun souffle, déroule au soleil sa nappe éblouissante. Vers le Nord, au fond du tableau, les sommets sinueux et fuyants de la Terre-Rouge, des Crochues et des montagnes de l'Arcahaie, liés les uns aux autres, se dressent, comme des cônes, des pyramides de verdure, dans les profondeurs d'un ciel d'opale. Du haut de ces mornes géants, on découvre le cap Saint-Marc qui s'allonge au Nord-Ouest, et plus près, la mer, où paraissent à fleur d'eau les Arcadins et la Petite-Gonave. Quelquefois une *barge,* qui double timidement ce promontoire, apparaissant à l'horizon, penchée sous ses voiles, comme un point mouvant sur les flots engourdis de la mer des Antilles, anime ce coin du paysage.

Tel est le décor à l'Orient et au Nord. Sur les côtés opposés il change et son nouvel aspect forme avec le premier un agréable contraste. Au Sud, se montrent les montagnes du Grand-Fond avec les ruines des forts Jacques et Alexandre, construits par l'empereur Dessalines ; la Gonave, à l'Ouest, repose, par sa verdure foncée, le regard qui plane sur le golfe dont les eaux imbibées de lumière opposent la pointe du Boucassin à la pointe du Fort, se tourne vers la Croix-des-Bouquets, ou se pose sur les savanes du Cul-de-Sac, dont les plantations de cannes à sucre ondulent comme les flots d'un océan couleur d'émeraude.

La végétation y est riche, variée, magnifique, mystérieuse. De tous côtés, les citronniers, les orangers, les tamariniers dont les fruits sont pleins d'une crême sucrée ;

des goyaviers avec le fruit desquels ont fait d'excellentes confitures ; des frangipaniers qui semblent des candélabres à mille branches, chargées d'étoiles roses ; le *tchatcha*, où pendent de longues grappes de fleurs blanches nuancées de jaune ; le flamboyant paré de ses aigrettes plus éclatantes que la pourpre ; l'arbre-raquette dont le tronc porte des feuilles larges et épaisses qui se couvrent de fleurs jaunes fouettées de rouge : tous l'ombragent d'utiles frondaisons en lui donnant des fruits ou des fleurs. Au-dessus de ces forêts, les palmistes élèvent, ça et là, leurs flèches longues et nues, au bas desquelles s'étalent en bouquet des palmes bruissantes comme les branches d'un éventail toujours agité.

Une multitude de rossignols, nichés dans le feuillage, enchantent par leurs gazouillements le silence de ces retraites ombreuses, que fertilisent deux rivières : la rivière du Cul-de-Sac, qui se précipite du mont de la Selle dans la direction du Nord-Ouest, et la rivière Froide, qui se perd au Sud, dans la baie du Port-au-Prince. Outre ses grands cours d'eau, mille ruisselets, dont le principal sort de la Tête-de-l'Eau, s'échappant du sein des mêmes montagnes et des mornes environnants, portent partout avec leurs eaux limpides la fraîcheur et la fertilité.

La ville, située à une élévation de quatre cents mètres au-dessus du niveau de la mer, étage sur les derniers gradins du morne de la rivière Froide, ses cases pareilles à des châlets suisses, respirant nuit et jour un air attiédi par les vents qui soufflent de l'Ouest et de l'Est.

Comparée à celle du Port-au-Prince, que le soleil brûle de ses feux verticaux sur sa plage malsaine, la température y est fort douce et rappelle le climat d'Europe. Aussi les malades y vont en convalescence, et, durant la saison des fortes chaleurs, c'est-à-dire de juin en août, les familles riches et tous ceux que leurs occupations ne

retiennent pas à la capitale s'y reposent dans le calme et dans la fraîcheur : c'est le Nice d'Haïti.

C'était au commencement de décembre. On parlait beaucoup du retour du Président. Le Conseil communal préparait une réception « qui fut une des plus belles ovations qu'on ait jamais faite à un chef d'État », si l'on s'en rapporte à l'étrange compte-rendu du chroniqueur officiel de cette tournée officielle.

L'auguste personnage devait arriver par le chemin de Léogane. Ce chemin devint pour quelque temps le rendez-vous des désœuvrés et le but des promeneurs. De nombreux ouvriers y élevaient, à la tête du pont jeté sur le ruisseau du Bois-Chêne, un arc de triomphe. Pour l'observateur perspicace, l'architecte avait voulu imiter l'Arc-de-Triomphe de l'Étoile.

Sur la façade qui regardait la campagne, on avait peint un dragon, latte au poing, botté jusqu'à l'aine, à côté d'une Cérès. Une Minerve honteuse, malgré la chaleur, d'être si court vêtue, faisait vis-à-vis à un tirailleur qui se tournait vers elle avec une persistance, marquant surabondamment son désir d'entamer une idylle avec la déesse. L'autre façade n'était pas moins décorée. Le regard des bœufs qui passaient, était attiré par la robe rouge qu'étalait une Justice, tenant des balances de la main droite et de la gauche un glaive. Sur le pilier opposé, un karaïbe, sans la plus petite feuille de bananier.

Le jour, depuis longtemps annoncé et toujours reculé de date en date, arriva enfin. Le 12 décembre, aux premières blancheurs de l'aube, les habitants de la capitale furent sur pied. A voir leur mine affairée, leur attitude impatiente, leur costume de fête, on comprenait que le retour du premier magistrat de la République, révolutionnait les habitudes apathiques de ces bons administrés. Quelques pessimistes attribuaient à de matinales rasades de tafia,

leur joie, laquelle, je veux bien le croire, s'épanouissait à la pensée d'acclamer un chef pacificateur du pays et tout à fait patriarcal. Ils se répandaient sur les chemins, autour de l'arc de triomphe, et le long de la mer, jusqu'à Carrefour. La population de la banlieue, accourue aussi à ces réjouissances, roulait à flots pressés sur le chemin que de frais rameaux, d'épais feuillages couvraient d'ombre. Sous des ajoupas volants, la *Calinda* et la *Chica*, danses nationales, mêlaient hommes et femmes, qui se démenaient au son des bamboulas.

La Calinda et la Chica, dont la vive allure et les attitudes lubriques n'expriment que le plaisir et la gaieté, rappellent les danses des bayadères et des ghawasyes. Ce ne sont pas les seules venues d'Afrique. Il en est une autre, depuis longtemps connue, qui fait partie des cérémonies du *Vaudoux*, sombre culte africain, plus sanguinaire que celui de Moloch, et introduit à Saint-Domingue par les Aradas. Comme elle est défendue ou du moins tolérée seulement, il est très difficile à un étranger de la voir.

Ce n'est pas l'envie qui me manquait, attendu que cette danse ne mérite pas d'être étudiée uniquement au point de vue chorégraphique, mais aussi à cause des circonstances dont elle est accompagnée, circonstances sur lesquelles la physiologie pourrait difficilement émettre des doutes, après ce que nous savons du magnétisme animal, des possédés de Loudun, des trembleurs des Cévennes, des convulsionnaires de Saint-Médard, de la *derdebah* et de la danse des Aïssaoui, encore en honneur en Algérie.

Par un arrêté du 4 janvier 1800, Toussaint-Louverture avait fait défendre les danses du *Vaudoux*, les assemblées nocturnes dans les villes, les bourgs, et sur les habitations. Les contrevenants audit arrêté étaient passibles de punitions corporelles. On faisait courir entre deux haies de

soldats, armés de verges, le condamné, jusqu'à ce qu'il tombât sous les coups.

Il est une foule de détails sur les croyances et les usages des adeptes de ce culte africain qui, quelque invraisemblables qu'ils puissent paraître, sont fort intéressants. Moi-même tout le premier, je n'y croirais pas, si je n'avais vu les choses de mes propres yeux. Ces détails se trouvent réunis dans plusieurs chapitres des *Drames d'Haïti*.

Mais entendez-vous cette forte détonation ? C'est la salve, tirée au fort Bizoton, pour annoncer le Président.

Son Excellence passe sous les arceaux des feuillages; et, fendant la foule, arrive devant l'arc de triomphe principal que domine, — j'ai oublié de le mentionner plus haut, — son image découpée en bois, tenant d'une main l'étendard national, de l'autre la Constitution. Au-dessous, on lit :

A NISSAGE SAGET

Témoignage d'affection, la ville du Port-au-Prince reconnaissante.

Des aides-de-camp, équipés et costumés à la française, le suivent sur des chevaux du pays. Dans leur galop rapide, le vent agite l'aigrette de plumes blanches dont les chapeaux sont inondés, les sabres retentissent sur les flancs des montures. Le peuple, charmé de l'allure martiale du cortège présidentiel, s'exclame : Voici le chef !

L'orchestre, juché sur l'arc de triomphe, lâche ses symphonies ; les vivats éclatent. Le magistrat communal, M. Marcellus Adam, entouré des membres du Conseil, attendait à cheval, sous la grande arche. Le silence une fois rétabli, il prononça une longue harangue que le Président écouta jusqu'au bout, la tête découverte, malgré des ardeurs de midi ; puis il répondit :

« Je suis la sentinelle avancée de la Constitution ; c'est » pour moi une joie bien sincère de rentrer au milieu de » la capitale, mais cette satisfaction est d'autant plus » grande qu'en arrivant de visiter les populations héroïques » du Sud, au milieu desquelles j'ai pu m'entretenir, ainsi » qu'en me rencontrant avec ses chefs principaux, — » dignes soutiens de la paix, — j'ai pu juger par moi- » même de l'état réel de cette partie notoire du pays, et » me faire une juste idée des besoins politiques du pré- » sent et de l'avenir de la patrie. »

A cette période le peuple applaudit. C'est un bruit à fendre les têtes, un orage de voix. Le Président descend alors de cheval, presse contre sa poitrine le magistrat communal, le remercie avec effusion, donne l'accolade à tous les personnages officiels qui se trouvent là, ainsi qu'à ses amis, qu'il distingue dans la foule, et auxquels il adresse le premier salut. Ensuite, il s'avance à pied, au milieu d'eux, sur la route poudreuse, ses bras passés sous leurs bras.

Son Excellence s'arrêta dans une maison où une collation était servie à son intention. Entraîné par M. Delices Lorbourg, qui me servait de cicerone, je marchais presque sur ses éperons et je pénétrai à sa suite dans l'enclos.

Après s'être restauré, Nissage Saget quitta cette maison hospitalière et traversa de nouveau la foule arrêtée devant la porte. De bruyantes acclamations se firent entendre, et le cortège, reprenant sa marche interrompue pendant une heure environ, se dirigea, à travers les rues de la ville, vers la cathédrale, où un *Te Deum* fut chanté.

En sortant de l'église, Son Excellence se rendit au Palais-National, au bruit des détonations de l'artillerie de tous les forts. Dans l'après-midi, les autorités et les notables allèrent lui présenter leurs respects.

Le soir, des feux d'artifice rayonnèrent sur plusieurs

points de la ville. Les cases les plus humbles, comme les halles, furent illuminées. Les rues présentèrent une animation inaccoutumée jusqu'à une heure avancée de la nuit. La fête était dans chaque famille.

Cette tournée du Président n'était pas sans opportunité. Elle assura la tranquillité du département du Sud. Les chefs de bandes de *Piquets,* que la crainte du châtiment retenait depuis la fin de la dernière révolution au fond du bois, où ils vivaient de privations, au milieu d'affreuses perplexités, menaçaient d'une façon permanente la sûreté de l'Etat.

Quelle occasion bonne ou mauvaise de sortir de cette fausse situation n'auraient-ils pas saisie? La venue de Nissage Saget leur donna un espoir qu'ils n'avaient pas senti naître auparavant. Ils vinrent à lui et celui-ci, joignant aux enivrements du triomphe, le plaisir de pardonner, leur accorda amnistie pleine et entière.

Quelques jours après, le 18, on célébra l'anniversaire de l'entrée des *Cacos* à la capitale.

A cette occasion, une messe solennelle à laquelle assistaient le Président, les secrétaires d'Etat aux divers départements, des sénateurs, des députés, fut chantée à la cathédrale.

Pleine encore du souvenir de ce jour fameux, la population témoigna son allégresse par des danses, des illuminations, des feux de joie. Au sortir de la cathédrale, Son Excellence, s'adressant à la garde nationale qu'il passait en revue, dit :

— Un projet de modification à quelques articles de la Constitution sera proposé aux Chambres.

Cette phrase, qui fit grande impression, portait dans ses syllabes une crise ministérielle.

En même temps, un second orage politique se formait du côté du Cap. Dessalines II !... Tel est le titre que se don-

nait Cinna Lecomte, ancien député, dans une proclamation adressée aux populations du Nord : « *Il ne pouvait oublier plus longtemps*, y disait-il, *que dans ses veines coulait le sang de Dessalines et qu'un Dessalines hérite par ce droit du sang la mission divine de conduire le peuple d'Haïti dans le chemin de la civilisation. Je trahirai Dieu et mon peuple,* — ajoutait le prétendant, — *si je ne jurais de l'arracher aux maux dont l'accable un pouvoir usurpateur et sacrilège. J'avance, ô mes amis ! et partout où je porterai mes pas, suivez l'éclair de l'épée de 1804 !...* »

Ciel ! quel nombreux essaim d'innocentes beautés !

A ce vers emprunté à Racine, vous comprenez que mon dessein est de vous parler de la distribution des prix faite, le 19 décembre, aux élèves des sœurs de Saint-Joseph de Cluny, dans le parc du couvent que cette congrégation a établi au Port-au-Prince.

Sur des gradins encadrés de feuillage, au pied d'un trône élevé à la Vierge Immaculée, ces jeunes filles, parées de grâce et de pudeur, en robes blanches, dont des écharpes de couleurs variées, flottant à longs plis, font la toilette la plus simple et partant la plus ravissante que bonne faiseuse ait jamais taillée, attendent avec impatience des mains de leurs parents, des couronnes largement méritées par une longue année de travail assidu et d'austères études.

En face, sous les cocotiers et sous les ormes, le Président est assis à la gauche de Mgr Guilloux, archevêque du Port-au-Prince, qui préside, entouré de son clergé. Derrière, et sur les côtés, se pressent en foule nombre de notabilités de tous genres, d'anciens secrétaires d'Etat, des membres du barreau, de hauts négociants, des pères et des mères surtout, venus, le cœur palpitant de joie et d'espérance,

pour jouir, en y applaudissant, des triomphes de leurs chères fillettes.

Quel spectacle plus sévère et plus féerique tout ensemble !

Partitions d'opéras, chœurs, morceaux de déclamation, distribution des récompenses, tout cela s'entremêle et se déroule aux fanfares de la musique de la Garde, comme les différentes scènes d'une pièce à plusieurs actes.

D abord, *l'aurore des Vacances* est saluée par un chœur qui enlève ces couplets avec un entrain a la hauteur du sujet et conforme à la situation. A la suite d'un morceau de piano à quatre mains, tapoté avec assez de goût, une élève, sortant des rangs, lit au Président un compliment auquel Son Excellence répond de la meilleure façon, en embrassant deux fois la candide enfant.

Les élèves, qui récitent *le dialogue sur les fleuves de France*, rivalisent d'exactitude et de dramatique dans le récit, de brillant dans les descriptions. Elles terminent par ce cri : *Vive la France !* et moi, Français voyageur, qui les écoutais perdu dans la foule, je n'entendis pas sans émotion ce cri du cœur adressé à ma patrie lointaine.

Successivement, l'auditoire est transporté avec *Martha* sur *il bel paese dove 'l si suona ;* jeté, avec le *nocturne à deux voix*, dans une mélancolique rêverie, et monte avec Obéron dans son char ailé. *L'éducation des demoiselles*, — un titre sérieux j'espère, et d'actualité, — fit particulièrement ressortir l'entrain, la gaieté de ces jeunes personnes. Après avoir enchanté encore nos oreilles avec *Lucie de Lamermoor*, deux jeunes virtuoses, au teint de pomme-liane, exécutèrent la *Valse* de *Schuloff*. Le talent de ce maestro est un de ceux qui me sont le plus sympathique ; j'ai toujours regardé sa *Berceuse,* comme un chef-d'œuvre ; aussi le plaisir que j'éprouvais à l'entendre interprété par ces deux créoles fut infini.

La proclamation du prix de sagesse et du prix d'honneur ferma cette fête de la jeunesse. Déjà le jour baissait. On alluma des candélabres préparés à cet effet. La lune ajoutait sa douteuse clarté à cette splendide illumination. Les pensionnaires se précipitèrent dans les bras de leurs parents et tous les assistants rentrèrent sous leurs toits, le contentement dans le cœur.

Dans la soirée, le Président partit avec sa femme pour Saint-Marc sur le steamer de l'Etat *la Terreur*.

Il allait fermer les yeux à sa marraine qui se mourait.

Trois jours auparavant, Mlle Cécile Linstant-Pradines, la première élève du couvent, avait soutenu avec succès, devant les membres de la Commission centrale de l Instruction publique, l'épreuve qu'elle avait eu le courage de rechercher. Les sœurs accompagnaient leur pupille qu'elles présentèrent à la Commission. Ensuite, elles distribuèrent aux assistants plusieurs ouvrages exécutés à la main par Mlle Cécile, entre autres une carte d'Haïti.

La Commission déclara qu'elle n'avait point de questionnaire préparé. L'épreuve fut double : orale et écrite. Elle dura deux heures et demie, pendant lesquelles Mlle Cécile fut interrogée, quelquefois par la commission, le plus souvent par des personnes de l'auditoire. Cette solide aspirante ne se troubla pas, malgré le nombre des examinateurs et la composition de l'assistance, qui aurait dû l'intimider. L'archevêque, MM. Boco, Madiou, Liautaud-Ethéart, Fénélon Duplessis, Sauveur Faubert, membres anciens ou actuels de la Commission, lui adressèrent tour à tour des questions sur les analyses grammaticale et logique, les histoires générale et ecclésiastique, l'histoire littéraire, l'arithmétique, la géométrie et la cosmographie. En résumé, le cercle entier des études de l'élève fut parcouru. Les dictées parurent irréprochables, les solutions des problèmes justes, et, quand la jeune savante, invitée à faire

une petite composition littéraire, écrivit en quelques minutes au tableau une lettre supposée, relatant à une amie ses impressions du moment, on admira encore la pureté de sa prononciation, son élocution correcte et facile, résultats inespérés d'une éducation entièrement locale.

En cet endroit, je dois parler un peu des Haïtiennes.

Elles ont comme toutes les femmes des pays chauds, des charmes qui leur sont tout à fait propres ; un son de voix d'une douceur caline, des cheveux d'un noir d'ébène, un teint éblouissant, soit qu'il soit blanc, soit qu'il soit jaune ou noir, une taille élégante, des mouvements gracieux, une démarche majestueuse comme celle de Junon, ou voluptueuse comme celle de Vénus. Leurs grands yeux noirs, où luisent des regards qui caressent ou qui embrasent, montrent le contraste heureux d'une langueur douce et d'une vivacité piquante. Elles ont des manières très séduisantes, et l'on peut sans flatterie leur attribuer ce que Mme de Staël disait des Polonaises : « Elles mêlent l'imagination orientale à la souplesse et à la vivacité de l'esprit français. »

Elles savent rehausser par la toilette les charmes de la nature, multipliant ainsi leurs moyens de séduction. Elles vident les magasins de modes de Paris et étalent en ville les étoffes les plus chères, les affiquets les plus nombreux, des jupons l'un sur l'autre déployés. Dans sa maison, une femme riche porte toujours un peignoir de la plus exquise simplicité, sous lequel elle indique, tout en les voilant, les plus riches contours. Aux femmes des Tropiques la volupté de la démarche ! A quoi doivent-elles ces harmonieuses ondulations qui font frissonner sous l'étoffe leur taille suave ou dangereuse, excitant une admiration mêlée de désir, d'autant plus que souvent elles paraissent comme les filles de Lacédémone, avec leur tunique entr'ouverte, un air libre, des regards hardis ?

Les femmes du peuple s'habillent d'une robe de gingar, étroite et montante, qu'elles serrent à la taille ou qu'elles laissent flottante, indifféremment. Sur la tête, elles portent un mouchoir d'indienne retroussé en turban, dont un coin pend sur la nuque.

Ne croyez pas qu'elles prolongent leur sieste sur le hamac, ou que, les mains oisives, elles se balancent sur la dodine, oublieuses des heures rapides. Les fortunes sont rares. Se mariant presque toujours sans dot, il faut qu'elles travaillent.

Haïti est l'enfer des femmes et le paradis des hommes.

Les mères haïtiennes poussent à l'excès leur tendresse pour leur progéniture. Le dirai-je à la honte des Européennes ? Elles ne souffrent pas que leur enfant boive la vie à un sein mercenaire, et, en se conformant à une loi de la nature, dont l'oubli est cruellement puni, elles restent saines et bien portantes.

Exempts de la torture du maillot, les membres des jeunes Haïtiens offrent rarement la moindre difformité.

Signalons un défaut, si c'est un défaut chez les mères. Point de caprice de leurs enfants que ne flatte la tendresse aveugle des Haïtiennes ; point de bizarrerie qu'elles n'excusent, point de fantaisie qu'elles ne satisfassent, qu'elles n'inspirent même. A ce propos, je relèverai le trait suivant, rapporté par Moreau de Saint-Méry. Il peint un grand nombre d'enfants créoles.

— *Moé vlé gnon zé...*

— *Gnia point.*

— *A coze ça mon vlé dé* [1].

La manie des familles aisées de faire élever leurs filles en France a des conséquences, à mon sens, très mauvaises.

[1] — Je veux un œuf.
— Il n'y en a point.
— A cause de cela, j'en veux deux.

Ces jeunes insulaires, éblouies par la civilisation au milieu de laquelle elles sont un moment fourvoyées, dont elles ne peuvent voir que les dehors vulgaires ou dangereux, se trouvent dépaysées, lorsqu'elles reviennent sous leurs palmiers. Des personnes qui méritent à tous égards d'être crues, m'ont cité plusieurs de ces beautés exotiques qui pleuraient comme Georgina Smolen le pays qu'elles avaient quitté et que le regret a tuées.

Ces coups de pinceau rapides ne peignent pas les Haïtiennes ; ils reproduisent seulement leurs traits principaux. Au cours de ce voyage, il se présentera plus d'un détail relatif aux mœurs, aux caractères, plus d'une exception remarquable, plus d'un sujet de louange ou de blâme. Le lecteur attentif n'aura pas besoin qu'on les lui indique pour en être frappé.

Quelques personnes charitables voulurent fonder une maison de refuge pour les enfants pauvres et sans mère. Cet établissement de bienfaisance devait prendre de sa destination le nom d'*Asile des Orphelins*. Afin de réunir les premiers fonds nécessaires, les organisateurs ouvrirent un bazar, dont les marchandises devaient être vendues au profit de l'œuvre. Le *Moniteur*, dans un avis répété par le *Civilisateur*, annonça pour le 28 décembre l'ouverture, qui eut lieu le 23. Pourquoi cette anticipation sur la date primitivement fixée ? Les mauvaises langues, et on ne les compte pas au Port-au-Prince, les mauvaises langues affirmaient avec un aplomb persuasif que les dames patronnesses avaient hâte de faire admirer leurs mirifiques toilettes, et de mettre, à l'instar de Mimi Pinson, leur cocarde tricolore...

Ici on voyait des articles de parfumerie, des flacons d'*Agua de Florida*, *l'Eau Sicilienne* du Dr Hall, des sachets d'odeurs, des boîtes à gants ; là des jouets d'enfants, des pantins, de petites voitures, des poupées ; plus loin, des

cigares, des pipes, etc., mille brimborions, mille superfluités, plus utiles à bien des gens que le nécessaire.

La vente était vivement poussée.

De charmantes créoles en toilettes merveilleuses, attirant les acheteurs par les séductions de leur sourire et de leur voix, comme les sirènes, cotaient sept piastres un objet qui valait à peine soixante-quinze centimes. Un cigare fut acheté six piastres, environ trente francs, et il ne venait que de Puerto-Plata... La vendeuse fit les avances de six sourires bien comptés dont un . *prenez, cher...*, dit avec les inflexions d'un miaulement significatif, compléta l'effet désastreux pour la bourse de l'innocente victime de cette trop bonne fortune. Une ravissante marchande de jouets, qui donnait envie de redevenir bébé, fit payer sept piastres un poupard qui ne disait pas : *papa !*

Il y avait un orchestre, on dansa. La danse en général, la *méringue* principalement, a tant d'attraits pour les Haïtiennes qu'elles s'y livrent malgré la chaleur du climat. Il semble que cet exercice les ranime. Elles le recherchent avec ardeur, sans doute à cause des nouveaux charmes qu'il prête aux tailles gracieuses.

Le surlendemain était la Noël. On célèbre cette fête religieuse suivant les usages catholiques et français. La veille, les familles se rassemblent, vont en groupe à la messe de minuit. Au retour, on attaque le traditionnel réveillon.

Dans les rues, on fait un vacarme à rendre l'ouïe à un sourd. Les jeunes gens embouchent des instruments de cuivre, dont ils tirent les notes les plus baroques, en menant d'étranges sarabandes. Les chevaux, les ânes, les cochons, les autres animaux, qui errent en liberté par la ville, ne rêvent pas en paix, cette nuit-là. On leur attache à la queue de vieilles casseroles, des morceaux de fer blanc ; on les fait chasser par les chiens. Affolées, les pauvres bêtes courent à fond de train pour échapper à leurs persécuteurs.

Espoir déçu ! La meute, acharnée à les poursuivre, les relance partout. Ces chasses à courre rendaient mon sommeil très incertain, et je maudissais de grand cœur ceux qui se donnaient cette distraction cruelle.

Le jour qui suivit la Noël, le lycée fit sa distribution des prix. Deux semaines auparavant, le directeur, M. Camille Bruno et un de mes compatriotes, M. Jules Neff, élève de l'École normale supérieure de la promotion de M. Francisque Sarcey, m'avaient prié d'assister aux examens finals.

Les élèves des premiers cours traduisirent assez facilement l'*Episode de la mort de César*. Un d'entre eux lut une pièce de vers assez bien tournée.

Le lycée du Port-au-Prince a été fondé par Pétion, en 1816. On y enseigne le latin, le français, l'espagnol, l'anglais, l'histoire, la géographie, les mathématiques, la morale.

Pour la circonstance, on avait orné la grande salle de tentures aux couleurs nationales, qui avaient déjà figuré le jour de la rentrée du Président, de taches et de branches de cocotiers, décoration simple et peu coûteuse.

A trois heures et demie, le Président arriva, escorté du commandant de l'arrondissement en civil. Les trois secrétaires d'Etat suivaient avec les aides-de-camp.

Sur l'estrade, derrière des tables chargées de couronnes de laurier et de livres presque tous tirés de la *Bibliothèque rose*, siégeaient M. Désilus Lamour, secrétaire d'Etat de l'instruction publique, l'abbé Hillion, vicaire-général, délégué par l'archevêque, nommé depuis évêque du Cap-Haïtien, des sénateurs, des députés.

M. R M. Fernandès, ex-directeur du collège de Santiago-de-Cuba, qui représentait en Haïti les révolutionnaires cubains, chargé à son arrivée au Port-au-Prince du cours de mathématiques au lycée, prononça le discours d'apparat. Ce travail, qui roulait sur les sciences, était bon. Il

valait par le fond et par la forme. M. Fernandès avait vaincu les difficultés d'une langue qui n'est pas sa langue maternelle. Que ne peut en effet une volonté énergique servie par un vaste savoir ?

A la suite de cette première allocution, les noms des lauréats de la division de grammaire furent proclamés. Les prix étant distribués, le directeur prit la parole. Il entretint l'auditoire de l'éducation primaire aux Etats-Unis. Le secrétaire d'Etat lui succéda à la tribune.

Son discours était une synthèse des deux précédents.

Les élèves de la division des lettres reçurent leurs récompenses. Le prix d'honneur fut remis par le Président lui-même au lauréat qui l'avait obtenu.

Ainsi finit la distribution des palmes scolaires.

L'estrade est évacuée ; un rideau tombe. On monte un salon blanc et or ; la toile se relève et de jeunes citoyens, espoir de la République, récitent avec l'accent du terroir et l'action locale *La Jeune Veuve* de La Fontaine, les *Malheurs d'Œdipe* de Voltaire, la parodie par Méry du *Récit de Théramène*. Le bouquet fut un petit chef-d'œuvre du vaudevilliste Clairville : *Les petites Misères de la vie*. Huit heures sonnaient à la cathédrale. L'assistance, évaluée à mille personnes, s'écoula lentement, regagnant ses demeures au clair de la lune qui, en astre intelligent, prêtait ses molles clartés à ce lent défilé.

J'entendis plusieurs pères de famille, entraînés par la parole des orateurs, s'écrier : Vive l'instruction publique ! C'est tout ce qu'ils font pour elle, se préoccupant fort peu de la développer et de la faire vivre. L'opinon que je viens d'émettre éveillera des réclamations. Pour l'appuyer, je ne veux que ce passage d'une brochure écrite, avec un rare amour de la vérité, par feu M. Géoffrin Lopez, ancien professeur d'histoire au lycée du Port-au-Prince. On ne récusera pas son témoignage comme entaché de partialité :

» L'instruction publique est nulle. Les élèves abandonnent les classes trop tôt dans les écoles entretenues » par l'Etat. Le progrès est-il possible dans de telles conditions ? Voilà ce qui explique en partie le peu de succès » que les Haïtiens ont eu dans les Sciences et dans les » Belles-Lettres. Après soixante-neuf ans de liberté, il n'y » a pas un ingénieur, pas un mécanicien, formé en Haïti. » Si l'on examine avec impartialité le rôle intellectuel de » cette société, que conclut-on ? Qu'elle n'a pas le goût » des choses sérieuses, qu'elle n'est inclinée qu'à tout ce » qui donne le faux éclat des talents superficiels. La méditation des sujets, qui offrent de la gravité, pèse à » leur esprit indolent. Cependant, au sortir des classes, » l'écolier pense avoir en main la plume de Hugo; dans » la sphère des sciences, il s'imagine être un Newton. Au » seuil de l'adolescence, d'où il n'aperçoit pas encore l'horizon obscur de l'avenir, où l'on n'entend souvent que la » voix néfaste des passions, il se croit capable de remplir » toutes les charges. »

On ne compte que trois lycées : celui du Cap, celui des Cayes et celui du Port-au-Prince ; et un collège à Jacmel. Les institutions particulières offrant quelques garanties sont l'institution Saint-Nicolas au Cap, l institution Lassègue aux Cayes, l'Ecole Polymathique, fondée en 1859 par feu M. Louis Séguy-Villevaleix, au Port-au-Prince, et le petit-Séminaire collège Saint-Martial, tenu par les PP. du Saint-Esprit.

Sous Jacques Ier, on ne trouvait d'écoles que dans les villes, et on n'y enseignait que la lecture, l'écriture et le calcul. La seule institution qui eut quelque réputation, à cette époque, était celle de M. Laborie, au Cap. D'après le tarif fixé par l'Empereur, l'externe, apprenant à lire et à écrire, payait 4 l. 2 s. 6 d. par mois ; celui qui suivait les cours de lecture, d'écriture et de calcul, 8 l. 5 s.; un pensionnaire 825 l. par an.

Aujourd'hui l'instruction est gratuite. Il est difficile de la rendre obligatoire.

Cependant c'est par l'instruction, à profusion répandue, qu'on développe et qu'on fortifie l'intelligence d'un peuple, non par le *coco-macaque*. Un Haïtien distingué, le général Salomon, aujourd'hui Président, l'a compris, puisqu'il écrivait en 1861 :

« Certes, l'instruction est nécessaire, indispensable ; et » toute société qui en est privée est condamnée à s'effacer. » Le devoir de tout gouvernement est donc de la prodiguer » dans les masses. Mais, dans les circonstances actuelles, ce » qu'il faut, avant tout et par-dessus tout, pour sauver la so- » ciété haïtienne qui s'en va, c'est la *bonne foi*. Hors de là et » quoi qu'on fasse, c'est la catastrophe, mais la catastrophe, » dans ce qu'elle a de plus terrible, de plus épouvantable. »

L'année scolaire ne finit pas en août, comme en France, mais en décembre, pour recommencer dans la seconde quinzaine de février. Ce temps de repos serait court pour les professeurs, que l'enseignement fatigue beaucoup dans ce climat brûlant, si, grâce aux nombreux saints qu'on fête, la somme de jours de congé, éparpillés dans l'année, ne formaient un total raisonnable. Chaque semaine les cours sont suspendus le samedi et le dimanche.

Depuis 1865, année pendant laquelle le théâtre du Port-au-Prince fut brûlé, la ville manquait de spectacle. En 1875, une nouvelle salle a été bâtie avec une subvention de l'Etat par M. Montbrun Elie. De temps à autre, un Cubain, M. José Lacosta, montait une représentation avec le concours de quelques amateurs.

Je vous parlerai de celle à laquelle j'ai assisté.

Le programme portait *Une tasse de thé* de Nuiter et Derby, le *Porte Respect* d'Anicet Bourgeois et Dumanoir, les *Deux Sourds*, de Lemoineau, trois comédies qui ne font que trois actes.

Le local des représentations était la grande salle du lycée. Les dames vinrent s'y asseoir en grande toilette, et comme les tentures, les lampes et le feuillage, qui décoraient cette salle, le jour de la distribution des prix, étaient restés en place, on ne s'apercevait pas trop de sa nudité.

Quant aux acteurs, cette anecdote dira le jugement qu'il en faut porter.

M. de Bory, gouverneur-général de Saint-Domingue, rencontrant Rousseau au café de la Régence à Paris, le complimenta, en lui disant :

— J'ai vu jouer votre *Devin de Village* au Cap-Français.

— Tant pis pour vous, répondit le farouche Jean-Jacques, qui ne mettait pas au nombre des béatitudes théâtrales, celle d'être joué par des amateurs.

Pendant le spectacle, j'eus une aventure assez étrange.

A un entr'acte, M. Enélus Robin, secrétaire du Sénat, m'avait amené à la buvette. J'avais laissé sur ma stalle un pardessus, un stick, des jumelles et mon chapeau.

A mon retour, je trouvai un quidam, installé au milieu de tous ces objets.

— Monsieur, lui fis-je observer en lui frappant sur l'épaule, cette place est marquée....

— Comment ?... répliqua-t-il, avec mes cinquante centimes forts, j'ai le droit d'aller partout dans la salle...

— Sans doute, répartis-je avec un grand calme, votre carte vous donne droit à une place, mais non à une place occupée et marquée.

— Monsieur, reprit-il, je vais vous donner mon numéro, — et il plongea ses bras dans toutes les poches de sa lévite.

Il entendait parler de sa carte.

— Je n'ai pas besoin de votre numéro, repris-je à mon tour.

L'affaire prenait une mauvaise tournure. J'étais dans mon droit et disposé à le faire respecter quoi qu'il pût arriver. Un voisin, se penchant à l'oreille de cet entêté, lui dit quelques mots à voix basse. Il se leva soudain.

— Monsieur, me dit-il, je vous cède cette place, parce que vous êtes étranger. Si vous étiez Haïtien, l'affaire aurait d'autres suites.

Je répondis en souriant :

— Libre à vous, monsieur, d'agir comme vous l'entendez à *l'égard* de vos compatriotes... au plaisir de ne jamais vous rencontrer.

. . . . . .

Décembre et janvier sont des mois de fêtes. Les familles se réunissent. On reçoit. Les bals, les danses, les raouts de toutes sortes, se succèdent par série. Cette époque me semble heureusement choisie pour se livrer au plaisir. Si l'année qui s'en va laisse des regrets, l'année qui vient apporte des espérances.

J'eus ample matière à observations, notamment chez M. Charles Miot, qui avait rassemblé dans ses salons la fleur des deux sexes, le beau monde port-au-princien. Quelques jours après cette soirée, j'assistai à la bénédiction nuptiale de M^lle^ Elise Elie, aujourd'hui M^me^ Fatton, petite-fille du général Dufrène, le duc de Tiburon, qui fut le ministre de Soulouque.

La cérémonie fut belle. Une assistance nombreuse remplissait la nef et les bas-côtés de la cathédrale, grand carré sans architecture, blanchi à neuf et plus semblable, par sa simplicité, à un temple anglican qu'à une église catholique. Il y a trois autels au fond du chœur. Celui de droite, surmonté d'une image grossière de la Vierge, lui est dédié, celui de gauche, qu'orne la statue du Christ portant la croix, est placé sous l'invocation de saint Joseph. Le maître-autel, fort modeste, était orné de flambeaux, de

fleurs, et le chœur de tentures de velours écarlate bordé de jaune, selon le rite grégorien.

Une grille de fer à petits croisillons, avec une porte semblable, sépare le sanctuaire de la nef.

On a placé l'orgue dans une tribune découverte, à l'entrée de l'église, au-dessus de la porte principale.

Le Président, qui était de la noce, vint, accompagné d'un seul aide-de-camp et de deux officiers de police. Nissage Saget en habit de ville, correctement ganté, tenait à la main un léger stick à poignée d'ivoire. Une chaîne d'or, grosse à tenter le pick-pocket le plus grand seigneur, brillait à son gilet, ouvert en cœur. Il avait les allures sémillantes d'un commis endimanché. Un Haïtien, à qui je fis part de ma remarque, m'avoua que le Président avait été non pas tailleur, mais ravaudeur.

On se souvient encore de la façon dont Son Excellence réussissait les *reprises*.

Outre le mariage, il y a le *placement*.

Ce mot demande d'être expliqué.

En dépit des prêtres catholiques, qui s'évertuent à développer leur sens moral, les gens de la basse classe ne se marient pas, ils se *placent*. Un homme demande une fille à ses parents ou à elle-même. Moyennant certaines conditions variant à l'infini, l'accord est fait.

L'amoureux l'emmène à sa case où elle s'occupe du ménage et partage sa natte.

IX

L'Audience du 1er janvier au Palais-National. — Incidents divers. — Le Ministère se retire. — Fête annuelle de l'Indépendance. — Nissage Saget prononce un discours. — Le général P. Lorquet et le nouveau cabinet. — Un communiqué. — Un programme politique. — La presse de l'opposition. — Une revue. — Le feu au palais !... — Le Clergé. — Un Synode au Port-au-Prince. — Monseigneur Guilloux. — Un enterrement. — Le parasite des morts. — Le cimetière intérieur. — Tombes de célébrités. — Le papier-monnaie. — Les finances et le *Djob*. — Un banquet officiel. — Le Carnaval.

Décembre allait finir.

D'après un usage consacré, la veille du premier jour de l'an, le Président donne audience aux représentants des puissances étrangères, aux fonctionnaires civils et aux officiers, qui viennent lui présenter leurs souhaits.

Cette audience, bien que le programme de la fête annuelle de l'Indépendance n'en fît pas mention, eut lieu, le 31, qui était un dimanche, entre trois et cinq heures.

Les corps constitués, les fonctionnaires, de simples citoyens, se réunirent dans la grande salle, située au premier de l'ancien local de la Chambre des représentants, que l'on transformait en Palais-National. Là, se tenait le Président. Les députés David fils aîné, Audain, Boyer-Bazelais, Camille Nau, A. Thoby, présents à la capitale, vinrent aussi s'associer à ces publiques congratulations.

Ces réceptions, d'ordinaire sans aucune particularité importante, ne présentent qu'un échange de compliments cérémonieux, destinés à remplir les colonnes du *Journal officiel*. Deux incidents à noter, parce qu'ils devaient amener des conséquences inattendues, marquèrent celles-ci.

Les députés ayant été introduits auprès du Président, qui avait à ses côtés le général T. Carrier et MM. Darius Denis et Désilus Lamour, secrétaires d'État, M. David, au nom de ses collègues, parla en ces termes :

Président,

Les députés, ici présents, vous expriment, par mon organe, tout le bonheur qu'ils éprouvent de vous renouveler aujourd'hui leurs souhaits à l'occasion du nouvel an.

Les vœux que nous formons tous sont que vous vous entouriez constamment de tous les éléments nécessaires qui vous aideront à maintenir rigoureusement le respect des lois, à encourager l'agriculture et l'industrie, à restaurer nos finances, en un mot, qui vous aideront à rendre notre république grande et prospère.

C'est, profondément animé de ces sentiments patriotiques, que nous crions sincèrement : Vive le Président d'Haïti !

Nissage Saget répondit avec animation, comme il est dans ses habitudes de langage :

Dans tous les pays, les députés de la nation représentent la masse des citoyens, et, pour cette raison, doivent faire attention à leur conduite, parce que cette conduite trace l'exemple. Le pays a besoin de tranquillité. Pour ma part, je ne voudrais plus entendre du tout tirer le fusil ni voir éclater des troubles. Je puis disparaître, mais vous pourriez disparaître avant moi. J'ai été quatre fois révolutionnaire et je n'ai jamais rien gagné aux révolutions. Pourtant si cette assistance entrait tout-à-l'heure en révolution, je me mettrais encore à sa tête pour sauver le pays...

Le député David reprit :

Nous avons écouté, Président, vos paroles exprimées, sans nul doute, dans un sens général. Quoi qu'on dise, Votre Excellence doit rester convaincue qu'en toutes circonstances elle verra toujours, rangés autour d'elle, les députés de la nation, qui répètent encore : Vive le Président d'Haïti !

— Vivent alors les représentants du peuple ! repart Nissage Saget.

— Vive aussi la Constitution !... s'écrie un citoyen inconnu, d'une voix fortement accentuée.

A cette exclamation, l'aide-de-camp J.-B. Souffront, près duquel se tenait celui qui venait de la lancer, lui répète plusieurs fois avec véhémence : « Il ne s'agit pas de Constitution ! »

Le Président fait quelques pas vers l'interrupteur, disant avec vivacité :

— Vive la Constitution avec des modifications ! Vous n'avez pas la parole ici... et revenant à sa place, il ajoute : Avec les modifications votées, bien entendu, par les représentants du peuple.

Ces derniers mots lui paraissant indiquer une méprise du Président, le député Thoby fit observer que le Corps législatif actuel n'était appelé qu'à déclarer « s'il était opportun de modifier la Constitution, en posant les bases de ces modifications, votées par la nation, librement consultée. »

— C'est un détail, Thoby ! dit le Président.

— Détail très important, Président..., répondit le député.

— Ce n'est pas vous, Thoby, qui m'apprendrez cela..., répliqua le Président.

On comprend l'impression de malaise produite par cette scène sur ceux qui, venus au Palais, uniquement pour saluer le chef de l'État, avaient fait en sorte de conserver à leur démarche son caractère de pure convenance. Leur

attitude embarrassée, le silence profond qu'ils gardaient, en portaient témoignage.

A ce premier incident succéda le suivant.

Les représentants s'étaient retirés, lorsque le général P. Lorquet se présenta, accompagné, selon la coutume, des officiers de la garnison et de la garde nationale. Il avait, en outre, dans son cortège, les membres du Conseil communal, Pétion Rivière, Georges Heantjens et Bocage. Après avoir exprimé ses vœux pour le chef de l'État, il demanda, au nom de l'armée, du Conseil communal et de la population, la mise en liberté de tous les condamnés politiques, actuellement détenus dans les prisons de la capitale, ce que Nissage Saget accorda sur l'heure et sans peine. M. Désilus Lamour, secrétaire d'État de la Justice, se pencha alors à l'oreille du Président. L'aide-de-camp, Poutoute Fontaine, entendant sans doute ce qu'il disait tout bas, s'écria :

— Que ceux qui ne sont pas contents donnent leur démission !

On sut plus tard que M. Désilus Lamour faisait remarquer au Président que cette décision de sa clémence, contraire à la Constitution, n'avait pas été délibérée au préalable en Conseil des Secrétaires d'État.

— La pierre est jetée !... répondit Nissage Saget, à ces remontrances.

Peu d'instants après, les amnistiés, introduits dans la salle, rendaient grâce au chef de l'État.

En présence d'un pareil acte, le Conseil, à en croire le *Civilisateur* du 4 janvier, ne pouvait rester en charge, sans manquer à ses devoirs publics et à sa dignité. M. Désilus Lamour donna sa démission à l'issue de l'audience. Les Secrétaires d'État des Finances et de l'Intérieur l'imitèrent. Le général Saul Liautaud, Secrétaire d'État au département de la Guerre et de la Marine,

appelé dans la soirée par le Président, déclara qu'il ne regardait pas cet acte de grâce du même œil que ses collègues. Ceux-ci, convoqués au Palais-National, restèrent en conférence avec le général Lorquet jusqu'à dix heures du soir. Les efforts tentés dans le but de les faire revenir sur leur résolution furent vains.

Au coucher du soleil, le fort Alexandre avait annoncé la fête de l'Indépendance et de ses héros, qu'on célèbre le 1er janvier.

Le lendemain, dès quatre heures, on battit l'Assemblée. A six heures, le commandant de l'arrondissement fit prendre à la garde nationale et aux troupes de la garnison, leur ligne de bataille sur la place Pétion, dont l'artillerie occupait le côté ouest. A sept heures, les sénateurs, les représentants, les membres du corps judiciaire, les fonctionnaires de toutes les administrations, les commerçants étrangers et indigènes, s'assemblèrent au Palais-National.

A huit heures, le cortège se rendit sur la place Pétion.

Le Président gravit les degrés de l'autel de la patrie, sur lequel prirent place, à ses côtés, le Comité permanent du Sénat, les Représentants du peuple et le Conseil communal, puis, s'adressant aux citoyens :

Haïtiens,

C'est à pareil jour, en l'an 1804, que nos devanciers se groupèrent autour de ce palmier, symbole de la liberté, qu'ils venaient de nous procurer au prix de leur sang, pour protester devant l'univers, de leur résolution de s'ensevelir sous les ruines de leur patrie, s'ils ne devaient y vivre libres et indépendants.

Depuis, tous les peuples de la terre, éblouis des efforts héroïques d'hommes, jusque-là considérés comme dénués de tout sentiment de dignité sociale et politique, sont venus généreusement saluer notre bienvenue dans la famille des nations. Ainsi une patrie fut fondée pour notre race jusqu'alors

déshéritée. Ils nous léguèrent le fruit de leurs pénibles et éclatants exploits.

En possession du patrimoine, loin de nous maintenir dans le même faisceau patriotique et de concourir, chacun selon ses facultés, au développement de nos ressources naturelles, nous nous sommes laissés suborner par nos ennemis ; nous nous sommes laissés entraîner dans des discussions intestines, jusqu'au point d'exposer notre nationalité aux chances de la convoitise !

Concitoyens, il en est temps encore ; sauvons pour nos enfants le legs précieux de nos pères ; rompons avec la discorde.

J'avais réservé cette date mémorable pour vous conjurer, au nom de Dieu, à l'harmonie, à l'union, à l'ordre et à la paix ; aidez-moi à maintenir ces éléments indispensables à notre prospérité. Et, puisque nous devons, en ce jour solennel, nous transporter au temple du Seigneur, pour implorer la grâce de sa Providence en faveur de la patrie, ne nous séparons pas, sans renouveler le serment de nos pères, de ne jamais, jamais nous soumettre à aucune domination étrangère.

Vive la liberté !
Vive la République.
Vive l'Indépendance !
Vive la Constitution !

Une salve de dix-sept coups ponctua ces quatre vivats comme d'autant de points d'exclamation. Le Président descendit du *béma*, pendant que les troupes allaient former leurs rangs devant la cathédrale, au son de la plus terrible cacophonie, laquelle se perdait heureusement dans le bruit assourdissant des salves d'artillerie.

Un piquet de la garde à cheval, suivi de la musique à pied, ouvrait la marche. Puis, dans l'ordre déterminé par le programme, venaient les commissaires de police, les huissiers, l'École de médecine, les officiers de l'état-major général, les aides-de-camp, les généraux et les officiers hors cadre, le génie, la marine, le commerce, la Commission

centrale de l'instruction publique, les directeurs de la fonderie et de la marine centrale, le directeur de l'arsenal et ses adjoints, le directeur de l'hôpital militaire, les officiers de santé, le jury médical, les avocats, les notaires, les juges de paix et leurs suppléants, le directeur de l'imprimerie nationale et ses employés, le secrétaire du Conseil des secrétaires d'État, les chefs de division des secrétaireries d'État et les employés de leurs bureaux, le directeur, les contrôleurs et les employés de la douane, le trésorier particulier et ses employés, l'administrateur principal des finances et ses employés, le trésorier-général et la Chambre des comptes, le Conseil communal, le Conseil d'arrondissement, le tribunal du commerce, le tribunal civil, le tribunal de cassation, les sénateurs et les représentants.

A la suite des représentants marchait le Président, ayant à sa gauche le général Saul Liautaud, le seul secrétaire d'État qui n'eût pas rendu son portefeuille. Suivaient le chef de l'état-major, les aides-de-camp, les officiers généraux.

Un piquet de la garde à cheval fermait le cortège.

L'archevêque reçut à la porte de la cathédrale le Président, dont l'entrée fut saluée par une salve de dix-sept coups. Chaque corps fut conduit, par un maître des cérémonies, à la place qu'il devait occuper. A la consécration et au *Te Deum,* on tira une troisième salve, toujours de dix-sept coups. Après la cérémonie, une quatrième salve encore de dix-sept coups, salua la sortie du Président, et le cortège retourna au Palais dans le même ordre. Le soir, il y eut illumination. Je ne dis pas générale, comme le programme officiel.

La crise ministérielle, suite des incidents de la réception de la veille, tenait les esprits dans l'inquiétude. La conduite du Président fut généralement blâmée. On lui repro-

chait de subir de pernicieuses influences. Ses ennemis prétendaient même qu'il devenait fou.

Le général P. Lorquet était regardé comme l'instigateur de la mesure prise à l'égard des détenus politiques. Renversé du ministère par un vote de non-confiance, acte parlementaire qui marqua l'ouverture de la session de 1871, le général ne pardonnait pas au cabinet actuel d'être en communauté d'idées avec les membres de l'opposition, ses antagonistes politiques. Si, par leur silence, les secrétaires d'État s'associaient à l'amnistie, imposée au Président, un vote semblable le renverserait à leur tour à la prochaine session parlementaire ; s'ils se retiraient, déclinant toute participation, le champ était ouvert aux ambitions de plusieurs de ses amis. Les secrétaires d'État se retirèrent comme il l'espérait, excepté celui de la guerre ; mais ses amis n'arrivèrent pas. Le nouveau cabinet fut d'une formation laborieuse. Les beaux esprits de la capitale l'avaient surnommé *le Cabinet introuvable*.

Enfin, le 6 janvier, en tête de la partie officielle du *Moniteur*, on lut cet arrêté qui fixa l'incertitude de l'opinion publique :

Nissage Saget, Président d'Haïti,
Vu l'article 113 de la Constitution ;
Et attendu qu'il importe de compléter le conseil des secrétaires d'Etat,

Arrête ce qui suit :

Article 1er. — Le général de division J.-B. Damier est nommé secrétaire d'Etat de l'Intérieur et de l'Agriculture en remplacement du général de division T. Carrier, dont la démission est acceptée ;

Article 2. — Le citoyen Liautaud Éthéart, secrétaire d'Etat des Finances, du Commerce et des Relations extérieures, en remplacement du citoyen D. Denis, dont la démission est acceptée ;

Article 3. — Le général Octavius Rameau, secrétaire d'Etat

à la Justice, de l'Instruction publique et des Cultes, en remplacement du citoyen D. Lamour, dont la démission est acceptée ;

Article 4. — Le général de division Saul Liautaud, secrétaire d'Etat de la Guerre et de la Marine, reste chargé du portefeuille de l'Intérieur jusqu'à l'arrivée du titulaire.

Donné au Palais-National du Port-au-Prince, le 2 janvier 1872, au 69e de l'Indépendance.

NISSAGE SAGET.

Immédiatement après venait cette note émanée du cabinet du Président :

Prenant en considération l'apaisement des passions vivement surexcitées dans nos dernières luttes intestines en raison des heureux effets récemment obtenus dans le département du Sud par la mise en liberté de plusieurs détenus politiques, — ce qui a fait rentrer dans le devoir dix-sept chefs de bandes qui se tenaient encore cachés dans les bois, — le Président, à l'occasion de l'anniversaire de notre glorieuse indépendance, a cru devoir exercer un nouvel acte de clémence en ordonnant l'élargissement des condamnés politiques qui se trouvaient dans les prisons du Port-au-Prince. C'est un sentiment de justice et d'humanité qui a dicté cet acte. Le Président de la République aime à penser que ce pardon loyal, ce voile de l'oubli jeté sur les erreurs du passé, est de nature à cicatriser les maux causés par la guerre civile et assurer la stabilité et la tranquillité de la société Haïtienne.

Béni soit le chef d'État qui se plaît à faire grâce à ses ennemis lorsqu'il les a vaincus. Le général Nissage Saget, je répète les propres paroles d'un député de l'opposition, « aux yeux de la nation comme aux yeux de la révolution de 1868, représentait, avant tout, l'honneur incarné et un nom sans souillure. » Circonvenu par les intrigues de son entourage et d'un caractère trop faible pour y résister, il ne pouvait réaliser les améliorations qu'il ne se sentait d'ailleurs pas le désir de faire, car sa politique se résumait en ces mots : « Il faut bouillir nos bananes en famille. »

Son choix était heureux, à en juger par le programme du nouveau ministère que le *Moniteur* du 20 publia, condensé dans les lignes suivantes :

Dévouement au pays et au Chef de l'Etat. Courage et loyauté pour lui tenir, en toute occasion, le langage de la vérité. Obéissance aux lois, énergie pour les appliquer. Encouragement au travail. Protection à l'agriculture. Répression sévère de tous les abus. Sécurité aux personnes et aux propriétés. Economie partout. Ordre et régularité dans toutes les branches de l'administration. Propagation des lumières dans toutes les classes de la société, notamment dans les classes pauvres et laborieuses. Moralisation des masses. Maintien de l'ordre public sans lequel il n'y a ni progrès, ni civilisation.

Ce programme était bien vraiment un programme politique.

A ce moment-là, le Port-au-Prince offrait l'exemple unique d'un journal de l'opposition, d'un journal, seul contrôleur des actes du gouvernement, qui lui donnait plus de fil à retordre que tous les conspirateurs ensemble, et qui, cependant, vivait en si bonne intelligence avec le *Moniteur*, que tous les deux sortaient des mêmes presses. Figurez-vous la *République Française* ou l'*Intransigeant* imprimés par l'Etat.

J'explique le cas.

L'imprimerie nationale était alors la seule qui possédât une presse mécanique, pouvant tirer un journal du format jésus.

Avec l'autorisation du secrétaire d'État de l'Intérieur, M. Boyer-Bazelais, administrateur du *Civilisateur*, s'étant entendu avec M. Prosper, directeur de l'imprimerie, avait pu agrandir le format de son journal, à compter du treizième numéro de la première année.

Cette harmonie préétablie de deux organes de la presse en perpétuelle contradiction, durerait encore sans les

événements plus haut relatés, événements qui causèrent la rupture du contrat.

Le samedi, 6 janvier, la première forme, expédiée à l'imprimerie, était déjà sous presse. Vers onze heures, l'administrateur fut avisé confidentiellement que M. Prosper avait reçu l'ordre « de ne pas laisser sortir les exemplaires avant que le numéro eût été lu par l'autorité. » S'étant assuré que ce n'était pas un faux bruit, M. Boyer-Bazelais prit la résolution de ne pas se soumettre à cette censure indiscrète. Il reprit ses formes. Le journal fut tiré au moyen d'une petite presse à bras. Cinquante exemplaires sous enveloppe, mis à la poste par différentes personnes, partaient le soir même pour les départements.

Il est facile de concevoir que ces précautions, prises contre le *Civilisateur*, à la suite de la journée du 31, éveillèrent de nouvelles inquiétudes.

Était-ce le signe précurseur d'une politique nouvelle ? Était-ce une de ces maladresses que les gouvernants commettent sans en calculer la portée ? Les développements, les commentaires, allaient leur train, de telle sorte que, le soir, nombre de gens affirmaient que « l'appétit venant en mangeant, les soi-disant organes de l'armée et du peuple se feraient entendre, à la parade, le lendemain, pour demander l'abolition de la Constitution actuelle et la proclamation de celle de 1848. » Ces bruits prirent tant de consistance que, dans la soirée, MM. Liautaud-Ethéart et O. Rameau se rendirent au palais pour conférer avec le Président. Son Excellence leur dit qu'Elle n'avait aucune connaissance de ces bruits ; qu'Elle en parlerait néanmoins au commandant de l'arrondissement et lui donnerait pour instruction formelle de s'opposer à de tels projets, s'ils essayaient de se manifester.

La parade du dimanche ne fut pas attendue sans anxiété.

Filtrant entre les lames de mes jalousies, les rayons du soleil m'annonçaient qu'il était grand jour, mais je restais au lit. Le bruit d'un bal donné par mon voisin m'avait tenu éveillé presque toute la nuit, et je rattrapais le sommeil perdu, quand les sons d'un clairon me firent mettre à la fenêtre.

Le Président à cheval passait, escorté de son état-major.

Je m'habillai en hâte pour courir au Champ-de-Mars.

Nissage Saget reprocha à la garde nationale de s'être dispensé de la parade, fit allusion aux bruits semés dans le public, déclara que ces manœuvres ne seraient jamais tolérées par lui, que les citoyens qui proposeraient de semblables motions, seraient regardés comme ennemis de l'État et « auraient la tête tranchée », expression saisissante, dont il se servait pour indiquer que le glaive de la loi frapperait quiconque oserait braver la volonté nationale.

Ces catégoriques déclarations rassurèrent les esprits indécis.

Comme je descendais la rue des Fronts-Forts, rentrant chez moi, je rencontrai un voleur que l'on conduisait en prison. Fidèle, malgré son infamie, sa femme l'accompagnait. Cette touchante abnégation conjugale me frappa.

La chemise de cet individu, tombant sur ses hanches où la retenait le pantalon, laissait à nu son torse noir, qui luisait au soleil. Un homme de la *Force à la loi* marchait derrière lui, le tenant par une corde. D'autres l'entouraient.

Le mardi qui suivit, je travaillais paisiblement dans ma chambre lorsqu'un brouhaha inusité, dominé par mille bruits confus, frappa mon oreille. Je courus à la fenêtre. Dissipant l'ombre de la nuit, une immense clarté rougissait le ciel. Un incendie venait d'éclater dans le local de l'ancienne secrétairerie d'État qui, depuis Chambre des

représentants, allait être transformée, après complète restauration, en Palais-National.

A ce cri : *Le feu au palais !* une foule considérable se porta sur le théâtre du sinistre. Les habitants des cases voisines, craignant que l'incendie ne gagnât leurs demeures, déménageaient au plus vite. Les hommes passaient, portant un matelas, une table ; les femmes suivaient. Les tambours battaient l'Assemblée, les cloches sonnaient à toute volée ; mais d'eau on n'en puisait point, les chaînes ne se formaient pas, les pompes restaient inactives. Heureusement l'air était calme. Lorsque le feu eût assez dévoré, il s'arrêta de lui-même. La pluie, qui tomba soudain en abondance, acheva de l'éteindre. Cette averse survint fort à propos, car si le feu s'était communiqué au dépôt de munitions du palais, la catastrophe eût été terrible.

Pressé par les prières des autorités et des citoyens, accourus auprès de lui, le Président quitta sa demeure provisoire, que menaçait d'atteindre l'incendie et se transporta à l'arrondissement, où presque toute la nuit il reçut des visites.

Pendant ce temps, les voleurs travaillaient sans craindre les hommes *de la Force à la loi*. Un avis, que le général P. Lorquet fit paraître le lendemain, prouva qu'on ne rendait pas au chef de l'État ce qui lui appartenait.

Il n'est pas douteux que cet incendie avait été allumé par la malveillance. La maison n'était pas habitée ; les premières flammes avaient jailli des combles et les tirailleurs de la garde bivouaquaient dans la cour.

Les investigations de la commission d'enquête, nommée pour rechercher les auteurs du crime, ne découvrirent aucune preuve, sur laquelle on pût asseoir une accusation, et ce fait, comme beaucoup d'autres du même genre, resta un mystère.

Le spirituel historiographe de *Soulouque et son Em-*

pire a tracé au long la physionomie du clergé qui, sous ce magnanime empereur, vivait dans un concubinage public, élevant au presbytère les enfants qui en résultaient et disant sans plus de façon aux amis qui venaient les visiter : « Je vous présente ma gouvernante et mes enfants. »

Toussaint-Louverture, après sa victoire sur André Rigaud, avait proclamé, du haut de la chaire de l'église du Port-au-Prince, une amnistie. Il faisait ouvrir les temples, dire des messes, chanter des *Te Deum*. Il demanda à l'abbé Grégoire de lui envoyer douze prêtres, soumis aux lois de la République, pour qu'ils prêchassent sa doctrine immuable dans les communes privées de desservants.

Aux douze prêtres, Grégoire ajouta, par-dessus le marché, un évêque, le citoyen Mauviel, curé de Noisy-le-Sec, coiffé de la mitre pour la circonstance. Avant de prendre possession de son diocèse, la nouvelle Grandeur écrivait au premier des Noirs : « Tous les amis de la liberté se réjouissent en voyant les noirs siéger parmi les législateurs de la France ; bientôt tous les chrétiens se réjouiront également en voyant des hommes de toutes les couleurs servir et monter à l'autel. »

Les prêtres d'alors, aventuriers en soutane, étaient dans les meilleurs termes avec les papas-lois et comme ces vils spéculateurs que le Christ chassa du Temple, faisaient un comptoir de l'autel, trouvant parfaitement leur compte à leur vendre des cierges bénits que ceux-là revendaient à leurs pratiques, et à dire les messes que, pour se donner plus de relief, ils font parfois intervenir dans leurs conjurations.

Les négociations entamées par le Président F. Geffrard avec le Saint-Siège firent cesser ces monstruosités.

Les simoniaques, qu'aucun lien hiérarchique ne rattachait à l'Eglise, qui n'étaient soumis à aucun contrôle, sont

remplacés, depuis le concordat de 1861, par un clergé en général honorable.

De tout temps, le catholicisme romain a été la religion de l'Etat. Il embrasse toujours la presque totalité de la population. Néanmoins, aucune entrave ne gêne les citoyens dans la pratique d'un autre culte. Le protestantisme, entre autres, y est représenté par les sectes wesleyenne, lancastérienne et anglicane.

Le premier synode de l'archidiocèse du Port-au-Prince fut inauguré le 28 dans l'église métropolitaine. En même temps, eut lieu la translation des reliques de saint Largien, apportées par Mgr Guilloux de Rome, où elles reposaient dans les catacombes.

Dès l'aube, la foule des fidèles, qui devait parcourir une partie de la ville avant de rentrer à la cathédrale, prit ses rangs dans le jardin de l'archevêché. La procession suivit la rue des Fronts-Forts jusqu'à la rue du Calvaire, et de là, tournant à gauche, se dirigea vers la rue Bonnefoi d'où elle remonta vers la cathédrale. Deux arcs de triomphe, ornés de draperies rouges et blanches, s'élevaient au milieu de la rue des Fronts-Forts et à sa jonction avec la rue Bonnefoi.

Les différentes confréries, rangées sur deux lignes, se développaient à la tête de la procession autour de la place de l'Eglise, dont elles embrassaient plus des deux tiers. A elles s'étaient joints de nombreux paroissiens de Sainte-Anne, suivant leur bannière. Venaient ensuite les sœurs de Saint-Joseph de Cluny avec leurs pupilles, les frères de l'Instruction chrétienne et les élèves du Petit Séminaire-Collège, précédant le clergé. Dans leurs rangs on apercevait, sur un brancard, une urne artistement peinte, contenant les restes du jeune martyr saint Pie et la fiole dans laquelle les premiers fidèles avaient recueilli le sang qu'il avait versé pour Jésus-Christ.

Trente-cinq ecclésiastiques, une palme à la main, suivaient la croix de procession. Six prêtres, revêtus de surplis rouges, portaient triomphalement sur leurs épaules la splendide châsse de saint Largien, dont l'effigie attirait les regards. Le martyr en tunique de pourpre tient à la main la palme d'immortalité ; des cicatrices de son front le sang semble couler comme il coula, il y a plusieurs siècles, pour la Foi.

L'abbé Hillion, vicaire général, suivait immédiatement les précieuses reliques. Mgr Guilloux, assisté de deux diacres d'honneur, marchait en habits pontificaux. Un grand nombre de spectateurs, dont l'âme était saisie d'une émotion profonde, se pressait sur le parcours du cortège, dans l'attitude du plus grand recueillement. Un piquet de garde nationale enveloppait d'une double haie les rangs du clergé et un corps de musique l'accompagnait.

Enfin, on arrive aux portes de la maison de Dieu, qui s'ouvrent devant la pompe religieuse. Les dépouilles du Confesseur sont déposées sous des rideaux d'étoffe de prix. Le Président, décoré du Grand cordon écarlate, au double liseret jaune sur les bords, de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, prend place, sur une estrade préparée pour lui, ayant à sa droite le chargé d'affaires de France.

Le divin sacrifice commence. A l'*Agnus Dei*, l'archevêque, qui officiait, élève dans ses mains l'hostie consacrée et les prêtres s'approchent de la Sainte-Table.

Après que chacun d'eux eût reçu le pain de vie, le pontife prononça une allocution simple, mais pathétique. Le lecteur s'avança et ouvrit la première réunion synodale par la promulgation de l'*ouverture du synode* et la lecture *de modo vivendi in synodo*, de *la profession de foi*, etc.

Le 19 suivant, Me Deslandes, bâtonnier de l'ordre des avocats, mourut, jeune encore, subitement emporté par

une maladie sans remède. Il jouissait de la considération de ses concitoyens. Sa mort fut le signe d'un deuil général.

Le jour des funérailles, je me rendis à la maison mortuaire. Sous la galerie, dans le corridor, sur les marches de l'escalier, les amis de la famille attendaient que le prêtre vint faire la levée du corps. Au premier, dans l'appartement, tendu de draperies noires, semées de têtes de mort avec tibias en croix au-dessous, les parents et les intimes étaient assis.

Qu'on me permette ici une digression. J'ai à parler d'un type curieux dont je dois la révélation à M. Jules Neff, mon prédécesseur dans la chaire de rhétorique du lycée du Port-au-Prince.

Un usage fort respectable exige qu'avant de le conduire à sa dernière demeure les parents et les amis d'un mort passent la nuit auprès de sa dépouille. Ce suprême témoignage d'estime et d'affection prouve qu'ils ne peuvent se séparer de lui qu'à l'extrémité. Jusque-là, rien de mieux, mais voici venir Nécrophage ! A lui de dénaturer cet usage.

est l'accessoire obligé de toute veillée, de toute cérémonie, de tout cortège funèbre. Le premier il arrive à la maison mortuaire, le premier à l'église, au cimetière le premier encore. On ne meurt point sans Nécrophage, et, s'il mourait lui-même, s'il ne se renouvelait comme le Phénix, je crois que l'on pourrait à tout jamais rire des ouragans, des tremblements de terre, de la fièvre jaune, de tous les accidents qui dépêchent les mortels dans l'autre monde. La mort ne trouvant plus Nécrophage serait toute dépaysée et laisserait en repos ces heureux insulaires. Paresseux, gourmand, manquant ou à peu près de moyens d'existence, il connaît l'hospitalité proverbiale de ses compatriotes, le laisser-aller créole. A-t-il vent d'un décès ? il trouvera bien à la veillée une personne qui l'ait vu deux

fois. Il endosse sa *lévite* noire. Il se présente tellement à point que je le soupçonne fort de noter sur un agenda toutes les maladies de la ville, les mortelles s'entend, et leurs progrès, afin de n'être pris à l'improviste que par les apoplexies foudroyantes. Pour lui, comme pour l'administrateur des pompes funèbres, il y a des obsèques de première, de deuxième, de troisième classe, etc. Mais l'administration calcule d'après les tentures, d'après le nombre des cierges, tandis que Nécrophage compte bonnement les plats et les bouteilles qui figuraient à la veillée. Oh ! c'est un être ingénieux, un habile calculateur, qui ne s'embarrasse pas de grand'chose. Je me trompe. Nécrophage éprouva, un jour, une grande perplexité. Trois personnes décédées à la fois ! ! ! Trois veillées ! ! ! Trois collations ! ! ! Son esprit, non son estomac, resta troublé un bon quart d'heure. Que vouliez-vous qu'il fît contre trois ? Ce qu'il fit, un cours de dégustation comparée. Notre parasite se présenta tour à tour aux trois veillées et, chargé de trois collations, trouva moyen de compter dans les trois cortèges et de se faire voir aux trois enterrements, car il n'abandonne ses morts qu'à la fosse.

Un moins prévoyant se nourrirait, s'abreuverait aux dépens du défunt, et le matin venu, le planterait là. Lui, c'est autre chose. En pique-assiette de génie, il sait assurer l'avenir. Il songe aux repas commémoratifs du bout de l'an. Il veut être invité et pour cela il faut qu'on l'ait remarqué parmi les assistants au convoi. D'ailleurs, l'oublierait-on qu'il a un carton plein de carrés de papier découpés dans la dernière colonne des journaux à l'article *Nécrologie* et qui rappellent, au besoin, à sa convoitise, les anniversaires et les galas funèbres où il peut se glisser.

Le nom de Nécrophage ne convient-il pas à ce vampire ?

Lorsque le convoi quitta la maison, il était cinq heures. Les amis du défunt portèrent jusqu'à l'église sa dépouille, enfermée dans une bière d'acajou. Les bannières du Grand-Orient d'Haïti suivaient, car il était membre-né de la loge des *Cœurs-Unis*, et affilié à celle du *Mont-Liban*. Le clergé s'étant opposé à l'exhibition des insignes de la Franc-maçonnerie, on les déposa en chemin, ce qui mécontenta tous les francs-maçons présents.

Le service religieux terminé, le cercueil fut placé sur un corbillard. La pluie menaçait, plusieurs assistants se retirèrent. Le plus grand nombre accompagna le corps jusqu'au cimetière extérieur.

La pluie n'ayant pas duré, j'entrai au retour dans le cimetière intérieur, réservé aux morts de distinction. Je remarquai le mausolée du comte d'Ennery, mort gouverneur général, en 1776. A quelques pas se trouve le modeste tombeau de Coutilien Coutard. Civiques de Gastines, réfugié en Haïti, de Montègre, venu pour étudier la fièvre jaune, le fameux révolutionnaire Billaud-Varennes, déporté à Cayenne, d'où la Restauration le chassa, ont trouvé aussi là le suprême asile.

Je vis aussitôt la tombe élevée sur la fosse de Jacques Ier par les soins de Mme Inginac. Elle porte cette laconique inscription, que personne ne cherche, que personne ne lit :

CI-GIT DESSALINES, MORT A 48 ANS.

Pendant plusieurs années, à la Toussaint, une main inconnue y plaçait un cierge allumé.

Non loin, Lamarre, Eveillard, Bazelais, Thomas, Juste Chanlatte, Benjamin Noël et quelques autres célébrités, dorment leur éternel sommeil sous les fortifications qui défendaient jadis le Port-au-Prince. Ces fortifications en s'écroulant ont comblé leurs fossés, et les seuls factionnai-

res qu'on y rencontre sont des cabris qui broutent avec insouciance l'herbe poussée sur les décombres.

Il était fréquemment question depuis plusieurs mois du retrait et du brûlement « des vieux papiers. » Le gouvernement avait nommé des commissions qui paraissaient faire de sérieux efforts « pour débarrasser le pays de cette lèpre qui l'ulcère au vif et dévore le sang du peuple. »

Ce papier de crédit, tombé en 1826 des mains du président Boyer, dans le but d'acquitter la dette française, soulagea un moment le pays pour le ruiner ensuite ; car, la monnaie de papier, ressource extrême, qui doit être établie dans un temps de prospérité, pour se soutenir dans un temps malheureux, pousse à une spéculation éhontée qu'il faut appeler par son nom, — l'agio.

En tous pays et dans tous les temps, la valeur intrinsèque des monnaies reste fixe. En Haïti, où l'argent des Etats-Unis est la seule monnaie métallique en circulation, la valeur de ces assignats, dont aucune compagnie solide ne répondait, comme en Angleterre ou en France, qui au-dehors n'étaient que des chiffons de papier, suivaient d'étranges fluctuations. La gourde avait le caractère changeant. Aujourd'hui il en fallait cent pour représenter une piastre, demain il en fallait cent cinquante, après demain trois cents ; puis brusquement, sans transition, du jour au lendemain, la piastre retombait à cent, selon que les capitalistes faisaient rafle de presque toutes les espèces métalliques ou les jetaient dans la circulation.

L'habitant avait tellement perdu l'usage de l'argent proprement dit, il était tellement habitué à user de ces assignats comme d'une monnaie normale, qu'il les acceptait en paiement de ses denrées, de préférence au numéraire dont il se défiait.

J'ai entendu conter au Dr J.-B. Dehoux, à l'obligeance duquel je dois nombre de renseignements précieux, que

pendant à un effectif militaire proportionnellement sextuple du nôtre et sur lesquels nous a édifiés le Dr Louis Audain.

Le 30 janvier, à l'occasion du carnaval, qui approchait, le haut commerce offrit un banquet au Président. Les membres du comité organisateur m'envoyèrent une invitation lithographiée sur vélin jaune, enjolivé de festons bleus. J'y courus à l'heure fixée. Déjà affluaient les nombreux invités. Parmi eux on remarquait les représentants de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne. Le ministre-résidant des Etats-Unis, indisposé, s'était excusé. Le commandant de l'*aviso* français le *Talisman*, en ce moment en rade, accompagnait le comte de Lémont.

Bientôt une salve d'artillerie annonça le Président, qui s'avançait au milieu des quatre secrétaires d'Etat.

Le couvert était mis dans la cour de l'Hôtel communal, sous une tente dont le soleil faisait une étuve, malgré le rideau de feuillages de palmiers, de cocotiers, et les légères tentures aux couleurs nationales qui la décoraient. On s'assied. Nissage-Saget occupe le haut bout de la table, ayant près de lui le consul général de France, le secrétaire d'Etat des Relations extérieures, le commandant du *Talisman*, le secrétaire d'Etat de la Justice et le consul d'Allemagne.

En face de lui, M. J.-J. Rivière, délégué spécial du commerce, a le secrétaire d'Etat de l'Intérieur à sa droite et celui de la Guerre à sa gauche.

Au milieu du repas, un des convives réclama le silence ; les toasts commencèrent.

M. J.-J. Rivière se lève le premier, remercie ceux qui ont bien voulu lui décerner l'honneur d'être leur organe en cette circonstance et adresse un speach au Président. Après lui, M. Daguessau-Lespinasse porte un toast aux Représentants des Puissances étrangères. En l'absence du ministre des Etats-Unis, M. Spencer Saint-John répond au

nom du corps diplomatique. Le comte de Lémont continue. Les cris prolongés de : *Vive la France ! Vive la République française !* répondirent à ses paroles. A la faveur de cette manifestation, le secrétaire d'Etat des Relations extérieures glissa sa réplique. J'étais ahuri ; les cheveux me dressaient à la tête. J'approuvais pourtant de la mine et je soulevais mon verre comme les autres, pensant que ces flots de faconde allaient s'arrêter là. Pour comble d'infortune la contagion gagnait de proche en proche avec une rapidité alarmante. Le moins disert puisant l'inspiration dans son verre, chacun débita son petit compliment. Le général Lamothe ouvrit la seconde série et but à l'agriculture, à la stabilité. A cette double exclamation, le secrétaire d'Etat de l'Intérieur vint à la rescousse. Le secrétaire d'Etat de l'Instruction publique, piqué d'amour-propre, ne voulut pas laisser le dernier mot à son collègue. Ici il y eut un fugitif intermède. Je crus pouvoir respirer. Fallacieuse espérance. J'avais compté sans le chef du cabinet du Président qui, portant la santé du Chef de l'Etat aux invités, qui tous acceptèrent sa proposition en vidant leurs verres, dit des choses patriotiques. Le secrétaire d'Etat de la Guerre, qui jusqu'alors avait gardé le silence, brûle d'envie d'imiter ses collègues et s'écrie : A la Marine française ! Le commandant du *Talisman*, jaloux de soutenir l'honneur de son pavillon, lance une simple bordée oratoire. Pour la seconde fois les cris de : Vive la France ! Vive la République française ! frappent l'air. M. Guillaume Manigat, récemment revenu de France, où le Gouvernement l'avait envoyé étudier les rouages de notre administration financière, et qui regrettait le pays qu'il venait de quitter, hasarda quelques mots inspirés d'une belle reconnaissance.

Enfin, on se leva de table pour monter au salon de l'Hôtel, où nous attendait le café.

A cinq heures le président retourna de son pied au palais.

Les voyageurs parlent avec emphase des carnavals de Rome, de Venise, de Madrid. Ils ne m'ont point paru plus originaux ni plus pittoresques que celui du Port-au-Prince.

Souvent les mascarades sont une spirituelle caricature de l'événement ou des ridicules du jour.

Les réjouissances commencent avec le mois de janvier. Les bals, les festins, les réunions se succèdent dès lors sans interruption. Tous les soirs, les jeunes gens barbouillés, grimés, grotesquement accoutrés, se promènent par les rues, pour la plus grande distraction des boutiquiers, qui prennent le frais sous les galeries, devant leurs portes.

Ce sont des allées, des venues continuelles. Les danses, les gambades, les cris des masques varient et multiplient le désordre. Les ânes s'enfuient épouvantés ; les chiens les poursuivent de leurs longs aboiements.

Pendant la semaine grasse, c'est bien autre chose. Des régiments de clowns, de diables, de chevaliers, de pierrots envahissent la ville. Un masque, affublé d'oripeaux bizarres, s'avance à la tête de la bande, le front surmonté de cornes monumentales. Un général paraît, vêtu d'un uniforme de fantaisie dans lequel ses bras et ses jambes se perdent. Autour de lui son état-major, armé de manchettes oxydées, de vieilles carabines, bondit au bruit des chaudrons, des casseroles, étranges bamboulas qui gémissent de lamentables symphonies. Des femmes, quant au cotillon, les accompagnent, faisant mille mamours. Un arlequin brandit sa batte ; un pierrot mal enfariné reprend sa couleur noire à chaque mouvement de tête. Plusieurs figurants de ce bruyant cortège marchent sous un manteau de feuillage, comme saint Paul, premier ermite ; d'autres, contrefaisant leurs voix, lancent des lazzis aux passants qu'ils rencontrent ou poussent des hurlements

qu'on dirait partis de la Côte d'Ivoire. Le plus grand nombre va à pied ; quelques uns, portés sur des chevaux qu'effarent le vacarme et la foule, se maintiennent en selle par des prodiges d'équitation. A l'avant-garde, des musiciens tirent de leurs instruments faux une harmonie par trop déguisée.

Les galeries sont littéralement garnies de femmes, de jeunes filles qui, assises à l'ombre, regardent ce défilé dont l'appareil excite leur hilarité, et que Collot ou Goya seuls pourraient esquisser.

X

Une insurrection. — Tout s'explique. — Combat dans les rues du Cap. — Pièces trouvées sur Cinna Lecomte. — Un volé voleur. — — La session législative ne s'ouvre pas... — Retour du Président. — Fête improvisée. — Ouverture des deux Chambres. — La fête de l'Agriculture. — Pétion distribue des terres à ses officiers. — Etat actuel des cultures. — Le fameux article VII. — Propositions du représentant Grant.

Pendant qu'on était plongé dans les divertissements au Port-au-Prince, pendant que Nissage-Saget, recevant des témoignages de confiance en son gouvernement, s'endormait sur ses lauriers, Cinna Lecomte, ainsi que l'annonçait l'appel au peuple que nous connaissons, essayait de soulever les populations du Nord.

Le 14 ou le 15 mars, je ne sais plus lequel de ces deux jours, on fut étonné de voir le pavillon, qui indique du haut du Palais-National la présence du premier magistrat de la République, glisser le long du mât qui le porte.

L'*Union* sous vapeur attendait dans le port. Le président s'embarqua avec la garde, les secrétaires d'Etat de l'Intérieur, de la Guerre, de la Justice, et les employés de ces trois services publics qui avaient laissé leur plume pour prendre le fusil. Il était près de huit heures et le soleil se couchait dans des nuages sombres quand le steamer mit le cap sur Saint-Marc.

Tout le monde ignorait la cause précise de ce brusque départ. Une proclamation lue, le 18 au soir, dans les rues, par des crieurs publics précédés de tambours, interrompit le silence qui régnait dans la capitale, calma les alarmes, fixa toutes les incertitudes et résolut tous les doutes.

Les dépêches, apportées par le courrier du samedi, donnèrent les détails de cette criminelle tentative.

Le général Nord Alexis avait eu vent du départ de l'expédition de Montechristo, dans la République dominicaine, sur une goëlette habituée à voyager entre cette ville et le Cap-Haïtien. Ignorant toutefois sur quel point du littoral elle débarquerait, en cas d'irruption soudaine il couchait depuis plusieurs nuits au bureau du port.

Dans la nuit du 15 au 16, il fut réveillé par des coups de feu tirés à l'arsenal. Les hommes du poste, surpris, l'abandonnèrent aux insurgés qui en prirent possession au cri de : Vive Salomon!

Aussitôt Nord Alexis prend ses dispositions et fait tirer le canon d'alarme au fort Belair. Les insurgés y répondent, croyant, par une singulière méprise, que ce signal est donné par leurs partisans qui se lèvent pour les seconder. En même temps, ils détachent deux d'entre eux, T. Montpoint, et Joseph, qui vont prendre le commandement du fort. Le général Guilboute leur montre leur erreur en arrêtant Joseph. Montpoint s'éloigne avec prudence.

D'un autre côté, quelques insurgés marchent sur la prison avec les hommes trouvés à l'arsenal qu'ils font entrer de force dans leurs rangs. Mais le clairon des troupes du gouvernement se fait entendre ; ils rebroussent chemin et reviennent à l'arsenal, tirant dans leur retraite précipitée des coups de carabine sur le Trésor, pour la même raison sans doute qui faisait trouver au renard les raisins trop verts.

Cependant le général Nord Alexis, dans le but de couper

toute communication d'une partie de la ville à l'autre, établit une ligne dont il confie le commandement au général Benjamin Martin. A cinq heures, il envoie en avant le colonel Eugène Gaspart avec le corps de Police et quelques volontaires que suit une colonne conduite par le général Donatien Jean. L'attaque commence. Nord Alexis survient avec un obusier, renfort irrésistible, et, comme le *Deus ex machinâ* du théâtre antique, prend la direction des opérations. Les rebelles, chassés de l'arsenal par une courte fusillade, sont mis en déroute et enveloppés. Plusieurs fuient vers les mornes environnants et au Carénage. Des détachements, lancés sur leurs derrières, les poursuivent. Le citoyen S. Papillon découvre Cinna Lecomte qui, ramené en ville, est passé par les armes.

Bolivar, trouvé blessé devant le corps de garde de l'arsenal, — Rébecca Justinien Palanco, dominicain, — Jobet — Gagé, français, — qu'allait-il faire dans cette bagarre ? — Ch. Célestin, — Quiacoute, — T. Montpoint, — Gramon Imen, — Théodore Bileo, — Latour, — dominicains tous les trois, pris, les uns dans les mornes, les autres au Carénage ou aux environs de l'arsenal, eurent le même sort. Présent Paul, Lunique Benjamin et Paquiot réussirent à enlever un canot avec lequel ils regagnèrent la goëlette qui attendait non loin de la côte l'issue des événements.

D'après l'enquête ultérieure, les rebelles étaient au nombre de trente-trois, tant Haïtiens que Dominicains. On lut à ce propos, dans le *Moniteur* du 28 avril : « Nous » savons bien que les Dominicains essaieront de démon- » trer la preuve du contraire ; mais le gouvernement » d'Haïti possède des documents irréfutables, dont le » cabinet du président Baëz ne saurait nier l'existence et » qu'il ne soupçonnait jamais devoir être un jour livrés au » gouvernement haïtien. »

Parmi les pièces trouvées sur Cinna Lecomte, la plus importante était celle-ci :

LIBERTÉ. ORDRE. JUSTICE.

RÉPUBLIQUE D'HAITI

ARRÊTÉ.

J.-J. Dessalines-Cinna Lecomte, général de division des armées de la République, membre du comité de direction générale et chef de la Révolution, au peuple et à la nation.

Concitoyens,

Considérant que, pendant le cours de la Révolution qui s'accomplit, des ennemis de l'ordre pourraient avoir l'audace de troubler la sécurité publique pour déshonorer le caractère des patriotes, soit en faisant circuler des bruits mensongers et calomniateurs, soit en commettant des actes repréhensibles ou des crimes, dans l'espoir de l'impunité.

Considérant que l'autorité révolutionnaire doit aux citoyens toutes les garanties possibles pour leur inspirer la confiance et la quiétude dans l'avenir ; à cet effet, il faut une prompte, sévère et juste répression de tous actes coupables, délits, et crimes qui seront commis pendant la Révolution ;

Considérant que, dans les circonstances difficiles et quand le salut de la société en dépend, les lois peuvent être provisoirement suspendues,

Arrête ce qui suit :

Article 1er. — Il sera institué un conseil de guerre dans chaque arrondissement qui jugera sans appel tous les crimes et délits qui seront commis contre les droits des citoyens et de la nation.

Article 2. — Chaque conseil de guerre sera composé d'un président, de trois juges, d'un accusateur et d'un secrétaire. Ils prêteront serment entre les mains du commandant de l'arrondissement ou du chef commandant les opérations militaires du lieu.

Article 3. — Le conseil sera considéré compétent quand il y aura deux juges et le président ou le vice-président et le secrétaire. Néanmoins tout le conseil pourra siéger dans la même affaire. A défaut de secrétaire, il en sera choisi un

parmi les citoyens de la localité et il prêtera serment entre les mains du conseil.

Article 4. — Les jugements seront sommaires; cependant les accusés se feront assister d'un défenseur de leur choix ou le conseil leur en donnera un d'office. Nul citoyen choisi pour la défense d'un accusé ne peut refuser son concours sous peine de trahison.

Article 5. — Aucun jugement, portant peine capitale, ne pourra être exécuté qu'en vertu des ordres du comité de direction générale et du général en chef de la Révolution.

Article 6. — Le présent arrêté sera exécuté à la diligence du corps d'armée et des commandants des arrondissements et des places.

Il sera imprimé, publié et affiché.

Donné, etc.

Il est à remarquer que les mots *Ordre*, *Justice*, remplacent en tête de ce curieux document les mots *Egalité*, *Fraternité*, — qui entrent dans la triple devise que la République Haïtienne a empruntée à la République Française. Le libellé montre, en effet, comment ces justes entendaient peu la fraternité. Le mot *Ordre* annonçait les considérants. Rien de plus étrange que ces considérants.

Une tranquillité, relative, comme par le passé, continua de régner dans le département. Les citoyens patriotes applaudirent aux mesures énergiques prises par le gouvernement. Ce fut très heureux, en effet, que cette folle échauffourée se terminât ainsi, car, selon les propres paroles de Nissage-Saget « la carcasse du pays n'était pas capable de supporter une nouvelle révolution. »

A peu de jours de là, un matin, j'étais seul, penché sur mon bureau, finissant de compulser les lettres, les documents officiels et les renseignements particuliers qui m'avaient été fournis pour *La littérature française d'outre mer* et pour *les Drames d'Haïti*. Plusieurs pièces importantes sans lesquelles je ne pouvais commencer ce dernier ouvrage, me faisaient défaut. Je dépouillais celles

que nous avons toujours sous la main, nos souvenirs. Je terminai la page d'histoire contemporaine qui sert de préface aux *Pensées intimes de Zanetto Silva*. Soudain la porte de ma chambre s'ouvrit. M. Achille Auroux entra inopinément, impétueux comme un ouragan.

— Vous, à qui sont ouverts tous les journaux de la République ; vous qui signalez les abus et redressez les torts, me dit-il, écoutez ceci et tirez-en telle moralité qu'il convient...

— Asseyez-vous d'abord, lui répondis-je ; je vous écouterai ensuite.

Il prit un siège et commença.

— Voici le fait : Je fus réveillé, il y a un mois passé, au milieu de la nuit, par le chant de Coq d'or, le sultan de ma basse-cour que vous connaissez. Depuis plusieurs jours je constatais chaque matin la disparition de quelque volaille. Je me lève doucement et sors en tapinois. Il faisait un clair de lune splendide. Un homme que je vis distinctement, leva le pied à mon approche, emportant un dindon sous son bras et sans me crier son adresse. Je réveille tout mon monde que je mets à la poursuite du maraudeur. Je me rends moi-même chez le chef de la section. Il était absent. De là je cours chez le maréchal de gendarmerie qui me fait répondre par sa femme qu'il est en tournée...

Quelques semaines auparavant, j'avais congédié un de mes domestiques nommé Saint-Jean, fainéant et voleur comme plusieurs. En revenant, je songeai que mes chiens n'avaient pas aboyé, chose extraordinaire et qui me servit d'indice.

Le lendemain, le chef de section et le maréchal de gendarmerie étant venus, trop tard comme les carabiniers, je leur dénonce l'individu suspect. Ils l'arrêtent et l'amènent sur le lieu du vol où les empreintes d'un pas restaient profondément gravées dans la terre molle. Les pieds de mon

Saint-Jean s'adaptaient parfaitement à l'empreinte. Il se trouble, devient couleur d'ardoise et finit par balbutier :

— Je ne dois rien à monsieur, mais je travaillerai pour lui...

C'était un aveu indirect. Je refuse. On le conduit en prison. Hier, je reçois cette invitation à comparaître devant le juge de paix. Vous êtes légiste : je vous prie de m'accompagner et de me servir de conseil.

— Allons, fis-je, et je suivis mon compatriote.

Nous arrivons à la justice de paix. L'audience est ouverte et l'affaire appelée. Tout d'abord, je compris que M. Auroux en serait pour les frais en raison de la couleur de son épiderme. Le commissaire du gouvernement ne lui ménagea point les invectives. Vainement j'essayai de lui démontrer que son raisonnement était *in baroco*, il n'en démordit point. Convaincu par cette logique incroyable de l'organe du ministère public, qui se constituait en quelque sorte défenseur de l'accusé, le juge condamna le volé aux frais et dépens. Je crus même un instant qu'il allait lui dire : le voleur, c'est vous !

Sans transition, je vous dirai que l'article 75 de la Constitution fixe, au 1er avril de chaque année, l'ouverture des Chambres. Je n'en entendais point parler. Ce ne fut que le 25 du même mois que la majorité des représentants se trouva disposée à s'occuper des affaires publiques. J'en parlerai plus tard. Le retour du Président, antérieur par la date, doit naturellement être raconté tout d'abord.

Sur ces entrefaites, Nissage-Saget avait donné le dernier coup à la dernière tête de la rébellion. Le 10, entre sept et huit heures du matin, la vigie du fort Alexandre signala la flottille qui ramenait au Port-au-Prince le chef de l'État. Aussitôt on improvisa une réception digne de ce vainqueur sans combat.

A l'extrêmité du grand warf de la douane, pavoisé de

pavillons de diverses nations, on éleva un arc de triomphe orné d'étamines bicolores, de feuillages et de bannières, portant ces inscriptions : *Ordre*, — *Probité*, — *Paix*, *Patrie*, — *Liberté*.

Les préparatifs étaient à peine terminés qu'une salve de la *Terreur* annonça que le Président quittait le steamer. La foule se porta sur le warf.

Au pied de l'escalier, le général P. Lorquet attendait.

Nissage-Saget débarque avec les secrétaires d'État et les généraux sans nombre de sa suite. Des vivats prolongés se mêlent aux fanfares de la musique et le magistrat communal, s'avançant pour recevoir Son Excellence, lui adresse un inévitable discours. Nissage-Saget répond. visiblement ému, puis marche vers l'arc de triomphe où trois jeunes citoyennes, Mlles Silvia Poulle, Résia Buteau et Sylvanie Nau, escortées d'un nombre égal de jeunes citoyens, lui font de nouvelles offrandes. Mlle Poulle présente un bouquet et prononce une harangue, courte mais sentie.

En remerciant cette éloquente citoyenne, Son Excellence termine ainsi : « Je ne reculerai devant aucun sacrifice pour asseoir la société sur une base large et définitive. C'est là une mission. Je la remplirai jusqu'au bout, soyez en sûre. »

Les jeunes citoyens veulent avoir le dernier mot. M. Dujour-Montplaisir-Pierre, chevalier servant de Mlle Silvia Poulle, parle à son tour.

Le Président répond encore. J'admirais sa faconde.

Il put enfin entrer sans nouvelle encombre dans la douane transformée en salle de réception. On servit des rafraîchissements. Ces libations ayant mis tout le monde en belle humeur, le général P. Lorquet profita des excellentes dispositions de la compagnie pour glisser un discours que, jusqu'à ce moment, il n'avait pas pu placer.

D'une pierre on fit deux coups. Le grand warf, l'un des plus vastes des Antilles, fut consacré par l'archevêque. Ensuite le cortège officiel se rendit à la cathédrale où un *Te Deum* fut chanté.

Les actions de grâce rendues à celui qui communique ses lumières aux gouvernants, Nissage-Saget passa en revue les troupes rangées sur la place ; puis il fit une tournée dans les principaux quartiers de la capitale, après quoi il rentra au palais. En le voyant, M^me^ Nissage se jeta au cou de son vaillant époux et pleura de joie, comme Pénélope au retour d'Ulysse.

Le lendemain parut une proclamation.

Le 25 avril, c'est-à-dire vingt-cinq jours après la date fixée par la Constitution, ainsi que je l'ai remarqué plus haut, les sénateurs et les représentants du peuple, réunis en majorité dans le local affecté aux séances de l'Assemblée nationale, rue des Casernes, sous la présidence du sénateur Bourjolly, ayant le député Boyer-Bazelais pour vice-président, déclarèrent ouverte la session législative de 1872.

Le long de deux rangées de piliers de bois qui soutiennent le plafond de la salle, sont disposés les pupitres en arc-en des députés. Près de l'entrée, le banc des secrétaires d'État s'allonge en travers de la nef. Vis-à-vis de ce banc se dresse l'estrade où siège le Président de la Chambre. De chaque côté est placé un petit bureau pour les deux secrétaires. Derrière, on voit les portraits à l'huile d'A. Pétion et de Christophe. A droite, celui de John Brown fait pendant à celui de Willam Wilberforce qui tenta, en 1787, au Parlement anglais, la première motion en faveur de l'abolition de la traite.

Cette ornementation est simple et belle.

Aux fauteuils réservés aux membres du Corps diplomatique et consulaire, on voyait le comte de Lémont avec le

chancelier du consulat-général. Le consul de Portugal, M. Horelle, le consul d'Autriche, M. Simmondis, le consul de Suède, M. Goldenberg, venaient au second rang. Le consul d'Espagne fit apparition, mais trouvant sa place occupée, il se retira.

Le général Brice, depuis plusieurs mois en congé au Port-au-Prince, entra la cravache à la main et des éperons à ses bottines, tout comme Louis XIV dans la grande salle du Parlement, au retour d'une chasse à Vincennes.

A dix heures, le Président parut avec les quatre secrétaires d'État. Un état-major en guenilles l'accompagne. Les troupes, placées en zigzags aux abords du Palais législatif, lui rendent les honneurs. La musique détonne.

Une délégation, composée de MM. Boisrond-Canal et Bourjolly, sénateurs, et de MM. Cangé Barthélemy, David fils aîné et Decadon Pierre-Charles, reçoit à la porte le chef du Pouvoir exécutif et le conduit au siège d'honneur, qui, en pareille circonstance, lui est réservé à la droite du Président du Sénat, à la gauche duquel s'asseoit le Président du Corps législatif.

Après un moment de silence, le sénateur Dupont, Président de l'Assemblée nationale, se lève et prononce d'une voix accentuée, le discours d'ouverture. Le Président répond. Puis, après la lecture des procès-verbaux des séances des 3 et 8 août 1871, et d'un accusé de réception du Président d'Haïti du message de l'Assemblée nationale, en date du 25 avril, la séance est levée.

Le 22, les représentants du peuple s'étaient enfin trouvés en majorité. Les paroles de remerciement que le député Boyer-Bazelais adressa à ses collègues au sujet de son élection à la présidence, amenèrent un incident assez curieux.

Un familier de la Présidence présenta à Nissage-Saget ces paroles comme subversives et attentatoires à son

honneur. Son Excellence envoya chercher à Saint-Marc un de ses frères qui, puisque sa dignité ne lui permettait pas de l'exiger en personne, demanderait raison pour Elle au député Boyer-Bazelais de ses perfides insinuations. De plus, pour détruire l'impression produite sur l'esprit public, le *Moniteur*, dans son numéro du 11 suivant, publia, comme partie officielle, une déclaration de principes, ferme et nette, rédigée par le chef du cabinet de la Présidence, M. Destin.

Les Romains avaient une fête en l'honneur de Palès, la déesse rurale qui protégeait les pâturages et les bergeries. Ces fêtes, célébrées en avril, s'appelaient *Palilies* et duraient six jours comme les Florales. Les Haïtiens, à l'instar des Romains, ont la leur, mais elle est uniquement en l'honneur des habitants, ne dure qu'un jour et s'appelle simplement, ô prosaïsme des idées modernes ! la Fête de l'Agriculture.

Le 1er mai, les habitants dont les noms avaient été envoyés à la secrétairerie d'État par les chefs des sections rurales, arrivèrent au Port-au-Prince portant, qui un brin d'indigo, qui une tige de coton, qui un pied de café, qui quelques nœuds de canne à sucre.

Ces produits du sol furent présentés au Jury, installé au milieu de la place Pétion, sur l'autel de la Patrie. Selon la coutume, il y eut beaucoup de discours. On distribua aux exposants primés, des faucilles, des houx et d'autres instruments aratoires.

Le cortège se rendit ensuite à la cathédrale, où une messe d'actions de grâce fut célébrée, et de la cathédrale à l'Hôtel communal. Une collation, offerte par la République, fut servie aux lauréats de la journée.

Depuis la reconnaissance de la nationalité haïtienne, l'agriculture dont la colonisation avait fait le principe de la prospérité de l'île, n'a subi aucune modification avan-

tageuse au progrès. Haïti est très fertile ; mais ses habitants n'en sont que moins industrieux. L'agriculture, presque entièrement délaissée, meurt chaque jour sous les yeux de ceux qu'elle nourrit.

Pourtant le sol a été divisé de manière que chacun en possède sa part. Le 30 décembre 1809, Pétion, bien inspiré, avait ordonné le morcellement des grandes habitations domaniales. Il accordait comme don national cinq carreaux de terre aux sous-lieutenants et aux capitaines ; seize carreaux aux commandants et vingt-cinq aux colonels.

De tout le tafia fait dans l'île pas un gallon n'est exporté. Les indigènes l'absorbent. Quelle consommation ! Aussi, M. Octavius Rameau, alors secrétaire d'Etat de l'agriculture, disait-il avec vérité, devant moi : « La fabrication du tafia, c'est l'homme des campagnes buvant sa sueur. »

Parole terrible ! Aveu désespérant !

Quelques grands propriétaires fonciers, entre autres MM. Alexandre Delva, Fénelon Faubert, Eugène Nau, Boisrond-Canal, ont cherché à ramener les travailleurs de leurs guildives à la fabrication du sucre, mais vainement.

La routine arrête le progrès par sa force d'inertie.

Les champs de Saint-Domingue, si productifs autrefois, restent maintenant en jachère morte, malgré les articles les plus sévères d'un code rural jamais appliqué. L'habitant, content de se sentir vivre dans un air qui rend les corps mous et efféminés, se nourrit de fruits que les arbres portent d'eux-mêmes et refuse de travailler. Il passe la moitié de sa vie dans sa case, étendu sur une natte, sans souci du lendemain, et l'autre, à danser à l'ombre des manguiers. O l'heureux homme !

Une ressource suprême reste : Appeler les bras et les capitaux étrangers à l'exploitation des richesses naturelles de l'île. Mais si la démocratie athénienne excluait des charges de l'Etat les métèques ou étrangers domiciliés, la démocra-

tie haïtienne exclut l'étranger de la possession du sol. La Constitution de 1804 et toutes les subséquentes ont répété à qui mieux mieux : « Aucun blanc, quelle que soit sa nation, ne mettra le pied sur le territoire à titre de maître ou de propriétaire et ne pourra à l'avenir y acquérir aucune propriété. » La Constitution de 1867 use d'euphémisme. Elle dit : titre II, art. 5 : « Nul, s'il n'est Haïtien, ne peut être propriétaire de biens fonciers en Haïti, à quelque titre que ce soit, ni y acquérir aucun immeuble. »

Toutes ces mesures n'ont pas paru assez radicales au représentant Grant. Le 28 juillet 1872, il proposa à la Chambre des députés une loi de précaution contre les étrangers, loi qui fut appuyée par un grand nombre de ses collègues. « La violence et l'injustice, Messieurs, leur avait-il dit, sont de ces éléments qui commandent de grandes mesures et exigent de nouvelles dispositions dans notre législation. »

Pourtant, tous les peuples se répètent les uns aux autres les paroles fraternelles de la Genèse : « Habitez avec nous : la terre est en votre puissance, cultivez-la, trafiquez-y et la possédez. »

XI

Querelle d'Allemand. — Une violence inqualifiable. — Protestation. — La chanson de M. J. Boisette. — *Ils chantent, donc ils paieront.* — Le Trésor du Port-au-Prince visité par un *zombi*. — 21,000 piastres enlevées en une nuit. — Mystère impénétrable. — La baie de Samana vendue à une compagnie de négociants américains. — Je suis embarqué pour le Sud à mon corps défendant.

Maintenant voici la violence et l'injustice qui, selon le langage peu correct du député Grant, commandaient et exigeaient de nouvelles dispositions dans la législation du pays. L'axiome impie, insolemment proclamé en Europe l'année précédente, le fut, le 11 juin 1872, plus insolemment encore dans le second hémisphère.

J'extrais du *Civilisateur* une partie de l'article racontant cette « violence inqualifiable, » cédant la plume au signataire, M. Thoby, un homme de cœur, d'autant plus volontiers qu'entendre un Haïtien faire une leçon de droit des gens à un Allemand, ne sera indifférent pour personne.

« Mardi, à huit heures du matin, deux frégates alle-
» mandes, prenaient mouillage dans la rade du Port-au-
» Prince.

» Elles avaient refusé pilote et médecin.

» A dix heures, le commandant Batsch, *chef de l'ex-*
» *pédition*, c'est ainsi qu'il s'intitule, lançait au secrétaire

» d'Etat des Relations extérieures une dépêche, dont voici » le sens et presque les termes : « Je suis chargé par mon » gouvernement d'exiger de celui d'Haïti 15,000 piastres » pour M. Dickman, sujet allemand, pillé à Miragôane, et » pour M. Stapenhorst, autre sujet allemand, qui a éprouvé » des dommages au Cap-Haïtien, lors du bombardement » du *Bull-Dogg,* en 1865. Si, à cinq heures, ce soir, ladite » somme n'est pas déposée à mon bord, je prendrai contre » vous telles mesures répressives qu'il me plaira. »

» Le commandant Batsch — c'est sans doute sa pre- » mière mission diplomatique — ne s'est pas imaginé qu'il » devait tout d'abord présenter ses pleins pouvoirs au » gouvernement d'Haïti. L'Allemagne est représentée chez » nous par un consul général, M. Schultz. Si le comman- » dant Batsch avait daigné l'écouter et l'entendre, lors de » sa démarche auprès de lui, à bord de la *Vineta*, il eût » appris, quant au fond, que la réclamation Dickman, » acceptée et évaluée à 5,000 piastres par une commis- » sion, devait recevoir sous peu la dernière sanction du » Corps législatif ; que la réclamation Stapenhorst avait » été reconnue si peu fondée qu'elle n'avait donné lieu » d'une part à aucun examen et de l'autre à aucune in- » sistance depuis 1870, époque à laquelle elle fut présentée » pour la première fois au gouvernement actuel. Quant à » la forme, il eût appris qu'Haïti n'est pas précisément » O-Tahiti, une île de sauvages ; qu'on y trouve pas mal » de gens sachant parler et comprendre le langage de la » raison, de la justice et du droit, et pratiquant assez les » belles manières pour distinguer, même chez les Alle- » mands, un officier de distinction d'un soldat bourru.

» Le gouvernement en recevant l'ultimatum de » M. Batsch, ne le repoussa point, comme c'était son droit. » Sans montrer son irritation de cette brutalité tudesque, » sans presque s'en plaindre, d'un ton plus que conciliant,

» à quatre heures du soir, il répondait au commandant » prussien et lui offrait d'entrer en pourparlers avec lui. » En même temps il donnait communication à l'Assemblée » nationale de cette étrange affaire. Tant de modération » opposée à tant d'arrogance n'a pu inspirer à M. Batsch » la dignité de son rôle. C'est une rançon de guerre qu'il » exigeait : les vaincus paient et ne discutent pas...

» Et, en effet, tandis que les mandataires du peuple » recevaient de l'Exécutif, dans une séance extraordinaire, » communication de cette malheureuse affaire ; tandis qu'ils » disaient aux secrétaires d'Etat : « Soyez sages, mais » sauvez la dignité de la nation, » ô lâcheté de la Force ! » Violation du Droit ! Mépris de la Justice ! Viol de la » pudeur humaine ! à sept heures du soir, le commandant » Batsch, avec deux cents soldats, allait s'installer furti- » vement à bord de deux vapeurs de guerre haïtiens, à » peine gardés, l'un depuis longtemps étant ponton, l'autre » en réparation. Le petit équipage de surveillance est pré- » cipité dans les chaloupes de M. Batsch et escorté à terre. » Et M. Batsch, fier sans doute de sa prouesse navale, » comme un Ruyter ou un Nelson, écrit dans la nuit au » consul allemand, dans le sens suivant : « Le gouverne- » ment haïtien n'a pas payé à cinq heures les 15,000 » piastres, je mets saisie-arrêt sur ces deux navires » jusqu'à ce qu'il me donne la satisfaction demandée. »

» Le chef de l'Etat, apprenant ce coup de main, convie » au Conseil des secrétaires d'Etat, vers neuf heures du » soir, les trois agents diplomatiques représentant les » Etats-Unis, l'Angleterre et la France, ainsi que les pré- » sidents des deux Chambres.

» M. de Bismarck, pense-t-on, sait aligner les chiffres ; » il ne débourserait pas 25 à 30,000 piastres pour en faire » recouvrer 15,000. Cette violence sans précédent, cache » d'autres violences, d'autres desseins. La raison conseille

» de payer. Le conseil des secrétaires d'Etat s'arrête à » cette détermination et un négociant d'origine allemande, » veut bien servir d'intermédiaire en la circonstance.

» A deux heures du matin, il remettait au commandant » prussien la rançon exigée avec une lettre, conçue en ces » termes : « Le gouvernement haïtien *cédant à la force*, » me charge de vous compter 15,000 piastres. »

» M. Batsch empocha l'argent et donna reçu...

» Oui, le gouvernement a cédé à la violence ; il protes- » tera contre M. Batsch même jusqu'à Berlin. La Force » prime le Droit... C'est bien la base du code internatio- » nal de M. de Bismarck. Mais si la Force manque de mo- » ralité, est-il dans la logique de sa nature d'être dégoû- » tante de cynisme ? Ne peut-elle couvrir sa nudité d'un » voile, si léger qu'il soit ? Il est possible que M. Batsch » n'ait aucun souci de l'opinion des Haïtiens, mais à coup » sûr, un compliment de M. de Bismarck lui serait bien » agréable. N'est-il pas douteux que M. Batsch l'obtienne ? » M. de Bismarck ne lui reprochera-t-il pas de s'être » montré trop nu ? Par une violence inutile ne s'est-il pas » fait ridicule ? C'est un mauvais acteur qui a forcé la » note : il mérite d'être sifflé par les despotes de bon ton. »

. . . . . .

. . . . . .

Je n'ajouterai qu'un mot. Les Allemands espéraient amener par cette révoltante brutalité une juste riposte et partant un *casus belli* qui leur fournirait l'occasion de mettre le pied sur le Môle-Saint-Nicolas, dont ils voudraient faire une station navale. Ces ruses, peu voilées et qui ne trompaient personne, furent heureusement déjouées. Payés, ils s'en allèrent, ces vainqueurs superbes, comme l'animal de la fable, serrant la queue et portant bas l'oreille.

Le gouvernement protesta avec énergie par une procla-

mation adressée au peuple et à l'armée, et qui fit le tour de la presse des deux mondes. Dans un beau moment d'inspiration, un Nadaud créole, M. Jean Boisette, fit vibrer la corde d'airain de son *banza* et composa une satire que toute la ville répéta à l'envi.

Au début, l'auteur faisant allusion à la caisse de réserve instituée par les Chambres, s'écriait :

Depi la chambe banq'nous réséve
Prussiens, vlé oué combien ça yé ;
Allemands vlé oué combien yo gé.

Plus loin venait ce dialogue d'un enfant et de sa mère :

Oui, pipe !
Maman, c'est Bismarck ?
C'est Batsch !
Maman, c'est Guillaume !
Tomate !
Maman, c'est Bismarck ?
C'est chien !
Maman, c'est Prussien ?

La strophe suivante qualifiait le grand chancelier et le capitaine :

Frégate rêvé, mouillé nen port ;
Tout députés couri, vini.
Yo di : « Bagay-là trop fort !
Bismarck et Batsch, c'est malfini... »
Oui, pipe !

Ils protestaient, écrivaient, chansonnaient, mais avaient payé. Eternelle lutte du pot de fer contre le pot de terre, avec son dénouement toujours le même ; jamais inévitable.

Batsch était oublié et le secrétaire d'Etat des finances avait fait son deuil des 15,000 piastres qu'il avait été obligé de compter à ce forban, lorsqu'un vol audacieux et qui

mérite d'être raconté à cause de sa singularité, vint enlever encore une bonne partie de la *monnaie forte* destinée au retrait du papier-monnaie.

Batsch, lui, était venu avec deux vaisseaux de guerre ; il avait des canons, il faisait grand bruit et rançonnait au grand jour. Mais, tout bien considéré, la somme qu'il emportait, était insignifiante. Celui qui va opérer à présent sera moins cassant. On ne le verra même pas arriver, encore moins repartir. Son coup fait, on se demandera comment il l'a fait et qui il est.

Vous allez en juger vous-mêmes.

Vers le milieu du mois de novembre, un inconnu, blanc de peau, rouge de cheveux, privé de l'œil droit — infirmité qu'il dissimulait sous des lunettes, — de nationalité incertaine, parlant avec l'accent anglais, se présenta chez M^me^ veuve Frémont, rue de l'Abreuvoir, et lui demanda si elle avait une chambre à louer.

M^me^ Frémont n'occupe pas toute sa maison. Elle en cède une partie à l'Etat, qui y a installé les bureaux du Trésor particulier de l'arrondissement, et quelques chambres à des particuliers. Privée de locataires depuis longtemps, elle fut enchantée d'en trouver un.

On s'entendit facilement sur le prix. L'inconnu emménagea le soir même, ce qui ne fut ni long ni difficile, attendu qu'il apportait un matelas pour tout meuble. Il ne passa dans son logement qu'une nuit, celle du 17 au 18, mais il ne perdit pas son temps et travailla en ces douze heures beaucoup mieux ou du moins avec beaucoup plus de profit que vous et moi pendant plusieurs années.

Le lendemain matin, le hoqueton du Trésor, entrant dans les bureaux pour les balayer, passa la main sur son front afin de s'assurer qu'il ne rêvait pas et sur ses yeux, afin de se prouver qu'il y voyait clair.

Devant lui une grande armoire, d'ordinaire fermée à

double tour, était ouverte. On avait enfoncé la porte condamnée à laquelle elle était adossée. Or, quelques jours auparavant, 43,000 piastres, tirées de la caisse de réserve, pour être expédiées à la commission du retrait, avaient été déposées dans cette armoire, en attendant le jour de la livraison qui, je ne sais pour quelle cause, n'avait pas été faite immédiatement. Après vérification, il fut évident que 21 sacs de mille piastres chacun avaient disparu....

De quelle façon l'étranger en question, aussi insaisissable qu'un *Zombi*, avait-il eu vent de cette particularité ? Connaissait-il les êtres du Trésor ? Comment aurait-il pu, s'il n'avait pas de complices, enfoncer en une seule nuit deux portes et emporter 21,000 piastres, sans attirer l'attention de la garde qui veillait autour du Trésor ou des habitants de la maison? Ce blanc qu'on disait tour à tour Anglais, Italien, et, en dernière hypothèse, Allemand, existait-il en réalité ? Sur quel bateau était-il venu au Port-au-Prince ? A quelle autorité avait-il exhibé son passe-port ? Il est à croire qu'il se servait de l'anneau retrouvé de Gygès, car l'enquête, ouverte sur cette ténébreuse affaire, ne fit pas découvrir autre chose et ce vol resta aussi mystérieux qu'il était inouï.

L'incident suivant eût dû mettre sur la trace des coupables.

Le lendemain du vol, un nommé Villarcé, homme de peine, se trouvant au point du jour sous la galerie de la maison de son patron, aperçut un homme à mine suspecte qui, passant dans la rue Courbe, avec un paquet sur l'épaule, précipita sa marche devant la pharmacie Albertini, dont le propriétaire ouvrait les portes à ce moment. Villarcé, enhardi par la présence d'un tiers, cria au matinal passant :

— Arrête, voleur...

A ces mots, M. Albertini s'avança, mais le voleur — c'en

était bien un — lâcha son paquet qui rendit en tombant un son métallique, et débarrassé de ce fardeau compromettant, il mit ses jambes à son cou. M. Albertini et Villarcé ne purent l'atteindre. Ils ramassèrent le paquet et trouvèrent enveloppé dans un sac une boîte de savon américain. On porta cette boîte chez le docteur Bruno. M. Zéphir, juge de paix, procéda à l'ouverture. Il y trouva 173 piastres en argent et de l'étoupe pour les empêcher de ballotter. A n'en pas douter, cet argent provenait du Trésor. C'était la part d'un des chevaliers de la nuit qui avaient aidé le blanc problématique à enlever les 21 sacs.

Un de mes amis, le célèbre auteur des *Rimes glanées sous les bambous,* pour ne pas le nommer par son nom, m'engageait à visiter le sud de l'île qu'il affirmait être beaucoup plus pittoresque que le Nord.

J'avais beau lui donner ma parole d'honneur que je trouvais la rue du Magasin de l'Etat, où j'avais abrité mes pénates, préférable au royaume de Kouroumon, comme disaient les aborigènes, et que j'aimais mieux, pour cent bonnes raisons, traverser la Terrasse par le soleil de midi que de longer les côtes de fer jusqu'à n'importe quel port ouvert ou fermé, mon ami, par amour de l'exactitude de mes relations, ne se découragea point.

Vers la fin de l'année 1873, ses sollicitations devinrent plus pressantes. Par une chaude après-midi, je le vis entrer chez moi, comme j'achevais de dîner en tête à tête avec Gaston des Rayauds, mon secrétaire.

Après avoir pris un siége, l'auteur de *Sous les bambous* me dit en épongeant avec son mouchoir son front ruisselant de sueur :

— Vous n'êtes pas un voyageur sérieux.

— Merci. Pourquoi cela ?... demandai-je.

— Parce que vous voyagez autour de votre chambre seulement. On n'explore pas un pays assis dans sa dodine,

eût-on la vue perçante attribuée aux lynx et l'imagination divinatrice de Méry. Je place David Livingstone à cent pieds au-dessus de Xavier de Maistre.

Mon visiteur paraissait avoir préparé un discours en trois points avec arguments accumulés. Je l'arrêtai.

— Inutile de vous dessécher le gosier, lui dis-je. Il fait si soif naturellement. Des Rayauds vient de brasser fort à propos un *punch jusqu'aux Cayes*. Je sais où vous voulez en venir.

Et, prenant le flacon que me tendait mon convive, je remplis le verre de mon visiteur. Mais, lui, avant de le porter à ses lèvres, développant sa réticence, poursuivit :

— Parbleu ! A vous envoyer dans le Sud, sinon votre relation sera incomplète. Vos critiques, vous en avez beaucoup ici, car vous ne laissez passer aucune occasion de nous aiguillonner, diront que vous n'avez vu qu'à moitié. Qu'aurez-vous à leur répondre ?

— Enfin, répondis-je convaincu par ce dernier raisonnement, s'il faut, pour que vous soyez content de moi que tout mon genre de vie soit bouleversé, que je passe cent et une nuits au serein, que je ne mange plus à mes heures, que je souffre de la soif, de la chaleur, — car il faut être Karaïbe pour voyager sur vos côtes, — j'y consens, mais à la double condition que vous préparerez mon embarquement sans que j'aie à m'en occuper le moins du monde et que des Rayauds, ce fidèle second, m'accompagnera.

Accepté à l'unanimité ! A votre santé, M. Fleury-Battier ! s'écria des Rayauds, qui d'un seul trait vida son verre plein de punch.

M. Fleury-Battier, de peur que je ne changeasse d'avis, la réflexion venant, se mit sans retard à la recherche d'un bateau. S'il n'y en avait pas eu, je crois qu'il en eût fait un, tant il semblait attacher d'utilité à mon voyage.

Le résultat de ses informations ne fut pas long à venir.

Deux jours après l'entretien que j'ai rapporté religieusement dans ses moindres détails, le 30 décembre, nous allions tous les quatre — M. Henry Pillot, un autre mien ami, avait voulu me faire la conduite — précédés d'un mousse, portant nonchalamment deux sacs de voyage, sur le warf du cabotage, au long duquel nous attendait le *Chanté-Clair* qui, lui, attendait la brise de terre, levée d'ordinaire à cette heure : le premier, un diminutif de barge en partance pour Léogane, et la seconde, un petit vent aux promesses fallacieuses, sur lesquelles les caboteurs ne doivent pas trop compter.

Nous donnâmes aux amis une dernière poignée de main ; puis, nous sautâmes, des Rayauds et moi, dans la barque.

XII

Haïti comparée à un requin. — Coups de filets nationaux. — Beauté de la nuit. — On nous porte à terre. — Mademoiselle Choune. — Trahison de Banglo. — Bravoure du commandant Laucoste. — La *Poursuivante* chasse Cangé de Léogane. — Pas de chevaux, mais un cabrouet. — L'arrondissement en réparation. — Les notables. — *Yaguana*. — *Santa Maria de la Vera-Paz*. — *Santa Maria del Puerto*. — L'ancienne église. — Tombeau de MM. Auger et Larnage. — Ana-Kaona. — Ignace Nau. — Marie-Claire-Heureuse. — Une centenaire. — Le cimetière. — Un second enterrement. — Catholicisme et maçonnerie mêlés. — Je ne suis pas de ceux qui disent : Ce n'est rien, c'est une femme qui a ses nerfs.

Haïti, quand vous la regardez sur la carte, ne vous fait-elle pas l'effet d'un requin sur le dos ? demandai-je à des Rayauds, étendu près de moi sur la voile pliée en quatre, que frère Petit-Mot, le patron-propriétaire du *Chanté-Clair*, avait déposé sur le fond de la barge pour servir de couchette d'occasion à ses deux passagers. Je m'explique : le Nord serait alors la mâchoire inférieure et le Sud, vulgairement appelé *bas de la côte*, la mâchoire supérieure de ce monstre apocalyptique, dont la gueule profonde, toute grande ouverte, semble dévorer une proie que figure très bien la Gonave.

— Formidable alors la mâchoire supérieure !... reprit mon compagnon. Savez-vous bien que le Sud est une presqu'île longue de soixante lieues et large de neuf en

moyenne : elle s'étend de l'est à l'ouest, depuis le 75e et un peu plus jusqu'au 77e à peu près de longitude. Nous sommes loin de l'avoir doublée.

La remarque était juste.

Notre barge, sortie avec lenteur, car la brise était faible, de la grande rade, entrait à peine, comme nous échangions ces réflexions, dans le canal de la Gonave où, en décembre 1799, furent jetés, liés deux à deux, lardés de coups de baïonnette et pourtant respirant encore, plusieurs victimes des vengeances de l'implacable L'Ouverture.

A cette époque, il avait donné ordre d'égorger tous les partisans de Rigaud vaincu. Robe, adjudant de place à l'Arcahaie, prétendit avoir découvert une conjuration dans laquelle il impliqua soixante mulâtres dont les blancs cependant s'étaient portés garants. Il embarqua ces infortunés pour Léogane et je viens de dire quel fut leur sort. Ceux qu'on épargna, débarqués à leur destination, furent incorporés dans la 8e et dans la 11e demi-brigades par Dessalines qui, de cette façon, les sauva des fureurs du mulâtre Morba et du colonel noir Dieudonné Jambon, deux énergumènes du parti de Louverture.

Bientôt après, la brise, enfin levée, souffla avec force. La lune n'apparaissait point, mais les étoiles, comme autant de phares célestes, scintillaient au-dessus de nos têtes, et le ciel, quoiqu'il fît tout à fait nuit, avait une clarté presque égale à celle du plus beau jour. Enveloppés de cette ombre transparente, particulière aux soirées des Tropiques, nous voguions sans perdre la terre de vue. Les caps, les promontoires, spectres déchiquetés et immobiles, rangés sur la côte et regardant la mer, défilaient devant nous. Un fanal rouge brillait comme le feu Saint-Elme à l'extrémité du mât du ponton ancré non loin du fort Ilet, projetant sur les flots une ligne lumineuse qui grandissait

à mesure que nous nous éloignions. De temps à autre, à babord ou à tribord, des sons rauques nous arrivaient : c'était quelque patron de barque sonnant du *lambi*, qui, entendu à des distances extraordinaires, indique, par la variété de ses modulations, dans quelle direction gouverne celui qui avertit ainsi afin d'éviter l'abordage.

Nous continuâmes notre navigation au milieu de tous les fantastiques enchantements de cette belle nuit dont le tangage et le roulis du *Chanté-clair* me forcèrent, bien contre mon gré, d'abandonner la contemplation pour l'horizon moins varié de la cale. Je m'allongeai tant bien que mal, en travers, sur le fond du bateau, et, plaçant mon sac de nuit sous ma tête, comme Jacob fit d'une pierre, dans sa retraite au pays d'Haran, je m'endormis, furieusement bercé par Kouroumon, près de mon secrétaire qui ronflait comme un chanoine dans sa stalle, à vêpres.

Nous venions de nous réveiller quand le *Chanté-clair* entra dans une rade foraine. La lune se couchait derrière le morne Piton et l'aurore dorait le rivage. La terre couverte de végétation et la mer nue se teignaient de toutes les nuances, depuis l'algue-marine jusqu'à l'émeraude.

On jeta l'ancre à quelques pas de terre, au milieu de plusieurs embarcations, immobiles sur les flots comme une troupe de cygnes endormis. Je payai nos deux passages à frère Petit-Mot. Ses matelots retroussèrent leurs pantalons jusqu'aux genoux et descendirent dans l'eau, nos sacs de nuit à la main.

Nous nous cramponnâmes à leurs épaules, et marchant d'un pied sûr, ils nous eurent bientôt déposés sur le sable sec presque à la porte d'une de ces petites boutiques de comestibles et de boissons qu'on ne trouve qu'en Haïti. La marchande, M^lle^ Choune, fort dodue, soit dit en passant, nous offrit des chaises apparemment dans l'espérance d'une recette.

J'aurais été désolé de lui laisser à mon passage, une déception. Je la priai de nous préparer deux tasses de café chaud. Elle ne se le fit pas dire deux fois. Nous fûmes servis presque aussitôt que j'avais commandé. Content de cela, je donnai un *gourdin* à Mlle Choune qui voulut me rendre la monnaie. Je refusai et Mlle Choune ne douta plus que je fusse un consignataire.

Comme nous savourions le moka plein d'arôme arriva Tysbel, le chef de l'*Hôtel des Voyageurs* du Port-au-Prince. Ce brave garçon que les fourneaux avaient rendu malade, était pour le moment en changement d'air à Léogane où il était né. Ayant appris mon débarquement, il venait se mettre à mon service. Je l'envoyai demander des chevaux au commandant de l'arrondissement pour lequel j'avais une lettre de recommandation. Nous étions encore à trois quarts d'heure de la ville ; et, il fallait changer notre mode de transport pour finir d'y arriver.

Afin de tuer le temps en attendant que Tysbel rapportât une réponse, je pris le parti de visiter des ruines que je découvrais de la galerie de Mlle Choune en face de moi.

Ces ruines sont ce qui reste du fort Lapointe, appelé Ça-ira en 1793, et qui a donné son nom au petit embarcadère où nous étions, lequel sert de port à Léogane, mais qui n'est plus défendu par lui, car ce fort n'est qu'un monceau de décombres enfouies sous les lianes, les pingouins, les arbustes de toutes espèces, insolentes plantes parasites qui s'emparent de tout édifice abandonné.

Pourtant ce fort mérite qu'on jette sur ses débris un regard en passant. Le rôle qu'il a joué, dans les événements qui ont laissé trace dans l'histoire, a été assez important.

En 1802, après la bataille de Pierroux, dans laquelle l'adjudant-général Gilbert Néraud culbuta, à la tête d'un détachement de troupes de la métropole, les indépendants

près de la Croix-des-Bouquets, Pétion, qui les conduisait, battit en retraite sur Léogane par les gorges de la Rivière-Froide. Lamour Dérance, le fameux chef de bande qui demandait à Dessalines : « Qui t'a fait maître ? » réunissant des montagnards à ses soldats, pour combattre les Français, descendit à Darbonne, dans la plaine. Cangé, l'un de ses seconds, occupait Sarebousse. En outre, les indigènes avaient des camps à Cassagne, à Petit et à Dampuce.

Le chef de bataillon Laucoste, qui commandait la garnison de Léogane, avait établi à Bineau un poste avancé, confié au capitaine noir Barthélemy. Le fort Ça-ira était sous la garde du capitaine Banglo, noir aussi et jusqu'alors fidèle. Laucoste n'avait à opposer aux assaillants que des régiments formés de noirs et de mulâtres, qui désertaient en grand nombre. Cangé vit arriver instantanément dans son camp, Marion, Mimi-Bode, Heurtelou, les frères Brisson, Colin, etc., etc. Aussitôt Lamour Dérance nomma Marion adjudant-général et Mimi-Bode colonel. Enhardi par l'arrivée de ces transfuges, le lendemain au matin, il s'approcha de la ville, et, dans la nuit du 14 décembre, il enleva lui-même le poste Bineau, tandis que Mimi-Bode prenait possession du fort Ça-ira que lui livra Banglo.

Léogane, dont les communications avec la mer étaient de la sorte coupées, se trouva investie.

Dans le même temps, Pétion atteignait l'habitation Bougand occupée par Métellus. Celui-ci, quoiqu'il fût à Lamour Dérance, donna passage au lieutenant de Dessalines, qui descendit au Morne-à-bateau, sur le chemin du Fort-Républicain. Arrivé dans la plaine, Pétion alla trouver Lamour Dérance avec lequel il s'entretint longuement, mais sans le décider à reconnaître l'autorité de Dessalines. Il poussa jusqu'à Sarebousse. Cangé, son compagnon d'armes, pendant la guerre du Sud, le reçut avec froideur.

Il se rendit enfin à ses raisons et, dès cette entrevue, travailla en secret à la perte du terrible partisan.

Ces démarches faites, Pétion fortifia le camp Petit et donna l'ordre à Geffrard d'occuper Ça-ira avec la 13e demi-brigade. Dans la rade il y avait une goëlette dont le patron, l'indigène Lafleur, tenait pour les Français. Il jeta plusieurs bombes dans le fort et s'approcha assez près du rivage pour tirer à mitraille sur les indépendants. Geffrard eut le bras fracassé. On le transporta à Sarebousse et Guérin prit le commandement du fort qu'il abandonna à son tour à Sanglaou, pour aller s'établir au Grand-Bassin, entre le camp Petit et le fort, point de la côte sur lequel les métropolitains pouvaient opérer un débarquement avec facilité.

Lors de la trahison de Banglo, les soldats qui n'avaient pas été tués dans le fort, après avoir gagné à la nage les barges de la rade, s'étaient rendus au Port-Républicain. Le général Brunet apprit par eux l'incursion de Pétion dans la plaine de Léogane. Dans la nuit du 31 décembre, la frégate la *Franchise*, le brick *Le Lodi*, les goëlettes *Tricolore* et *Nanine* partirent, sous la conduite du capitaine de vaisseau Jurrien, chargées de troupes européennes, de gardes nationaux et de munitions de guerre.

Cette escadrille, entrée dans la rade de Léogane de grand matin, prit sa ligne d'embossage devant le fort Ça-ira et ouvrit un feu vif et régulier qui permit aux troupes de débarquer dans une anse voisine appelé l'Acul.

Au bruit du bombardement, Laucoste sortit de la ville par le chemin qui conduit à la mer. Il y eut un tel concert dans les manœuvres des troupes françaises que les Indépendants, pris entre deux feux, s'enfuirent. Sanglaou, chassé du fort par un bataillon d'infanterie de marine, lâcha pied de position en position et se vit acculé au camp Petit.

Pétion s'avança avec des troupes fraîches et rétablit le combat dont l'issue cependant ne lui fut pas favorable, puisqu'il se retira, envoyant Geffrard porter la guerre dans le département du Sud et faire de la propagande en faveur de Dessalines parmi les habitants des campagnes.

L'année suivante, à la suite de l'affaire de Jérémie, Cangé, de retour à Darbonne, fit, pour reprendre Léogane, une nouvelle tentative, qui échoua comme la première. Il refoula la garnison dans l'arsenal et occupa le fort Ça-ira. Il y était depuis deux jours, lorsque la frégate *la Poursuivante*, capitaine Wuillaumez, venant du Port-Républicain, débarqua sur le rivage, à onze heures du matin, trois cents soldats européens et six cents gardes nationaux noirs et jaunes. Le chef de bataillon Lacombe pénétra dans le chemin de la ville malgré la fusillade des indigènes. Un jeune officier nommé Drouville s'élança, suivi de quelques grenadiers, sur une pièce de quatre, dressée devant le portail. Les artilleurs sont tués. Lacombe qu'aucun obstacle n'arrêtait plus, dégage Laucoste enfermé dans l'arsenal. Dans le même instant les marins de *la Poursuivante*, descendus à terre, enlevaient le fort Ça-ira.

J'avais fini de visiter ces ruines et j'étais revenu m'asseoir sous la galerie de M^lle^ Choune où, pendant mon exploration, des Rayauds était resté à l'ombre. Je tournai mes regards vers la route qu'un soleil aveuglant faisait poudroyer, quand Tysbel reparut, tout suant et tout essoufflé. Il me remit une lettre au timbre de l'arrondissement. Le général Tibérius Zamor me mandait qu'il était contrarié de ne pouvoir mettre sur-le-champ des montures à ma disposition : tous ses chevaux étaient au vert sur une habitation assez éloignée de la ville... Il m'envoyait à la place un cabrouet qui me transporterait, sinon aussi vite, du moins sans fatigue.

Ruines du fort Ça-Ira et maison de Mlle Chouné. (Page 252.)

Le véhicule annoncé suivait de près Tysbel. Nous montâmes dessus. Tant bien que mal nous nous assîmes sur les sacs de nuit. Des Rayauds déploya un parasol blanc, large comme une tente, que j'avais mis dans mes bagages, persuadé qu'il nous serait utile en plus d'une occasion. Le soleil rayonnait en plein ciel. Abrité par cette espèce de pavillon portatif, nous pouvions braver ses rayons qui tombaient d'aplomb sur nos têtes. Le conducteur fouailla ses bœufs qui se mirent en marche d'un pas aussi tranquille que lent.

A dix heures nous faisions notre entrée à Léogane dans cet appareil, qui plaisait aux rois fainéants, disent les historiens.

Après avoir longé une place carrée couverte d'une foule bariolée, qui offrait bien des détails à dessiner, le cabrouet s'engagea dans une rue assez large et enfin s'arrêta devant la galerie d'une grande maison carrée, sans toit et entourée de matériaux divers, dans laquelle on entendait un tapage assourdissant de scies, de marteaux et de cognées.

Nous étions à la porte de l'arrondissement. Nous descendîmes du char rustique.

C'était jour de marché. Nous trouvâmes le commandant si occupé que j'étais fort honteux de le déranger. Mais à peine nous eut-il aperçus qu'il appela un planton auquel il donna ordre de rincer des verres. Il nous fit entrer dans sa salle à manger et nous servit des rafraîchissements qui venaient fort à propos.

— Voyez, me dit le général en montrant toutes les pièces de son hôtel envahies par les maçons, par les plâtriers, par les menuisiers, voyez ! je n'habite pas une maison, mais bien une bâtisse. Je vous donnerai volontiers ma chambre ; malheureusement elle est aussi peu propre que le reste de la maison.

Général Zamor, vous êtes dans le plâtre jusqu'à la garde.

duite en cendres par l'incendie allumé par les Indépen-
Ne vous mettez point en peine pour nous, lui répondis-je ; j'ai plusieurs connaissances ici. C'est chez M. Joseph Lacombe que je descendrai. Veuillez seulement me faire indiquer sa demeure.

Le planton, qui avait rincé les verres, et Tysbel, qui m'attendait sous la galerie, prirent nos bagages et nous conduisirent à une maison qui s'élève dans la rue de l'arrondissement, mais tout à l'extrêmité, auprès d'une grande savane : c'est la dernière de la ville.

Nous trouvâmes M. Lacombe seul. Sa dame était allée au Port-au-Prince passer les fêtes du premier de l'an chez son père. Il nous reçut à bras ouverts.

Le déjeûner était prêt. On ajouta deux couverts et nous nous mîmes à table incontinent, ce que nos estomacs trouvèrent la chose la plus naturelle du monde.

Le repas fini, M. Lacombe, qui est l'un des premiers spéculateurs en cafés de l'arrondissement, nous pria de l'excuser et descendit à sa soute pour recevoir les lots que lui apportaient les habitants. Nous nous retirâmes dans la chambre mise à notre disposition. Je me débarbouillai, ce dont j'avais un visible besoin ; après quoi je fis une petite sieste, ce qui n'était pas moins nécessaire.

Le soir, après le dîner, je rendis visite à un de mes amis du Port-au-Prince, M. Nelzir Grospère, depuis quelque temps établi pharmacien à Léogane. Ensuite mon hôte m'amena chez les notables de la ville, le général Olybrius Milord, le sénateur Lissade, les généraux E. Gautier et Desvallons, les citoyens Mérion et Massillon Boulin, ex-magistrat communal. Tous ces braves Léoganais me connaissaient au moins de nom et leur accueil fut très affable. Ce sont eux qui me donnèrent sur leur ville les quelques renseignements historiques que je consigne ici.

En 1564, un an après le supplice d'Ana-Kaona, Ovando,

ayant achevé de soumettre les tribus du Xaragua, chercha pour y fonder une ville un lieu naturellement fortifié, et, dans la direction de l'E. S. E., à huit kilomètres de Yaguana, le village indien, on vit s'élever *Santa-Maria de la Vera-Paz*. Trouvant la position moins favorable qu'ils le pensaient, les Espagnols abandonnèrent cette ville dont les vestiges ne sont plus visibles. C'est alors qu'ils bâtirent sur la pointe même de Yaguana, Sainte-Marie-du-Port, *Santa-Maria del Puerto*. Cette seconde ville, née d'hier, l'emporta de suite sur son aînée dont elle devait avoir le sort. En 1606, elle fut détruite par ordre de la cour d'Espagne. Cinquante ans plus tard, un assez grand nombre de boucaniers se fixèrent dans ses ruines. Premièrement ils eurent un établissement à l'Ester et un autre à la Petite-Rivière. Ces deux bourgs volants, réunis par des accroissements successifs, formèrent la ville moyenne qui s'est appelée Léogane, par corruption du nom indien *Yaguana*.

Presidio espagnol au temps des *Adelantados*, lieu de retraite des boucaniers, comptoir des Hollandais, Léogane, l'une des villes les plus importantes de la colonie française, fut le siège de son gouvernement jusqu'à l'époque où on le transporta au Port-au-Prince dont elle est distante de huit lieues.

Aujourd'hui elle est formée de vingt-cinq îlets de grandeur inégale, et vue à vol d'oiseau, présente la figure d'un rectangle dont les grands côtés ont huit cents mètres et les petits six cent quarante-huit. Les rues ne sont point pavées. Lorsqu'il pleut, les eaux sont absorbées par le sol sablonneux en plusieurs endroits; dans d'autres elles stagnent.

Le temps de sa splendeur fut l'année 1789.

Son église, qui était fort belle, contenait les tombeaux de M. Auger et de M. Larnage, deux gouverneurs généraux morts, le premier en 1766, le second en 1746. Ré-

dants en 1802, elle n'a jamais retrouvé depuis sa prospérité première. L'église actuelle, bâtie du temps de Soulouque, sur l'emplacement de l'ancienne, lourde, massive et surmontée d'un toit à la Mansart, a tout l'aspect d'un cercueil colossal destiné à Gargantua.

Léogane a produit Ana-Kaona pendue à Santo-Domingo. Je vous raconterai, dans *los Indios*, l'histoire de cette héroïque Indienne ; l'amiral Bonnet, né en 1773 ; un poète de génie, Ignace Nau, le premier et le fondateur d'une longue dynastie de littérateurs créoles. Elle était aussi de Léogane, cette Marie-Claire-Heureuse, fille d'esclave, esclave elle-même, qui fut impératrice. Dessalines l'épousa après la guerre du Sud. Cœur doux et compatissant, elle ne prit aucune part aux actes de barbarie de son époux, et, toujours suppliante, arracha à ce tigre bien des victimes. On n'a pas oublié sans doute le trait d'humanité que j'ai rapporté, à l'honneur de cette Esther africaine, dans un précédent chapitre.

Elle vivait encore en 1848 et habitait Saint-Marc.

Le lendemain, c'est-à-dire le 2 février, j'assistai à l'enterrement d'une centenaire.

La défunte avait cent vingt ans comme la Bauldour de la légende du Falkenburg. Que de monstruosités elle avait dû voir dans le cours d'une si longue vie ! Et que de renseignements curieux elle m'aurait donnés, si, n'étant pas morte le jour de mon arrivée, j'avais pu la consulter ! On m'affirma qu'elle avait conservé une parfaite lucidité d'esprit et qu'elle racontait les épouvantables scènes de 1793 avec des particularités que peu connaissent.

J'accompagnai donc cette contemporaine de Romaine-la-Prophétesse à sa dernière demeure. J'eus ainsi l'occasion de voir le cimetière qui se trouve en pleine savane, assez loin de la ville. On m'y montra les tombes du chef indigène A. Gédéon, mort en 1827 et de Marc Borno, qui

leva un des premiers l'étendard de la révolte contre la métropole.

Il était écrit, comme disent les musulmans, que j'y reviendrai le lendemain.

Au retour de l'enterrement de la centenaire, le citoyen Cicei Lully, ancien représentant du peuple, fut frappé d'une congestion cérébrale et mourut dans la nuit.

Il n'avait pas trente-sept ans.

A son tour on le porta en terre. C'était un T.·. resp.·. et bien aimé F.·., R. A. R. C. T. K. G. E. K. S. 30e, ex-vénér.·. de la Resp.·. ▭ .·. l'*Humanité*, n° 12.

Ses frères lui rendirent les derniers honneurs.

L'épouse du défunt et ses maîtresses avaient suivi le convoi. Il ne s'éleva pas entre elles, comme entre les femmes thraces dont parle Hérodote, de débat pour savoir laquelle il aimait le mieux. Je doute que celle en faveur de qui on eût décidé, eût consenti à être enterrée avec le regretté pacha ; elles voulurent au moins se trouver mal. Les voilà donc gigotant comme des hannetons renversés sur leurs élytres. Des Rayauds et moi nous nous précipitâmes avec d'autres assistants pour les relever.

Cette galanterie me valut le plus beau coup de coude que j'aie reçu de ma vie dans l'œil droit. Aveuglé et bousculé, je tombe. Les femmes roulent sur moi. Je me trouvai une minute, qui me parut un siècle, avec trois femmes sur le ventre. C'était beaucoup trop. On me dégagea enfin.

Il n'était que temps.

Une seconde de plus j'étais asphyxié...

XIII

Un Confrère. — En route pour la grotte. — Arrestation de Lamour Dérance. — Description d'une case. — Le commandant Rosier-By. — Ce n'est pas ici... — Du café et du sucre nature. — Le commandant Cassius. — Des pieds et des mains. — La grotte. — Je m'indigne avec toute raison. — Des Rayauds tombe malade. — Une lettre de recommandation.

Le jour suivant, j'eus de grand matin la visite d'un confrère, selon le mot du domestique de M. Lacombe.

— Un confrère ! exclamai-je.

— Il m'a recommandé de ne pas dire son nom, reprit le valet de chambre, admirablement dressé à l'européenne ; mais c'est M. Fenimore Vallès, le secrétaire de l'arrondissement.

— Faites entrer...

Je passai rapidement mon pantalon. Je ne l'avais pas encore boutonné à l'endroit ouvert que mon matinal visiteur était devant moi. Je reconnus l'un des trois orateurs du cimetière.

— Excusez-moi, cher monsieur La Selve, me dit-il. Je suis venu vous voir avant d'entrer à mon bureau. Votre chute d'hier est sans gravité, n'est-ce pas ? Vous avez l'œil gauche bien noir...

— Parbleu ! je crois bien... un coude... enchâssé dans l'orbite.

— J'ai lu dans les papiers publics, reprit mon visiteur, que vous rassemblez en ce moment les matériaux d'une *anthologie haïtienne*.

— Oui, monsieur.

— Permettez-moi de répondre à l'appel que vous avez lancé aux littérateurs nationaux. Je vous apporte une pièce de courte haleine, un simple acrostiche. Le parterre de ma muse n'est pas grand et je n'y cultive que des violettes.

— Nous allons voir, monsieur, répondis-je comme Alceste à Oronte.

Mon confrère lut alors avec le ton du licencié Vidriera ce septain :

LUI.

L'amour, la poésie, ont cultivé son âme,
*A*près l'avoir brûlé de la plus douce flamme ;

*S*e sert de leur langage en parlant à son Dieu !...
*E*n vain quelqu'un voudrait le troubler en ce lieu ;
L'âme purifiée en rien ne se dérange.
*V*ivant dans cette vie, accompagné d'un ange,
*E*n l'attaquant, dès lors, son génie le venge.

. . . . . .

Je n'étais point venu à Léogane pour aller tous les jours à un enterrement, pour recevoir des coups de poing de femmes en crise, pour qu'on m'offrît des acrostiches. Je voulais voir les sites que j'avais à peindre dans les drames d'Haïti et dans *Los Indios*, afin que le lecteur sente que mes descriptions, loin d'être vagues et ambitieuses, sont des photographies prises sur lieux, et par conséquent ressemblantes.

D'autre part, je voulais abréger mon séjour le plus possible. J'exprimais donc à mes nouvelles connaissances mon désir de visiter la grotte d'*Ana-Kaona* qu'on appelle

communément *la Madame de Léogane*. M. Emmanuel Gautier me prêta deux chevaux. Le général Tibérius Zamor me donna une lettre pour le citoyen Rosier By, commandant la section des Orangers.

Le 8 février, après avoir mangé d'un poulet et d'un *tasar* ruisselants de mantègue, chez M. Massillon Boulin, je me mis en route pour la grotte à dix heures du matin.

Des Rayauds, qui m'accompagnait, comme il était naturel, me dit en sortant de la ville qu'en prévision de la soif que nous donnerait l'ardeur du soleil, il avait mis une bouteille de vermouth dans la fonte gauche de sa selle.

La première partie du chemin qui est plate, puisque nous étions en plaine, une fois faite, nous arrivâmes, après avoir traversé la rivière de Léogane aux eaux gazouillardes, à un sentier montant.

Ce sentier est enfoncé dans les montagues. Nous nous sommes avancés dans des gorges où le soleil ne nous rattrapait que de loin en loin, et nous n'avons plus vu que les pentes des mornes sur lesquelles cette ardeur de végétation, si développée dans les tropiques, se fait partout remarquer.

L'appel à l'insurrection qui, jeté par Christophe en 1802 au Cap-Français, roula d'écho en écho jusqu'à Tiburon, ne se perdit pas dans ces montagnes, citadelles naturelles et formidables.

Le 11 septembre de cette même année, une révolte éclatait sur l'habitation Poulayer. Rochambeau envoya du Port-au-Prince contre les insurgés le colonel Lamartinière avec la 3e coloniale, qui servait la métropole depuis la soumission de Toussaint-Louverture.

A la même date le gouverneur général partit lui-même pour Jacmel accompagné des généraux Lavalette et Pageot et d'une escorte de huit cents hommes. Cependant tous les défilés étaient remplis d'insurgés. Il les méprisait,

les sachant sans armes. Un cultivateur, Sanglaou, qui devait se distinguer dans ces guerres d'embuscade, fut sur le point d'enlever les trois officiers à Gressier où ils avaient fait halte. Ceux-ci ne durent leur salut, comme le brasseur de Preston, qu'à la vitesse de leurs chevaux, laquelle leur permit de rattraper le corps qui les précédait. Rochambeau s'arrêta sur l'habitation Morel, tout près de Léogane. Les insurgés vinrent l'y attaquer et le forcèrent à entrer dans la ville dont ils firent le siège. L'insurrection s'étendait de proche en proche. Cangé, officier indigène, que son ami, le colonel Dieudonné Jambon, venait de faire sortir des prisons de Jacmel, où il était pour insubordination à l'égard du général Pageot, arrivé au Grand-Goave, pénétra dans les montagnes et excita les nègres à la révolte. En peu de jours, les sections de Monsambé, de Tête-de-Bœuf, de Tavet, de Bernard, furent en armes. Beauséjour, Pierre-Louis, Sanglaou, Mathieu Fourmi, Cangé, Metellus, Adam, tous bandits de la pire espèce, obéissants à Lamour Dérance, tinrent les mornes et les savanes, jusqu'au moment où ce dernier, descendu du Grand-Fort sur l'habitation Rocheblanche, fut arrêté par Guerrier en 1803, conduit à Marchand et jeté dans un cachot, où Dessalines le laissa mourir de faim.

A la suite de la capture du formidable partisan, la 3e demi-brigade se porta de Rocheblanche à Léogane et renforça les troupes qui cernaient la ville. Cangé résolut de s'en emparer. Les métropolitains, assaillis sans cesse, reconnurent l'impossibilité de s'y maintenir plus longtemps. Le commandant Laucoste était tombé dans une sortie. Le chef de bataillon Dolorie, qui avait pris le commandement, forma de tous les survivauts de la garnison un bataillon carré au centre duquel il plaça les femmes, les enfants et les bagages. Il sortit de Léogane avec quatre pièces de campagne. Cangé l'attaqua sans pouvoir le

rompre. Les Français atteignirent le rivage en bon ordre et s'embarquèrent sur la frégate *la Poursuivante*. Les indigènes prirent possession de la ville que les métropolitains ne tentèrent plus de reprendre. A quelques jours de là, Dessalines, revenant du Sud, s'installa à Léogane pour diriger de vigoureuses poursuites contre ceux des habitants qui s'étaient montrés dévoués a Lamour Dérance. Mathieu Fourmi, l'un des seconds les plus actifs du chef africain, fut garrotté et dirigé sur Marchand.

Nous atteignîmes la section des Orangers sans trop nous apercevoir de la longueur du chemin. Les habitants rencontrés sur la route, nous avaient tour à tour servi de guides. Nous nous adressions à chacun d'eux pour savoir si nous étions dans le bon chemin. Ce fut avec un certain plaisir, je l'avoue, que j'entendis une jeune négresse qui, venant de puiser de l'eau à une rivière que nous dûmes traverser, marchait, son canari plein sur la tête. comme la Dorothée de Gœthe, dire à des Rayauds, qui caracolait un peu devant moi :

— *On rivé*; *mé cai commandan section*...

La case qu'elle indiquait du geste, juchée sur un monticule isolé, me rappela ces moulins à vent en plâtre recouverts d'un globe de verre que j'ai vu ornant certaines cheminées de province. Nous prîmes le sentier ardu qui s'enroulait autour du mamelon.

Au bout d'une ascension de quelques minutes, nous nous trouvâmes devant la case du commandant de section Rosier By. Il n'était pas là.

Sa femme et sa fille nous invitèrent à nous asseoir en nous disant qu'il n'allait pas tarder à rentrer. Il était sorti, en compagnie du juge de paix, pour une contestation survenue entre deux de ses administrés. Son fils aîné, qui était aussi son lieutenant, descendit le prévenir de l'arrivée de deux blancs.

La case d'un habitant est d'une construction fort simple. Figurez-vous un rectangle formé de montants de bois reliés entre eux par des branches entrelacées dont les intervalles sont remplis de terre. Par dessus un toit de roseaux ou de feuilles. Dans la façade on pratique deux ouvertures : l'une sert de porte ; l'autre, plus petite, est une fenêtre. L'ameublement à l'avenant. Un canari contenant la provision d'eau ; des nattes pour lits ; quelques ustensiles de cuisine ; une manchette rouillée et une carabine la plupart du temps sans chien ; des macoutes ; un sac en paille et une selle.

Ayant mis d'accord ses administrés, le commandant Rosier By, averti par son fils de la venue de deux étrangers, remonta chez lui, suivi du juge de paix et des notables de la section.

C'était un bon gros nègre à mine futée. On n'aurait pas dit qu'il venait de remplir un devoir de sa charge. Coiffé d'un mouchoir d'indienne, il n'avait pour tout vêtement qu'un pantalon et qu'une chemise, encore était-elle déchirée dans le dos. Qu'importe ? Cincinnatus ne fût-il pas trouvé par les envoyés du peuple qui le nommait dictateur, dans une tenue semblable ?

Je lui remis la lettre du général Tibérius Zamor, son supérieur. Il en prit connaissance en l'épelant, ce qui demanda dix bonnes minutes pour dix lignes, une minute par ligne.

Finalement, lorsqu'il eut achevé la missive officielle, il me dit tout bonnement en créole :

— Ce n'est pas ici....

— Comment! ce n'est pas ici ?....

— Non.

— Où est-ce donc alors ?....

— Sur la section du Grand-Boucan. C'est là que se trouve la grotte de *madame de Léogane*. Vous êtes sur

la section des Orangers. On aurait dû adresser cette lettre au commandant Cassius, mon collègue et mon voisin. Le général Tibérius Zamor a été appelé au commandement de Léogane tout récemment. L'erreur s'explique par le peu de connaissance qu'il a de l'arrondissement.

Cette erreur nous avait fait faire inutilement bien du chemin. Le commandant nous dit avec obligeance que son fils allait nous accompagner auprès de son collègue. Pendant qu'on sellait un cheval, sa femme nous offrit du café que nous acceptâmes. La manière dont elle s'y prit pour le sucrer est assez originale pour que j'en parle.

Son fils cadet, négrillon de dix ans, prit une canne à sucre, la plaça sous le tranchant d'une espèce de machine assez semblable à celles avec lesquelles en France on teille le chanvre; puis, la faisant glisser comme dans un laminoir, il en exprima tout le jus qui tombait dans un *coui* placé dessous. De cette façon il obtint un sirop parfaitement naturel et doué de grandes propriétés sucrantes.

Nous repartîmes, conduits cette fois par le fils du commandant Rosier By. Nous mîmes nos chevaux au galop et, moins de deux heures après, nous descendions à la porte de la case du commandant Cassius où notre guide nous dit adieu.

Tout d'abord le commandant n'eut pas l'air de comprendre qu'une lettre à lui destinée eût pu être envoyée par erreur à son collègue de la section des Orangers. Il paraissait fort étonné aussi du désir que nous avions de visiter une grotte dans laquelle personne n'entrait. Je suis certain qu'au fond il nous prenait pour deux de ces chercheurs de trésors que, dans leur précipitation, les colons abandonnèrent en les enfouissant, dont quelques-uns ont été retrouvés par d'heureux fouilleurs, mais dont le plus grand nombre est perdu à tout jamais.

Le commandant céda néanmoins à nos pressantes ins-

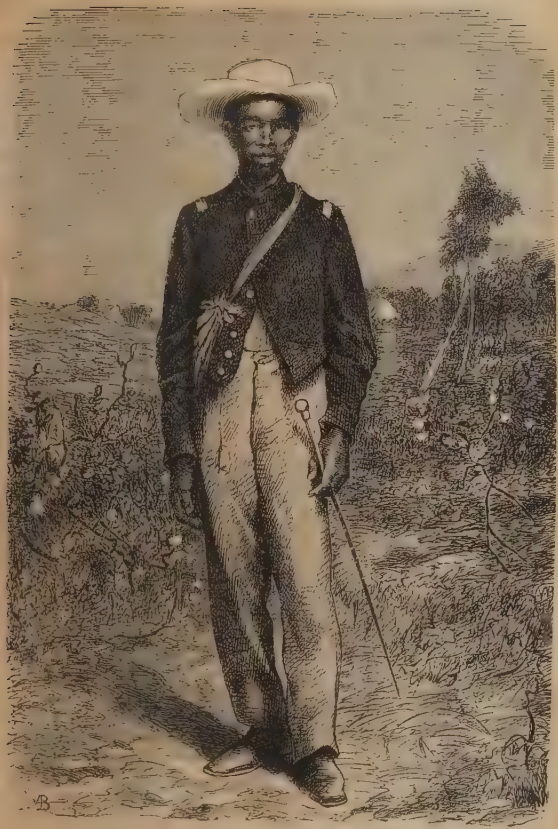

Le fils du commandant Rosier-By. (Page 264.)

tances. Il nous indiqua le chemin à suivre en s'excusant de ne pouvoir nous accompagner. Au bout d'un quart d'heure de marche, nous nous trouvâmes au pied du morne tout au haut duquel s'ouvre la grotte. Nous attachâmes nos chevaux aux arbres qui s'élevaient là, et nous nous mîmes en devoir de gravir.

Le commandant Cassius n'avait rien exagéré. Le chemin de la grotte n'est rien moins que facile. Il est âpre et occupe autant les mains que les pieds. Il faut escalader le morne, s'accrochant aux broussailles et aux touffes d'herbe à la façon des chèvres, c'est-à-dire à quatre pattes, ébranlant à chaque pas quelques pierres qui se détachaient et roulaient, entraînant beaucoup d'autres sur la pente de la montagne.

Cela ne nous arrêta pas. Nous montions toujours.

Après une ascension de trois quarts d'heure, j'étais au sommet du morne, au seuil de la grotte. Je crus un instant qu'il me faudrait descendre comme j'étais monté. Des arbres, poussés à l'entrée, la ferment comme une herse baissée, la porte d'un château fortifié. En cherchant, j'ai trouvé entre les troncs augmentant de grosseur chaque année, un passage étroit par lequel j'ai pu me glisser. Afin d'avoir une idée complète de cette caverne fameuse et inconnue, j'en examinai l'intérieur avec attention.

En cet instant-là, elle m'est apparue avec un aspect si sauvage, une figure si formidable que je n'aurais pas été surpris le moins du monde de voir sortir de dessous les rideaux de lianes qui voilent ses profondeurs, Ana-Kaona chantant la sinistre chanson de guerre qu'elle avait composée pour Kaonabo. Les réflexions se pressaient dans mon esprit ; mais, en réalité, je n'ai rien vu, et je n'ai rien entendu que le frôlement rapide d'un mabouya d'une grandeur démesurée sorti d'un trou à gauche, et qui, effrayé par le bruit que je faisais, est rentré dans une crevasse à droite.

L'obscurité, le silence et les choses confuses entrevues au fond, donnent je ne sais quoi d'effrayant à cette mystérieuse salle souterraine. Je me retournai. Quel paysage sous mes yeux! Comme il me dédommagea de ma peine et comme j'oubliai bien vite la fatigue!

A cette hauteur et placé comme je l'étais, mon regard découvrait la belle plaine de Léogane, qui se déroule dans une étendue de sept lieues de longueur, du Sud à l'Ouest, sur trois de largeur, du Nord au Sud. Autrefois elle produisait beaucoup de sucre. La première sucrerie de la ci-devant partie française y fut installée sous le nom de Deslandes. Aujourd'hui elle donne à peine quelques gallons de tafia et de sirop.

L'objet qui attirait d'abord mon regard était Léogane. L'œil se détachait de la ville pour suivre un chemin qui, côtoyant la mer, va en ligne fort brisée jusqu'au Grand-Goave, ou se portait sur le fort Campan, commencé par Cangé en 1804, achevé par Yayou quelque temps plus tard, à présent tombant en ruines.

En tournant vers l'Est j'apercevais cette longue chaîne de mornes aux larges bases, qui a changé son nom de Malanga en celui de *Morne des Commissaires*, depuis que Sonthonax, se rendant à Jacmel, les a traversés. Cent cours d'eau qui serpentent, onduleux et brillants, apparaissent ou disparaissent, selon les accidents de la région au milieu de laquelle ils coulent.

Au nord, je voyais poudroyer le chemin du Port-au-Prince, enjambant la Grande-Rivière de Léogane qui, descendant du morne des Commissaires, sillonne la plaine dans sa plus grande largeur et va se perdre dans la mer au-delà du fort Ça-ira; enfin plus loin, la Rivière-Froide, torrent bruyant et blanchâtre à peine visible, le morne Noir et le morne de Bellevue.

Je restai en contemplation devant ce panorama im-

mense, saisissant autant que possible tous ses merveilleux détails qui, sans doute, paraîtraient froids à ceux à qui on songerait à les peindre.

Quant à des Rayauds, il lui avait à peine donné un coup d'œil.

Sous le fallacieux prétexte qu'il était las et très altéré, il s'était assis sur un quartier de basalte à l'ombre, jurant qu'il se sentait une soif à boire la mer.

— Encore, geignait-il, si j'avais monté la bouteille de vermouth...

Le soir approchait, le soleil déclinait, le ciel s'assombrissait. Il était cinq heures, et je voulais arriver à Léogane assez tôt pour ne pas faire attendre le dîner.

Pour descendre, nouvelles difficultés. Il ne fallait pas à présent faire en sorte de monter vite, mais bien prendre garde de ne pas dégringoler. Nous arrivâmes à la savane sans trop d'égratignures.

— Cette grotte a servi d'asile à Ana-Kaona et vous en avez entendu parler ?... demandai-je, après avoir repris haleine, au commandant Cassius.

Il me répondit par un expressif haussement d'épaules suivi de ce niais *pa connai* qui est la réponse à tout de bien des gens.

Ayez donc été femme-Kacika ! Ayez donc réuni deux xis, la Maguana et le Xaragua, sous le même boutou, car les premiers habitants d'Haïti, vivant dans l'état de nature, avaient donné, comme les Muscolguges, la préférence aux monarchies électives. Ayez été la première qui, dans les jours lugubres où l'acier des balanaélés moissonnait les guerriers aux ondoyantes chevelures, faisant de votre chichikoué une arme pour les combats, se soit mise à la tête des cinquièmes des tribus pour repousser l'envahisseur. Pour le romancier qui s'éprend des légendes fantastiques, comme pour l'historien qui étudie le passé et qui tire de

l'oubli, cette poussière accumulée par les âges, les faits qui y gisent ensevelis, soyez poétique, illustre et admirable autant qu'aucune des Immortelles qui figurent dans toutes les galeries des femmes célèbres ! Réunissez en vous, dans leur plein développement, cent qualités dont une seule en germe fait une héroïne. Soyez, contre l'opinion d'Hésiode, épouse fidèle dans le malheur comme Eponine ; quand les tombeaux des ancêtres sont violés, vaillante autant que Thomyris, reine des Massagètes, qui tailla en pièces l'armée de Cyrus, le fit lui-même prisonnier, et, lui ayant coupé la tête pour venger son fils que ce prince avait fait périr, la plongea dans une outre remplie de sang en s'écriant, au rapport d'Hérodote, en désaccord sur ce point avec Xénophon : Rassasie-toi de ce sang dont tu fus si altéré.... Soyez comparable encore à Boadicée, reine des Icènes, qui tua 80,000 Romains, s'empara de Cambodunum, et qui, trahie par la victoire, s'empoisonna pour échapper à Suétonius ! Soyez la mère de la dolente Higuenamota, cette princesse dont deux hidalgos, Guévara et Ojeda, se disputèrent le cœur et qui devint, ô dérision infâme du sort ! *fille peinte.* Ayez été la Clémence Isaure des sambas, ces troubadours des karbets. Soyez l'hôtesse magnifique qui donna à Ovando, l'adelantade aux cheveux rouges, le spectacle du *jeu de plumes.* Sacrifiez, martyr de la patrie, votre vie pour elle, comme Jeanne, la bonne Lorraine ! Ayez été la Velléda de cette île de laves recouverte de palmiers. Soyez Ana-Kaona, en un mot, c'est-à-dire une fleur de l'or le plus fin, pour qu'un nègre qui ne sait pas s'il est ibos ou arada, réponde aux questions qu'on lui adresse à votre sujet : *pa connai.*

Au gouffre de l'oubli ton souvenir sombrerait-il, héroïne méconnue ? Quoi ! La vague aurait tout pris, la Muse et le Poème ? Ton nom ne serait-il pas de ceux qui sortent du naufrage ruisselants d'immortalité

Le commandant Cassius nous offrit à boire. J'aurais voulu refuser que le besoin m'en eût empêché. Il apporta une bouteille de tafia de sa fabrication devant laquelle un buveur de trois-six aurait reculé. Avec l'eau que j'y ajoutai en grande quantité, j'éteignis un peu l'ardeur de ce breuvage de feu que des Rayauds sabla avec volupté jusqu'à la dernière perle. Ceci n'avait rien qui put m'étonner de la part d'un ancien dragon de l'Impératrice.

Je remerciai le commandant Cassius, et nous nous remîmes en selle et en route.

Il était presque nuit lorsque nous arrivâmes à Léogane. Nous avions fait huit lieues qui en valent bien le double sans exagération. C'était une journée bien remplie. Aussi je ne m'occupai en rentrant chez mon hôte que de deux choses : la première, de souper ; la seconde, de me mettre au lit.

Ayant vu la seule chose qui m'intéressât à Léogane, je songeai à gagner le Grand-Goave.

Une vive contrariété pressait mon départ. Des Rayauds était tombé malade et j'avais dû le faire rentrer au Port-au-Prince.

J'allai donc trouver frère Petit-Mot. Le pauvre diable avait été pris en débarquant d'une fièvre qui ne l'avait pas encore quitté. Il ne pouvait me servir de patron, étant au lit. Il m'offrit à sa place son fils que j'acceptai en ne demandant que deux points : le canot est-il en bon état et combien me prendrez vous ?

Nous tombâmes d'accord à dix piastres. Pour ce prix il devait me conduire à Miragoâne en relâchant au Grand-Goave et au Petit-Goave le temps nécessaire pour visiter ces deux ports fermés. On appelle ainsi les ports dans lesquels ne peuvent entrer les navires étrangers par opposition aux ports ouverts où ils ont libre accès.

Les préparatifs d'appareillage occupèrent mon nouveau

patron toute l'après-midi. Je ne pus donc n'embarquer que le lendemain, 7 février, à six heures. Je fis mes provisions chez Mlle Choune. Du fromage et des biscuits, à défaut de pain : voilà pour les aliments solides. Une bouteille de Martel, une bouteille de vin et trois bouteilles de bière, ces dernières données par M. Mérion : voilà pour les liquides. Tout cela n'était qu'un en-cas. Le général Tibérius Zamor n'avait donné pour le commandant du Petit-Goave une lettre dont voici la teneur :

LIBERTÉ. ÉGALITÉ. FRATERNITÉ.

RÉPUBLIQUE D'HAITI.

Léogane, le 6 février 1875, an 75e de l'indépendance.

TIBERIUS ZAMOR,

Général de division, aide de camp honoraire du Président d'Haïti,
Commandant l'arrondissement de Léogane,
au commandant de la commune du Petit-Goave.

Mon cher général,

Je recommande à votre bienveillance M. La Selve, qui se rend dans votre ville, et je vous invite à lui être de quelque grande utilité au besoin.

Les principes d'honnêteté que vous professez, me font déjà enregistrer pour lui l'accueil le plus sympathique de votre part, eu égard à notre amitié, qui semble se resserrer de plus en plus.

Agréez, mon cher général, mes bien sincères salutations,

T. ZAMOR.

Avec une pareille recommandation, j'étais bien sûr de trouver bon repas et bon gîte.

Il était donc inutile de m'embarrasser de vivres.

XIV

En mer. — Le Grand-Goave. — *Aguava*. — Le Petit-Goave. — Grandeur et décadence d'une ville. — Une *maman-poule*. — Industrie des Petits-Goaviens. — Un tamarin qui porte des hommes. — Incendie de 1803. — Fin tragique de Ferrand de Baudières. — Godin, Lacondamine et Bouguer au Petit-Goave. — *Unà Eurus-que Notusque ruunt*.... — Un *Pantou-fouillé*. — Anecdote. — Esquisse de marine. — Une ville endormie. — En *barbaco*. — Les détails de Miragoâne.

Le jour suivant, à cinq heures du matin, tandis que je m'étendais, seul cette fois, au pied du mât d'artimon, la barque quitta l'embarcadère Ça-ira et s'engagea dans la baie de Léogane, en côtoyant, d'après les instructions que j'avais données au patron, la terre de très près. Au large la Gonave, qu'on découvrait avec peine, sortait des brumes marines.

Les côtes dont nous suivions le contour sont basses et pourtant jolies, quoique d'un aspect uniforme. Sur le dernier plan, dans un lointain vaporeux, se développaient, comme des murailles cyclopéennes, sur une ligne sinueuse, les formidables bastions naturels qui forment le morne Piton.

Après une navigation de trois heures, nous arrivâmes devant un village dont les cases sont assez pittoresquement répandues sur la plage. C'est le Grand-Goave.

Sur le même emplacement les Espagnols avaient établi

une bourgade qu'ils appelèrent *Aguava*. Cette bourgade fut brûlée en 1592. Les Français la relevèrent à la même époque que Léogane et lui donnèrent sa dénomination moderne qui paraît être la corruption de son nom castillan. C'est là qu'éclata la guerre entre Rigaud et Toussaint-Louverture. En 1816, une assemblée législative s'y réunit pour réviser la Constitution de la République.

De nos jours le Grand-Goave envoie quelques centaines de sacs de café au Port-au-Prince.

— Vous n'avez pas besoin de mouiller, dis-je à mon patron ; j'ai tout vu. Continuons.

Et nous avons doublé un morne, le Tapion, qui fait promontoire sur la mer. Puis, au bout d'une heure, nous nous sommes trouvés dans la baie profonde du Petit-Goave dans laquelle, à travers l'inextricable végétation de ses bords, viennent se jeter à droite la Ravine-à-Petit, divisée à son embouchure en deux bras, qui étreignent un îlot dont mes matelots n'ont pas su me dire le nom, la Ravine-à-Barret qui, arrosant l'habitation du Roy, forme un delta et la Ravine-à-Pelet qui coupe le chemin de Miragoâne. A gauche nous laissâmes l'Ilet-à-Poule, vis-à-vis duquel s'élevait un fort et s'étendait la place d'Armes en deçà de la Ravine-du-Caïman, et, nous dirigeant sur la pointe de Bourgogne, nous entrâmes par la baie de l'Acul du Petit-Goave, en passant entre l'Ilet-du-Carénage et la batterie des Dames, dans le port protégé autrefois par le Fort-Royal.

Le Petit-Goave, qui remonte à 1863, a été le siège d'une juridiction comprenant les quartiers de Nippes, du Rochelois, de la Grande-Anse et de l'Ile-à-Vaches. Il fut sur le point de devenir la capitale de la colonie. La sûreté de son port, abrité de tous les vents et où les plus gros bâtiments peuvent mouiller et trouver un bon carénage, était le motif de cette préférence. Pendant longtemps même ce fut le bourg de l'Acul du Petit-Goave, où l'on projetait d'élever

Le général Graulmes Petit. (Page 273.)

la ville du Fort-Royal, qui en jouit. On avait élevé à grands frais des fortifications destinées à repousser les attaques des Anglais et des Espagnols, qui y étaient déjà venus.

Après la fondation du Port-au-Prince, le Petit-Goave fut oublié.

La barque avait abordé. Je sautai sur le rivage et me dirigeai sur-le-champ vers le bureau du commandant de la commune pour lequel, on se le rappelle, j'avais une lettre.

Le général Tibérius Zamor n'avait pas trop présumé des principes d'honnêteté de son subordonné. Ce brave officier rural me reçut patriarcalement. C'était l'heure du repas. On mit sur la table un couvert de plus et nous nous mîmes en devoir de découper une *maman-poule*, qui était bien la doyenne de la basse-cour de mon hôte.

Tout en mangeant, je le priai d'avoir l'obligeance de me donner tous les renseignements possibles sur sa localité.

— En vérité de mon Dieu! répondit-il, que vous apprendrai-je? Qu'il y a sur le canton des Palmes, au haut d'un morne, un étang d'eau douce d'une lieue et demie de circuit où les pêcheurs trouvent du poisson et les chasseurs du gibier aquatique en quantité.

— Sa cuvette est probablement le cratère d'un volcan éteint...

— Je ne saurais pas vous dire. — Au sud de la ville s'étendent des marais qui, surtout pendant les grandes chaleurs, empestent l'air. Nos campagnes donnent en abondance du café et des vivres. Le canton du Trou-Chouchou, notamment, est renommé pour ses bananes et ses oranges. Maintenant la seule industrie de mes administrés est de faire des chaises en bois blanc à siège de paille dont ils peignent en rouge les pieds et le dossier pour les enjoliver. Mais la chose la plus curieuse de la commune est, sans contredit, l'arbre qui porte des hommes.

Et, sur ce mot, le commandant sourit avec malice, de l'air d'un homme qui en intrigue un autre.

— Est-ce que vous auriez ici un second Roivas, ce mystérieux arbre indien, issu du sang de Kaiomorts, qui se couvrit, au lieu de branches, de dix couples humains dont les descendants peuplèrent la terre, si l'on en croit le Zend-Avesta, qui est la Bible des Perses?

— Je ne connais pas l'arbre dont vous me parlez, reprit le commandant, mais celui dont je vous parle, je le vois tous les jours et je vous le montrerai quand nous aurons fini.

A ce moment on servait le café.

Comme il venait de m'en donner la promesse, le repas terminé, le commandant me conduisit sur la place, au pied d'un tamarin singulier. Les fruits figurent d'une manière très exacte le profil d'une tête humaine.

Je cueillis quelques échantillons et nous poursuivîmes notre promenade à travers la ville.

Il ne faut pas juger les villes par leur nom. Le Petit-Goave est le grand. Douze rues, se coupant à angle droit, mais non pavées, séparent les vingt îlets d'étendue inégale qui le composent. Incendié en 1803 par l'insurgé Lamarre, il a été reconstruit depuis presque en entier.

— Tenez, exclama le commandant en s'arrêtant, voici l'endroit où Ferrand de Baudières, sénéchal du Petit-Goave, fut assassiné en novembre 1789. Vous savez sans doute dans quelles circonstances?

— Un peu ; mais je vous écoute toujours.

— Eh bien, après le départ pour la France du gouverneur-général Barbé de Marbois, qui s'était embarqué en secret sur la corvette *L'Ariel,* le 26 octobre de la même année, les Pompons jaunes furent ici en butte à toutes les vexations des Pompons blancs. Ferrand de Baudières, connu pour sa modération envers les premiers, avait

Vue de la ville du Petit-Goave au temps de la possession française. (Page 273.)

rédigé pour eux une pétition dans laquelle ils réclamaient le droit d'envoyer un représentant à l'assemblée provinciale de l'Ouest, qui allait ouvrir ses séances au Port-au-Prince. Les Pompons blancs de la ville, ameutés par un Valentin de Cuillon, envahirent sa demeure, l'arrachèrent des bras de son épouse et de ses enfants, le traînèrent par les rues et, lui ayant fait subir mille outrages, le tuèrent.

— Hélas ! répondis-je, c'était l'époque fatale où les amis de Moreau de Saint-Méry, l'auteur de la *Description de la partie française de Saint-Domingue*, furent insultés au Cap parce que celui-ci avait demandé à l'assemblée électorale de Paris, dont il était membre, la liberté des esclaves.

Aucun monument commémoratif ne marque la place où est tombé Ferrand de Baudières, tué pour avoir servi d'organe aux gens de couleur.

Tant que cela me revient à l'idée, reprit mon cicerone qui me voyait rêveur, il faut que je vous dise que trois académiciens français, Godin, La Condamine et Bouguer, envoyés au Pérou, en 1736, pour déterminer la figure de la terre, firent ici un séjour de trois mois pendant lesquels ils se livrèrent, à ce que disait mon père, à toutes espèces d'expériences scientifiques. Enfin, en 1867, notre second empereur, Faustin Ier, est mort ici, au milieu de nous. De quel autre monarque pourrait-on en dire autant !

Pour voir et revoir le Petit-Goave deux ou trois heures suffisent. Je passai le reste de la journée avec le commandant. A la nuit tombante, je donnai l'ordre de remettre à la voile, bien que le temps parût être à la tempête et, malgré les représentations de mon hôte, qui fit tout ce qu'il put pour me retenir jusqu'au lendemain.

Les fameux vers du premier chant de l'*Enéide* semblaient revivre sur la mer. Mais Papaloute, le fils de Petit-Mot, était un caboteur expérimenté ; le vent, d'une extrême

violence, soufflait dans la direction que nous prenions : donc nous irions plus vite.

La barque, en effet, bondissait sur les vagues comme une pierre avec laquelle on fait des ricochets. Je m'enveloppai de mon manteau et je me couchai sur le fond qu'ébranlaient les profondes et orageuses secousses de l'eau. Je fermai les yeux et j'arrivai à cet instant où l'on a en soi tout ensemble quelque chose d'éveillé et quelque chose d'endormi.

Les flots en délire mugissaient, sifflaient, grinçaient, râlaient, aboyaient, glapissaient. Tout à coup un grondement fauve sort de l'ombre et parvient jusqu'à moi, à travers tout le hourvari. Je secoue mon assoupissement ; je me dresse sur mon séant, j'écoute, même grondement à la fois terrible et menaçant.

— Qu'est cela ?... demandai-je à Papalonte qui tenait à deux mains la barre du gouvernail.

— Un *pantou-fouillé*, je crois.

— Et qu'appelez-vous ainsi ?

— Une bête qui vit dans la mer. Elle est énorme, porte des cornes ainsi qu'un cabri et peut renverser un canot. Mon père m'a raconté qu'à la hauteur de la Petite-Gonave un *pantou-fouillé* a enlevé le gouvernail de la berge qu'il conduisait.

Ces sortes d'anecdotes maritimes, peu agréables par elles-mêmes, le sont encore moins racontées au milieu d'une tempête dans les parages où s'est passé le fait qui en est le sujet. Il est peu réconfortant pour un passager, si bon nageur qu'il soit, d'apprendre qu'à l'endroit même où il se trouve, une barque a été chavirée par un habitant de l'abîme et que le même accident peut arriver à celle qu'il monte. Bien peu, je crois, voudraient faire une pleine eau en compagnie d'un cétacé qui se permet des plaisanteries si déplacées. Il n'est pas besoin non plus d'être libre-pen-

Miragoâne. (Page 277.)

seur pour soutenir que, si la baleine de Jonas est un canard biblique, les requins sont une réalité dévorante dans la mer des Antilles.

Par curiosité je me penchai sur le plat-bord pour tâcher d'entrevoir le monstre qui nous suivait, espérant une proie, ὁρῶν ἐπὶ οἰνόπα πόντον. La nuit était si noire que les flots paraissaient d'encre et qu'on n'y pouvait distinguer aucun objet. N'était-ce pas un de ces poissons manares qui ont une tête de bœuf ? Je crois plutôt que c'était un requin-marteau.

Afin d'échapper à ces visions truculentes, je me recouchai et, dieu merci, je ne tardai pas à m'endormir profondément. Rien ne favorise le sommeil mieux que le vent.

Je ne me réveillai que le lendemain matin à cinq heures. Encore fallut-il pour cela le choc assez violent de la barque qui abordait et le frottement de sa quille sur un fond de gravier qu'elle labourait. J'ai ouvert les yeux. J'étais dans un port de l'aspect le plus singulier.

Devant moi échouées, des planches de sapin disposées en radeau et enchevêtrées d'une manière inextricable. Derrière des navires de différentes nations, mouillés à toucher la terre. A droite et à gauche, des maisons d'un étage, faites en bois, serrées les unes contre les autres, le long de rues étroites.

Sur une éminence l'église, dans une position qui m'a rappelé celle de Notre-Dame de la Garde à Sainte-Adresse, faubourg du Hâvre. Un cercle de mornes qui reparaît partout au-dessus des toits semble faire une niche à la ville.

C'était Miragoâne.

— Eh bien, Papaloute, nous sommes arrivés ?

— Oui, chef.

— Prenez alors mes sacs de voyage et débarquons. Vous allez les porter, n'est-ce pas ? jusqu'à la maison où je descends.

— Oui, général.

Je regardai ma montre. Les aiguilles marquaient quatre heures et demie. Les maisons n'étaient pas ouvertes à cette heure matinale. Cependant, au détour de la rue que nous avions prise, j'aperçus un homme prenant le frais sous une galerie. J'allai à lui. Papaloute, aux mains mes sacs de nuit, qu'il portait comme des seaux un porteur d'eau, me suivait à une distance respectueuse.

— Monsieur, dis-je à ce matineux miragoânais, voudriez-vous m'indiquer la maison de M. Coligny Lecomte?

— Volontiers.

Et il appela une petite fille, qui était dans la rue :

— Syphilise, conduis monsieur chez Coligny.

Je remerciai mon complaisant indicateur et je suivis la petite fille. Après avoir traversé trois ou quatre rues ou ruelles, nous nous trouvâmes à la porte de M. Coligny Lecomte, hermétiquement fermée comme celles des maisons voisines. Pas un bruit de l'intérieur ne transpirait. Toute la maisonnée dormait encore. Je me gardai bien de troubler son sommeil et je revins vers l'homme de la galerie.

— Monsieur, je n'ai pas voulu réveiller M. Coligny Lecomte. Voulez-vous me permettre de déposer chez vous mon petit bagage en attendant?

— Certainement, monsieur. Entrez donc...

Papaloute déposa mes sacs de voyage dans un coin ; je réglai mes comptes avec lui et il regagna sa barque.

Aussitôt mon hôte imprévu me fit servir du café. Ensuite on m'apporta de l'eau pour me débarbouiller. Je lui demandai de qui j'avais l'honneur de recevoir tant de politesses.

— De Cicéron Lecomte, le propre frère de celui que vous cherchez...

— Comme cela tombe bien! je suis toujours dans la famille... Vous me connaissez peut-être de nom : Je suis l'auteur de *la Littérature française d'outre-mer*.

— M. Edgar La Selve ?...

— Précisément.

— Je m'estime fort heureux de vous être agréable.

M. Cicéron Lecomte achevait de prononcer ces mots orsqu'entra son neveu, jeune poète d'infiniment de talent ui, prévenu par lui sans doute de mon arrivée, s'empressait de venir me chercher.

— Pourquoi n'avez-vous pas frappé, maître ?... dit-il n m'abordant.

— Il n'y avait pas nécessité de vous déranger de si onne heure.

— Mais on vous attend à la maison.

— Allons !....

Je remerciai de nouveau M. Cicéron Lecomte et j'allai rouver la famille de son frère par laquelle je fus reçu omme un membre de retour d'une absence.

Après le premier repas, M. Cicéron Lecomte vint me rendre pour m'amener à la campagne. Il avait organisé, e concert avec quelques amis un *barbaco*, c'est-à-dire ne partie de plaisir. J'acceptai et nous partîmes à cheval.

Le lieu du rendez-vous n'est pas éloigné de la ville. 'était l'habitation Dufour, du temps des colons magnifiue sucrerie, qui n'est plus aujourd'hui qu'un monceau de écombres.

Au cours du repas, que nous fîmes en plein air, la conersation tomba sur la dernière révolution, celle de 1868, endant laquelle Miragoâne, tour à tour au pouvoir des *acos* et des *Piquets*, fut bombardée un jour depuis neuf eures du matin jusqu'à quatre heures du soir, mise à sac t finalement livrée aux flammes.

Nous redescendîmes en ville au crépuscule.

Quelques heures bien employées suffisent pour connaîre Miragoâne qui n'offre pas de curiosité de haute atraction.

D'abord embarcadère de la paroisse du Fond-des-Nègres ou mieux Saint-Michel, elle devint peu à peu bourg. Son agrandissement notable date de 1812. Là où de fortes barques jetaient l'ancre s'élèvent des maisons sur des terrains conquis sur les flots, grâce à des remblais qui les font reculer. Rien de plus simple. On achète une portion de morne et une portion de baie. On fait tomber le morne et la mer est comblée. Le *tu n'iras pas plus loin* du roi Knut n'est plus une impossibilité. Ce développement rapide de Miragoâne a pour cause l'ouverture au commerce étranger de son port très profond et exposé seulement aux vents du nord. A l'entrée émerge un îlet ombreux et frais, la *Frégate*, qui sert de but de promenade, le dimanche.

Je passai huit jours à Miragoâne, sortant matin et soir. Aussi j'eus bien vite vu Cérou où furent fusillés, en 1868, des *Cacos* et des *Piquets* n'ayant pour toute tombe que des tas de pierres et qui dorment côte à côte dans l'éternelle paix de la mort ; le fort Malette dans lequel est enterré un général indigène dont je n'ai pas retenu le nom ; le fort Bréa, le fort Réfléchi, le Carénage, la Source espagnole, le Cercle ou Détour, promenade le long de la mer, qui conduit à la Source salée où j'allais me baigner avant le lever du soleil ; le pont de Miragoâne, dont j'aurai l'occasion de reparler ; et, enfin, à une lieue et demie de la ville, l'étang, miroir éclatant et métallique encadré d'une bordure de montagnes, que les premiers habitants d'Haïti appelaient *Caguani*, et dont les eaux, se frayant un passage dans leurs épaisses bases, viennent sortir au Carénage.

Quelque envie que j'eusse de rester plus longtemps avec l'excellente famille qui m'hébergeait, changeant de mode de voyage, je partis à cheval de Miragoâne, le 18 février, à cinq heures du matin, en compagnie de plusieurs jeunes gens qui voulurent m'accompagner jusqu'à l'Anse-à-Veau.

XV

Nippe. — L'Anse-à-Veau. — Le Bec-du-marsouin. — Les deux Caïmites — Pestel. — Corail.— Goman.— Le Petit-Trou-des-Roseaux. — Jérémie. — Blanchet jeune. — H. Fery. — Le Calvaire. — Guinaudraie. — Le camp Ivonet. — Le fort Mafrane. — Laurent Férou. — Un des actes de son administration.

La journée s'annonçait magnifique et fort gaie. Le chemin, qui longe la mer, est plat et assez facile. Le Trou-Forban dépassé, nous sommes arrivés en deux heures à la Rivière-Froide, sur les bords de laquelle deux rangées de laveuses, qui n'avaient d'autre vêtement qu'un lambeau de toile sur les hanches, broyaient consciencieusement au soleil leur linge entre deux pierres, comme si elles eussent voulu en faire de la pâte à papier.

Nous avons traversé à gué cette rivière et notre brillante et poudreuse cavalcade est entrée à midi dans le port de Nippes qu'on appelait autrefois Petite-Rivière du Rochelois ou simplement Rochelois.

Si mes descriptions ne vous ennuient pas trop, je vais vous dire en courant ce que c'est que Nippes.

Nippes est l'embarcadère des denrées des quartiers circonvoisins. Les petites barques peuvent seules y aborder ; encore n'y sont-elles pas à l'abri des vents du nord ni des raz-de-marée. Antrefois il était défendu par une batterie à

merlan à droite et par une batterie à barbette en maçonnerie à gauche. De ce dernier point on découvre au large, quand l'atmosphère est limpide, la Petite-Gonave et la Grande-Gonave.

A Nippes nous déjeunâmes chez le magistrat communal, oncle de l'un de mes compagnons. On nous servit un de ces hétérogènes mais plantureux repas créoles, qui restaurent à merveille un voyageur affamé.

Une seconde étape de trois lieues nous conduisit à l'Anse-à-Veau, chef-lieu de l'arrondissement de Nippes, lequel doit sa dénomination au Morne-à-Veau sur lequel on l'a bâti, il y a plus d'un siècle, vis-à-vis de l'extrémité occidentale de la Gonave, la pointe de l'Acajou. L'église date de 1740. Elle est située dans la partie haute du bourg et dominée par une batterie sans canon. On me parla d'un étang en pleine montagne, sur la route du Petit-Trou, dont l'eau est saumâtre, sans doute parce que les filtrations de la mer l'alimentent. Il y a, paraît-il, dans le canton de l'Acul-des-Savanes, des minerais de fer et des pierres brillantes qui coupent le verre aussi bien qu'un diamant.

En me promenant je vis, au pied de l'arbre de la Liberté, un tombeau, celui de Jean-Louis-François, décédé en 1806. Sous Rigaud, il combattit successivement le parti colonial, les Anglais et Toussaint Louverture. En 1802, lorsque Pétion se fit indépendant, il s'insurgea au Haut-du-Cap. Il était alors officier dans la 13e demi-brigade coloniale. Quand Geffrard pénétra dans le département du Sud à la tête de ce corps, il passa colonel. En 1803, au camp Gérard, il reçut de Dessalines le brevet de général de brigade. Plus tard il fut fait divisionnaire.

A sa mort le bruit courut qu'il avait été empoisonné par Jacques I. Le mécontentement, qui couvait dans les campagnes, éclata aussitôt. Un habitant, Germain Pico, voisin du fort des Platons, prit les armes et s'empara du fort

pendant une fête. Mais Geffrard, en revenant de l'Anse-à-Veau où il avait été rendre les honneurs à Jean-Louis François, l'en chassa et le reprit. Pico, mis en fuite, fut tué dans les mornes par un nommé Blaize.

Comme l'Anse-à-Veau n'offre absolument rien de remarquable, je m'informai tout de suite si je pourrais gagner Jérémie par mer. Ce moyen de transport est encore le plus commode en Haïti et il me fallait retourner le cheval sur lequel j'étais venu à M. Cicéron Lecomte, qui me l'avait prêté. Par le plus rare et le plus heureux des hasards, il y avait en partance une petite goëlette du port de dix tonneaux, neuve et propre, et portant à sa proue ce nom croyant et de bon augure : *Dieu merci*. Je fis prix avec le patron. Le lendemain, 19 février, il mit à la voile et nous quittâmes l'Anse-à-Veau. Autrefois les bateaux de fort tonnage pouvaient jeter l'ancre dans son port. Aujourd'hui il n'est accessible qu'aux petites barques. Un banc de madrepores s'étend chaque jour à l'entrée et l'obstrue tandis que le sable, charrié par la petite rivière qui s'y jette, le comble à l'intérieur. C'est dans ces eaux que fut noyé, en 1802, par les indépendants, Bardet, chef de bataillon de la 13e coloniale, très-dévoué à la métropole et qui, à l'arrivée de l'expédition, avait ouvert le fort Bizoton au général Boudet.

La mer était douce et le vent favorable. Les voiles en ciseaux donnaient à la barque l'apparence d'un gros albatros qui glisserait sur l'eau, les ailes dressées. Vers six heures nous découvrîmes dans un enfoncement de la côte le Petit-Trou que je nomme seulement pour mémoire.

Dieu merci traversa la baie des Baradères ou *Baradaires*, selon l'orthographe employée par Moreau de Saint-Méry, fermée par le Bec-du-Marsouin. Cette presqu'île, rattachée à la grande terre par les *Etroits*, est ainsi appelée parce qu'elle a, en effet, la forme du poisson de

ce nom. Elle a, du S.-O. au N.-E., cinq lieues de longueur sur une largeur variant entre cinq kilomètres et un.

Aussitôt l'horizon se garnit sur tous les points. Nous entrons dans un étroit canal. Du côté de la pleine mer se dressent les deux Caïmites, îlets couverts de bois de construction dont le plus grand a deux lieues carrées. La petite Caïmite est en face même de Pestel, bourg qui a gardé le nom d'un colon de ce quartier, et dont l'embarcadère est abrité des vents du nord, d'ordinaire si furieux.

Le deuxième bourg, qui se montre à l'opposite du Grand-Récif, est Corail, ainsi désigné parce que primitivement on y élevait des porcs. Avant la Révolution une sucrerie remplaça le Corail. On y fit un embarcadère. Quelques maisons se groupèrent sur les bords. Ce bourg naissant devint le chef-lieu de la commune. Les habitants, que les brigandages des esclaves chassaient de leurs habitations, venaient s'y réfugier. Durant l'insurrection de Goman, les citoyens du quartier de la Grande Anse s'y réunirent pour repousser les révoltés, qui réussirent à s'en emparer plusieurs fois. Samedi-Télémaque, le vainqueur des *Piquets*, y mourut de mort subite, le 24 juin 1846.

Le port de Corail, garanti par de nombreux îlets, sert de carénage aux bâtiments de Jérémie.

Sur la route, trois lieues avant Jérémie, le cavalier trouve le Petit-Trou des Roseaux, autrefois Petit-Trou de la Grande-Anse, embarcadère qui eut une importance passagère pendant la révolte de Goman, prolongée près de quatorze ans. On doit la pacification de cette localité, d'abord à la sage administration du général Bazelais, à qui A. Pétion confia le commandement des arrondissements de Jérémie et de Tiburon, et qui obtint la soumission de plusieurs chefs de la révolte, ensuite à la ferme volonté du président P. Boyer, qui en décida l'extinction.

Vers le soir, nous étions dans la Grande-Anse. Il se mit à pleuvoir à verse et les ténèbres nous empêchaient de distinguer les accidents de la côte que nous longions. De temps à autre un éclair brillait dans la nuit obscure et le vent tourmentait les voiles. Nous roulions, de droite à gauche et de gauche à droite, sur les toiles qui nous servaient de matelas.

Je commençai à me lasser de la mer, tantôt d'une monotonie désespérante, tantôt d'une humeur rageuse. J'interroge les passagers. Tous, les uns après les autres, m'avouent qu'ils s'ennuient au même degré que moi. Un espoir consolant nous soutient. Au matin, si la mer est clémente, nous entrerons dans la baie de Jérémie.

Enfin, à quatre heures, l'orage se calma, le jour reparut, les flots cessèrent de bouillonner, le ciel était pur. Nous aperçûmes, aux premiers rayons du soleil levant, la ville de nos vœux. Son aspect est à la fois grandiose et pittoresque. Derrière elle se dresse comme un rempart un morne, surmonté de deux blockhaus construits par Salnave, auquel elle appuie sa tête, tandis que ses pieds trempent dans la mer.

Peu de temps après, nous rencontrions, à l'entrée du port, l'*Ester*, bateau du *Service accéléré*, que la ceinture d'écueils où le flot n'est qu'un inextricable réseau de tourbillons dont il est entouré de toutes parts, empêchait d'approcher davantage.

Le mouillage effectué, nous descendîmes dans le canot du *Dieu-Merci*. Un matelot saisit les rames et nous touchâmes bientôt le warf qui est très haut et, par extraordinaire, en bon état.

Jérémie est une hospitalière cité. Ses femmes ont la réputation d'être les plus jolies de l'île. Beaucoup le sont. Elle mérite donc l'épithète donnée par Homère à l'Achaïe et à Hellas, καλλιγύναικα. Je n'y connaissais personnellement

aucun habitant et cependant j'eus tout de suite et sans peine un logis.

On peut y passer une semaine bien employée. C'est ce que j'ai fait. Le jour qui suivit mon arrivée fut consacré à visiter la ville.

Le premier établissement, placé entre la Voldrogue et la Grande-Rivière, existe encore sous la dénomination de : Vieux-Bourg. La ville actuelle qui, avant 1756, était appelée Trou-Jérémie, du nom du pêcheur qui l'habitait, est divisée en deux parties : haute et basse. La première, dans une position agréable, a la figure d'un rectangle. La seconde suit le contour de l'Anse, qui lui sert de port.

Ce port n'offre aucun abri contre les vents du Nord qui soufflent la plus grande partie de l'année sur les côtes de la Grande-Anse. Souvent des raz-de-marée viennent ajouter aux dangers que courent les navires. Aussi n'est-il fréquenté que par les goëlettes américaines qui n'ont pas besoin de séjourner longtemps pour vendre leur cargaison.

Sur la place d'Armes, auprès de l'autel de la Patrie, je remarquai deux tombes. L'une est celle de Blanchet jeune, de son vivant Président de l'Assemblée nationale, la seconde, celle de M. H. Féry, qui fut commandant de la place.

Au-dessus de la ville est le Calvaire. On prétend que Darbois y avait fait dresser un bûcher permanent, dans les flammes duquel il jetait les prisonniers noirs et jaunes qu'on lui expédiait.

Mais ce qui m'intéressait principalement, ce que je voulais voir à tous prix, c'était Guinaudraie. Qu'est-ce que Guinaudraie ? allez-vous demander. Guinaudraie, c'est l'habitation où naquit, en 1762, du marquis de la Paillèterie, colon, et d'une Africaine, Alexandre Davy Dumas, l'*Horatius Coclès* du Tyrol, le père d'Alexandre

Dumas Ier, l'inépuisable romancier, le grand-père de notre Alexandre Dumas II, le puissant dramaturge.

Dans la même excursion, je vis le camp Ivonet. Les insurgés de Jérémie s'en étaient emparés en 1803. Le commandant de la ville, le colonel Berger, fit une sortie le 23 juin et les chassa ; mais il fut tué d'un coup de sabre.

Je montai aussi au fort Mafranc, construit en 1804. Au bout d'une heure d'ascension, je vis les montagnes voisines s'abaisser et le panorama s'étendre à mesure que nous nous élevions. Du fort on embrasse le canton entier de la Grande-Rivière. J'avais autour de moi tous les mornes qui forment la chaîne de Macaya qui court, de l'Ouest à l'Est, parallèlement à ceux de la Hotte. Il faut avoir vu cette région convulsionnée pour se faire une idée des effets effroyables des secousses volcaniques. Toutes ces gibbosités monstrueuses, couvertes d'une végétation épaisse et crépelue, ressemblent assez à des groupes de dos gigantesques de dromadaires. La Grande-Rivière, l'un des plus importants cours d'eau d'Haïti, jaillit des flancs de la Cahouane, se précipite en grondant et se glisse pendant vingt-cinq lieues entre les mornes comme un immense serpent à écailles argentées. A l'horizon, la mer, sur laquelle étincellent les voiles blanches, — *mare velivolum*, — se confond avec le ciel auquel elle semble toucher.

Au fort Mafranc, affreusement délabré, a été enterré un des signataires de l'acte de l'Indépendance, Laurent Férou, le vainqueur de Garata, né sur l'habitation Pinet, commune des Côteaux, de Férou, blanc, et de Thérèse, negresse. C'était un mulâtre franc. Avant la révolution, son père lui donna l'éducation que recevaient, à cette époque, la plupart des enfants créoles. Il apprit le métier de charpentier. Il ne savait ni lire ni écrire ; mais il signait. Dans ses moments de loisir, en 1790, il se livra

avec ardeur aux exercices du corps. Il montait à cheval, il chassait les cochons marrons. Sur le dos il portait même les marques des défenses d'un de ces pachydermes sauvages, qui l'avait terrassé. Il était hardi, emporté et d'une grande inflexibilité. Entré en 1793 dans le 3e régiment de la Légion de l'Égalité du Sud, il gagna le grade de capitaine par son courage dans la guerre contre les Anglais. A la même époque, il fut nommé commandant de la commune des Côteaux. A la fuite de Rigaud, Toussaint-Louverture lui ôta son commandement. A l'arrivée de l'expédition française, il reprit du service et fut placé dans la même commune. En février 1803, lors du rétablissement de l'esclavage, il s'arma contra la métropole et fut proclamé commandant en chef de l'armée indigène du Sud. Vers 1803, il fut nommé général de brigade par Dessalines, et à l'évacuation de la Grande-Anse, commandant de l'arrondissement de Jérémie. Il mourut dans cette ville, en 1806.

Voici un des actes de son administration :

Trois bourgeois blancs et un officier français, enrôlés de force dans les bandes indigènes, s'étaient réfugiés sur la corvette anglaise, *la Tartare*, mouillée en rade. L'officier, détaché au bureau du port, avait usé de son autorité pour préparer l'évasion Un soir de spectacle, comme il n'y avait pas de garde au théâtre, il y avait envoyé, vers huit heures, celle de la douane, dégarnissant ainsi le poste du rivage. Il put s'embarquer librement avec ses trois compatriotes.

Férou somma sans succès le capitaine Perkins, commodore de *la Tartare*, de lui livrer l'officier fugitif. Quand vint le moment d'appareiller pour la Jamaïque, Perkins envoya une chaloupe prendre de l'eau aux Abricots. Depuis la sommation de Férou, il ne communiquait plus avec la ville. Or, défense était faite aux blancs, d'aborder les

mouillages non ouverts au commerce étranger. La chaloupe de *la Tartare* fut saisie. Les matelots, qui la montaient, arrêtés, furent conduits à Jérémie au général Férou, qui fit savoir à Perkins que, s'il ne débarquait pas l'officier dans les vingt-quatre heures, ses matelots seraient fusillés. Le capitaine anglais, placé dans l'alternative de laisser périr une dizaine d'Anglais ou de sauver un Français, livra ce dernier.

Férou le fit passer par les armes sans convoquer de Conseil militaire.

J'avais vu de Jérémie tout ce qui mérite d'être vu. Je partis, le 27 février, pour le Trou-Bonbon, sur un cheval de louage.

L'épisode de mon voyage au Trou-Bonbon est un peu pornographique, mais il est unique. Vous le raconterai-je? Certainement. Foin de la bégueulerie.

Je chevauchai toute la matinée sans apercevoir ni un habitant ni une case. Autour de moi les bananes semblaient mûrir pour les oiseaux du ciel. Les orangers et les manguiers, pliant sous le poids de leurs fruits d'or, les offraient d'eux-mêmes à ma main. Au milieu de tant de solitude, de silence, de richesses naturelles, je me demandais si vraiment Colomb avait jamais touché à Haïti.

A une lieue de Jérémie, dans un endroit où le chemin est presque enfoui sous un grand fouillis de branchages qui le débordent des deux côtés, mon guide me fit signe d'arrêter et de regarder vers la mer.

Suivant des yeux la direction de son doigt, je vis une jeune mulâtresse, qui fendait, comme Lycorias, les flots endormis. Tout à coup, se tournant sur le dos et se soulevant à la surface, elle s'y soutint presque sans mouvement, les bras étendus. De la sorte ressortait pleinement la richesse de sa poitrine, brillante comme le cuivre jaune ; les

pointes vermeilles de ses seins et son nombril lustré brillaient à fleur d'eau.

Sur la rive se tenait une autre Océanide, s'apprêtant à entrer, elle aussi, dans le bain. Elle n'avait plus que sa chemise, qui glissa avec un naturel charmant le long de son corps. Elle fit deux pas sur le sable, et, tout en restant sur le rivage, elle avança un pied et le trempa dans l'eau. Pas à pas, elle avança dans les flots, puis s'élança vers sa compagne et fut auprès d'elle en deux brassées.

Je laissai ces Néréides folâtrer en liberté sous les bambous crépus. Avant qu'elles aient pu se douter que des regards indiscrets les avaient épiées, j'entrai au Trou-Bonbon, petit village entre Jérémie et Dalmarie, au fond d'une anse très fréquentée par les caboteurs et où je trouvai un encombrement d'embarcations.

Je payai mon guide, qui se chargea de ramener ma monture à son propriétaire, et je m'embarquai sur le *Bout-de-Macaque*, wary en partance pour les Cayes.

XVI

L'Anse-du-Clerc. — Les Abricots. — Le Paradis indien. — Petite rivière-de-Dalmarie. — Le pardon accordé au fils de Goman. — Dalmarie. — L'Anse d'Eynaud. — Plus de *Bout-de-Macaque* !... — Les trois tribunes. — Les Chardonnières. — Port-à-Piment. — Une chasse aux *Piquets*. — Les Coteaux. — La Roche-à-Bateau. — Port-Salut. — Souvenirs historiques. — L'Ile-à-vaches. — Perte du *Bouvet*. — Torbeck. — Boisrond-Tonnerre et Hérard-Dumesle. — Entre le navire dans le port et la terre on peut bien se noyer. — Le Casino. — Bonardel. — *Bon-Bon !...*

La nature est belle sur les côtes du Sud !... Voici l'Anse-du-Clerc, bourgade qui doit son accroissement à l'insurrection de Goman. Les habitants du canton y avaient établi un poste militaire. Ils se réunissaient dans des block-haus pour repousser en commun les insurgés. L'Anse-du-Clerc fait partie de l'arrondissement de Jérémie ; son port est aussi sûr que celui du Trou-Bonbon.

Après la pointe des Abricots, voici le bourg de ce nom, qui lui vient de la prodigieuse quantité d'abricôtiers qu'on trouva dans le canton, à l'époque de la fondation. Les Indiens, premiers habitants de l'île, avaient placé, au rapport de Moreau de Saint-Méry, leur paradis dans ces forêts. Ils s'y faisaient porter aux approches de la mort, et là, bercés par les brises, dans un hamac suspendu aux arbres, près des nids des petits oiseaux, ils exhalaient leur dernier souffle au sein du calme et de la solitude.

Alors leurs âmes bienheureuses erraient en paix sous les délicieux ombrages des mameys, ces autres Lingams, dont elles savouraient éternellement les fruits ambrosins. Le mancenillier y croit aussi. Les âmes des méchants, pensaient ces insulaires, se nourrissaient de leur suc vénéneux.

Ces enfants de la nature croyaient à l'immortalité de l'âme !

En 1789, les Abricots ne comptait que dix-sept maisons. Il dépendait de la paroisse de Dalmarie. Pendant la révolution, il prit quelque accroissement.

Mais voici déjà la pointe de la Seringue, le Trou-d'Enfer, le cap Dalmarie.

Que vous dirai-je de la Petite-Rivière de Dalmarie ? Elle a été ainsi nommée à cause de sa situation sur un cours d'eau moins important que celui qui passe à Dalmarie. Les caboteurs la préfèrent à cette dernière, car leurs barques ont plus d'abri et meilleure tenue sur son rivage. C'est là qu'en 1820 s'est passée une touchante scène, reproduite par le pinceau du citoyen Déjoie du Cap-Haïtien dans un tableau qu'on voyait, il y a quelques années, au Palais-National du Port-au-Prince : *Le Pardon accordé au fils de Goman par le Président P. Boyer.*

Une lieue plus loin se montre Dalmarie, dont la dénomination indienne est devenue par corruption Dame-Marie. Ce bourg remonte à 1776. Auparavant ce n'était qu'un embarcadère servant aux habitants qui avaient obtenu, dès 1737, des concessions dans ce quartier. Avant la révolution le gouvernement colonial se proposait d'y élever une ville dont les fortifications eussent pu interdire l'accès de sa baie aux flottes anglaises qui, très souvent, y prenaient mouillage. Le 3 décembre 1849, des corsaires dominicains pillèrent et incendièrent Dalmarie. A peu de distance, au pied d'une montagne dont le sommet, garni d'une crête de roches à ravets énorme, présente l'aspect des mamelles

Les Abricots. (Page 292.)

d'une vache, il y a des eaux minérales dont on ne tire aucun parti.

La Pointe-à-Bourg doublée, nous nous trouvâmes en vue de l'Anse-d'Eynaud, chef-lieu de l'arrondissement de Tiburon et résidence du commandant, élevé sur une anse qui, lors de l'évacuation des Anglais, en 1798, prit le nom d'un colon, dont l'habitation était voisine, à la place de celui de l'Ilot-à-Pierre-Joseph. Ce bourg s'est développé insensiblement lorsque son port, auquel les Baleines font une ceinture de rochers, a été ouvert au commerce étranger.

Nous passâmes à l'Anse-d'Eynaud quatre jours. Le *Bout-de-Macaque* prenait un chargement de tafia. Le cinquième jour au matin, rendu au bord de la mer avec d'autres passagers pour m'embarquer, je ne le trouvai plus. Etait-il parti? Non. Sa carène avait besoin d'un radoub, paraît-il. Chargé, il faisait eau par tous les joints. Pendant la nuit précédente, il avait sombré à l'ancre; le matelot de garde s'était réveillé dans l'eau.

Il fallait songer à un autre mode de transport. Le commandant de l'arrondissement eut l'obligeance de me prêter un cheval pour me rendre à Tiburon, où, selon toute probabilité, je trouverai une barque allant aux Cayes.

J'arrivai à onze heures aux Irois, bourgade née, comme presque toutes celles du littoral, sur un embarcadère. Par ce nom on distinguait autrefois dans les Antilles les Irlandais que la persécution religieuse poussait hors de leur patrie.

Les Anglais s'y étaient fortifiés. Rigaud les expulsa.

Guidé par le soldat que le commandant de l'Anse-d'Eynaud m'avait donné pour me conduire, je ne fis que traverser cet indescriptible pêle-mêle de masures, de cahutes aux façades bossues, aux toitures invraisemblables, parmi une populace de poules, de cabris, de porcs, auxquels étaient mêlées des négresses en guenilles peignant avec

un peigne édenté leur laine rebelle et des négrillons nus comme des vers, ventrus comme des calebasses, se traînant dans la poussière au grand soleil. Je remarquai une jeune négresse de vingt ans au plus qui fumait magistralement, un *cachimbo* aux lèvres, assise sur le seuil de sa case, les paupières voluptueusement baissées.

Une lieue plus loin, au bout d'une verte savane emprisonnée entre la mer et les montagnes de la Hotte et parsemée de bouquets de palmiers et de cocotiers, je trouvai Tiburon qui porte le nom par lequel les Indiens désignaient les requins, *buron,* sans doute parce qu'il y en avait beaucoup dans ces parages. Les premières cultures faites dans ce quartier datent de 1737. Le bourg fut fondé au milieu du siècle dernier. Son port a une certaine importance à cause du voisinage du cap Tiburon, qui est un débouquement. Plusieurs flottes anglaises y ont mouillé. Rigaud s'y embarqua pour la France.

Quand on arrive par mer, à gauche on a l'anse des Carcasses, le cap à Foux et une grande chaîne de mornes couverts de bois ; à droite, la rivière, le bourg et le cap Tiburon.

Il avait plu. Le chemin était fort détrempé. Je n'y ai rencontré personne, si ce n'est une jeune négresse, beau lis noir de la savane, qui, son canari sur la tête, revenait de puiser de l'eau. En marchant elle chantait d'une voix claire, fraîche et pure, sur un air lent, triste et plaintif, cette chanson si populaire ;

Maman metté moé dehors
Maman poussé, m'allé.

A Tiburon, pas de barque. Toutes avaient appareillé le matin. Quand reviendraient-elles ? En attendant, le magistrat communal m'offrit l'hospitalité, que j'acceptai avec reconnaissance.

Ainsi que dans toutes les petites localités que je venais de traverser à Tiburon un blanc est un phénomène. Chacun le suit avec des yeux effarés. Cependant, comme je me promenais tous les jours, je ne tardai pas à être connu et accepté par les habitants. Je menais une vie toute de *farniente*. Mais je ne pouvais rester à la case. J'éprouvais le besoin de respirer, de voir les savanes, d'écouter le chant des pipiris. Cela me conduisait hors du bourg sur les bords de la rivière qui, après avoir décrit cent méandres, se jette dans la mer par trois embouchures. Je m'arrêtai pour causer avec les laveuses. Toutes nues, accroupies comme des idoles hindoues, elles lavaient leurs robes au courant de l'eau comme la fille d'Alcinoüs.

D'autres fois j'allais sur les grèves, poussant du pied quelque galet, errant le long des flots comme un naufragé qui espère être aperçu de quelque navire voguant au large.

Enfin, le septième jour, 13 mars, je pus partir sur une barque appartenant à un caboteur des Cayes, M. Jabouin, venu à Tiburon, chercher du café.

Nous doublâmes d'abord la Pointe-Burgau et longeant une côte hérissée de brisants, nous traversâmes l'Anse-du-Milieu, nous doublâmes la Pointe-des-Aigrettes, nous entrâmes dans l'Anse-Salée, au fond de laquelle s'élève, dans la petite plaine des Anglais, ainsi nommée parce que les équipages des navires de cette nation y faisaient de fréquentes descentes avant la révolution, la bourgade du même nom, sur le terrain de l'ancienne sucrerie du Gravier, et près d'une petite rivière très poissonneuse, qui fournit d'excellentes carpes.

Une lieue en avant, on se trouve à la hauteur des Chardonnières, bourgade sur la route de Tiburon aux Coteaux, qui porte le nom donné à son embarcadère à cause des oursins, vulgairement *chardons*, qui y abondent.

A peine a-t-on dépassé le Tapion des Chardonnières,

qu'on aperçoit le Port-à-Piment qu'il ne faut pas confondre avec celui du Nord. Le 7 avril 1846, les *Piquets*, qui s'étaient emparés de ce bourg, furent taillés en pièces. Petit-Jean et Paul-François, leurs chefs, n'eurent que le temps de se jeter dans un canot. Les restes de ces bandes dévastatrices furent battus successivement au camp Périn, à Corail, à Port-Salut, à Pestel, aux Platons, aux Coteaux et au Fond-Bleu.

Nous étions à dix heures en vue des Coteaux, bourg pittoresque, ainsi nommé parce qu'il est assis, en quelque sorte, au pied d'une chaîne de coteaux, qui, superposés les uns aux autres, comme les marches d'un escalier du ciel, montent du rivage à la Hotte dont, à chaque échappée de vue, on aperçoit les hauts sommets. Dans la rivière qui coule auprès, on pêche de beaux mulets, et son petit port est assez profond pour les gros navires.

— Tiens! nous avons une barque à gauche? dis-je au pilote, quand nous entrâmes dans l'Anse-à-Juifs.

— *Qué côté ou oué li?*

Là, et j'indiquai du doigt la direction.

Le pilote se mit à rire.

— C'est la Roche-à-Bateau, me répondit-il. Vue de loin et de certains points, elle fait l'effet d'une barque à la voile. Il y a dans le voisinage un embarcadère où les petits bâtiments trouvent un excellent mouillage.

L'Anse-à-Drick traversée, on rencontre le bourg de Port-Salut, établi en 1784 sur une baie dans laquelle les barques sont à l'abri de tous les vents. Le Port-Salut, où naquit Bergerac Trichet, rappelle le combat livré en 1803, au Garata, dans la même commune, par les Français aux indigènes. C'est encore là qu'éclata l'insurrection contre Jacques Ier. Mécerou, alors juge de paix du Port-Salut et chef de ce mouvement, y arrêta, aidé par une trentaine d'habitants, le 8 octobre 1806, le général Moreau.

La pointe des Gravois et celle de l'Abacou, altération de l'indien *Bocao*, doublées, nous aperçûmes le Diamant, et derrière cet îlot, l'Ile-à-Vaches qui doit son nom prosaïque à la grande quantité de bœufs que les boucaniers y trouvèrent. Elle a quatre lieues de long sur une largeur moyenne d'un kilomètre. Autrefois, c'était un lieu de relâche pour les pirates ; à présent, une compagnie agricole, à la tête de laquelle se trouve M. Girard Labastille, des Cayes, s'y livre à la culture en grand des bananes, devenues si chères par suite de leur rareté.

Au nord-est de l'Ile-à-Vaches, on trouve plusieurs îlots entourés de récifs, la Caye-à-l'Eau, l'Ile-au-Grand-Gosier, l'Ile-à-la-Bourre, la Folle, sur laquelle le *Bouvet,* navire de guerre français, s'est perdu en 1868.

A une heure nous passâmes devant Torbeck, bourg beaucoup plus considérable, il y a un siècle. La plupart des maisons sont en maçonnerie. Dans l'église, relativement assez belle, est enterré l'intendant Maillart qui, conjointement avec le gouvernement Larnage, fit prospérer la colonie pendant plusieurs années. Derrière Torbeck se dresse la montagne des Platons dont les gorges servaient de refuges aux nègres marrons.

En 1804, on y construisit un fort du haut duquel la vue s'étend à une distance prodigieuse. Entre autres points culminants on distingue les sommets de la Selle.

Dans la commune de Torbeck sont nés le fameux Boisrond-Tonnerre en 1776 et le poète Hérard-Dumesle en 1784.

C'était un beau coup d'œil, à cette heure du jour, que cette baie qui s'ouvre à la mer dans une largeur de trois lieues et où les îlots gênés par les récifs, sont rarement tranquilles. La baie des Cayes, par un beau temps, c'est le golfe de Naples ; c'est le même ciel bleu, les mêmes eaux bleues, et, pour plus de ressemblance, un fond vaporeux de l'horizon, c'est, comme un autre Ischia, l'Ile-à-Vaches,

dont les côtes paraissent revêtues d'une végétation crépue comme la chevelure des négresses.

En présence de cette belle marine, ces vers de Lamartine sur le golfe de Baïa s'éveillèrent dans ma mémoire :

Vois-tu comme le flot paisible
Sur le rivage vient mourir?
Vois-tu le volage zéphir
Rider d'une haleine insensible
L'onde qu'il aime à parcourir?
Montons sur la barque légère
Que ma main guide sans efforts,
Et de ce golfe solitaire
Rasons timidement les bords.

A trois heures après midi, le 14 mars, nous entrions dans la rade en compagnie d'une flottille de barques sorties de Port-Salut, de Torbeck, de Saint-Louis, lesquelles, penchées sous leurs voiles, glissaient, légères et rapides comme des mouettes, et de l'*Ester*, qui nous eut bientôt dépassé, fumant et couvert d'écume comme Léviathan.

En débarquant nous faillîmes couler. Notre coralin faisait eau comme un crible. Dix coups de rames de plus à donner et nous sombrions en plein port. Ç'aurait été ne pas avoir de chance, en vérité. Enfin, nous touchons l'escalier du warf. D'un bond précipité je saute dessus, heureux de n'avoir pris qu'un bain de siège.

A peine avais-je mis le pied sur le warf, que j'aperçus un jeune chef d'institution plein de mérite, M. Lassègue, dont j'avais fait la connaissance au Port-au-Prince, et qui m'avait toujours manifesté de vives sympathies. Il vint à moi aussitôt qu'il me reconnut.

— Est-ce bien vous, M. La Selve?...

— En chair et en os.

— Et chez qui descendez-vous ?

— A terre, comme vous voyez....

— Eh bien! alors je vous emmène.

C'était une bonne fortune, car M. Lassègue est un des Haïtiens les plus distingués que j'ai rencontrés, par son instruction, son obligeance et son patriotisme.

Mon cicérone était trouvé et je le suivis.

Au bureau du port, on me demanda mes papiers. Je répondis à l'officier que je n'en avais pas à lui montrer, attendu qu'au Port-au-Prince on m'avait donné une lettre pour le commandant du département, le général Michel Domingue.

Comme nous sortions du bureau du port, mon ami s'arrêta devant une maison aux portes et aux fenêtres toutes grandes ouvertes d'où sortaient des éclats de voix, des bruits de dés agités, de verres choqués, et m'offrit de me rafraîchir.

— C'est le Casino-Bonardel, me dit-il, entrons.

La salle était pleine de joueurs aussi bruyants qu'affairés.

— Le café a l'air de faire des affaires d'or...

— Je crois bien, Bon-Bon sait si bien attirer les clients et pousser à la consommation.

Toutes les tables étaient occupées, nous nous approchâmes du comptoir.

— Bon-Bon !.... appela M. Lassègue.

Au même instant Bon-Bon se dressa derrière son comptoir comme un diable dans sa boîte dont on soulève le couvercle.

Le propriétaire-gérant du Casino-Bonardel était devant nous. Jamais, je n'ai vu tête plus originale ; il faut avoir jeté les yeux sur le prospectus de la maison de chapellerie de l'*Hérissé*, de Paris, pour s'en faire une idée. Pendant que M. Lassègue lui demandait deux vermouths, vingt cris partirent à la fois.

— Bon-Bon, un américain!

— Bon-Bon, arrêtez les frais !

— Bon-Bon, prenez l'heure !

— Bon-Bon, six grogs !

Impassible un moment, Bon-Bon impatienté finit par répondre en créole :

— *Moé occupé*; *moé pas dan ça...*

— Diable ! lui dis-je, vous n'êtes pas parlementaire.

— Bah ! reprit-il en souriant, c'est ainsi que se fait le service.

Nos vermouths avalés, M. Lassègue me fit faire un tour sur la galerie du Casino, puis il m'emmena souper.

Après le repas, nous fîmes une petite promenade, et nous rentrâmes nous coucher.

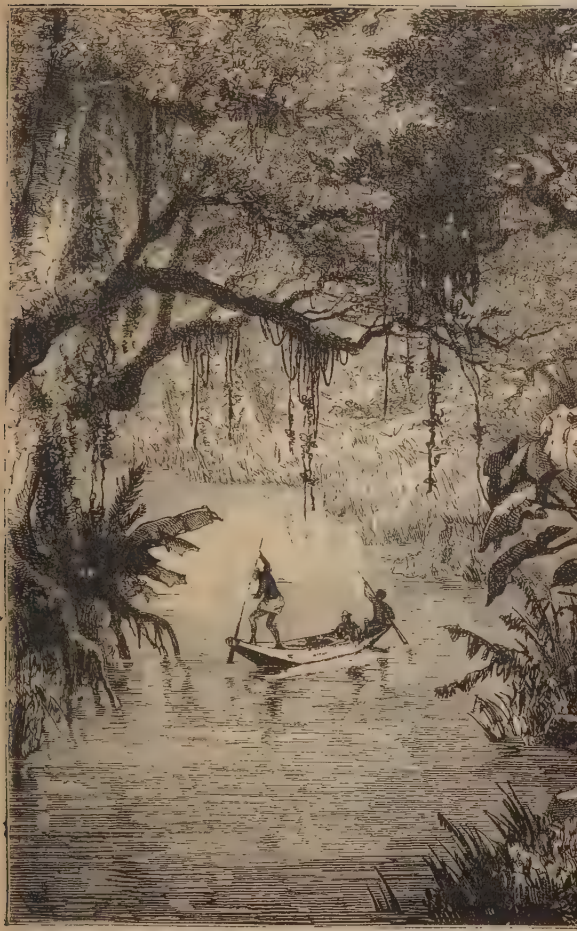

La Ravine du Sud. (Page 301.)

XVII

Aspect du marché. — Monographie des Cayes. — Verret. — N. Geffrard. — Histoire. — Féron, sous-préfet des Cayes. — Coup de main de J. Armagnac. — Le général Brunet évacue la ville. — André Rigaud. — Euphémie Daguille. — Simon Bolivar. — La plaine et les forts. — Affaire de la Ravine-Sèche. — *Salva Tierra de la Zabana*. — Prise d'armes de Salomon. — Affaire de Vincendron.

Le lendemain, je fus réveillé par le bruit que l'on faisait sous mes fenêtres. Elles donnaient sur la place et la place était envahie par les marchandes qui faisaient leurs étalages. Leurs boutiques foraines sont à la fois simples et originales. On fiche en terre un haut bambou auquel on attache une immense natte que l'on fait tourner avec le soleil, de telle sorte que vous diriez d'autant de barques qui mettent à la voile en pleine terre.

Les premiers renseignements sur les Cayes nous sont transmis par Moreau de Saint-Rémy.

Placée au bord de la plaine du Fond, cette ville, qui a plus d'un siècle et demi, s'est agrandie depuis 1804. Elle n'a jamais éprouvé ces grands désastres, incendies ou tremblements de terre, qui ont accablé si souvent le Cap-Haïtien et le Port-au-Prince. Par contre, les débordements de l'Ilet et de la Ravine-du-Sud y font souvent des ravages. Les ouragans y sont fréquents. Le plus terrible se

déchaîna dans la nuit du 12 au 13 août 1831. Le vent soufflait avec une telle violence qu'il emporta un grand nombre de maisons. La mer s'élança à l'assaut de la ville ; dans certains endroits, on mesura cinq pieds d'eau. L'inondation gagna la plaine. Plusieurs centaines d'habitants périrent noyés. Les navires qui, ne trouvant point de sûreté dans le port, pendant l'hivernage, étaient allés mouiller dans les baies de Mesles et des Flamands, furent jetés à la côte et fracassés.

L'entrée de la ville par terre est grandiose et pittoresque. Une chaussée longue de quinze cents mètres et bordée de fossés, conduit des *Quatre-Chemins* à un pont jeté sur la Ravine-du-Sud. Sur les terrains traversés par cette chaussée s'élèvent des maisons avec jardins qui offriraient si elles étaient entretenues, les agréments de la campagne à proximité de la ville. Pour faciliter les communications avec le faubourg Rigaud plusieurs ponceaux en bois ont été jetés sur la Ravine-du-Sud.

Pendant l'administration du général Marion, décédé aux Cayes, le 20 novembre 1831, tous les édifices publics avaient été restaurés et des fortifications construites pour défendre le port, une fontaine commencée sur la place du Marché et d'autres à l'Arsenal et à l'Hôpital. Aujourd'hui presque tout cela a disparu. Ce qui est resté est délabré. Récemment on avait entrepris la restauration de l'église ; mais, depuis la mort de l'abbé Ronvel, curé des Cayes, dont les paroissiens déplorent encore la perte, les travaux restent suspendus.

L'autel de la patrie sur la place d'Armes est entouré de tombes. Les plus dignes d'attention sont celles de Verret, de Nicolas Geffrard, et, dans l'église, celle de Faubert.

Le second naquit en 1761, dans le quartier de la plaine à Pitre, commune des Cayes, de Nicolas Geffrard, mulâtre, et de Julie Coudro, sénégalaise. Il grandit à Périgny,

Port et ville des Cayes. (Page 301.)

habitation de son père, se livrant à la chasse, jusqu'à la révolution. Sergent dans la compagnie Massé, en 1790, il devint lieutenant en 1793, fit la campagne du camp Dérivaux, dans les rangs républicains, sous les ordres de Rigaud, entra dans la légion de l'Egalité avec le grade de capitaine de chasseurs, prit part à plusieurs combats contre les royalistes de la Grande-Anse, et fut nommé, l'an IV, par le général français Desfourneaux, chef de bataillon et commandant du camp Périn. Pendant la guerre civile de 1799, il fut élevé au grade de colonel et commanda le 4e régiment du Sud. Après le départ de Rigaud, il s'échappa par un trait de hardiesse des mains de Dessalines, traversa les mornes de Plymouth, atteignit le Corail, puis Jérémie et passa à Santiago-de-Cuba, où il séjourna jusqu'à l'arrivée de l'expédition française. Il revint alors à Saint-Domingue et entra, comme simple soldat, dans les troupes de la métropole. Après la soumission de Toussaint-Louverture, il courut embrasser ses parents qu'il n'avait pas vus depuis la chute de Rigaud, mais, ayant appris à l'Anse-à-Veau que les colons qu'il avait autrefois combattus à Jérémie, projetaient de l'arrêter, il rebroussa chemin et se transporta au Cap. Là, il se rallia à Pétion, sitôt que celui-ci eut pris les armes contre la France au Haut-du-Cap. Dessalines, proclamé général en chef par les insurgés, le rétablit dans son grade de colonel et l'envoya porter la guerre dans le Sud. Après la prise de l'Anse-à-Veau, en janvier 1803, il fut promu au grade de général de brigade et nommé commandant des Cayes.

Trois ans plus tard, le 31 mai 1806, pris de violentes coliques, il rendit le dernier soupir. Le bruit courut aussitôt qu'il avait été empoisonné, à l'instigation de Jacques Ier, contre qui il méditait un soulèvement, mais on n'a jamais eu de preuves du fait. Beaucoup affirment qu'il

mourut d'un abcès formé à l'estomac à la suite d'une chute de cheval qu'il avait faite aux Platons. Il n'avait que quarante-cinq ans.

L'histoire particulière des Cayes compte des faits nombreux. Suivons l'ordre chronologique.

Le plus ancien souvenir qui s'en détache, est sanglant. En 1790, l'assemblée provinciale du Nord, confia au général Vincent le commandement d'une division qui fut embarquée sur la frégate *la Vestale,* et dirigée sur Saint-Marc. L'assemblée coloniale n'ayant aucune troupe à sa disposition, pressée entre le Port-au-Prince et le Cap, proscrivit le comte de Peinier et nomma gouverneur provisoire M. de Fierville, patriote ardent qui commandait les Cayes. Ensuite, elle adressa à ses partisans cet appel à l'insurrection :

« *Au nom de la Nation, de la Loi et du Roi, et de la partie française de Saint-Domingue en péril. Union, force, célérité, courage.*

» L'infâme Peinier et l'exécrable Mauduit ont accompli leurs infâmes projets ; ils ont trempés leurs mains dans le sang des citoyens. Aux armes ! »

Une partie de la colonie se souleva en sa faveur. L'assemblée coloniale espéra un moment prendre le dessus. Elle écrivit au comité colonial de l'assemblée constituante, qu'elle poursuivrait les contre-révolutionnaires jusque dans leurs repaires. Les habitants du Petit-Goave, toujours menés par le député Valentin de Cuillon, se disposèrent à marcher sur le Port-au-Prince. Les Cayes, sous l'influence d'un club, formé par cet anarchiste d'ennemis acharnés du gouvernement, se prononça pour l'assemblée coloniale, et lui donna une horrible preuve de son dévouement. Un honnête homme, M. Codère, était major de la place. Ses

opinions royalistes lui furent imputées à crime. Assailli par les révolutionnaires sur son habitation, où il s'était transporté avec sa famille après une grave maladie, il fut traîné aux Cayes, et sa tête qu'on trancha, promenée par toute la ville au bout d'un esponton.

Six ans plus tard, lors de la révolte éclatée au retour de Sonthonax, Auguste Rigaud fait massacrer presque tous les blancs trouvés dans les rues. André, qui commandait la place, voulant soustraire à la mort le reste de ces infortunés, leur donna l'ordre de se réunir chez lui. Il croyait que son toit était un abri contre la fureur de ses parents et de ses amis. Mais Augustin viole son domicile, met la main sur ses protégés et les conduit à l'Ilet où on les fusille. Puis il sort de la ville avec Pinchinat et parcourt les campagnes, insinuant aux habitants que les blancs nouvellement arrivés d'Europe allaient les remettre dans les fers ; que les blancs n'avaient jamais voulu sincèrement la liberté des noirs et des gens de couleur, que tout leur appartenant, il fallait les exterminer et les chasser.

Louis-Stanislas Fréron, le fils du *Fréron* de l'*Ecossaise* de Voltaire, le rédacteur de l'*Orateur du Peuple*, l'un des auteurs de la pétition du Champ-de-Mars, des journées du 10 août et de septembre, le fougueux montagnard de la Convention, le proconsul de Toulon et de Marseille, envoyé en 1802 par le premier Consul à Saint-Domingue, avec le titre de sous-préfet du département du Sud, racheta par la philantropie qu'il afficha dans ce nouveau poste, les cruautés commises pendant sa mission dans le Midi.

Deux mois après son entrée en fonctions, il assistait aux Cayes à un repas dont la plupart des convives étaient des colons. La conversation roula sur les craintes qu'éprouvaient les hommes de couleur au sujet du rétablissement de l'esclavage. Le nouveau sous-préfet se leva et déclara avec énergie que, s'il n'avait pleine confiance dans les sentiments

philantropiques du gouvernement français, lui-même porterait les indigènes à se révolter et se mettrait à leur tête. Ces paroles effrayèrent les colons qui le représentèrent comme un négrophile furieux, un jacobin, un ennemi de Bonaparte.

Le lendemain, on le trouva dans son lit, mort d'une congestion cérébrale.

La même année, l'insurgé Joseph Armagnac s'emparait à dix heures du soir du quartier de l'Ilet.

L'année suivante, le 18 octobre, le général Brunet, commandant des Cayes, forcé d'abandonner la ville, se rendait au commodore Cumberland, et gagnait la Jamaïque sur la frégate anglaise *le Pélican,* suivi d'un grand nombre de familles de colons. L'indigène Geffrard prit possession de la place avec les 15e, 16e et 17e demi-brigades.

Les Cayes a donné naissance, le 17 janvier 1761, à André Rigaud, l'irréconciliable rival de Toussaint-Louverture, à MM. Etienne Berret et Antoine Fougère, deux poètes contemporains, et, à une date inconnue, à l'inventrice du *punch jusqu'aux Cayes*, Euphémie Daguille, cette maîtresse de Jacques Ier, dont les têtes de lettres, imprimées aux frais de l'Etat, portaient :

LIBERTÉ OU LA MORT.

EMPIRE D'HAITI.

Aux Cayes, le. . . . . .

Euphémie Daguille, amie de Sa Majesté Jacques, Empereur d'Haïti.

En 1806, pendant le séjour de Dessalines aux Cayes, les dépenses de cette hétaïre payées par le Trésor public, s'étaient élevées au chiffre de 1,000 piastres par jour. L'Em-

pereur refusait d'ajouter foi à l'exactitude de ce compte. On lui exhiba la note détaillée des sorties du Trésor de ces différentes sommes, note certifiée sincère et véritable par le trésorier ; convaincu après la lecture que lui en fit Diaquoi, son secrétaire, il ordonna de ne compter désormais à Mlle Euphémie que 800 piastres par mois.

C'était encore un amant magnifique !...

Le 9 mars 1843, entrait aux Cayes l'armée populaire sous les ordres de Charles Hérard ainé. Touraux, fidèle au président Boyer, refusa de se rendre et fit sauter l'arsenal. Ce dévouement a été célébré par Etienne Berret.

Simon Bolivar, né à Caracas, en 1783, et qui, après avoir étudié en Espagne et avoir visité la France, l'Italie et les Etats-Unis, était rentré dans son pays pour prendre part, sous les ordres de Miranda, à la guerre de l'indépendance, vint aux Cayes, le 28 décembre 1816. Il y prépara, avec l'aide de Pétion, qui lui donna des secours d'argent, des provisions de bouche et des munitions de guerre, une expédition qui lui permit de battre les généraux espagnols Monteverde et Morillo, et de remporter à Boyaca une victoire décisive, qui affranchit le Vénézuela et la Nouvelle-Grenade, et lui valut le titre glorieux de *libérateur de l'Amérique espagnole*.

Lorsque je connus la ville en détail, M. Lassègue organisa une cavalcade et nous partimes pour la plaine qui a vingt lieues carrées. Les chevauchées y sont délicieuses. Elle est traversée par de belles routes, droites et larges, qui rappellent celles du Nord, au temps du roi Christophe.

Nous visitâmes d'abord le fort des Platons, construit par Geffrard en 1804, et qui a une caserne souterraine à l'abri des bombes ; le camp Gérard où, en 1803, Dessalines fit un auto-da-fé des brevets envoyés par Lamour Dérance aux officiers du Sud et les remplaça ; ensuite le camp Prou. C'est un lieu historique.

Apprenant la révolte d'Ogé et de Chavannes, les mulâtres du Sud, aussi riches et plus nombreux que les blancs, demandèrent, les armes à la main, l'exécution du décret du 28 mars. Réunis au nombre de cinq cents sur l'habitation Prou, quartier de la Ravine-Sèche, au milieu d'une gorge qui débouche dans la plaine du Fond, ils avaient à leur tête Rigaud, qui s'était signalé en prenant part à la guerre de l'indépendance américaine.

Les blancs des Cayes, sous les ordres d'un ancien militaire, Lefèvre-Duplessis, marchèrent contre eux. Mais le combat leur fut peu favorable. Ils demandèrent du secours à M. de Blanchelande. Le gouverneur-général envoya le colonel de Mauduit et son régiment, qui débarqua le 28 novembre 1790 au Port-Salut. Mauduit attaqua les insurgés et prit leur camp. Rigaud et ses compagnons furent faits prisonniers.

— Gens de couleur libres, leur dit l'aristocratique colonel, je vous parle au nom de la nation, de la loi et du roi; vous avez été égarés par de folles prétentions; vous ne devez jamais franchir la ligne de démarcation qui vous sépare des blancs, vos frères et vos bienfaiteurs. Rentrez dans le devoir.

Il retourna au Port-au-Prince en désarmant, chemin faisant, les pompons rouges du Petit-Goave et de Léogane.

Quelques kilomètres plus loin, on trouve le camp Périn, le camp Boudet, excellente position défendue par un double rempart.

Pendant les troubles civils de 1868, le président S. Salnave y avait établi des postes avancés.

Dans la plaine du Fond est l'emplacement de la ville *Salva Tierra de la Zabana,* fondée en 1503 par Ovando et abandonnée en 1606. Dans la plaine à Jacob, qui est contiguë, il y une mine de fer.

En rentrant en ville, nous passâmes sur l'habitation Chollais. Le 1er mai 1862, le général Salomon aîné y prit les armes avec quelques amis de son frère, le général Salomon jeune, alors en exil, contre le président Geffrard. Il comptait entraîner les populations rurales. Cernés de toutes parts et abandonnés, les révoltés se rendirent à discrétion cinq jours après.

Je n'enregistre que les souvenirs des villes du littoral que tout passager aperçoit en passant; mais, pour peu qu'on pénètre dans les savanes et dans les mornes, on rencontre des bourgs qui ont aussi les leurs. Dans la plaine de l'Asile, entre Cavaillon et les Baradères, Vincendron fut témoin, le 15 août 1867, d'une affreuse boucherie.

Quarante soldats de l'armée du Sud, jeunes gens de quinze à vingt ans, la fleur des Cayes, d'Aquin et de Cavaillon, y gardaient un poste, sous le commandement du général Morisseau. Il était midi. Les uns se baignaient dans la rivière des Citronniers, qui est voisine; les autres se reposaient de leurs fatigues à l'ombre des grands arbres. Une bande de *piquets* sort subitement des bois, et, avant qu'ils aient eu le temps de sauter sur leurs armes, les massacre impitoyablement. On retrouva leurs cadavres, emportés par les eaux rapides de la rivière, parmi les roseaux des rives.

Pardon, si je profite de la transition; mais, à propos de troubles civils, les longs et sanglants démêlés d'André Rigaud et de Toussaint-Louverture, connus sous le nom de *Guerre du Sud*, se présentent à ma mémoire, et je vais essayer, si vous voulez, de vous les raconter.

XVIII

Origine des partis haïtiens. — Politique d'Hédouville. — Il mande au Cap Rigaud et Louverture. — Accueils différents qu'il leur faits. — Opinion de Rigaud. — Intrigues de Louverture. — Il rompt en visière à Hédouville. — Arrivée de Roume. — Il tente de reconcilier les deux rivaux. — Complications. — Prise du Petit-Goave par les *Rigaudins*. — Roume déclare Rigaud rebelle. — Louverture se rend au Fort-Républicain. — Désarmement de la garde nationale. — Le jeune Moreau. — Proclamation du général en chef. — Dessalines entre en campagne. — Louverture prend possession de la partie espagnole. — La guerre civile continue.

Pour avoir une idée nette de cette longue lutte, commencée par des querelles particulières, bien vite dégénérées en guerre civile, dans laquelle André Rigaud personnifiait les mulâtres contre Toussaint-Louverture qui personnifiait les nègres, il faut remonter à ses origines.

Afin de contrebalancer l'influence du second qui travaillait avec activité à l'indépendance de la colonie, Hédouville eut l'idée de lui opposer le premier qui n'avait pas cessé de donner d'éclatantes preuves de dévouement à la métropole. L'agent du Directoire appela donc au Cap son préféré et pour endormir la défiance de Louverture, il le convoqua également. Celui-ci, instruit de ses desseins par Pascal, secrétaire de la commission civile, gagné en secret, se prépara à se rendre à son appel.

Au moment de partir, la nouvelle lui vint que Rigaud,

sortant des Cayes, approchait du Port-Républicain. Les officiers de son entourage l'engageaient à le faire arrêter. Il leur répondit : « Laissez, laissez M. Rigaud aller prendre les instructions de l'agent du directoire. Je pourrai bien le faire arrêter, mais Dieu m'en garde. Il me convient comme ennemi..... il abandonne son cheval quand il galope, mais il montre son bras quand il frappe. »

Louverture donc accueillit Rigaud avec tous les dehors d'une sincère fraternité. Celui-ci, en retour, l'invita à prendre place dans son carrosse, ce que le général en chef accepta : ils partirent ensemble.

Pendant le voyage, Rigaud se montra peu communicatif. Louverture lui insinua de ne pas déférer aux suggestions d'Hédouville ; de ne point perdre de vue que les nègres et les mulâtres, ayant une commune origine, devaient se liguer contre les blancs, proclamer l'indépendance de Saint-Domingue et s'isoler, par ce grand acte, des réactions opérées en France contre la liberté générale. A ces ouvertures, Rigaud ne répondit autre chose, sinon que la France n'avait nulle intention de rétablir l'esclavage et que se séparer d'elle, était un crime de lèse-maternité.

Quand les deux voyageurs furent arrivés sur l'habitation d'Héricourt, Louverture réunit les habitants de ce quartier et leur présenta Rigaud comme un des plus ardents défenseurs de la liberté des noirs, comme son successeur naturel.

Enfin, ils entrèrent au Cap. Hédouville reçut Rigaud avec la plus grande cordialité. Il l'entretint souvent en secret et lui donna l'assurance de la sympathie du Directoire pour sa caste, dont la fidélité avait été éprouvée. Rigaud, enthousiaste d'Hédouville, le considéra, ainsi qu'il le dit lui-même, comme « un homme exempt de passion et de préjugés. »

Ces relations intimes du représentant de la métropole et

de Rigaud inquiétaient Louverture. Il renouvela à son compétiteur les propositions qu'il lui avait faites pendant leur voyage. Rigaud parut offensé de cette insistance. Il eut avec Hédouville une entrevue au cours de laquelle celui-ci fit appeler Louverture qui, en attendant que l'agent du Directoire lui donnât audience, fut introduit dans une antichambre, séparée par une mince cloison du salon où il se tenait avec Rigaud.

Il entendit son antagoniste déclarer à l'agent du Directoire qu'il l'avait poussé maintes fois à se détacher de la métropole. Rigaud s'étant retiré, l'agent vint droit à Louverture avec un visage irrité. A ses demandes d'éclaircissement, le nègre, plein de duplicité, répondit qu'il avait tenu ce langage pour pénétrer les intentions du général mulâtre.

A partir de ce moment, il n'y eut plus de rapprochement possible entre le représentant des sangs-mêlés et des noirs.

Rigaud, français de cœur, incapable de renier la métropole, repoussait avec horreur le projet de Louverture qu'il traitait d'ingrat. Il ne concevait pas qu'il pût songer à se détacher de la France qui, la première de toutes les nations, avait aboli l'esclavage.

Ne perdant point de temps, le général noir provoquait dans le Sud une émeute, dans le but de faire assassiner les plus influents des hommes de couleur. Ses affidés, venus de l'Arcahaie à l'Anse-à-Veau, s'emparèrent d'un petit fort voisin de cette ville. Mais les noirs du Sud en bonne intelligence avec les mulâtres, ne se levèrent pas et la force armée dispersa ces agents provocateurs.

Hédouville renvoya Rigaud avec le titre de commandant en chef du Sud. Louverture, ayant déjà le commandement en chef de la colonie, une scission devenait inévitable entre les deux généraux indigènes.

A son passage aux Gonaïves, à Saint-Marc, à l'Arcahaie,

presque toute la population témoigna au général mulâtre de grandes sympathies. Au Port-Républicain, le commandant de la place, Christophe Mornay, loin de l'arrêter, selon les ordres de Louverture, favorisa sa sortie. A Léogane, dans un banquet donné en son honneur, il se montra aussi inconscient que son antagoniste l'avait jugé : « Le fruit n'est pas encore mûr ; soyons patients ; quand il en sera temps, nous le cueillerons, » dit-il.

Au milieu de ces conjonctures, Louverture prenait ses précautions. Des Gonaïves, il se rendit au Môle Saint-Nicolas pour s'assurer de la fidélité de cette ville, alors fort importante. Il avait déjà donné ordre au général Moïse, son neveu, de se tenir prêt à soulever le Fort-Liberté où il commandait.

Hédouville, lui ayant écrit de refuser ses faveurs aux émigrés et au clergé, il ne craignit pas de lancer, pour toute réponse, une proclamation qui prouvait combien il méprisait ces instructions.

A la suite du désarmement par le juge de paix Manigat de la 6e coloniale, les nègres s'ébranlèrent, en 1791, au son lugubre du lambi, vociférant : *Liberté* et *Toussaint-Louverture !* Celui-ci quitta les Gonaïves, sous le prétexte spécieux d'aller prendre les instructions de l'agent du Directoire, mais, en réalité, pour diriger l'insurrection. Le 22 octobre 1798, Hédouville partit, laissant une proclamation par laquelle il avertissait les habitants de la colonie que Louverture avait mendié contre la métropole les secours des Etats-Unis et de l'Angleterre, dans le but évident de se rendre indépendant.

Quoique Roume fût venu de Santo-Domingo au Cap-Français remplacer son collègue, Louverture disposait du Nord et d'une partie de l'Ouest. Cependant nombre d'officiers n'attendaient qu'un signal de Rigaud pour se déclarer en sa faveur.

A cette époque le département du Sud florissait, grâce à l'application du code rural publié par Polvérel, le 28 février 1794. Rigaud avait défendu l'usage du *coco-macaque* pour les punitions. Aussi était-il adoré des troupes et des habitants.

L'armée se composait de quatre régiments coloniaux, formant la légion du département, forte de 2,500 hommes. Les cultivateurs n'étaient pas organisés en milice. Ce fut une grande faute de Rigaud de ne pas songer à les enrégimenter.

De la sorte il eût pu mettre 14,000 hommes en campagne.

A Jacmel, le général Bauvais avait avec lui la légion de l'Ouest, renommée entre toutes. Conflant et Lafortune, chefs des bandes occupant les mornes de Baguette, lui obéissaient. A Léogane, le général Laplume avait sous ses ordres la 11e demi-brigade. Au Port-Républicain le colonel Christophe Mornay avait la 8e.

Les blancs, les noirs et les mulâtres républicains fraternisaient. Les colons royalistes marchaient la tête basse. Rigaud exécutait à leur endroit les ordres du Directoire.

Dans le Nord et dans l'Ouest on suivait plus ou moins un règlement publié par Louverture, le 3 août 1798. Quoiqu'il fût enjoint aux propriétaires et aux gérants d'habitations de traiter les cultivateurs avec humanité, on les exterminait sous le bâton pour la moindre peccadille. Les blancs royalistes étaient fiers et triomphants. Ils ne parlaient que de faire disparaître les mulâtres. L'ancien parti colonial, malgré les coups que lui avait portés Sonthonax, ressuscitait.

Le général Maitland, revenu en décembre 1798, avait conclu avec Louverture un traité secret au nom du gouvernement de S. M. B.

L'armée du Nord était plus nombreuse que celle du Sud. Elle se composait de 30,000 hommes de troupes régulières et de milices.

Après le départ d'Hédouville, Rigaud refusa de se conformer aux instructions que lui envoyait Louverture en qualité de général en chef. Il ne voulut pas même reconnaître son autorité s'appuyant sur la dernière proclamation de l'agent du Directoire.

Roume, voyant la guerre civile près d'éclater, essaya de réconcilier les deux rivaux. Il se transporta au Port-Républicain où il les réunit le 24 janvier 1799. Bauvais vint aussi à la conférence, mais d'un caractère impartial et découvrant de grands torts des deux parts, il garda le silence.

Roume s'efforça de persuader à Rigaud qu'il était de son devoir de se soumettre à Louverture, disposé à faire toutes les concessions pour éviter d'en venir aux armes. Il lui proposa de replacer les choses en l'état où elles étaient à l'arrivée d'Hédouville. Rigaud prétendait que le Petit-Goave, le Grand-Goave et Léogane devaient rester sous son commandement, attendu que ces villes faisaient partie du Sud et qu'il ne pouvait en conscience recevoir les ordres d'un chef, dénoncé comme traître à la France par l'un de ses représentants. Il ajouta que, du reste, pendant qu'il versait son sang pour la république, le général Louverture combattait dans les rangs espagnols au profit de la royauté et contre la liberté générale. Cédant néanmoins aux instances de Roume, il consentit à se renfermer dans les anciennes limites de son département, du pont de Miragoâne à Tiburon.

Pendant ces négociations, une sédition, fomentée par les agents de Louverture, éclatait au Corail. Les agitateurs firent accroire au 4e régiment, qui y tenait garnison, que Rigaud avait été arrêté. Un peu d'or, répandu parmi les

soldats, avait achevé d'ébranler leur fidélité. Ils se retirèrent au camp Périn avec les drapeaux. L'officier qui commandait les Cayes en l'absence de Rigaud marcha sur Corail. Le fort fut enlevé d'assaut après une faible résistance. On y trouva des lettres dans lesquelles Louverture annonçait la fin du règne des mulâtres.

Sur ces entrefaites, Rigaud rentra aux Cayes. Il fit arrêter et expulser un grand nombre de colons royalistes de Jérémie, instigateurs de cette révolte, chassa de ses troupes les blancs qui avaient servi dans les rangs anglais et séquestra les propriétés des émigrés. Au surplus, il envoya au Port-Républicain le colonel Renaud Deruisseaux avec mission de demander de nouveau à Louverture la cession du Petit-Goave, du Grand-Goave et de Léogane. Louverture ne répondit autre chose, comme il l'avait déjà fait, sinon qu'il n'entreprendrait rien contre Rigaud si les choses restaient dans l'état où elles étaient à l'arrivée d'Hédouville. Cette réponse, rapportée à Rigaud, le détermina à commencer les hostilités. Il refusa de publier l'adresse du général en chef à l'armée du Sud relative aux pratiques religieuses, sous prétexte que c'était l'œuvre d'un fanatique. Louverture lui reprocha d'avoir commis un acte d'insubordination militaire. Rigaud riposta par un pamphlet dont il inonda la colonie.

Pour calmer l'agitation de Rigaud, Roume publia, le 31 mai 1799, une lettre pleine de modération qu'il lui avait adressée. De son côté et pour se justifier, le commandant du Sud publia une lettre d'Hédouville portant la date du 15 juin 1798. En même temps, il prépara les esprits de ses administrés à la lutte dans laquelle il se jetait à corps perdu. Jean Cécile et Faubert, colonels du 1er et du 2e régiment, reçurent l'ordre de franchir le pont de Miragoâne, sur les limites des départements du Sud et de l'Ouest, et de surprendre le Petit-Goave, où se trouvait le général La-

plume que Rigaud était à peu près certain d'attacher à son parti s'il parvenait à l'enlever.

Le 18 juin 1790, à la pointe du jour, Faubert, à la tête d'un bataillon du 2e régiment, arriva sans faire de bruit sous les remparts du Petit-Goave. Il surprit le fort du rivage, s'en empara après un court engagement et pénétra dans la ville. Delva, officier dévoué à Rigaud, était venu avec les cultivateurs des environs lui prêter main-forte. Laplume était déjà pris quand un jeune officier, Eloi Boudeau, qui paraissait cependant tenir pour Rigaud, abattit d'un coup de pistolet le soldat qui le tenait. Laplume se précipita dans les fossés, atteignit un canot et gagna Léogane. La garnison, composée de plusieurs détachements de la 8e et de la 11e, se replia sur le Tapion, le Blockhaus, Thausin et le Grand-Goave.

Ce premier succès, considérablement grossi par la renommée, ébranla la fidélité à Louverture de Léogane et du Port-Républicain. Dans cette ville, la plupart des hommes de couleur et des noirs, anciens libres, les blancs républicains, le colonel Christophe Morray, ne dissimulèrent pas leur satisfaction. On crut que Rigaud, déjà à Léogane avec son armée, se disposait à marcher en avant. Au milieu de la nuit, une foule de citoyens allèrent avec des torches au-devant du général qu'ils attendirent vainement jusqu'au matin.

Celui-ci s'était borné à envoyer l'ordre à l'adjudant-général Taureaux, qui commandait à sa place, de s'avancer jusqu'à Thausin. Faubert et Geffrard, à la tête du 2e et du 4e régiment, occupèrent le Tapion et un blockaus peu éloigné de l'habitation Thausin. Dans tous ces endroits, les soldats ne tuèrent aucun royaliste. Cependant les partisans de Louverture répétèrent partout que Faubert avait tout brûlé, qu'il avait abattu une croix à coups de hâche. Du sang avait jailli du bois saint entaillé et une

pluie de feu était tombée au Petit-Goave, comme autrefois sur la Pentapole. Ces bruits absurdes, falsifiés par la passion, soulevèrent contre Rigaud l'indignation des âmes superstitieuses.

Le commissaire civil Roume, alors seul représentant de la France à Saint-Domingue, mis au courant de l'occupation du Petit-Goave, déclara que Rigaud avait commis un acte de rébellion et que Louverture se trouvait dans le parti national.

Celui-ci quitta les Gonaïves à la tête de plusieurs régiments de l'Artibonite, tandis que les troupes du Nord se mettaient en marche pour le rejoindre. Le lendemain de son arrivée au Port-Républicain, il réunit la population à l'église. Plein de fureur, dans une agitation extrême, il s'élança dans la chaire :

Gens de couleur, s'écria-t-il, qui, depuis le commencement de la révolution, trahissez les noirs, que désirez-vous aujourd'hui ? Personne ne l'ignore ; vous voulez commander en maîtres dans la colonie ; vous voulez l'extermination des blancs et l'asservissement des noirs !... Mais y réfléchissez-vous, hommes pervers que vous êtes, à jamais déshonorés par l'embarquement et ensuite par l'égorgement des troupes noires, connues sous la dénomination de *Suisses*. Avez-vous hésité à sacrifier à la haine des petits blancs ces malheureux qui avaient versé leur sang pour votre cause ? Pourquoi les avez-vous sacrifiés ? C'est parce qu'ils étaient noirs... Pourquoi le général Rigaud refuse-t-il de m'obéir ? C'est parce que je suis noir... C'est parce qu'il m'a voué, à cause de ma couleur, une haine implacable... Pourquoi refuserait-il d'obéir à un général français comme lui, qui a contribué, plus que n'importe qui, à l'expulsion des Anglais ? Hommes de couleur, par votre fol orgueil, par votre perfidie, vous avez déjà perdu la part que vous possédiez dans l'exercice des pouvoirs politiques. Quant au général Rigaud, il est perdu ; il est sous mes yeux au fond d'un abîme. Rebelle et traître à la patrie, il sera dévoré par les troupes de la liberté... Mulâtres, je vois au fond de vos âmes ; vous étiez prêts à vous soulever contre moi ;

mais, bien que toutes les troupes aillent incessamment quitter l'Ouest, j'y laisse mon œil et mon bras : mon œil pour vous surveiller, mon bras qui saura vous atteindre....

Cette tirade finie, il descendit, traversa l'assemblée frappée de stupeur, alla se prosterner au pied du maître-autel, pria avec ferveur. Puis, se relevant, il se signa, s'élança sur son cheval et rentra au Palais-National où ses flatteurs l'attendaient. Bauvais, qui avait entendu sa déclamation, invoquant sa bonne foi, lui rappela que l'embarquement des *Suisses* n'avait aucun rapport avec les préjugés de castes, puisque ces infortunés étaient mulâtres pour les trois quarts.

Les passions politiques étaient alors si vives que les noirs et les hommes de couleur s'accusaient mutuellement des crimes les plus affreux et se prêtaient les plus horribles projets.

La garde nationale, en grande partie composée de mulâtres, fut désarmée sans qu'elle opposât la moindre résistance. Un seul milicien se montra homme de courage, le jeune Moreau, qui brisa son épée plutôt que de la rendre. Dessalines, qui aimait le courage, le prit sous sa protection et dit à sa mère que Dieu l'avait bénie en lui donnant un tel fils.

Louverture lança une nouvelle proclamation dans laquelle il parla avec respect du général Bauvais, retourné à Jacmel toujours indécis, le déclarant incapable de faire cause commune avec le traître et le rebelle du Sud. Il finissait en promettant de lui livrer les rênes du gouvernement après la guerre. La déclaration était mensongère. Par ces adroites caresses, il espérait éloigner Bauvais de Rigaud, afin de n'être pas inquiété par la garnison de Jacmel, pendant qu'il marcherait sur le Petit-Goave. Rigaud, de son côté, publia un manifeste dans lequel il

reprochait à Louverture d'avoir fait un traité secret avec le général Maitland, et disait que tout vrai patriote ne cesserait de le combattre à outrance. Dans les deux camps flottait le drapeau tricolore et les deux armées criaient : *Vive la France !*

Ne sortant pas des Cayes, alors que sa présence était si nécessaire ailleurs, le général du Sud avait donné à son rival le temps d'étouffer l'insurrection du Nord et de faire descendre dans l'Ouest plusieurs corps de troupes. Dessalines avait enlevé Bellevue, refoulé les Rigaudins jusqu'au Grand-Goave et établi en avant de Léogane une ligne de retranchements qui mettait cette place à l'abri d'un coup de main.

Il est vrai que Lamour Dérance, dévoué à Rigaud, faisait sans cesse des incursions dans la plaine du Cul-de-Sac. Mais Borno Déleard, assailli par Manzelle et par Joseph Aquard, se maintenait difficilement à Marigot. Quant aux habitants de Jacmel, ils étaient pleins de sécurité. Cette place, assez bien fortifiée, renfermait une garnison intrépide. Ce serait ici le lieu de parler du siège qu'elle soutint dans cette guerre. Afin de ne pas trop allonger ce récit, déjà fort embrouillé, je le raconterai seulement quand nous y serons arrivés.

Après sa reddition, comme le triomphe définitif du général en chef n'était pas douteux, chacun se hâta de le couvrir de lauriers. On lui adressait des louanges hyperboliques. Les journaux du Nord et de l'Ouest se firent les échos des plus basses adulations. Dans de nombreuses pièces de vers on le comparait à Hercule et aux autres demi-dieux de la Fable.

Le vainqueur, laissant ceux qui l'encensaient se livrer à la joie, jeta un coup d'œil sur la partie espagnole cédée par le traité de Bâle à la France qui, occupée par la guerre continentale, avait négligé pendant longtemps d'en prendre

possession, et l'annexa contre la volonté de Roume, impuissant à empêcher cet acte.

Cela fait, il continua avec vigueur la guerre contre Rigaud. Dès le mois d'avril 1800, il avait déploré, dans une proclamation, l'aveuglement des citoyens qui persistaient à soutenir le *traître*, déclarant qu'il n'était animé contre eux par aucun esprit de vengeance et qu'il n'en voulait qu'à celui qui attirait tant de malheurs sur eux. Il les exhortait à reconnaître sans plus tarder l'autorité légitime afin d'éviter l'anéantissement de leurs biens et de leurs familles.

Rigaud attendait avec impatience le retour de France du colonel Vincent qui, pensait-il, lui apporterait l'approbation de sa conduite par le Directoire. Il forma des gardes nationaux du Petit-Goave un 5e régiment dont Renaud Desruisseaux fut colonel. Son armée, qui avait perdu plus du tiers de son effectif, se trouva ainsi renforcée. Les officiers reçurent l'ordre de brûler les villes et les bourgs abandonnés, d'anéantir les provisions de bouche sur leur passage, de déraciner même les arbres, de manière qu'ils eussent *leurs racines en haut*, pour retarder au moins la marche des Nordistes.

De son côté Louverture, pendant que le général Agé se disposait à se rendre à Santo-Domingo, envoya Dessalines envahir le Sud. Le 22 avril 1800, les troupes du Nord s'ébranlèrent. Guidé par Conflant, le général noir s'enfonça dans les montagnes, résolu à s'emparer, par précaution, de Bainet, du Grand-Goave et du Petit-Goave. Après avoir atteint les mornes du Grand-Goave, il gravit la Grande-Colline, tourna le poste Larivoire, occupé par l'ennemi, et campa dans le chemin qui conduit à Bainet.

Dans le même temps les généraux Laplume et Nérette délogeaient les Rigaudins du Grand-Goave.

Toutes les redoutes qui couvraient Bainet, ayant été enlevées, Dessalines marcha droit à cette place le 24, avec 12,000 hommes. Il n'y avait dans Bainet que 150 hommes du 3e régiment du Sud. Cette garnison, trop faible pour soutenir l'attaque, après avoir incendié le bourg, passa à travers la 10e demi-brigade, qui tenta de lui couper la retraite. Le lendemain, au jour naissant, cette demi-brigade prit possession de la place. Ce n'était plus qu'un monceau de ruines.

Peu de temps après, Dessalines et Laplume survinrent avec un escadron. On leur dit que les Rigaudins avaient pris la route des Côtes-de-Fer avec une pièce de deux en fonte. Ils s'élancèrent à la poursuite des fuyards avec la 10e et la 11e. A une lieue de Bainet, ils rencontrèrent un bataillon du 3e régiment retranché dans le grand chemin. Un combat s'engagea et les Rigaudins chargèrent à la bayonnette. La 10e fut très maltraitée par les chasseurs de Bainet, adroits tireurs qui ne perdaient pas une balle. Dessalines lança la 11e qui revint battue. Les Rigaudins reprirent position dans leurs retranchements. Sûr d'écraser avec ses masses cette poignée de combattants, Dessalines fit avancer la 4e et la 7e demi-brigades et attaqua de nouveau. La 4e enleva la pièce de deux, tandis que la 7e forçait les retranchements. Les Rigaudins en déroute se rallièrent à une lieue du champ de bataille.

Dessalines suspendit sa marche pour donner quelques jours de repos à ses troupes. Du 22 au 24 avril, en deux jours, il était tombé en son pouvoir deux pièces de quatre en fonte et trente-deux obus de six pouces.

Maître de la côte méridionale du département de l'Ouest, il songea à remonter vers la côte septentrionale, pour forcer le cordon du Grand-Goave et pénétrer ensuite dans le département du Sud par le pont de Léogâne.

Le 28 avril, il partait de Bainet.

Précisément dans le même temps, le général Clervaux, qui campait à Bellevue pendant le siége de Jacmel, se mit en marche sur le Grand-Goave avec la 6e et la 9e demi-brigades. Deux chefs de bandes des mornes de Jacmel, Lafortune et Conil, s'avançaient aussi par le quartier de la Vallée sur cette ville dont un navire envoyé de Léogane bloquait le port.

Les Rigaudins, qui formaient le cordon du Grand-Goave, étaient sous les ordres de Pétion, de Faubert, de Geffrard, de Renaud Desruisseaux et de Delva.

Le 28 avril au soir, l'armée de Dessalines fit halte à Clavil. Sa première colonne, conduite par Nérette, était tombée sur un avant-poste, la seconde, que commandait Laplume, n'avait rencontré aucun obstacle.

Dessalines passa à Clavil la journée du 29.

Le 30, malgré la pluie et par des chemins presque impraticables, il atteignit l'habitation Shéridan.

Le 1er mai, il continua sa marche, passant sous le feu d'une embuscade qui fit beaucoup de mal à son avant-garde, et ne s'arrêta qu'au sommet d'un morne d'où l'on découvre le bourg. De nouveau attaqué par la bande de cultivateurs de Figaro, il les repoussa. Renaud Desruisseaux accourut pour les soutenir avec un bataillon du 5e régiment, rallia les fuyards et les ramena au combat. Il fondit avec impétuosité sur l'avant-garde de Dessalines, l'enfonça et la mit en déroute.

Dessalines réunit ses troupes et les poussa contre les Rigaudins. Renaud Desruisseaux, attaqué de tous côtés, soutint le choc multiple de ces masses pendant plus d'une heure, mais il tomba frappé d'une balle. Dessalines, cependant, ne put rompre son bataillon, qui fit une belle retraite, emportant son chef qui donnait toujours des ordres. Poursuivis, les Rigaudins détruisirent les fortifications du Grand-Goave qu'ils abandonnèrent après l'avoir livré aux

flammes. Sur leur passage ils incendièrent plusieurs habitations et s'arrêtèrent au Petit-Goave où se trouvait Rigaud.

Là mourut de sa blessure et victime de son attachement à son général, le brave Renaud Deruisseaux. Il fut enterré avec tout l'appareil de la pompe militaire au milieu de la place d'Armes, au pied du palmier de la Liberté.

Rigaud donna quelques larmes à son ami, confia à Delva le 5e régiment, à Pétion le commandement de l'armée et partit pour les Cayes.

Dessalines ne s'arrêta pas au Grand-Goave. La ville était en cendres. Il s'éloigna, le jour suivant, 2 mai, et arriva sur l'habitation Valné où l'ennemi avait passé la nuit précédente. Quand il reprit sa marche, son avant-garde fut assaillie par le feu d'un camp assis sur un morne qui dominait le chemin. Le colonel Dommage s'élança sur ce camp, l'emporta d'assaut et dispersa les Rigaudins dans les bois. La même journée, Dessalines parvint sur l'habitation Dantis Pellé de laquelle il pouvait apercevoir le Petit-Goave.

Dans la soirée du 2 mai, Pétion ayant reconnu l'impossibilité de se maintenir dans ce bourg, fit ouvrir, à huit heures du soir, un feu de mousqueterie qui obligea Dessalines à se tenir à distance. A dix heures il l'évacua y laissant le colonel Faubert avec deux cents hommes. Celui-ci fit mettre le feu à plusieurs maisons particulières et aux bâtiments de l'administration qui furent consumés en un clin d'œil avec les denrées mises en dépôt.

Pour couper la retraite aux Rigaudins, Dessalines se disposait à établir des postes entre l'Acul du Petit-Goave et le pont de Miragoâne. Faubert prévint ses intentions en occupant l'Acul. En même temps, Clervaux, ayant traversé le morne Tapion, donnait une fausse alarme à la ville pour annoncer son arrivée à Dessalines. Le Grand-

Goave, ainsi assiégé par terre, fut le même jour bloqué par deux goëlettes et un brick. L'armée du Nord couronnait les mornes qui dominent l'Acul et le fort Résolu, et, croyant la ville encore occupée par l'armée du Sud, s'attendait à un engagement général. Profitant de l'hésitation de Dessalines, Faubert sortit de la place et s'efforça de rejoindre Pétion.

Dessalines, sans perdre un instant, divisa ses troupes en trois colonnes qu'il lança à la poursuite des Rigaudins dont il atteignit, au-delà de l'Acul, l'arrière-garde, si l'on peut appeler de ce nom deux cents fantassins et trente cavaliers. Ces braves, postés derrière les bâtiments d'une guildive, essuyèrent plusieurs décharges. La 4e, qui se jeta sur eux, la baïonnette au bout du fusil, fut arrêtée. La 8e se rua ensuite, rompit leurs rangs et les mit en désordre.

Les officiers du Nord qui étaient montés, formèrent un escadron et poursuivirent jusqu'au pont de Miragoâne cette poignée de héros.

Dessalines retourna au Pètit-Goave. Il fit main basse sur trois goëlettes américaines chargées de provision que les corsaires du Sud avaient capturées, sans compter une pièce de trente-six, quatorze de vingt-quatre, une de huit, une de quatre et des munitions.

Informé de ces succès, le général en chef félicita Dessalines qui fut autorisé à faire des levées en masse pour compléter son effectif. « La culture souffrira, écrivait-il ; c'est la faute du traître Rigaud. » Il lui recommandait en terminant, de faire la guerre à ce dernier avec le même acharnement qu'il avait montré autrefois contre les Anglais.

XIX

Mauvaises mesures de Rigaud. — Habileté de Louverture. — Combat au pont de Miragoâne. — Dessalines reçoit l'ordre de reprendre sa marche. — Incertitude de Louverture. — Arrivée d'une délégation de la métropole. — Conduite du général en chef à son égard. — Fausse nouvelle d'une expédition pour Saint-Domingue. — De quelle façon Louverture reçut les dépêches des consuls. — Amnistie. — Dessalines poursuit les opérations militaires. Combat du Fond-des-Nègres. — Rigaud recule. — Bataille d'Aquin. — Prise du Petit-Trou-de-Saint-Louis du Sud. — Rigaud s'embarque.

Rigaud, pour continuer la guerre, se trouvait dans la nécessité d'accabler d'impôts les capitalistes et de tolérer tous les excès auxquels se livraient les cultivateurs dans les campagnes et le petit peuple dans les villes.

Il employa les menées les plus odieuses pour soulever les populations.

On répandit avec une nouvelle ardeur, dans le département du Sud, l'assurance que le général en chef voulait égorger toute la caste sang-mêlée et remettre les nègres en esclavage. L'industrie et le commerce furent frappés d'impositions forcées, les vivres et le bétail des habitations livrés à la rapacité des soldats et l'amnistie du 1er messidor cachée aux habitants.

Louverture, plus habile, mêlait la politique à la force des armes. Entouré d'hommes éclairés dont il écoutait le

conseils, il ne prenait que d'adroites mesures. Il prêchait sans cesse la modération et l'humanité. Partout il fit respecter les propriétés, même dans la région conquise.

Dessalines, son infatigable lieutenant, parti du Petit-Goave, avait atteint le pont de Miragoâne, gardé par les débris de la légion de l'Ouest, sous les ordres de Pétion. Ce pont, élevé sur la côte septentrionale de la presqu'île, dans l'endroit où l'étang est le plus resserré, établit les communications entre le département de l'Ouest et celui du Sud. Pétion l'avait fait couper et avait placé derrière des retranchements, dressés à la hâte sur le chemin, deux canons tournés contre les Nordistes. Les autres corps de l'armée du Sud étaient campés à Dufour, habitation voisine du pont, et des redoutes apparaissaient de loin en loin sur le bord de l'étang.

Dessalines commande l'attaque. Les troupes, mitraillées de très près, reculent, laissant les abords du pont couverts de cadavres. Craignant de perdre trop de monde en forçant le passage, il résolut de tourner la position et d'aller surprendre l'ennemi par derrière, tandis que Clervaux l'assaillirait de front. Baudin, colonel de la 9e demi-brigade, reçut l'ordre d'occuper une habitation à cinq lieues du pont dans les mornes et de s'y maintenir.

Cette manœuvre, qui marquait autant d'habileté que de hardiesse, étonna Rigaud. Il n'avait pas songé à occuper ce point. Trois cents hommes qu'il détacha aussitôt marchèrent à la rencontre de la 9e pour l'arrêter. Mais leurs efforts furent inutiles ; ils rentrèrent au quartier-général, moins nombreux qu'ils n'étaient partis.

Quelques jours après, Dessalines laissant devant le pont deux demi-brigades, dont tous les feux restèrent allumés pour tromper l'ennemi, pénétra, à la faveur d'une nuit obscure et par la position occupée par la 9e, dans le département du Sud avec la majeure partie de ses troupes.

Le 19 mai, au point du jour, Pétion s'aperçut qu'il avait été tourné.

Après avoir encloué ses deux canons, il abandonna le pont dont Clervaux s'empara aussitôt après son départ. Rigaud, de son côté, pour ne pas se laisser envelopper par les colonnes qui se déployaient autour de lui, leva son quartier-général et se fit jour au travers des ennemis vers la petite savane de Miragoâne où il les attendit.

Les masses de Dessalines se ruèrent sur lui. Cinq heures il résista. Vers le soir, cédant à la supériorité numérique, il battit en retraite sur Miragoâne qu'il ne fit que traverser. Faubert, qui occupait cette ville, encloua ses canons et la livra aux flammes avant de se retirer.

Le même jour Dessalines entra dans Miragoâne pendant que ses batteurs d'estrade donnaient l'alarme à Saint-Michel. Dans une des maisons épargnées par le feu, il trouva une jeune mulâtresse morte, exposée sur un lit de parade. Les parents, effrayés par l'incendie et par l'arrivée des troupes du Nord, avaient fui. Le général noir s'indigna contre la mère qui n'avait pas bravé le danger pour donner la sépulture à sa fille, et lui-même rendit à la morte les derniers devoirs.

Le 18, il marcha sur Saint-Michel qu'il n'enleva qu'après quinze jours d'investissement.

Dans l'opinion que Rigaud, sans cesse battu, lui demanderait enfin la paix, Louverture envoya à Dessalines l'ordre de suspendre sa marche triomphante. D'ailleurs son armée, forte de trente mille hommes au commencement de la campagne, avait été largement décimée : elle ne comptait plus que quatorze mille hommes. Irrité de l'opiniâtreté avec laquelle les populations du Sud soutenaient Rigaud, il prenait à leur égard les mesures les plus rigoureuses. Par un arrêté en date du 8 mai 1800, il avait

déclaré en état de blocus les ports de Miragoâne et d'Aquin, jusqu'à Tiburon inclusivement.

Il se défaisait en même temps dans les autres régions de la colonie non seulement des mulâtres qui lui étaient hostiles, mais encore de ceux qui servaient aveuglément ses intérêts, mais dont il n'avait pas besoin. Il était fort préoccupé de l'accueil qui serait fait au colonel Vincent par le Directoire, car on ignorait encore à Saint-Domingue le 18 brumaire. Le commandement en chef pouvait lui être retiré et confié à son antagoniste. La guerre eût alors pris un autre caractère. Il eût perdu son influence morale ; et, en refusant de se soumettre à Rigaud, il eût été à son tour considéré comme rebelle, et son rival, encore puissant, eût pu l'écraser par une réaction immédiate.

Au milieu de ces conjonctures et dans les premiers jours de juin 1800, le colonel Vincent débarqua à Santo-Domingo. Il était à la tête d'une députation composée du divisionnaire Michel et du commissaire civil Raymond. A la nouvelle de leur arrivée, Louverture expédia des agents secrets, chargés de surveiller leurs agissements et d'enlever leurs papiers. Il était décidé à les embarquer à leur entrée au Cap, si les dépêches n'étaient pas favorables à ses vues.

Le colonel Vincent n'avait débarqué à Santo-Domingo que pour connaître, avant d'y pénétrer, l'état de la partie française. Cette conduite défiante blessa les susceptibilités de Louverture et accrut ses soupçons. Par ses ordres, deux officiers blancs furent arrêtés sur la grand'route de Santo-Domingo au Cap et les dépêches dont ils étaient porteurs, saisies. Le général Michel, déjà venu dans la colonie avec Sonthonax et qui s'était attiré l'estime de tous les gens de couleur, fut aussi arrêté sur la route du Cap. Quant au colonel Vincent on se saisit de sa personne sur la route du Port-Républicain. Après avoir acquis la

certitude que les instructions qu'ils avaient reçues ne lui étaient pas contraires, Louverture les laissa pénétrer dans la partie française.

Cependant il ne croyait plus à la bienveillance de la France, depuis qu'il avait appris qu'une expédition était en route pour Saint-Domingue. Ses deux fils, Isaac et Placide, avaient été embarqués, en effet, avec le général Sahuguet sur une escadre destinée à porter des renforts à l'armée d'Egypte. Le gouvernement français, afin d'attirer l'attention des Anglais hors de la Méditerranée, avait fait courir le bruit qu'elle se rendait à Saint-Domingue, et l'embarquement des fils de Louverture donnait à cette nouvelle une apparence de vérité.

Louverture s'attendait donc à voir paraître à tout instant des troupes européennes qui rétabliraient peut-être l'autorité métropolitaine. Il se transporta au Cap où il reçut la députation. Le colonel Michel lui notifia la révolution du 18 brumaire, l'installation du gouvernement consulaire et son maintien comme général en chef des armées de Saint-Domingue. Il lui remit aussi une proclamation des Consuls en date du 4 nivôse an VIII (25 décembre 1797) et un arrêté de la même date, dont l'article 6, le dernier, ordonnait que ces mots de la proclamation : « Braves noirs, souvenez-vous que le peuple français seul reconnait votre liberté et l'égalité de vos droits », fussent écrits en lettres d'or sur tous les drapeaux de la garde nationale.

Ces deux pièces ne satisfirent pas Louverture. Il refusa même, malgré les instances des envoyés, de remplir les instructions de la seconde. Il se sentait humilié de n'avoir pas reçu une lettre particulière du premier Consul dont il était l'égal, pensait-il. Plus que jamais il désira se rendre indépendant et comprit combien il lui importait d'écraser Rigaud qui, toujours fidèle à la métropole, faisait obstacle à l'autonomie de la colonie. Il ne vit dans le divisionnaire

Michel qu'un second Hédouville et fit souffler à ses oreilles des menaces d'assassinat et d'empoisonnement. Michel, dégoûté de la colonie par son arrestation sur la route de Santo-Domingo, demanda à retourner en France. Louverture l'exhorta à rester quelque temps encore dans la colonie pour attendre le résultat des négociations qu'il allait entamer avec Rigaud. A cet effet, il partit du Cap dans le courant de juin et vint dans l'Ouest, au Petit-Goave, d'où il annonça aux citoyens du Sud par une proclamation, portant la date du 9 juin, qu'il avait reçu du gouvernement consulaire des instructions lui prescrivant de rétablir sans retard l'ordre dans la colonie. Il accordait amnistie pleine et entière à tous les révoltés qui mettraient bas les armes.

Cette amnistie n'ayant pas produit l'effet qu'il en attendait, il envoya à Dessalines l'ordre de continuer la guerre. Celui-ci, qui avait son quartier-général sur l'habitation Muzaine, relevait d'une maladie qui avait failli le mettre au tombeau.

Le 28 juin, le général en chef apprit par des transfuges que l'armée du Sud occupait la plaine du Fond des Nègres, qu'elle avait deux pièces en bronze du calibre de quatre ; que l'infanterie poussait des avant-postes jusque près de Miragoâne, et que la cavalerie se tenait à la gauche de l'infanterie ; enfin, que le général Rigaud, venu des Cayes, avait pris le commandement et se disposait à attaquer.

Dessalines le prévint. C'était le 29. Comme ce jour-là il se trouvait gravement malade, il donna le commandement en chef au général Dommage, officier noir de l'Artibonite, qui avait sa confiance. Il y avait cependant dans l'armée deux généraux de brigade, Laplume et Clervaux, mais le premier avait servi autrefois sous Rigaud et le second était mulâtre.

Dommage entra dans la plaine du Fond des Nègres

avec dix mille hommes. Les 2e et 3e bataillons de la 4e formaient l'avant-garde. Venaient ensuite les 8e, 10e et 11e, commandées par Laplume. Les 6e et 9e, sous les ordres de Clervaux, formaient l'arrière-garde.

Rigaud attendait l'ennemi avec son armée rangée en bataille. Le combat fut rude et sanglant. Après plusieurs charges, la 10e enleva aux Rigaudins une pièce de bronze. Dommage, pour les envelopper, déploya ses colonnes. Rigaud battit en retraite. Sa cavalerie, au lieu de protéger l'infanterie, prit honteusement la fuite et atteignit Aguin à bride avalée.

La plaine était jonchée de cadavres. A l'extrémité, les troupes du Nord découvrirent deux camps assis l'un à droite, l'autre à gauche, sur deux mornes qui enclosent la petite vallée.

Laplume et Pierre-Louis Diane assaillirent ces deux positions qui furent enlevées en moins d'une heure. Les Rigaudins se rallièrent sur Trémé et Dufrété. Le colonel Romain Cap, qui commandait un des camps, n'avait opposé qu'une faible résistance. Comme Rigaud le lui reprochait, il répondit : « Le général Louverture n'en veut qu'à vous » et il prit la fuite à travers les bois.

Laplume enleva le jour suivant, 30 juin, le rempart derrière lequel s'étaient abrité les Rigaudins. Mais il perdit par sa faute beaucoup de soldats, car, mécontent de ce que le commandement de l'armée était confié à Dommage, il attaqua mollement. Dessalines, qui arrivait à Muzaine, l'injuria, le menaça du geste et parla de le fusiller en lui disant qu'il dénoncerait sa conduite au général en chef.

Laplume se retira sans répondre un mot.

Combien était grande déjà l'influence de Dessalines qui, général de brigade, ne craignait pas de traiter de la sorte un de ses pairs ! Ce trait démontre encore dans quelle fausse position se trouvaient ceux qui avaient autrefois

servi Rigaud. Laplume, général de brigade, avait en réalité moins d'empire sur les troupes qu'un chef de bataillon ou qu'un colonel du Nord ou de l'Artibonite. Dessalines pouvait donc le traiter comme le dernier soldat, sans offenser les officiers supérieurs de son armée.

Dans cette même affaire Auger, qui s'était couvert de gloire à Jacmel, et le colonel Pierre-Louis Diane furent grièvement blessés. Le premier alla mourir aux Cayes.

Les Rigaudins laissèrent sur le champ de bataille une grande quantité de provisions de bouche, huit cents pierres à feu, cinquante quatre gargousses de huit et deux canons.

Le 3e bataillon de la 7e, commandé par Guerrier, fut détaché de l'armée pour accompagner les prisonniers au Petit-Goave. Louverture se trouvait dans la ville quand ils arrivèrent. Lorsqu'il en partit, ces infortunés furent fusillés. Le général en chef assistait rarement à ces scènes de carnage. Il niait toujours en avoir connaissance, déplorant en public le sort des victimes et disant qu'on outrepassait ses ordres.

Dessalines ne donna pas à l'ennemi le temps de respirer. Il envoya une division, formée des 6e, 7e, 9e, 10e demi-brigades, occuper les hauteurs de l'habitation Dufrété. Clervaux, qui la conduisait, en prit possession après un sanglant combat. Dessalines, qui s'avançait avec le reste de l'armée divisée en deux colonnes, l'atteignit le 5 juillet. De Dufrété il découvrit les troupes du Sud campées dans la plaine qui s'étendait à ses pieds. Il descendit des mornes avec la colonne de droite pendant que Clervaux, guidé à travers les bois et les ravins par Giles Bambara, montagnard du Petit-Goave, s'efforçait de tourner les Rigaudins.

Frappé de la force numérique de ses ennemis, Rigaud se replia avec précipitation sur Aquin. Dommage le pour-

suivit avec la 4e demi-brigade. Rigaud tint ferme dans le bourg, l'accueillit par un feu vif et soutenu, puis l'aborda à la baïonnette.

Les soldats de Dommage se débandèrent et pour fuir plus légèrement jetèrent leurs fusils sans tirer.

Dessalines, indigné, ordonna à la division du colonel Laurent de croiser sur eux la baïonnette pour les contraindre de retourner au feu. Ce fut en vain. Ces fuyards effarés, loin de faire volte-face, se précipitèrent en aveugles sur les armes de leurs compagnons et s'ouvrirent un passage.

Après cet échec, Dessalines envoya en avant la 8e commandée par Gabart Vaillant, depuis l'affaire du Fond des Nègres, dans laquelle tous les officiers de cette demi-brigade avaient été tués ou blessés.

Rigaud avait disposé ses soldats par pelotons à l'entrée de la ville. La 8e attaqua au pas de charge. La fumée devint si épaisse que les combattants cessèrent de se voir. Rigaud avait deux canons qui emportaient à chaque instant à l'ennemi des files entières. Gabart se précipita avec les chasseurs de la 8e, sur les canons, tua les canonniers et éteignit leur feu. En même temps, Clervaux, qui avait réussi à tourner les Rigaudins, entra dans la bataille. L'armée du Sud prit la fuite. Rigaud dont le chapeau et les habits étaient criblés de balles et qui avait eu un cheval tué sous lui, fit une charge à la tête de sa cavalerie. Reçu par une vive fusillade, il se retirait vers le fort du rivage quand le chef d'escadron Dessavines accéléra sa retraite, et faillit plusieurs fois mettre la main dessus. Deux drapeaux, une pièce de quatre en bronze et deux pièces de vingt-quatre, des provisions de bouche et le portefeuille de Rigaud demeurèrent aux vainqueurs.

Il était midi. Dessalines ordonna à ses troupes de bivouaquer. Elles prenaient un peu de repos; soudain le cri : *Aux armes!* retentit dans le bourg.

Sorti de l'Anse-à-Veau, un corps de trois mille hommes, commandé par le colonel Piverger, qui croyait Aquin toujours au pouvoir de Rigaud, était entré dans le bourg. Entouré, il se défendit avec une rare détermination. L'adjudant-général Blanchet et le colonel Batichon échappèrent à la mort en gagnant les bois ; mais Piverger, quoiqu'une balle lui eût fracassé le bras, combattait toujours. Il allait être victime de la fureur des soldats. Dessalines lui fit un rempart de son corps en s'écriant : « Ne lui arrachez pas la vie ! C'est un brave. » Néanmoins les officiers de la 4e voulaient le percer de leurs épées. Dessalines passa son bras sous le sien et le conduisit sur la galerie de la maison qu'il occupait. Tout à coup une balle siffla à ses oreilles. Un officier de la 4e, voulant abattre Piverger, avait failli tuer le général. Cet officier fut mis au cachot. On n'entendit plus parler de lui.

Deux jours après la bataille d'Aquin, 7 juillet 1800, Dessalines, laissant l'armée sous les ordres de Laplume, partit pour l'Anse-à-Veau avec huit cents hommes. Dix lieues seulement séparent Aquin de l'Anse-à-Veau. A cause du débordement des rivières, Dessalines ne put atteindre le même jour cette dernière ville. Il passa la nuit sur l'habitation Piémont, qui en est à deux lieues. Dans la journée du 7, à deux heures après midi, les Rigaudins avaient évacué la ville. Dessalines y entra le jour suivant. Il mit la main sur trois pièces de vingt-quatre, sur cinq de huit, sur trois pierriers, sur cent deux boulets de vingt-quatre, sur cinq boulets de huit, etc. Beaucoup de cultivateurs et de bourgeois, fatigués de cette guerre dévastatrice, furent reçus à récipiscence, en exécution de l'amnistie du 1er messidor.

Le lendemain, 9 juillet (20 messidor), à quatre heures après-midi, il marcha sur le Petit-Trou, à cinq lieues de l'Anse-à-Veau. Parvenu à un kilomètre de ce bourg, il

divisa son armée en deux colonnes. Le colonel Paul Louverture conduisit la première. Lui-même, à la tête de la seconde, entra dans la place. Il trouva des cavaliers et des canonniers qui mettaient le feu aux maisons. Une courte fusillade les mit enfuite. Dessalines fit aussi tirer à boulet, sans en couler aucune, sur de nombreuses embarcations, chargées de familles, qui appareillaient pour Corail et Jérémie.

De même qu'à l'Anse-à-Veau, beaucoup de cultivateurs firent leur soumission. Les prisonniers d'Aquin avaient été emmenés. On les embarqua pour Saint-Marc. Louverture les fit fusiller. Pourtant ses proclamations prescrivaient à Dessalines le respect des propriétés et des personnes, le maintien de l'ordre, le rétablissement de la culture dans les régions soumises et surtout d'éviter l'effusion du sang.

Dessalines quitta le Petit-Trou, franchit les mornes de l'Anse et rentra à Aquin sans avoir rencontré l'ennemi. Après avoir accordé à ses troupes trois jours de repos, il marcha sur Saint-Louis. Son armée arriva au pied du morne Saint-Georges sur le sommet duquel étaient campés les restes de la légion de l'Ouest sous les ordres de Gautier. Cent cinquante de ces héros survivaient encore. Il résolut de les tourner. La 6e et la 9e, sous la conduite de Clervaux, s'engagèrent dans les montagnes, marchant en file, se passant leurs fusils et s'entr'aidant en se donnant la main dans les endroits trop escarpés. Quelques hommes eussent pu les arrêter. Mais Gautier ne se doutait pas qu'ils passeraient par ces chemins de chèvres. Dans l'après-midi, Clervaux était sorti de ces défilés dangereux et avait atteint le sommet du morne.

Gautier et Jean Cécile abandonnèrent la position et se replièrent sur Saint-Louis en passant par les marécages qui s'étendent le long de la mer.

La division Clervaux et celle de Dessalines, quittant

leur position du morne Saint-Georges, marchèrent ensemble sur Saint-Louis. Elles se disposaient à attaquer ce bourg quand Dessalines reçut une lettre du général en chef, lui annonçant qu'il était sur le point d'entamer de nouvelles négociations avec Rigaud. Elles campèrent, en attendant, sur l'habitation Allard.

Les deux factions étaient lasses de la guerre. Mais dans le Sud le découragement était général. Les cultivateurs, certains à présent que Louverture ne voulait ni ne pouvait rétablir l'esclavage, se soumettaient en masse. Les troupes, que des pertes successives avaient réduites à un petit nombre, étaient, en partie, dispersées ou prisonnières. Le peu qui tenait encore était séparé en petites bandes, qui erraient dans les campagnes et subsistaient de rapines. Rigaud ne voyait dans son département que l'anéantissement de son parti, le mécontentement dans ses administrés, et une armée nombreuse conduite par un chef implacable et victorieux. Fidèle à son déplorable système de défense, il se retirait, détruisant tout sur son passage, chassant devant lui les habitants et les bestiaux, incendiant les habitations, les bourgades, les villes, carabinant les chemins et brûlant les récoltes sur pied.

Dans la crainte de rencontrer aux Cayes une résistance aussi opiniâtre qu'à Jacmel, Louverture parla d'arrangement. Au commencement de juillet, le colonel Vincent, Philippe César, juge au tribunal de Léogane, et le citoyen Arrault, allèrent, de la part du général en chef, présenter à Rigaud l'amnistie du 1er messidor.

Apprenant l'arrivée de la députation, celui-ci, absent des Cayes, y rentra aussitôt. Son frère, Augustin, lui présenta les trois parlementaires. Il était très agité, et, après avoir pris connaissance des pièces maintenant Louverture dans son grade, il laissa éclater une fureur difficile à peindre. Les mots de *vengeance,* d'*arrestation*,

sortirent de sa bouche. On croit que, au mépris du sauf-conduit délivré par Roume aux envoyés, il les aurait fait emprisonner, si le colonel Vincent ne lui eût présenté une lettre de son fils, en ce moment au collège de Liancourt. Le jeune Rigaud mandait à son père combien le colonel avait eu pour lui de soins et d'attentions. Après la lecture de cette lettre, Rigaud tomba dans un grand abattement et laissa paraître son désespoir. Un moment on crut qu'il attenterait à ses jours. Redevenu plus calme, il demanda à Philippe César et à Arrault comment ils pouvaient, eux, qu'il avait connus si honnêtes, servir de vils instruments à un monstre, tel que Louverture. Les députés se retirèrent. Cependant, le peuple qui supportait toutes espèces de privations, accourait auprès du colonel Vincent et s'informait de l'objet de sa mission. Quand on sut qu'elle était toute pacifique, il témoigna hautement sa satisfaction. Rigaud, enfermé chez lui, refusait toujours d'entendre parler d'accord. Vaincu enfin par les instances de ceux qui l'entouraient, il se décida à envoyer une députation à Louverture. Il invita le colonel Vincent, Philippe César et Arrault à attendre sa réponse jusqu'au retour de ses députés, les citoyens Martin Bellefond, Chalvière et Latulipe. Ceux-ci se rendirent au Petit-Goave où était le général en chef par lequel ils furent accueillis avec bienveillance. Ils lui proposèrent, au nom de Rigaud, de revenir à l'état de choses existant avant la guerre. Louverture, aussi inébranlable dans ses projets que vif dans ses actions, consentit à condition que Rigaud avouerait ses torts et reconnaîtrait son autorité sans restriction aucune. La députation rentra aux Cayes, le 20 juillet.

Rigaud, humilié de la réponse de Louverture, dévora son ressentiment en public. Pour gagner du temps, il envoya demander par le citoyen Bonnard une suspension d'armes pour faire ses préparatifs de départ. Louverture

répéta à Bonnard sa réponse aux trois premiers députés. Les siens, d'après son vœu, exigèrent que son adresse aux habitants du Sud fût publiée dans tout le département. Par cet écrit, Louverture proclamait l'oubli du passé, le pardon des coupables, etc., à l'exception de Bellegarde, Millet, Dupons et Pétion. Il pressait en outre ses députés de hâter le départ de Rigaud afin que le général Michel, qui s'apprêtait à partir pour la France, pût apprendre au Premier Consul la pacification de la colonie. Il lui recommandait encore d'exhorter le général mulâtre à laisser sa famille aux Cayes et à lui offrir, s'il n'y avait pas de navire en partance dans ce port, passage à bord du *Boston*, frégate américaine sur laquelle le général Michel devait s'embarquer.

La députation s'aquitta avec conscience de cette mission.

Rigaud laissa échapper son indignation quand on lui parla de livrer Bellegarde, Millet, Dupons et Pétion. Il ordonna au colonel Vincent et à ses collègues de quitter la ville.

Dans ce même temps, Bonnard revenait avec la réponse invariable de Louverture. Rigaud, dans son entêtement, fit tirer le canon d'alarme et essaya de faire une levée en masse dans la plaine des Cayes. Les *Piquets* eux-mêmes restèrent sourds à ses appels désespérés. Le général en chef, voyant la mauvaise foi de son antagoniste, qui prolongeait les négociations pour gagner du temps, envoya à Dessalines, qui renversait tout devant lui, l'ordre de passer outre.

Dessalines somma Saint-Louis de se rendre. Les débris de la légion de l'Ouest, survivant à tant de combats, occupaient ce bourg. Ils ne firent qu'une courte résistance. Cette poignée de braves qui, couverts de blessures, les pieds gonflés par les marches, se tenaient à peine debout, fut acheminée sur Aquin. Louverture se trouvait dans

cette ville. Il les fit ranger sur la place d'Armes, monta sur l'autel de la Patrie et leur dit. « En combattant pour le traître Rigaud, vous avez combattu contre la France, notre mère ; vous avez soutenu une cause anti-patriotique, mais puisque j'ai publié une amnistie, j'oublie le passé. Je ne vous parlerai que de la conduite que vous avez à tenir désormais. Jurez-vous d'être fidèle à la mère-patrie, notre bienfaitrice ? Jurez-vous d'obéir entièrement à ses lois et de ne jamais prendre les armes contre elle ? » Gautier avança quelques pas, se tourna vers l'Église, porta la main à sa poitrine, la leva ensuite vers le ciel et dit : « Je le jure !... »

Les officiers et les soldats répétèrent ce serment.

Dessalines passa quatre jours à Saint-Louis, attendant des ordres. Louverture qui, afin d'éviter de nouveaux combats, n'en envoyait point, voulant donner à Rigaud le temps de s'embarquer. Enfin, l'ordre vint de marcher en avant. Il quitta Saint-Louis, après en avoir confié le commandement à Jean-Louis Balarquier, l'un des chefs de bataillon de la 7e, et atteignit le même jour Cavaillon qu'occupaient les restes du 5e régiment, commandés par Delva. Celui-ci abandonna le bourg à l'approche de l'ennemi. Poursuivant sa marche, Dessalines arriva sur l'habitation Delmas que traversait la grande route des Cayes. Il y campa et fit savoir à Rigaud qu'il lui accordait six jours pour évacuer la place. Le commandant du Sud fit tous ses efforts pour porter les citoyens à soutenir un siège ; mais il ne trouva que des cœurs tièdes et des courages abattus. Tout le monde aspirait à la paix. Donc ayant réfléchi que Dessalines était à la tête de troupes jusqu'alors victorieuses ; que ses soldats désertaient en grand nombre ; que le Sud, son fidèle département, déjà épuisé de tout, serait ravagé encore ; que la France, occupée de la guerre continentale, ne pouvait le secourir, il comprit qu'il fallait

fléchir au temps : il quitta les Cayes avec toute sa famille et trois officiers liés à sa fortune, Borgella, Lamarre, qui plus tard devint célèbre, et un nommé L'Angevin.

A Tiburon, il trouva un navire qui mit à la voile pour la Guadeloupe, dont le gouverneur lui donna une large hospitalité. Après un court séjour dans cette île, Rigaud passa en France et se fixa à Brest.

La plupart de ses lieutenants, entre autres Faubert, Geffrard, Delva, Bonnet, Birot, embarqués avant l'arrivée de Dessalines, se dispersèrent les uns dans les Antilles, les autres sur le continent américain. Tous vécurent dans une misère profonde. Pétion, plus heureux que ses compagnons d'infortune, reçut à Paris une pension du gouvernement consulaire.

Dessalines entra en triomphateur dans les Cayes. Il poursuivit Rigaud, mais arrivé au pied du morne Tiburon, il apprit son embarquement. Il revint aux Cayes attendre le général en chef.

Les colons, connaissant le faible de Louverture pour le sexe, portèrent les dames de la ville à lui faire une adresse. Le 2 août 1800, celles-ci envoyèrent au-devant de lui une députation chargée de lui offrir le témoignage de leur reconnaissance.

Louverture fit son entrée aux acclamations de la populace, toujours prête à accepter le plus fort pour son maître. Malgré les efforts des colons pour donner à la ville un air de réjouissance, on voyait partout l'image de la tristesse. Les habitants étaient dans la consternation et dans l'attente d'une répression terrible. L'adjudant-général Taureau, qui avait constamment trahi Rigaud, se présenta devant le général en chef avec une barbe de capucin et se prosterna à ses pieds en disant : J'avais fait vœu de ne couper ma barbe qu'après le triomphe de vos armes. Louverture répondit : Vous m'en dites trop, Taureau ; sortez

d'ici. Taureau, chassé du cercle des favoris du général en chef, devenu l'objet du mépris de tous, tomba dans le plus profond chagrin.

Le 5 août, Louverture fit publier par les rues de la ville que, ses ennemis étant terrassés, il était déterminé à faire le bonheur de son pays et conformerait sa conduite à cette prescription du christianisme : « Pardonnez à ceux qui vous ont offensés. »

Pendant ce temps, Dessalines, qui commandait l'armée avec tant de succès et de gloire, s'acheminait sur Jérémie. Cette ville était commandée par un vieillard, homme de couleur, nommé Gaspard. Les colons de la Grande-Anse, qui avaient beaucoup souffert de son autorité, sous Rigaud, dès qu'ils apprirent que Dessalines approchait, formèrent une garde d'honneur de deux cents cavaliers et vinrent au-devant de l'armée qui traversait la rivière dans les bacs. Dessalines détesta toujours les blancs. Du plus loin qu'il les aperçut, il leur ordonna de se disperser sous peine d'être fusillés. La peur s'empara d'eux et ils retournèrent à bride abattue à Jérémie, mortifiés de l'accueil qu'ils avaient reçu et craignant d'être confondus avec les Rigaudins.

Dessalines entra dans la place. Il y régna aussitôt une consternation générale. Le lendemain commencèrent les exécutions des partisans de Rigaud. Chaque après-midi on en réunissait un certain nombre sur la plage près du fort Lapointe. Après une seule décharge on tuait à coups de baïonnette ceux qui n'avaient pas été atteints et on achevait ceux qui, blessés seulement, respiraient encore. Cruel par instinct et excité par Louverture, Dessalines se baigna dans le sang. Des massacres semblables avaient lieu en même temps au Corail, au Petit-Trou, à l'Anse-à-Veau, à Miragoâne et au Petit-Goave.

Après avoir été fêté par les colons, Louverture partit

des Cayes, emportant la liste des noms des Rigaudins qui, retenus par son amnistie, étaient restés exposés à ses coups. Le 23 août précédent, il avait fixé les limites du département du Sud à la tête duquel il mit le général Laplume.

Quand il traversa Aquin, il nomma le colonel Nerette commandant de l'arrondissement. Il entra le 30 août à Léogane où était le rendez-vous de ses colonnes. Dessalines y arriva après avoir laissé à Jérémie un bataillon de la 4e sous les ordres de Dommage, devenu commandant de l'arrondissement de la Grande-Anse.

Il y eut à Léogane une fête patriotique et religieuse. Les troupes, massées sur la place d'armes, furent passées en revue par le général en chef, qui monta ensuite sur l'autel de la patrie pour leur recommander de toujours prier Dieu à qui elles devaient leurs victoires. Puis il se rendit à l'église, escorté de tous les officiers supérieurs. Après le *Te Deum*, il monta en chaire et fit approcher Dessalines auquel il ôta son ceinturon de général de brigade pour le remplacer par celui de général de division. Il appela également le général Clervaux, le serra dans ses bras et lui fit présent d'une belle carabine en lui disant que personne, excepté lui, ne s'était servi de cette arme.

Le reste de la journée s'écoula au milieu des réjouissances de toutes sortes.

Après avoir incorporé les débris des régiments du Sud dans les demi-brigades du Nord et de l'Artibonite, le général en chef ordonna à Dessalines de se rendre avec l'armée à Saint-Marc, d'où il renverrait chaque corps dans son cantonnement respectif.

Il y avait à Léogane trois cents prisonniers noirs et jaunes de l'armée de Rigaud. Conduits hors de la ville, dans un endroit écarté, ils furent inhumainement sabrés par une compagnie de guides du général en chef. Lorsque les assassins se furent assurés qu'il ne restait pas un être

vivant, ils abandonnèrent le champ de carnage et prirent la route du Port-Républicain dans laquelle ils ne tardèrent pas à rencontrer Louverture qui se rendait à cette ville : « Tout est-il tranquille? » demanda le général en chef au capitaine nommé Lerebourg. — Oui, général en chef. — Vous n'avez rien entendu, n'est-ce pas? — Non, général en chef. — Il n'y a pas eu d'assassinat de ce côté-ci? — Non, général en chef. — Mon amnistie est très observée? — Oui, général en chef. — Je suis content de vous, capitaine. Vous savez faire votre devoir. Continuez : vous serez récompensé.

Au Port-Républicain cinquante prisonniers Rigaudins, officiers, soldats et bourgeois, furent amenés par Dessalines dans la savane Valembrun. Ceux qui, en marchant à la mort, montrèrent du sang-froid, excitèrent son admiration et furent sauvés. On tua les autres à coups de baïonnette. Il existe encore dans cette savane, qui s'étend derrière l'hôpital, une croix dite des *Martyrs*, plantée sur la fosse dans laquelle furent jetés pêle-mêle ces cadavres sanglants. On raconte qu'un de ces malheureux, lardés de coups, respirait encore. Au milieu de la nuit, il se traîna vers une case dans laquelle brillait une lumière. Cette case était habitée par une pauvre négresse qui lui donna asile et le pansa. Le surlendemain, cette femme compatissante alla se jeter aux pieds du général en chef, demandant la grâce de l'infortuné. — Lui faire grâce, demanda Louverture, et pourquoi? Qu'a-t-il fait? — Il se meurt, répond la vieille dédée; il est percé de coups. — Comment, et on n'a pas arrêté les assassins? — Il ordonna que le mutilé fût porté devant lui. A sa vue, il versa des larmes et déplora un tel crime. Il lui fit prodiguer des soins, et cet homme, nommé Râteau, vécut encore de longues années.

A Saint-Marc, 600 Rigaudins étaient enfermés dans la prison. Louverture donna à Dessalines l'ordre d'exécution.

Celui-ci fit d'abord conduire sur le rivage de la mer les plus marquants. Le colonel Piverger, mulâtre, et le commandant Galant, noir, marchaient bras dessus, bras dessous, en chantant :

Mourir pour la patrie,
C'est le sort le plus doux,
Le plus digne d'envie...

Dessalines dit alors à Galant : « Comment un nègre intrépide comme toi a-t-il pu servir la cause des mulâtres ? Tu ne dois pas mourir. Entre soldat dans le 4e. — Moi, soldat! répondit le commandant, si je le deviens, par hasard, mon premier coup de fusil sera pour toi. — Il embrassa Piverger et tous deux moururent en héros.

Les exécutions durèrent trois jours. Parmi les assassins on remarquait Césaire Savary, homme de couleur. Armé d'un couteau, il poignardait avec férocité. Quand il quittait la plage, il se rendait, tout dégoûtant de sang, dans les cabarets, buvait largement et racontait avec quelle dextérité *il blanchissait les chabins*.

Aux Gonaïves, Louverture fit réunir dans la savane de l'Hôpital soixante-douze Rigaudins qu'on fusilla en bloc. Leurs cadavres, laissés sans sépulture, servirent de pâture aux porcs errants. On promit à huit officiers la vie sauve, s'ils criaient : *A bas Rigaud!* Ils répondirent par des invectives contre le général en chef. On les lia à la gueule des canons dont la décharge dispersa leurs corps en lambeaux.

Louverture parcourut d'autres quartiers, s'informant avec toutes les apparences d'une réelle inquiétude des nombreux mulâtres dont il avait ordonné la mort. Quand on lui disait qu'ils n'existaient plus, il s'écriait : « Je n'avais pas commandé de faire tant de mal. J'avais dit de tailler l'arbre, mais non pas de le déraciner. »

Toutes ces sanglantes représailles ne l'empêchaient point de neutraliser dans le Sud les effets de son amnistie.

En exécution de ses ordres, le général Laplume envoya dans le quartier du Malfini, commune de Cavaillon, des émissaires qui circonvinrent un habitant mulâtre Hambourge-Marlot et le firent entrer dans une conspiration contre Louverture. Marlot donna dans le piège, convoqua ses amis et leur découvrit son projet de prendre les armes. Cette proposition fut repoussée par la plupart. Marlot, ne voyant plus paraître les hommes qui s'étaient abouchés avec lui, tomba dans l'inquiétude. Bientôt le bruit circula aux Cayes qu'une insurrection venait d'éclater au Malfini. Laplume y envoya un bataillon qui trouva le quartier dans la tranquillité la plus parfaite. Cependant Marlot fut arrêté, mis en prison et fusillé le lendemain. A la suite de cette affaire, un grand nombre d'officiers et de soldats noirs et jaunes, de l'ancienne armée du Sud, furent embarqués pour Jacmel, puis conduits à Saint-Marc et finalement incorporés dans la 4e demi-brigade.

Sa domination établie par cette réaction, Louverture se trouva, par la terreur, maître absolu et paisible de la colonie. On n'osait plus prononcer le nom de Rigaud, et si l'on parlait du général en chef, c'était pour en faire le plus pompeux éloge.

Il avait — le croira-t-on? — fait massacrer plus de 30,000 mulâtres.

L'homme qui s'opposait à ses projets d'indépendance avait disparu; désormais il pouvait marcher à pas rapides vers son but, — c'est-à-dire devenir le seul maître.

XX

Saint-Louis du Sud. — Aquin. — *Villa-Nueva de Yaquimo*. — Assassinat de Labadie. — Affaire du 16 avril 1848. — Montbrun. Julien Raymond. — Vaval. — Francisque. — Bainet. — Incident personnel. — Jacmel. — Les forts. — Dispositions des assiégés. — Irrésolution de Beauvais. — Il fuit... — Une scène en pleine mer. — Affaire du Marigot. — Evacuation de Bainet. — Blocus du port de Jacmel. — Attaque des Trois-Pavillons. — Affaire de Grand-Fort et de Talavigne. — Une exclamation de Dessalines. — Famine. — Birot abandonne son poste. — Gauthier prend le commandement. — Pétion se jette dans la place. — Expulsion des *bouches inutiles*. — Mimi Dufortin et Jastram. — Entrée des troupes du Nord. — François Miranda. — Les Cayes de Jacmel. — Marigot. A propos d'une femme. — Sale-Trou. — Le Bahoruco. — Mes mésaventures équestres. — Je rentre au Port-au-Prince. — Réflexions sur l'avenir d'Haïti. — Au revoir sur d'autres rivages.

L'air des Cayes, très humide, est rendu plus malsain encore par l'infection des marécages qui l'environnent. Quand il pleut, les eaux ne trouvant pas d'écoulement, séjournent dans les rues, de sorte que le chef-lieu du département du Sud devient pour un moment une petite Venise, moins les gondoles et leurs gondoliers. Les rhumatismes, les pneumonies, les phthisies, les anémies, y sont maladies communes. Pendant le séjour d'un mois que j'y fis, je restai constamment enrhumé. Aussi le jour de l'arrivée de l'*Ester*, qui allait à Jacmel, fut celui de ma délivrance, et je m'embarquai bien vite avec mon joyeux ami, le capitaine Cantin, le 15 avril, à cinq heures du matin.

Encore un mot des Cayes. Il faut tout dire. Si les pe-

tites choses peignent les villes de même que les hommes, il n'est pas inutile de remarquer en passant qu'il est impossible, comme au Cap, d'y trouver des latrines ; et, ce que le Cap a, un barbier même ne tenant pas boutique. Ces détails, tout frivoles qu'ils ont l'air, si ce qui est caractéristique est frivole, contribueront plus que tout ce que je pourrai dire, à vous donner une idée de sa pénurie de toutes commodités.

Le steamer, traversant avec rapidité la baie des Flamands, entra bientôt dans celle de Saint-Louis, la plus sûre et la plus belle du Sud, longtemps appelée baie de Cromwell, parce que la flotte, envoyée par le fameux Protecteur pour conquérir la Jamaïque, y mouilla en 1655. Le nom qu'elle porte aujourd'hui lui a été donné en 1677. C'est celui du bourg bâti sur ses bords en 1698, année de la création de la compagnie de Saint-Domingue. Après la suppression, en 1721, de cette compagnie, qui en avait fait son comptoir principal, il fut régulièrement tracé. Adossé à un morne de cinq cent quatre mètres de hauteur, il s'étend sur le rivage en forme de rectangle, mesurant quatre cent soixante mètres sur les grands côtés, deux cent soixante sur les petits et divisé en trente-trois îlets, séparés par des rues larges de trente mètres et partagés chacun en quatre emplacements.

L'église est en maçonnerie.

Dans la baie même, sur le grand îlet, achève de s'écrouler le Vieux-Fort destiné à protéger la ville, inaccessible jusqu'au moment où les Anglais la bombardèrent en 1748.

A l'est de la ville s'étendent de grands lagons qui en rendent le séjour peu sain.

En entrant, on trouve l'île Henri près de la côte ; la Teigneuse, la Caye-à-rats, la Caye d'Orange, le Mouton et le fort de la Compagnie entre le grand et le petit mouillage.

Je dois au capitaine Cantin tous ces renseignements que je n'ai pas pu recueillir moi-même, attendu que nous ne touchâmes pas à Saint-Louis. Je les rapporte pour les navigateurs au long cours auxquels ils peuvent être de quelque utilité.

Longeant la Caye à Loustique, la Caye-à-ramiers et la Grosse-Caye, le steamer, passant entre cette dernière et le Diamant, entra, vers midi, dans la baie d'Aquin, le *Yaquimo* des aborigènes, où C. Colomb atterrit en 1494. Après l'expédition qui enleva l'honneur à ce dernier si mérité de donner son nom au Nouveau-Monde, Alonzo de Ojeda et Amérigo Vespucci, cet heureux usurpateur, y touchèrent aussi le 5 septembre 1499. Ils y revinrent en 1502. Mais, dans ce dernier voyage, Vespucci, brouillé avec Ojéda, l'avait fait mettre aux fers.

Bientôt les Espagnols y bâtirent une ville nommée *Villa nueva de Yaquimo* et surnommée *Puerto de Brasil,* à cause de la quantité de brésillet trouvée dans les forêts avoisinantes.

En 1606, ils l'abandonnèrent ; les boucaniers s'y établirent et leur prononciation fit *Aquin de Yaquimo*. Ils fondèrent à une lieue et demie environ de la ville actuelle, sur la rive gauche de la rivière, un bourg transféré en 1714 à l'endroit connu aujourd'hui sous le nom de *Vieux-Bourg*.

Le général Borgella, qui commanda cette place, en a été, pour ainsi dire, le restaurateur. L'ouverture de son port lui donna de l'accroissement. Cependant il fut fermé en 1826. C'était priver les habitants de cet arrondissement des avantages que présentent les relations directes avec l'étranger, et on l'a rouvert.

Aquin est renommé pour ses moutons, ses huîtres et ses truffes qui, cependant, sont loin de valoir les tubercules périgourdins.

La seule curiosité naturelle dont on m'ait parlé est un

étang d'une lieue de longueur sur une demi-lieue de largeur et dont les eaux saumâtres, parce qu'il communique avec la mer, lui ont valu le nom d'*Etang salé*.

Aquin n'est pas la première venue des villes d'Haïti. Elle a eu des enfants célèbres et conserve des souvenirs historiques. Le premier qu'on retrouve est celui d'un assassinat politique.

Les Pompons blancs, mis en goût par le meurtre de Ferrand de Baudières, firent irruption, le 26 novembre 1789, dans la maison d'un nommé Labadié, homme de couleur, surnommé le *Vénérable*, en raison de sa sagesse et de la pureté de ses mœurs, mais qu'ils accusaient d'être le complice du sénéchal du Petit-Goave. Ils tirèrent sur lui vingt-cinq coups de fusil, puis ils attachèrent avec de fortes cordes son cadavre à la queue d'un cheval de son écurie, qu'ils lâchèrent, sous un soudain coup de fouet, dans un chemin pierreux. Click ! clack ! et le voilà lancé. Les torrents sont moins rapides et moins impétueux, dirait Mazeppa.

Le coursier effaré ne s'arrêta que sur l'habitation de son maître, à trois lieues de la ville. La famille, qui s'y trouvait en changement d'air, donna la sépulture à ces lambeaux humains.

Le second souvenir se rapporte au 16 avril 1848. A cette date Louis-Jacques prit les armes contre Soulouque. Faustin I^er^ fit appel aux Piquets. Un de leurs chefs, Jean Denis, féroce pillard, se porta sur la ville, occupée par les rebelles au nombre de trois ou quatre cents, et les mit en déroute dès la première rencontre. La majeure partie des vaincus, composée de mulâtres qui n'attendaient aucun quartier, s'enfuit dans les mornes où beaucoup périrent plus tard. Cent quatre-vingt-neuf nègres de la classe aisée, qui avaient pris parti pour eux et qui déposèrent les armes, comptant que la vie leur serait laissée en considération de

leur couleur, furent garrottés et dans cet état égorgés jusqu'au dernier.

A Aquin toujours sont nés Montbrun, qui fut général dans l'armée française, et Julien Raymond, qui, en 1784, alla en France solliciter des améliorations au sort de ses frères. Il présenta, en 1785, au maréchal de Castries, ministre de la marine et des colonies, un mémoire réclamant l'égalité des droits politiques entre les affranchis et les blancs de Saint-Domingue.

On me montra sur la place d'Armes les tombeaux des chefs indigènes Vaval et Francisque. Comme j'allais copier leur épitaphe sur mon calepin, le capitaine Cantin me cria : « Vite ! vite ! nous partons... » Je n'avais eu que le temps de prendre la première ligne :

Ci-gît les restent...

Ce début promettait. Ah ! capitaine Cantin, vous m'avez fait perdre un *chef-d'œuvre*.

Je songeais encore *au restent* de l'épitaphe que déjà le fort élevé par Jean-Louis François sur le sommet du morne Bonnet-Carré, était hors de ma vue. Rasant la pointe du Morne-Rouge, le steamer entra dans la baie des Flamands et se trouva au bout d'une heure à la hauteur des Côtes-de-Fer, bourgade située sur une rivière qui sépare le département du Sud de celui de l'Ouest, et ainsi nommée des rochers dont est garnie la côte.

A trois heures et demie, ayant traversé l'anse à Gaigne à Gauthe, ayant reconnu le cap Raymond, la Petite-Anse et le cap Bainet, nous passions devant Bainet qui s'élève au fond d'une baie de trois cents mètres d'ouverture et de dix-huit cent soixante de profondeur, sans un récif, sur une côte qui en est hérissée, particularité qui a contribué à lui faire donner son nom, dont l'orthographe ne s'accorde pas avec son origine : *Baie nette*. Aux environs de Bainet, le sol est montueux et coupé de profondes ravines. Ce

canton produit du café et dit-on, sa population est, relativement considérable.

Cinq lieues marines plus loin, après l'Anse-à-Canot et la Pointe-à-Meunier, le steamer, soulevé par les flots houleux, roulait comme un poussah.

— Cantin, mon bon commandant, il paraît que c'est un moment solennel, comme dit M. Demost, votre capitaine d'armement ?

— Parbleu ! Comment voulez-vous qu'on ne roule pas avec un vieux wary à vapeur comme celui-là ?

— Cependant vous n'avez pas le mal de mer, vous ?

— Non, mais croyez-vons qu'il ne me tarde pas d'en finir avec la navigation. Vie de marin, vie de chien.

— Capitaine, je vous crois... on retourne souvent à son vomissement.

Au même moment j'envoyais dans la mer le trop plein de mon estomac.

— Vous n'aurez pas longtemps à souffrir, nous avons doublé le cap de Jacmel. Si les flots sont si agités, c'est que la baie, qui a deux mille sept cent quarante mètres d'ouverture sur trois mille de profondeur, est exposée au vent du Sud qui souffle pendant tout l'hivernage. A cause de cela il est bien difficile de bloquer Jacmel. D'ailleurs, les fortifications qui dominent la rade, tiendraient les croiseurs à distance. Du côté de terre la ligne de défense est complétée par les mornes du Bel-Air. Voulez-vous que je vous nomme tous les points de la côte ? Voici, à babord, la pointe de la Vigie, la baie Baguette où Colomb mouilla en 1503, la pointe de la Redoute, le grand Tapion blanc, le petit Tapion blanc, le Grand-Mouillage dans lequel se jette la rivière, le Petit-Mouillage avec le Petit-Récif, le Grand-Récif; à tribord, la Petite-Anse que dominait une batterie, l'Anse de la Saline, l'Anse inaccessible, le Trou-Forban, le Cap-Maréchaux...

— Oh ! Capitaine, grâce ! Ne voyez-vous pas que j'ai le mal de mer...

— Eh bien, je vous le coupe. — Mouillez !..

A ce commandement l'ancre s'enfonça entraînant sa chaîne avec un bruit désagréable, qui me parut une musique délectable.

A Jacmel ou Jacquemel, selon la vieille orthographe, on débarque sur un petit warf bordé de balustres. Pour entrer en ville, il faut gravir un escalier dont les marches irrégulières, usées, roulent brique à brique sous le pied mal assuré, si bien que, par une nuit un peu obscure, on risque à chaque pas de faire une chute ou de se casser quelque membre.

Cette ville, très commerçante, s'est agrandie lentement. Elle n'était qu'un tout petit bourg, en 1678, époque où elle fut concédée à la Compagnie de Saint-Domingue qui y fit construire des magasins. En 1789, elle ne comptait pas plus de soixante maisons. A présent, elle se divise en deux parties : haute et basse. Dans la première, appelée Bel-Air, on jouit d'une vue étendue sur les campagnes environnantes et sur la mer. Dans la seconde, les maisons, élégantes et bien aérées, ont de vastes cours. La plupart des magasins ont façade sur deux rues.

Jacmel n'a pas de fontaine. On va puiser à la Grande-Rivière, qui coule à l'Ouest. Les rues sont étroites et très inégales.

Tout d'abord, j'entrai à l'église, construite en 1864. Le toit est en mauvais état. Les murs, imprégnés d'humidité, deviennent verdâtres.

A peu de distance de l'église, sur les confins de la ville haute, s'étend la place d'Armes, assez vaste pour permettre à quatre mille hommes d'exécuter toutes les manœuvres, soit d'infanterie, soit de cavalerie.

En me promenant, je passai devant la prison dans la-

quelle les détenus sont absolument aussi libres que dans les savanes.

Les murs sont bas et les ouvertures non grillées.

De même que les autres villes d'Haïti, ses sœurs, Jacmel se mêle à son histoire et à son originalité ; elle est surtout fameuse par le siège mémorable pendant lequel le courage des soldats de la légion de l'Ouest disputa pied à pied le terrain à Dessalines, à Christophe, à Toussaint Louverture.

A cette époque, des forts isolés formaient autour de la ville une ligne de défense.

C'était d'abord, au Sud-Est, le Grand-Fort, sur un morne escarpé, dont le pied est baigné par la mer. A trois cents mètres au-dessus se trouvait une demi-lune établie, pour la sûreté de la rade, non loin du fort Béliot sur le revers méridional du Bélair et de plus de conséquence, car il servait de poudrière et renfermait le matériel d'artillerie. A cinq cents mètres du fort Béliot, en se dirigeant vers le Nord-Est, on trouvait le poste Constant, armé d'une pièce de huit, et un blockaus écarté de six cents mètres. Du côté du Nord, on rencontrait le fort Baril, ainsi nommé des barils remplis de terre qui avaient servi à sa construction. Puis, venait le portail de Léogane, devant lequel on avait élevé un retranchement, armé d'une pièce de quatre, qui balayait la route de Léogane. A deux cent quarante mètres de ce retranchement, se dressait sur une éminence le fort de Léogane, armé de quatre pièces de gros calibre, dont deux en barbette et deux montées sur affûts de côte. A cinq cent-soixante mètres de ce fort, vers l'Ouest, était le poste de Talavigne. A la suite, se prolongeait la barrière de Thomas Thuat, derrière laquelle était braquée une pièce de quatre. Cette position commandait le chemin de la rivière. A l'extrémité occidentale de la ville, le fort de l'Hôpital, garni de trois pièces de gros calibre, montées en barbette ou à cylindre, défendait les abords de la place,

depuis Talavigne jusqu'au rivage. A l'opposite était un poste armé d'une pièce de quatre. Ce poste complétait la ligne de défense de ce côté-là : les assiégeants auraient pu, à la faveur d'une nuit obscure, pénétrer dans la ville en suivant le rivage. Au milieu de ce demi-cercle, sur le sommet occidental du Bélair, se trouvait l'hôtel du Gouvernement, presque inaccessible et protégé par quatre pièces de gros calibre.

La garnison, composée des légionnaires de l'Ouest, éprouvés dans mille combats, montrait la plus grande intrépidité. Les femmes, elles-mêmes, pleines de courage, étaient résolues à partager ses dangers. Tous, voyant en Louverture, le protecteur des colons, le boureau des mulâtres et l'ennemi de la liberté des noirs, étaient animés contre lui d'une implacable haine.

Seul, Bauvais paraissait indécis. Les soldats se demandaient pourquoi leur général semblait, par son attitude, condamner leurs dispositions belliqueuses. Entraîné, pourtant, par l'élan général, il donnait des ordres et prenait ses mesures pour soutenir le siège. Il avait avec lui une foule de jeunes officiers courageux à l'excès. Il confia le commandement du blokhaus au chef de bataillon Brumache, celui du fort de Léogane au lieutenant-colonel Bazelais, celui du fort Béliot au chef de bataillon Dupuche. Il plaça peu de troupes dans le Grand-Fort et à Talavigne, vu que ces deux positions étaient protégées par les forts Béliot et l'Hôpital. Ordre fut donné aux commandants des forts et des postes de correspondre nuit et jour avec le bureau de place par des signaux. Sur la place d'Armes, devenue le quartier-général, étaient campés six cents hommes d'élite commandés par Benjamin Auger. Ce corps devait se tenir toujours prêt à se porter sur le point menacé au premier mot du commandant de place, Pierre Fontaine, qui avait la confiance de Bauvais.

Quel fut l'étonnement de tous ces braves et des habitants quand, dans une matinée de septembre 1799, le bruit circula que le général Bauvais s'était embarqué, la nuit précédente, pour Saint-Thomas, laissant sa femme et ses enfants ! L'étonnement fit vite place à l'indignation. Les soldats qualifièrent de traître leur ancien chef. Celui-ci, en partant, avait laissé au colonel Birot une adresse pour les officiers. Birot réunit sur la place d'Armes la légion de l'Ouest et la garde nationale, et leur communiqua cette pièce, dans laquelle Bauvais disait que : « Destitué et déclaré en état de révolte par une lettre de l'Agent du Directoire, datée du Cap, le 22 thermidor, il ne pouvait ni ne devait continuer à commander cet arrondissement sans se rendre plus coupable et encourir de nouvelles disgrâces. Il allait en France où il ne négligerait rien pour éclairer le Directoire sur tout ce qui se passait dans la colonie. » Après avoir entendu cette lecture, les troupes se retirèrent de la place d'Armes ne dissimulant pas leur irritation que les officiers parvinrent difficilement à calmer.

Le navire sur lequel Bauvais avait pris passage ayant été capturé par un corsaire anglais, il fut dépouillé et conduit à la Jamaïque. Peu de temps après il passa à Curazao où sa femme et ses enfants en bas-âge vinrent le rejoindre. Après un séjour de quelques mois dans cette colonie hollandaise, il s'embarqua pour la France, muni d'un passeport de l'agent Roume.

Le ciel était serein ; la traversée paraissait devoir être heureuse. Le vent faisait voler le navire sur les vagues gonflées. Bauvais, assis sur le gaillard d'arrière avec sa famille, songeait au malheureux sort de la colonie, déchirée par les factions, aux accusations portées contre lui. Comme il était plongé dans ces douloureuses réflexions, ce cri de détresse part de la cale : *Il y a une voie d'eau!...* Equipage et passagers se précipitent sur les pompes.

Malgré toute leur activité, le navire s'enfonçait sensiblement. On quitte les pompes et la chaloupe est mise à la mer. Quand tout le monde y eut pris place, elle se trouva tellement chargée que les flots affleuraient les plats-bords. Le capitaine s'arme de son pistolet et déclare que le sort décidera ceux qui doivent être sauvés. Le sort, favorable à Bauvais, est contraire à sa femme. Bauvais l'embrasse avec tendresse, couvre de baisers ses petites filles, obtient du capitaine qu'elles soient placées sur les genoux de leur mère. Mme Bauvais s'attache à son mari. Elle le supplie de la laisser mourir avec lui. Bauvais est obligé de l'asseoir lui-même dans la chaloupe. Qui pourrait exprimer le déchirement de ces deux cœurs à cette heure fatale? Enfin l'embarcation se détache du navire qui voguait toujours, quoique plus lentement; sa voilure se détachait en blanc sur le ciel dans le magnifique balancement de la mer. De la chaloupe on voyait sur le pont, comme si on y eût été. Bauvais, se tenant aux haubans du mât d'artimon, la regardait en agitant son mouchoir en signe d'adieu, s'enfoncer rapidement dans les plissements profonds des vagues. Les quelques hommes condamnés par le sort, frappés de sa résignation sublime, ne songeaient plus à eux. En moins d'un quart d'heure la cale acheva de se remplir. Quelques minutes s'écoulèrent. La chaloupe était déjà loin. Cependant Bauvais ne la quittait pas des yeux. Le navire, peu chargé, enfonçait avec une lenteur sinistre. Bauvais, immobile, assistait à son propre engloutissement. Bientôt le navire sombra sous voile à la vue de Mme Bauvais qui s'évanouit.

Retournons à Jacmel.

Parti, le 13 septembre 1799, des Gonaïves, Dessalines passait un jour ses troupes en revue dans la savane qui s'étend à l'entrée de Léogane. Les soldats paraissaient ombres et abattus. Le siège d'une ville, défendue par des

retranchements qu'on croyait inabordables, le renom d'intrépidité de la légion de l'Ouest, les vengeances du ciel dont les menaçaient les femmes du parti de Rigaud, tout cela n'était pas de nature à les encourager.

Dessalines chercha à relever leur moral. Chaque soldat reçut dix paquets de cartouches et des vivres.

Quand la nuit couvrit de ses ombres la savane où ils avaient établi leur campement, des milliers d'étoiles filèrent soudain dans le firmament. On eût dit d'une pluie de feu. Les soldats effrayés de ce phénomène, comme les légions de Drusus d'une éclipse dont ils ignoraient les causes, se jetèrent à genoux, tendant les bras vers le ciel et demandant pardon à Dieu. Les femmes criaient que le Tout-Puissant allait venger sur Toussaint-Louverture les victimes innocentes qu'il avait fait périr.

Dessalines, frappé lui-même, demeurait immobile au milieu de son camp, sans pouvoir réprimer le désordre. Peu à peu ces météores disparurent, et les troupes, remises de leur frayeur, rentrèrent dans leurs cantonnements.

Ce fut sous l'influence de cette panique que l'armée du Nord marcha contre Jacmel. Elle arriva devant cette place au commencement de novembre 1799. Un mois s'était écoulé depuis la fuite de Bauvais.

Toussaint-Louverture avait recommandé d'employer les voies de la conciliation avant d'en venir aux mains. En conséquence, Dessalines se fit précéder d'une proclamation par laquelle il promettait amnistie pleine et entière à ceux qui se soumettraient sans retard à l'autorité légitime. A peine Pierre Fontaine l'eût-il reçue qu'il assembla les officiers et leur en donna lecture. Ils jurèrent tous de s'ensevelir sous les ruines de la ville.

Avant de tenter l'assaut, Dessalines donna l'ordre au général Laplume, qui commandait la première division de l'armée dite *de droite,* de s'établir entre la mer et l'habi-

tation Ogé, et au colonel Henry Christophe, qui commandait la seconde, de s'établir entre Ogé et Saint-Cyr, et de s'efforcer d'atteindre le rivage. Il y avait déjà devant Jacmel vingt mille hommes. La ville ne comptait que trois mille défenseurs, dont dix-huit cents de la légion de l'Ouest et douze cents de la garde nationale ou des volontaires, tant de la Gosseline, de la rivière Gauche, du Taco, du Coq-qui-Chante, que de la ville, sous les ordres de Mathieu Douget.

Pendant plusieurs jours, assiégeants et assiégés ne firent qu'escarmoucher. Dessalines comprit vite qu'il n'était pas sûr du succès de ses opérations, tant que Borno Déléard, qui entretenait des relations avec Lamour Dérance, occuperait Marigot. D'après ses ordres, Henry Christophe, à la tête de la 2e demi-brigade, marcha sur ce bourg. Borno Déléard, qui n'avait que deux cents hommes avec lui, se défendit contre deux mille avec une intrépidité rare. Les dragons de la légion de l'Ouest, au nombre de soixante seulement, montés sur de bons chevaux, firent des charges furieuses et obligèrent la 2e demi-brigade à se retirer.

Romain, colonel de la 1re demi-brigade, attaqua à son tour Marigot. Après une résistance désespérée, Borno Déléard, ayant perdu les deux tiers de ses soldats, abandonna le bourg et rentra dans Jacmel. Les communications de Birot avec Lamour Dérance étaient coupées. Il se trouva ainsi sans provisions et sans moyen d'en tirer de la campagne, entourés d'ennemis, n'ayant d'autre ressource que son courage.

D'un autre côté, la garnison de Bainet, sous les ordres de Geoffroi, assaillie de toutes parts par les bandes de Piquets, dirigées par Lafortune, Conflant et Giles-Bambara, évacua Tiburon et rentra, dans la place assiégée, résolue à se défendre jusqu'à la dernière extrémité.

Il fallut donc l'assiéger dans les formes. Vers la fin de

novembre, Dieudonné-Jambon, commandant de l'arrondissement de Léogane, fit transporter pour cet effet, à force de bras, à travers les mornes de Tavet, de l'artillerie de siège. Dessalines, après avoir étroitement investi la place, battit vivement par le canon les forts Béliot, de Léogane, et le Blockhaus. Il mena ensuite ses troupes à l'assaut. Le lieutenant-colonel Auger se transporta sur tous les points menacés avec l'élite de la légion de l'Ouest et fit des prodiges de valeur. L'armée du Nord fut repoussée avec des pertes considérables.

Mais Louverture ne manquait pas de ressources. Les colons, dont il faisait refleurir les habitations par le travail forcé, mettaient à sa disposition des sommes d'argent qu'ils lui expédiaient de la Jamaïque, des Etats-Unis, comptant reprendre, après la défaite de Rigaud, leur prépondérance.

Celui-ci était dans une situation toute précaire. Déclaré rebelle et traître à la patrie par l'agent Roume, qui agissait sous l'inspiration de Louverture, il ne pouvait déjà plus ni nourrir, ni habiller, ni payer des soldats.

Redoublant d'activité, le général en chef fit transporter du Port-Républicain au camp de Jacmel de la grosse artillerie à travers les mornes Malanga. Il dirigea en personne les artilleurs, partageant leurs fatigues, s'attelant souvent avec eux et surmontant tous les obstacles. Ce n'est pas tout. Après avoir livré à Dessalines une artillerie formidable, rentré au Port-Républicain, il songea à bloquer le port de Jacmel. Il expédia l'*Active*, goëlette commandée par un nommé Dussau. Mais les croiseurs anglais, la voyant naviguer sous pavillon français, la capturèrent en dépit de leurs intelligences occultes avec Louverture.

Le général en chef résolut d'aller diriger en personne les opérations du siége.

Arrivé devant Jacmel, il fit élever sur le littoral plusieurs

redoutes pour empêcher les assiégés de recevoir des vivres par mer. En trois jours et trois nuits, sous le feu constant des grenadiers de la légion de l'Ouest, la 4e demi-brigade, conduite par le colonel Dommage et le lieutenant-colonel Gabart Vaillant, acheva ces travaux.

Cela fait, Christophe reçut l'ordre de marcher sur le fort des Trois-Pavillons. Il l'emporta d'assaut avec la 3e demi-brigade et poursuivit les fuyards jusqu'au bord d'un ravin profond. Aussitôt Auger, s'élançant de la place d'Armes avec le corps de réserve, aborda la 3e à la bayonnette, la culbuta, la chassa du fort.

Louverture, malgré cet échec, ne désespéra pas de s'emparer de la ville. Il n'ignorait pas que la famine s'y faisait cruellement sentir. Il réunit un conseil de guerre dans lequel il fut décidé que l'assaut général serait donné dans la nuit du 5 au 6 janvier 1800.

Au jour fixé, à minuit, Christophe et Laplume attaquèrent le Grand-Fort et Talavigne dont ils restèrent maîtres. A la pointe du jour, Auger se précipita audacieusement sur eux et les délogea du Grand-Fort. Enhardi par ce premier succès, il partagea le corps de réserve en deux colonnes. Celle de droite, conduite par le capitaine Ducrot, marcha contre Talavigne, celle de gauche prit en flanc l'ennemi. En même temps, Bazelais, menacé dans le fort de Léogane, lançait quelques boulets sur Dessalines. Ducrot, entendant gronder le canon, se hâta d'attaquer la fortification, mais il se trouva seul en face de Laplume et fut écrasé. En ce moment Auger survenait. Son choc fut impétueux. Il gagnait du terrain. Dessalines lança contre sa petite colonne la 4e et la 11e demi-brigades. Les colonels de ces deux corps, Dommage et Nerrette, parvinrent à l'arrêter et dégagèrent Laplume. Auger, entouré par des forces cinq fois plus nombreuses que les siennes, perça à la bayonnette les masses ennemies et se retira sous le fort de

Léogane. Dessalines, qui ne laissa jamais passer une occasion d'admirer la bravoure, s'écria : « Que de prodiges ne ferait-on pas avec ces braves ? »

Les Jacméliens perdirent dans cette affaire deux cents soldats et vingt officiers. Le chef de bataillon Bazelais fut grièvement blessé.

Louverture fit établir à Talavigne, restée en son pouvoir, une batterie de mortiers et de canons de gros calibre. Dès lors on lança jour et nuit des bombes et des obus dans la place. Le général en chef partit pour le Cap, ordonnant à Dessalines de pousser le siège avec la plus grande vigueur. La famine devenait horrible.

On mangeait des chevaux, des chats, des rats.

Le 10 janvier, Birot, reconnaissant l'inutilité d'une plus longue résistance, convoqua au Gouvernement tous les officiers de la garnison et leur proposa d'évacuer la place. La plupart accueillirent son avis. Mais quand cette décision eut transpiré dans la garnison, celle-ci s'en montra indignée. Il fallut y renoncer. Dans la nuit, Birot, Borno Déléard, Pierre Fontaine et Dupuche, à l'imitation de Bauvais, s'embarquèrent clandestinement sur une goëlette commandée par Lartigue, chef des mouvements du port, et gagnèrent les Cayes.

Quand ils connurent la fuite de leurs chefs, les soldats, outrés d'indignation, les chargèrent d'injures et de malédictions. Quelques-uns parlèrent de livrer la ville à Dessalines. Au milieu de ce désordre, Auger et Gautier se présentèrent à eux, leur parlèrent avec énergie et reprirent leur ascendant. Le second fut nommé commandant de l'arrondissement et le premier adjoint.

Rigaud avait appris par les fuyards à quelle extrémité était réduite Jacmel. A la sollicitation de Pétion, il lui en confia le commandement. L'adjudant général partit, fier d'être envoyé dans une ville investie et qu'il connaissait

pour y avoir tenu garnison pendant longtemps. Il débarqua à Bainet. Le même jour, un brick et une goëlette, sortant des Cayes, vinrent y toucher. Ces deux navires, destinés à ravitailler la place affamée, n'étaient, au grand étonnement de Pétion, chargés que de quelques barils de farine de manioc, secours dérisoire. La viande de cheval commençait à manquer. Les assiégés faisaient bouillir des cuirs afin de pouvoir les manger une fois ramollis. Ils dévoraient les lianes et les herbes qui tapissaient les remparts. Les soldats pouvaient à peine se tenir debout. Pourtant lorsqu'ils entendaient battre la charge, ils retrouvaient de nouvelles forces et s'élançaient vers le point attaqué avec une vigueur qui étonnait les assiégeants. Les munitions de guerre diminuaient chaque jour. Pour répondre aux batteries ennemies, les assiégés étaient obligés de recueillir les boulets qu'on leur lançait et de ne tirer qu'à courts intervalles.

Pétion s'embarqua à Bainet avec deux compagnies du régiment de Faubert, gagna, malgré les croiseurs, la rade de Jacmel, et toucha au rivage. Aussitôt tous les forts saluèrent son arrivée. La légion de l'Ouest, qu'il avait autrefois commandée, le reçut avec enthousiasme et Gautier lui céda son rang.

Du premier coup d'œil, il comprit qu'il ne pourrait conserver la place. Les fortifications étaient en débris. Pourtant il mit si bon ordre à tout que les assiégeants s'aperçurent bientôt à la nouvelle attitude des assiégés qu'un chef habile était avec eux.

Dessalines n'en ordonna pas moins à Henry Christophe de reprendre le Grand-Fort. Cette défense fut assaillie à la fois par la 1re et la 2e demi-brigades, qui laissèrent cinq cents hommes sur le champ de bataille. Le bataillon européen qui ne recula point d'une semelle fut anéanti sur place.

Le siège fut poussé avec l'opiniâtreté particulière à

Dessalines. Il fit bombarder la ville presque sans relâche. Pétion, présent partout, montrait, au milieu des projectiles, le plus grand sang-froid. Maintes fois des bombes éclatèrent auprès de lui sans détourner son attention des objets qu'il considérait.

L'hôpital était encombré de blessés et de malades. Duperoy, médecin français, se multipliait pour suffire à leur donner des soins.

Il y avait six semaines que Pétion avait pris le commandement de Jacmel, quand il se vit forcé de chasser les bouches inutiles. Un grand nombre de femmes, qui se dirigèrent sur le quartier-général de Christophe, furent accueillies par le canon et la mitraille. Quand la fumée se fut dissipée, beaucoup gisaient. Christophe fit approcher de sa tente les survivantes et jeta devant elles des morceaux de biscuit. Ces malheureuses se ruèrent sur cette nourriture. Après s'être diverti de ce spectacle navrant, Christophe les fit précipiter vivantes et pêle-mêle avec les prisonniers dans les puits desséchés de l'habitation Ogé qu'on couvrit ensuite de branchages auxquels on mit le feu.

Il préludait ainsi aux monstruosités qui, en 1812, couvrirent le Nord de deuil.

Environ ce temps-là, un espion, qui instruisait Dessalines de tous les projets de Pétion, fut découvert. C'était un sergent de la légion de l'Ouest, nommé Mimi Dufortin. On le fusilla avec le blanc qui l'avait corrompu. Quelques jours après, un nommé Jastram, ancien chef de bureau de l'administration, était arrêté sous la même accusation.

La famine, cet insaisissable ennemi, croissait toujours. On mettait tout sous la dent, même des choses immondes. Pétion assembla un conseil de guerre dans lequel il fut décidé qu'on évacuerait la place. La retraite était bien dangereuse. Jérémie, commandant des gardes nationales rurales, indiqua un sentier conduisant à l'habitation Ogé

par lequel les troupes gagneraient facilement les mornes. Pour détourner l'attention de l'ennemi, Pétion fit canonner, pendant toute la journée du 12, la division Laplume, qui occupait le grand chemin et à laquelle Dessalines envoya en effet du renfort.

A huit heures du soir, la garnison sortit en silence, à l'exception du corps que gardait le blockhaus. Il devait résister le plus de temps possible afin de favoriser l'évacuation. Prévenu par un transfuge que les Jacméliens allaient sortir par le sentier le blockhaus, Dessalines avait massé ses troupes sur ce point, à la tombée de la nuit.

Pétion et Auger étaient à l'avant-garde, guidée par Jérémie. Quatre cents femmes, enfants ou vieillards, suivaient. Ils se heurtèrent au corps de Christophe. Dans l'obscurité la mêlée devint horrible et le carnage affreux. Nérette, profitant du désordre des Jacméliens, se lança sur eux avec la onzième et coupa leurs colonnes en deux tronçons. Pétion se fraya un passage jusqu'à la rivière où il n'y avait pas de poste ennemi et de là gagna les bois. Gautier demeura seul dans le chemin du blockhaus aux prises avec toute l'armée assiégeante. Les huit cents hommes se retranchèrent les uns derrière des arbres renversés, d'autres derrière d'énormes pierres. Dessalines, les voyant si bien se défendre, fit taire le canon et parlementa. Mais ceux qui n'avaient pas été blessés se précipitèrent aux cris de : *Vive la légion! Vive Jacmel !* sur les troupes du Nord et parvinrent à atteindre le versant du Cap-Rouge, puis l'habitation Gast où ils s'arrêtèrent. Les bandes de Pierre Conil et de Michel Selles ne tardèrent pas à les assaillir. Chassant devant eux ces montagnards, ils gagnèrent Bérard. Ils ne purent se tenir longtemps sur cette habitation. Le 13 mars, dans l'après-midi, toujours harcelés, ils prirent le chemin du Grand-Tapion. Le 14, ils arrivèrent à Girard où ils rencontrèrent la bande de Figaro, accourue

à leur secours au bruit de la fusillade. Ils s'y arrêtèrent pour attendre des nouvelles de Pétion.

Celui-ci, comme on le sait, s'était jeté dans les bois. Dans la nuit du 12 au 13 et pendant la journée suivante, il avait repoussé les tirailleurs ennemis. Il n'arriva au Grand-Tapion que le 14, à cinq heures du soir.

La garnison de Jacmel avait évacué la place au nombre de quatorze cents hommes. Quand elle fut ralliée à Girard, elle était réduite à six cents. Auger, âgé seulement de vingt-trois ans, avait disparu dans la nuit du 12. Ses compagnons d'armes le crurent mort et le regrettaient vivement. Ils disaient que jamais soldat n'avait été plus intrépide. Les restes de la légion de l'Ouest se rendirent au Grand-Goave où commandait Faubert. Ses soldats accueillirent avec de vives acclamations les braves de Jacmel et leur présentèrent les armes.

Le 13 mars, dans la matinée, les troupes du Nord entrèrent dans Jacmel. Christophe était d'avis qu'on rasât la ville et qu'on passât au fil de l'épée les habitants qui s'y trouvaient encore. Dessalines repoussa cette motion. Christophe, mécontent, resta sous sa tente, comme Achille, jusqu'au départ de l'armée pour le Sud.

Louverture se hâta de venir jouir de son triomphe. Le 17 mars 1800, il annonça à la colonie la prise de Jacmel. Quoiqu'il dît dans sa proclamation qu'un seul homme eût été fusillé, le nommé Charles, ancien officier de guides, pour avoir passé à l'ennemi, il ne trompa personne. Mais la victoire s'était prononcée en sa faveur. L'adulation vanta sa grande générosité envers les rebelles et le compara à Titus de bienfaisante mémoire.

Que me reste-t-il à vous dire de Jacmel? Elle a donné, comme les Cayes à Simon Bolivar, l'hospitalité à l'un des libérateurs de l'Amérique espagnole. François Miranda, obligé de quitter Caracas, sa ville natale, à la suite d'une

conspiration contre le vice-roi, alla à Paris en 1791, se lia avec le parti républicain, et prit du service dans l'armée de Dumouriez. Après la trahison du général de l'armée du Nord, traduit au tribunal révolutionnaire, il fut acquitté. Accusé une seconde fois, à cause de ses relations avec les Girondins, il dut quitter la France. Il passa alors en Angleterre où il prépara une expédition contre les colonies espagnoles. De là il se rendit aux Etats-Unis où il acheta trois vaisseaux de guerre dont une corvette de trente canons. Enfin, en 1806, il vint à Jacmel, suivi de deux cents jeunes Américains, pour recruter des équipages.

Sitôt que Dessalines, alors Jacques Ier, apprit son arrivée, il envoya au général Ambroise Magloire l'ordre de faire à l'insurgé vénézuélien le meilleur accueil, de lui fournir tout ce dont il pourrait avoir besoin et de lui permettre d'enrôler des Haïtiens. Les Féquière, les Gayot, les Jastram partirent. Il lui donna, en outre, le conseil d'appliquer, dans le Vénézuéla, les moyens extrêmes par lesquels lui-même était arrivé à proclamer l'indépendance d'Haïti : « *Boulé cases, coupé têtes.* » Le succès était, selon lui, à cette condition.

Miranda quitta Jacmel, au commencement de mars, la même année.

Une barque, semblable à celle qui m'avait porté de Léogane à Miragôane et conduite par un nommé Lindor-Lindor, me mena de Jacmel aux Cayes-de-Jacmel.

Ce bourg, qui date d'avant 1714, époque à laquelle on y éleva une église, est ainsi nommé des récifs, *cayes*, semés sur la côte voisine. Près de lui, on a découvert des vestiges d'établissements indiens, qui font présumer que ce canton était habité par une tribu nombreuse, et deux usines exploitées par les Espagnols. Le minerai de fer et de cuivre y abonde. Le spath et le quartz se montrent à la surface du sol. Avant la révolution, le quartier donnait beaucoup de coton et d'indigo.

De Jacmel aux Cayes-de-Jacmel il y a quatre lieues ; et, des Cayes-de-Jacmel à Marigot trois lieues de côtes vertes et riantes dont les escarpements se mirent dans les larges squames de la mer.

Marigot, où le poète Fleury-Rattier a placé sa scène comique : *Une frayeur mal à propos*, n'était, avant 1791, qu'un simple embarcadère. Aujourd'hui c'est un village insignifiant au fond d'une délicieuse savane.

La navigation était charmante. La brise faisait de la mer une immense moire bleue sur laquelle étincelaient les voiles blanches des barques que nous croisions ou qui faisaient la même route.

Une heure après avoir dépassé Marigot, nous reconnaissions le Cap-Rouge.

Puisque je suis en train de chercher des anecdotes, en voici une que je prends au passage.

En 1802, le colonel Dieudonné Jambon, qui commandait l'arrondissement de Jacmel, en l'absence du général Pageot, avait parcouru les montagnes et désarmé les cultivateurs. Comme partout ailleurs, cette mesure excita le plus vif mécontentement. Les cultivateurs, qui avaient plusieurs fusils, cachèrent avec soin le meilleur. Une circonstance toute particulière et imprévue amena l'explosion. Un colon du Cap-Rouge, Rabouin, ayant découvert qu'un officier noir, nommé Raimond, son ancien esclave, était l'amant de sa femme, voulut tirer une vengeance éclatante de celui qu'il appelait *son nègre*.

Il déclara au commandant de Jacmel que les cultivateurs de son canton montraient des dispositions hostiles. On lui donna trente gendarmes. Arrivé sur son habitation, il invita à un grand repas tous ses voisins blancs. Par faveur spéciale, Raimond est le seul indigène qui y soit admis. Rabouin le félicite de maintenir l'ordre et l'on s'assied. Raimond enlève son sabre pour se mettre à table.

Aussitôt il est saisi par les gendarmes et lié à un poteau des glacis de l'habitation. Les colons mangent joyeusement sous ses yeux, riant de ses plaintes. Au dessert, Rabouin ordonna aux gendarmes de le fusiller, ce qui fut fait.

Deux heures s'étaient à peine écoulées que plusieurs centaines de cultivateurs envahissaient la maison du colon, l'égorgeaient, lui, sa femme et ses convives.

A la nouvelle de ce soulèvement, Jambon se transporta au Cap-Rouge avec deux cents fantassins et une compagnie de dragons, mais les rebelles avaient cherché un refuge dans les mornes où il était bien difficile de les prendre.

L'insurrection, commencée de la sorte dans l'arrondissement de Jacmel, devint bientôt générale.

Au crépuscule, nous entrâmes dans l'anse qui sert de port à Sale-Trou. Les petites barques seules peuvent y mouiller ; encore ne sont-elles pas à l'abri des vents du Sud. Sale-Trou, le bien nommé, est un village qui date de 1791. On y a du gibier et du poisson en abondance. Son quartier et le canton des Anses-à-Pitres produisent du café qu'il vend à Jacmel.

Derrière Sale-Trou, l'œil aperçoit au fond du ciel et y trouve pour ligne extrême les hauts sommets du Bahoruco, qui fronce le sourcil. C'est dans ces montagnes que se réfugièrent à diverses époques le Kacik Guarakuya, parent de l'infortunée Ana-Kaona, le Kacik Enrique et les nègres marrons de l'une et de l'autre colonie. Ces derniers les appelaient *Doko*. Guarakuya s'y retira après le supplice de la reine du Xaragua, en 1503. Poursuivi par les Espagnols, il fut pris et mis à mort. Plus heureux, le Kacik Enrique, dont le père et l'aïeul avaient péri dans le massacre de Yaguana, obtint, après avoir longtemps résisté aux envahisseurs, de résider, avec les débris des tribus indiennes, sur le territoire du bourg de Boya. Enfin, les esclaves fugitifs forcèrent en 1785 le gouverneur de Belle-

combe et don Isidor de Péralta à reconnaître leur indépendance.

Le Sale-Trou est à quatre lieues de la rivière de Pedernales qui tombe dans les Anses-à-Pitre et sépare sur ce point la république Haïtienne de la république Dominicaîne.

Lindor-Lindor, ayant mis à terre ses pipes de tafia et pris un chargement de café, nous fûmes de retour à Jacmel, le 1er mai 1873.

J'étais impatient de rentrer au Port-au-Prince dont la distance de Jacmel par terre n'est pas de plus de dix lieues. On fait ce trajet à travers les mornes facilement en un jour. Je pris donc congé de M. Malet, vice-consul de France, qui avait voulu être mon hôte, et je partis, le surlendemain, sur une mule louée à haut prix. J'eus en route toutes sortes de mésaventures. De petite taille, cette monture d'occasion faillit être entraînée par la Gosseline, grossie par une avalanche tombée la veille ; sans mon guide peut-être me serai-je noyé. Mise de mauvaise humeur par ce premier accident et méchante de son naturel, elle rua tout le long du chemin ; je fus désarçonné une fois, sans la protection spéciale de sainte Rose-de-Lima, fort en honneur parmi les vieilles dédés et que j'invoquai, ne sachant à quel saint me vouer en cette difficile occurrence, je me serais bien fracturé une omoplate, un cubitus ou un tibia. Force me fut d'abandonner cette maudite bête. Plus quinteuse que le cheval aveugle du démon Paphos, ou que le cheval sourd du roi Sisymordachus, elle n'avançait ni ne reculait, comme l'ânesse de Balaam !

Un certain Saint-Louis consentit à me louer un cheval, moyennant dix piastres. Or ce cheval était une jument et de plus pleine. Je descendis clopin-clopant le Gros-Morne et j'arrivai au crépuscule chez M. Bellefleur que je connaissais par hasard et qui me donna l'hospitalité pour la nuit. Le lendemain, M. Bellefleur me prêta son cheval

souris, un fier trotteur, qui me permit de faire la route sans d'autres encombres et de revoir à une heure après midi le tableau original des rues du Port-au-Prince.

Ces cavaliers qui passent sur leurs chevaux à travers les cercles brisés, les bouts de canne à sucre, les fatras de toutes sortes ; ces boutiquières en long peignoir d'indienne qui, aunant avec nonchalance leurs tissus, n'hésitent pas à couvrir toutes les galeries de leurs étalages ; ces *trôleuses* en robe traînante de gingar qui balaie la poussière ; ces lourds cabrouets chargés de colis de toute nature et dont l'essieu crie plus haut que celui du char de Salmoné ; ces porteurs d'eau qui passent, un barillet sur la tête, aussi muets qu'une cariatide, j'étais privé depuis trois mois de les voir et je ne cacherai pas que je les retrouvai non sans plaisir.

Le vœu de mon ami Fleury-Battier était accompli. Ayant parcouru des côtes d'un développement de cent vingt lieues et qui ont plus de baies, d'îlots, de récits et de promontoires que la péninsule Scandinave, je pouvais, comme le carthaginois Hannon, écrire un périple.

Avant de le terminer, je dois faire une courte digression que rend nécessaire cette question qui m'a été posée :

Quelles sont les destinées d'Haïti ?...

Mistress Beecher-Stowe, qu'on ne soupçonnera pas d'être hostile à la race dont elle a revendiqué les droits incontestables et aujourd'hui incontestés, dans le magnifique plaidoyer politique et social, qui a pour titre : la *Case de l'oncle Tom*, dit par la bouche de Georges Shelby : « Où est la patrie du peuple noir ? Je regarde autour de moi. Ce n'est point en Haïti, il n'y a pas d'éléments ; les ruisseaux ne remontent pas leurs cours. La race qui a formé le caractère des Haïtiens était abâtardie, épuisée, allanguie ; il faudra des siècles pour qu'Haïti devienne quelque chose. »

Ce jugement n'est-il pas absolu et dès lors contestable ?

Sans compter sur la réalisation de l'hypothèse d'une confédération des îles et des états de l'Amérique centrale, hypothèse que je relève dans le *Civilisateur* du 10 août 1873, on peut espérer qu'Haïti, n'ayant rien à envier à la république de Libéria, fondée en 1821 par les abolitionnistes américains, sur la côte occidentale d'Afrique, pour les nègres affranchis, redeviendra aussi prospère qu'au temps de la domination française. Les sources de ses richesses ne sont pas toutes taries, comme l'écrivait Moreau de Saint-Méry au commencement du siècle. La fécondité de son sol encore vierge ou à peine défloré est si grande, si avantageuse sa situation, que le jour où un gouvernement, assez fort pour l'oser, biffera l'article 7 de la Constitution, le jour où les petits-fils de Dessalines et de Toussaint-Louverture, se ressouvenant des paroles fraternelles de la Bible, répéteront aux étrangers : « Habitez avec nous : la terre est en votre puissance. Trafiquez-y et la possédez », ce jour-là Haïti sera de nouveau *la Reine des Antilles*.

En attendant, cher lecteur, mon patient compagnon, au revoir sur d'autres terres, Il nous reste à visiter ensemble la Dominicanie d'abord, puis Cuba, Porto-Rico, la Jamaïque, la Guadeloupe, la Martinique, Saint-Thomas, Curaçao, la Trinidad, la Barbade, en un mot toutes les îles échelonnées du fond du golfe du Mexique, entre la pointe de la Floride et celle du Yucatan, aux côtes de l'Amérique du Sud.

Mes voyages dépeints
Vous seront d'un plaisir extrême.
Je dirai : j'étais là, telle chose m'advint
Vous y croirez être vous-même.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

DÉDICACE v

INTRODUCTION 1

I. — Premier aspect du Cap-Haïtien. — Débarquement. — A la Place. — Une sentinelle. — Second aspect du Cap-Haïtien. — En route, pour le Bonnet-à-l'Evêque. — Milot. — Le Palais de Sans-Souci. — Un prisonnier forcé. — Fin d'un tyran. — La citadelle Laferrière. — Philippe Guerrier — Comment Henry Ier punissait les concussionnaires. — Mort du colonel Stanislas Desroches. — Un cabrouetier courtisan et ce qui lui advint. — Moyen de passer en voiture les torrents sans pont. — Lénave et Souverain 15

II. — Courouille. — Le Limbé. — Clameille. — Repas sur l'herbe. — Le *mal-mouton*. — Le Dondon. — La *Voute-à-Minguet*. — Nuit splendide. — Histoire de Corsino, de sa femme Cocotte-Liqueur et de son rival Petit-Zozo. — Prise du Cap par J.-J. Dessalines. — Tuerie des blanches 49

III. — La *Conception*. — Mon embarquement. — A fond de cale. — Baie de l'Acul. — L'Acul-du-Nord. — Le Port-Margot. — Le Borgne. — Saint-Louis-du-Nord. — La Tortue. — Boucaniers et flibustiers. — Le Port-de-Paix. — Vos Passe-ports ?... — Padre Juan, Maurepas, Capoix, Rébecca. — Pas de patron !... — Jean-Rabel. — Derenoncourt. — Le Gibraltar du Nouveau-Monde. — La Plate-Forme. — Le Jardin du diable. — Le Port-à-Piment. — Les eaux de Boignes. — Les Gonaïves. — Sentiment de Louverture à l'égard des blancs. — Proclamation de l'indépendance 74

IV. — L'Artibonite. — Petite Rivière de l'Artibonite. — Le naturaliste Descourtils, sauvé par la femme de Dessalines. — La Crête-à-Pierrot. — Marie-Jeanne. — Marchand. — Le carabinier. — La princesse Célimène et le capitaine Chancy. — Saint-Marc. — L'assemblée coloniale. — P. Pinchinat. — L. Gabart. — La Gonave. — L'Archaie. — La Croix-des-Bouquets. — Les *sources puantes*. — Attentat contre Louverture. — Affaire du *Hornet* 98

V. — J.-J. Dessalines s'élève à l'Empire. — Cérémonie de son sacre. — « Moi seul suis noble!... » — Célébration du premier anniversaire de l'Indépendance. — Ordonnances, lois, décrets, reglements. — Publication de la *Gazette politique et commerciale* d'Haïti. — Création des commissaires d'ilets. — Cartes de sûreté. — Situation faite aux blancs. — Brochard et Daransan. — Ducoudray, Noblet. — Arsenal, fabrication de poudre. — Vols des fonctionnaires — Culture. — Ignorance de Dessalines. — Dureté de son cœur. — Dalégrand. — Un fils obligé d'ordonner le supplice de sa mère. — Tentatives de Dessalines pour rapprocher les nègres et les mulâtres. — Giles Bambara. — Affaire Tendant Bedouet. — Corruption des mœurs. — Désordre dans les finances. — Les inspections de Vastey. — Mot de Dessalines sur son ministre des Finances..... 114

VI — La capitale. — Le tremblement de terre de 1770. — Pétion, enfant, échappe à la mort. — Le Port-au-Prince devient la ville du feu. — Souvenirs histosiques : *Pompons blancs, Pompons rouges, Pompons jaunes.* — Praloto, la Martin. — Assassinat du colonel de Mauduit — Beau trait d'un esclave. — Mort de Praloto. — Polverel et Sonthonax au Port-Républicain. — La Guillotine. — Tentative du commodore Ford pour s'emparer de la ville. — Ferme attitude de Sonthonax. — Halaou et les nouveaux libres. — Le combat des Trois-Rigoles. — Luttes intestines. — Bébé Coutard. — Sir Charles Grey prend le Port Républicain. — Escarmouche. — Traité entre l'Angleterre et Louverture. — Le capitaine-général Leclerc vient au Port-Républicain. — Rochambeau emprunte ses mises en scène à Lucrèce Borgia. — Le général Lavalette livre le Port-Républicain à Dessalines. — Les Vêpres haïtiennes. — Le P. Lecun et son sofa..... 133

VII. — Des acrobates. — Le comte de Lémont. — La dette franco-haïtienne. — Le tombeau d'Alexandre Pétion. — Un clarinettiste éleveur de porcs. — Le Dr Jean-Baptiste Dehoux. — L'école de médecine. — Aspects divers du Port-au-Prince. — M. Baudet et son alezan. — Le Pont-Rouge. — Dessalines marche sur le Port-au-Prince. — Il est assassiné. — Fidélité de Charlotin Marcadieux. — Biographie de Dessalines. — Complications politiques. — Manifeste de Christophe. — Défaite des républicains à Sibert. — Pétion, en danger d'être tué, est sauvé par Coutilien Coutard. — Manette Bonnaire. — Assaut donné au Port-au-Prince. — Christophe lève le siége. — Notice sur Coutilien Coutard. — Nous rentrons en ville. — L'hôtel des Voyageurs..... 155

VIII. — Kinscof, Furcy et Pétionville. — Retour du Président. — Un arc de triomphe de l'Étoile. — Un mot de *Vaudoux*. — Mesures prises par Louverture. — Un discours présidentiel. — Réflexions. — Un Anniversaire politique. — Une phrase à effet. — Dessalines II!... — Distribution des prix au pensionnat des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny. — Bachelière?... — Les Haïtiennes. — Les enfants haïtiens. — L'asile des Orphelins. — Un Bazar de charité. — La Noël et ses réjouissances nocturnes. — Le lycée Pétion. — L'instruction publique sous Dessalines. — Le Théâtre. — Opinions émises par M. Geoffrin-Lopez et le général Salomon. — Une singulière affaire. — Soirée chez M. Ch. Miot. — Un mariage. — Le *Placement*..... 176

IX. — L'Audience du 1er janvier au Palais-National. — Incidents divers. — Le Ministère se retire. — Fête annuelle de l'Indépendance. — Nissage Saget prononce un discours. — Le général P. Lorquet et le nouveau cabinet. — Un communiqué. — Un programme politique. — La presse de l'opposition. — Une revue. — Le feu au palais!... — Le Clergé. — Un Synode au Port-au-Prince. — Monseigneur Guilloux. — Un enterrement. — Le parasite des morts. — Le cimetière intérieur — Tombes de célébrités. — Le papier-monnaie. — Les finances et le *Djob*. — Un banquet officiel. — Le Carnaval..... 198

X. — Une insurrection. — Tout s'explique. — Combat dans les rues du Cap. — Pièces trouvées sur Cinna Lecomte. — Un volé voleur. — La session législative ne s'ouvre pas... — Retour du Président. — Fête improvisée. — Ouverture des deux Chambres. — La fête de l'Agriculture. — Pétion distribue des terres à ses officiers. — État actuel des cultures. — Le fameux article VII. — Propositions du représentant Grant..... 223

XI. — Querelle d'Allemand. — Une violence inqualifiable. — Protestation. — La chanson de M. J. Boisette. — *Ils chantent, donc ils paieront.* — Le Trésor du Port-au Prince visité par un *zombi*. — 21,000 piastres enlevées en une nuit. — Mystère impénétrable. — La baie de Samana vendue à une compagnie de négociants américains. — Je suis embarqué pour le Sud à mon corps défendant 236

XII. — Haïti comparé à un requin. — Coups de filets nationaux. — Beauté de la nuit. — On nous porte à terre. — Mademoiselle Choune. — Trahison de Bangio. — Bravoure du commandant Lamorte. — La *Poursuivante* chasse Cange de Léogane. — Pas de chevaux, mais un cabrouet. — L'arrondissement en réparation. — Les notables. — *Yaguana*. — *Santa Maria de la Vera-Paz*. — *Santa Maria del Puerto*. — L'ancienne église. — Tombeaux de MM. Auger et Larnage. — Ana-Kaona. — Ignace Nau. — Marie-Claire Heureuse. — Une centenaire. — Le cimetière. — Un second enterrement. — Catholicisme et maçonnerie mêlés. — Je ne suis pas de ceux qui disent : Ce n'est rien, c'est une femme qui a ses nerfs..... 246

XIII. — Un confrère. — En route pour la grotte. — Arrestation de Lamour Dérance — Description d'une case. — Le commandant Rosier-By. — Ce n'est pas ici... — Du café et du sucre nature. — Le commandant Cassius. — Des pieds et des mains. — La grotte. — Je m'en digne avec toute raison. — Des Rayauds tombe malade. — Une lettre de recommandation..... 258

XIV. — En mer. — Le Grand-Goave. — *Aguava*. — Le Petit-Goave. — Grandeur et décadence d'une ville — Une *maman poule*. — Industrie des Petits-Goaviens. — Un tamarin qui porte des hommes. — Incendie de 1803. — Fin tragique de Ferrand de Baudières. — Godin, Lacondamine et Bouguer au Petit-Goave. — *Una Eurusque Notusque ruunt*... — Un *Pantou-fouillé*. — Anecdote. — Esquisse de marine. — Une ville endormie. — En *barbaco*. — Les détails de Miragoâne..... 271

XV. — Nippe. — L'Anse-a-Veau. — Le Bec-du-marsouin. — Les deux Cafmites. — Pestel. — Corail. — Goman. — Le Petit-Trou-des-Roseaux. — Jérémie. — Blanchet jeune. — H. Fery. — Le Calvaire. — Guinaudraie. — Le camp Ivonet. — Le fort Mafranc. — Laurent Férou. — Un des actes de son administration..... 281

XVI. — L'Anse-du-Clerc. — Les abricots. — Le Paradis indien — Petite-rivière de Dalmarie. — Le pardon accordé au fils de Goman. — Dalmarie. — L'Anse d'Eynaud. — Plus de *Bout-de-Macaque* !... — Les trois tribunes. — Les Chardonnières. — Port-a Piment. — Une chasse aux *Piquets*. — Les Côteaux. — La Roche-à-Bateau. — Port-Salut. — Souvenirs historiques. — L'Ile-à-vaches. — Perte du *Bouvet*. — Torbeck. — Boisrond-Tonnerre et Hérard-Dumesle — Entre le navire dans le port et la terre on peut bien se noyer. — Le Casino. — Bonardel. — *Bon-Bon !*..... 291

XVII. — Aspect du marché. — Monographie des Cayes. — Verret. — N. Geffrard. — Histoire-Fréron, sous-préfet des Cayes. — Coup de main de J. Armagnac. — Le général Brunet évacue la ville. — André Rigaud. — Euphémie Daguille. — Simon Bolivar. — La plaine et les forts. Affaire de la Ravine-Sèche. — *Salva Tierra de la Zabana*. — Prise d'armes de Salomon. Affaire de Vincendron..... 301

XVIII. — Origine des partis haïtiens. — Politique d'Hédouville. — Il mande au Cap Rigaud et Louverture. — Accueils différents qu'il leur fait. — Opinion de Rigaud. — Intrigues de Louverture. — Il rompt en visière à Hédouville. — Arrivée de Roume. — Il tente de reconcilier les deux rivaux. — Complications — Prise du Petit-Goave par les *Rigaudins*. — Roume déclare Rigaud rebelle. — Louverture se rend au Fort-Républicain. — Désarmement de la garde nationale. — Le jeune Moreau. — Proclamation du général en chef. — Dessalines entre en campagne. — Louverture prend possession de la partie espagnole. — La guerre civile continue..... 310

XIX. — Mauvaises mesures de Rigaud. — Habileté de Louverture. — Combat au pont de Miragoâne. — Dessalines reçoit l'ordre de reprendre sa marche. — Incertitude de Louverture. — Arrivée d'une délégation de la métropole. — Conduite du général en chef à son égard. — Fausse nouvelle d'une expédition pour Saint-Domingue — De quelle façon Louverture reçut les dépêches des consuls. — Amnistie. — Dessalines poursuit les opérations militaires. — Combat du Foud-des-Nègres. — Rigaud recule. — Bataille d'Aquin.— Prise du Petit-Trou-de-Saint-Louis du Sud. — Rigaud s'embarque..... 326

XX. — Saint-Louis du Sud. — Aquin. — *Villa-Nueva de Yaguimo*. — Assassinat de Labadie. — Affaire du 16 avril 1848. — Montbrun. Julien Raymond. — Vaval. — Francisque. — Bainet. — Incident personnel. — Jacmel. — Les forts. — Dispositions des assiégés. — Irrésolution de Beauvais. — Il fuit... — Une scène en pleine mer. — Affaire du Marigot. — Evacuation de Bainet. — Blocus du port de Jacmel. — Attaque des Trois-Pavillons. — Affaire de Grand-Fort et de Talavigne. — Une exclamation de Dessalines. — Famine. — Birot abandonne son poste. — Gauthier prend le commandement. — Pétion se jette dans la place. — Expulsion des *bouches inutiles*. — Mimi Dufortin et Jastram. — Entrée des troupes du Nord. — François Miranda. — Les Cayes de Jacmel. — Marigot. — A propos d'une femme. — Sale-Trou. — Le Bahoruco. — Mes mésaventures équestres. — Je rentre au Fort-au-Prince. — Réflexions sur l'avenir d'Haïti. — Au revoir sur d'autres rivages..... 347

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

VERSAILLES, IMPRIMERIE CERF ET FILS, RUE DUPLESSIS, 59.